

**BU/PINF**

**Budget 2020 et  
plan intégré mission-  
financement 2021 à 2023  
du canton de Berne**

Adopté par le Grand Conseil  
le 3 décembre 2019





**Budget 2020 et  
plan intégré mission-  
financement 2021 à 2023  
du canton de Berne**

**Arrêtés du Grand Conseil**



## Le Grand Conseil du canton de Berne

### 0877

#### Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2020

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2020 que le Conseil-exécutif a arrêté le 21 août 2019:

Les Verts (Imboden, Berne) / PS-JS-PSA (Hässig, Zollikofen):  
Groupe de produits «4.7.7 Développement durable»:  
Les contributions cantonales du programme de promotion doivent être augmentées de deux millions de francs dans le budget 2020, ainsi que cela a été décidé à la session d'automne dans la motion 085-2019.

PBD (Etter, Treiten) / PLR (Saxer, Gümligen) / UDC (Wyss, Wengi):

Le solde du compte de résultats (ensemble du canton) est augmenté de 3 millions de francs (augmentation du solde du compte de résultats de 217 à 220 millions de francs) en renonçant à créer de nouveaux postes non refinancés correspondant à un total de 24,7 EPT. La mise en œuvre de cette décision dans les Directions et les groupes de produits doit se faire en fonction des postes demandés.

Le budget 2020 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé:

- un excédent de revenus de CHF 218,3 millions au compte de résultats;
- un investissement net de CHF 446,4 millions (financements spéciaux compris);
- un solde de financement de CHF 161,0 millions;
- une quotité d'impôt de 3,06 (inchangée);
- un cadre du nouvel endettement (limite de crédit) de CHF 700 millions;
- un report de CHF 1,7 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières conformément à l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2020, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes:

en millions CHF	Budget 2020
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>218.3</b>
<b>Investissement net</b>	<b>446.4</b>
Amortissements sur le patrimoine administratif	389.0
Autofinancement	607.3
<b>Solde de financement</b>	<b>160.9</b>

Berne, le 3 décembre 2019

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Zaugg-Graf*

le secrétaire général: *Trees*

## **Le Grand Conseil du canton de Berne**

### **0877 Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission-financement 2021 à 2023**

Le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2021 à 2023:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Le mode de fonctionnement du plan d'investissement intégré du canton doit être amélioré. Il convient en particulier de prendre des mesures qui permettent de définir les critères d'admission, d'améliorer la coordination dans l'ensemble de l'administration cantonale, d'impliquer le Conseil-exécutif dans le processus et de fixer des priorités. Le Conseil-exécutif informe la CFin au sujet des améliorations dans le processus de planification 2021.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Le processus de planification financière doit être amélioré afin que l'écart de planification permette effectivement d'utiliser la totalité du montant des investissements qui a été fixé, en particulier pendant l'exercice budgétaire en cours.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

La Commission des finances compte sur une réalisation complète de la réduction des effectifs prévue par les interventions<sup>1</sup> et déclarations de planification<sup>2</sup> adoptées. Les postes créés dans l'intervalle seront également pris en compte (à l'exclusion des postes financés par des tiers – sans incidence sur le budget – et des postes créés par des arrêtés du Grand Conseil – augmentation des effectifs de la police cantonale p. ex.).

<sup>1</sup> p. ex. motion 165-2015 de Hans Kipfer (PEV)

<sup>2</sup> p. ex. déclaration de planification Brönnimann (pvl) lors des débats budgétaires de 2017

Les Verts (Imboden, Berne) / PS-JS-PSA (Hässig, Zollikofen):

Groupe de produits «4.7.7 Développement durable»:

Les contributions cantonales du programme de promotion doivent être augmentées de deux millions de francs par an pendant les années du plan 2021 à 2023, pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard, ainsi que cela a été décidé à la session d'automne dans la motion 085-2019.

Berne, le 3 décembre 2019

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Zaugg-Graf*

le secrétaire général: *Trees*

**Répercussions des arrêtés du 3 décembre 2019 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023 ainsi que sur le compte rendu:**

Les arrêtés du 3 décembre 2019 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 21 août 2019 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 21 août 2019:

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats à l'échelon Direction / Chancellerie d'État** ainsi que **soldes des groupes de produits** (solde I budget global, coûts et rentrées financières des subventions cantonales, rentrées fiscales et amendes) et **produits** modifiés en vertu des arrêtés du 3 décembre 2019 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages supplémentaires ci-après).

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2020 et du plan mission-financement 2021 à 2023 n'ont pas été corrigés:

- Rapport et propositions du 21 août 2019 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 11 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2020-2029» et «Indicateurs financiers» (p. 70 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 73 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2020)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (solde II)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Schéma du calcul des marges contributives» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Solde I budget global produits» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

**Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2019 du Grand Conseil:  
Solde du compte de résultats**

**Budget 2020**

en CHF

<b>DIR</b>	<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>page</b>
AUT	-14 294 467	95
CHA	-18 953 651	102
DEEE	-193 934 024	111
SSI	-2 492 306 554	149
DIJ	-763 274 779	179
DSE	-179 880 519	221
FIN	6 902 591 149	246
INC	-2 260 537 079	273
DTT	-618 967 229	293
CF	-4 563 306	324
BPD	-1 120 939	330
JUS	-136 455 159	336

**Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2019 du Grand Conseil:  
Groupe de produits**

**Budget 2020**

en CHF

<b>DIR</b>	<b>Groupe de produits</b>	<b>Solde I (budget global)</b>	<b>(+) Recettes des subventions cantonales</b>	<b>(-) Coûts des subventions cantonales</b>	<b>(+) Rentrées fiscales et amendes</b>	<b>page</b>
CHA	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-18 767 367	100 000	-263 000	8 000	106
DEEE	Développement et surveillance économique	-14 426 819	2 720 000	-34 961 650	135 845	120
DEEE	Agriculture	-24 918 476	150 000	-20 344 500	17 365	126
DEEE	Développement durable	-6 177 138	52 635 000	-66 754 000	2 721	133
DIJ	Organisation du territoire	-7 674 033	0	-5 737 500	12 100	194
DSE	Police	-346 326 113	0	-139 998	40 138 000	227
DSE	Exécution judiciaire	-108 646 345	1 089 177	-2 539 499	0	234
DSE	Population et immigration	-27 151 994	62 142 437	-64 812 297	4 000	237
DTT	Soutien à la direction	-22 750 383	0	-120 000	10 000	296
DTT	Infrastructures	-234 643 792	71 039 973	-26 220 000	70 409 000	305
DTT	Gestion des biens immobiliers	-278 543 213	800 000	-183 806 008	5 000	310
DTT	Eaux et déchets	-8 831 246	1 470 000	-2 585 000	50 738 000	313

## Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2019 du Grand Conseil:

### Produits

#### Budget 2020

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	page
CHA	Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-3 380 948	106
DEEE	Surveillance du travail et du marché	-3 734 173	121
DEEE	Compétitivité de l'agriculture	-7 911 103	127
	Service vétérinaire	-5 899 285	127
DEEE	Energie	-2 061 440	133
DIJ	Développement territorial cantonal	-2 638 578	194
DSE	Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-104 589 220	228
DSE	Exécution de mesures	-80 398 719	235
	Détention	-26 905 848	235
DSE	Etrangers	-7 672 808	238
DTT	Soutien à la direction	-3 867 301	297
DTT	Routes cantonales	-220 923 024	305
DTT	Gestion des biens immobiliers	-278 543 213	310
DTT	Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 158 613	313
	Protection des eaux	715 498	313
	L'économie des déchets et des ressources	163 476	313
	Utilisation des eaux	-1 551 607	313

### Effectifs autorisés définitifs pour 2020 après la session de novembre 2019 du Grand Conseil

En vertu de l'arrêté du Grand Conseil sur la création de nouveaux postes non refinancés (proposition PBD/PLR/UDC), les effectifs autorisés pour l'exercice budgétaire 2020 sont les suivants (remplacent les effectifs autorisés pour 2020 dans le tableau de la page 30 et les effectifs autorisés pour 2020 dans les tableaux « Evolution du nombre de postes à plein temps » de chaque Direction):

DIR	Effectifs autorisés pour 2020 en équivalents plein temps
CHA	80.4
DEEE <sup>1)</sup>	764.4
SSI	305.2
DIJ	922.8
DSE	4 120.2
FIN	1 032.2
INC	1 034.5
DTT	758.3
Total	9 017.9

<sup>1)</sup> sans Caisse cantonale de chômage (CCh) ni offices régionaux de placement (ORP)





**Budget 2020 et  
plan intégré mission-  
financement 2021 à 2023  
du canton de Berne**

# Table des matières

## Rapport

<b>1</b>	<b>Aperçu, résumé et évaluation politique</b>	13
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	13
1.2	Résultat financier du budget 2020	15
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2021 à 2023	15
1.4	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)	15
1.5	Evolution de politique financière depuis août 2018	16
1.6	Mise en œuvre de la réforme des Directions (projet RDir) au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	17
1.6.1	Changement de dénomination de Directions et d'offices au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	17
1.6.2	Principaux changement en matière d'organisation au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	18
1.6.3	Récapitulatif des nouvelles dénominations et abréviations des Directions	19
1.7	Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année	19
1.7.1	Le Conseil-exécutif est globalement satisfait des présents résultats...	19
1.7.2	... mais des risques et incertitudes considérables planent sur la planification à partir de 2022	20
1.7.3	Financer les futurs besoins d'investissement : un défi majeur pour les finances cantonales	20
1.7.4	Poursuite d'une politique financière fiable et durable	21
<b>2</b>	<b>Résultat de la planification</b>	22
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2018	22
2.2	Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification	23
2.3	Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2019	23
2.3.1	Maintien de la « Voie 1 » et de la « Voie 2 »	23
2.3.2	Objectifs matériels du processus de planification 2019	24
2.4	Principaux changements en matière de politique financière intervenus entre novembre 2018 et août 2019 par rapport à la précédente planification	24
2.4.1	Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	24
2.4.2	Rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts	24
2.4.3	Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	24
2.4.4	Dissolution de la réserve de réévaluation	25
2.4.5	Effets de l'évolution démographique sur les effectifs de l'école obligatoire	25
2.4.6	Augmentation des besoins dans les domaines de la garantie du minimum vital et de l'intégration	25
2.4.7	Application de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les réductions de primes	26
2.4.8	Mise en œuvre de la révision 2021 de la loi sur les impôts (en consultation)	26
2.4.9	Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et des personnes handicapées	26
2.4.10	Mesures en faveur du personnel	27
2.4.11	Croissance modérée dans le domaine des soins de santé	27

2.4.12	Transferts du compte des investissements au compte de résultats _____	27
2.4.13	Reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique _____	27
2.4.14	Evolution des besoins d'amortissement _____	28
2.4.15	Evolution des coûts des prestations complémentaires _____	28
2.4.16	Renforcement des effectifs du corps de police _____	28
2.4.17	Autres modifications par rapport à la précédente planification _____	28
2.4.18	Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2018 et mi-août 2019 _____	29
2.5	Autres facteurs influant sur la planification 2020 à 2023 _____	29
2.5.1	Mesures salariales 2020 à 2023 _____	29
2.5.2	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat _____	29
2.5.3	Gestion des postes de la Direction de la justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données _____	32
2.5.4	Planification de l'investissement net _____	32
	Planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire _____	32
	Bilan de la planification de l'investissement net dans le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022 _____	32
	Planification de l'investissement net dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023 _____	33
2.5.5	Traitement des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil sur le PIMF 2020 à 2022 _____	34
2.5.6	Traitement de la motion financière 023–2019 PLR (Haas, Berne) « Augmentation des investissements nets » _____	35
2.5.7	Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS) _____	35
2.5.8	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal _____	36
2.6	Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2018 et mi-août 2019 _____	37
2.7	Evolution du solde de financement entre novembre 2018 et mi-août 2019 _____	37
<b>3</b>	<b>Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière _____</b>	<b>38</b>
3.1	Contexte conjoncturel _____	38
3.2	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT) _____	38
3.3	Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2022 _____	39
3.4	Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement _____	39
3.5	Financement de la révision 2021 de la loi sur les impôts _____	39
3.6	Evolution des rentrées fiscales _____	40
3.7	Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé _____	40
3.8	Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires _____	40
3.9	Evolution dans le domaine des migrations _____	40
3.10	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons _____	40
3.11	Distribution des bénéficiaires de la Banque nationale suisse (BNS) pour l'exercice 2019 _____	41
3.12	Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs _____	41
3.13	Politique salariale _____	41

3.14	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton _____	42
3.15	Autres opportunités et risques _____	42
3.16	Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023 _____	43
<b>4</b>	<b>Le budget et plan intégré mission-financement en détail _____</b>	<b>49</b>
4.1	Contexte conjoncturel _____	49
4.1.1	International _____	49
4.1.2	Suisse _____	49
4.1.3	Canton de Berne _____	49
4.2	Données macroéconomiques de la planification 2020 à 2023 _____	50
4.3	Données financières de la période de planification 2020 à 2023 _____	51
4.4	Compte de résultats _____	52
4.4.1	Solde _____	52
4.4.2	Groupes de matières _____	53
4.5	Investissement net _____	55
4.5.1	Evolution de l'investissement net _____	55
4.5.2	Plan d'investissement intégré _____	55
4.6	Solde de financement _____	57
4.6.1	Aperçu _____	57
4.6.2	Evolution de 2020 à 2023 _____	57
4.7	Bilan prévisionnel _____	58
4.7.1	Aperçu _____	58
4.7.2	Patrimoine financier _____	58
4.7.3	Patrimoine administratif _____	58
4.7.4	Découvert/excédent du bilan/capital propre _____	58
4.7.5	Endettement brut I et II _____	59
	Endettement brut I _____	59
	Endettement brut II _____	59
	Cadre du nouvel endettement pour 2020 _____	60
4.8	Indicateurs _____	60
4.8.1	Degré d'autofinancement _____	60
4.8.2	Quote-part de l'endettement _____	61
<b>5</b>	<b>Planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire _____</b>	<b>62</b>
5.1	Situation initiale _____	62
5.2	Scénarios pour le financement de la hausse des besoins d'investissement _____	62
5.3	Conception de la planification prévisionnelle _____	62
5.4	Délibération du Conseil-exécutif en plusieurs échelons _____	63
5.5	Résultats de la planification prévisionnelle _____	63
5.5.1	Ajournement et suppression de projets _____	63
5.5.2	Examen de solutions de partenariat public-privé _____	64

5.5.3	Examen de coupes forfaitaires dans le secteur du bâtiment et du génie civil _____	64
5.5.4	Optimisation du plan d'investissement intégré _____	64
5.5.5	Augmentation de l'investissement net _____	65
5.5.6	Répercussions financières de la planification prévisionnelle sur le volume des investissements de 2020 à 2029 _____	65
5.6	Mesures supplémentaires en cas de rejet de la solution du Fonds (« plan B ») _____	65
5.7	Conclusion provisoire du Conseil-exécutif concernant les résultats de la planification prévisionnelle _____	66
<b>6</b>	<b>Controlling du programme d'allègement 2018 (PA 2018)</b> _____	<b>67</b>
6.1	Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2017 _____	67
6.1.1	Allègements procurés par le PA 2018 dans le compte de résultats _____	67
6.1.2	Allègements procurés par le PA 2018 aux communes _____	68
6.1.3	Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes _____	68
6.2	Conclusion du Conseil-exécutif _____	69
6.3	Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation – avancement des travaux _____	69
<b>7</b>	<b>Propositions</b> _____	<b>71</b>
7.1	Budget 2020 _____	71
7.2	Plan intégré mission-financement 2021 à 2023 _____	71
7.3	Budget 2020 _____	72
7.4	Plan intégré mission-financement 2021 à 2023 _____	72
<b>8</b>	<b>Annexe : Plan cantonal d'investissement 2020 à 2029</b> _____	<b>73</b>
<b>9</b>	<b>Indicateurs financiers</b> _____	<b>76</b>
9.1	Indicateurs _____	76
9.1.1	Taux d'endettement net _____	77
9.1.2	Degré d'autofinancement I _____	78
9.1.3	Degré d'autofinancement II _____	79
9.1.4	Part des charges d'intérêts _____	80
9.1.5	Dettes brutes par rapport aux revenus _____	81
9.1.6	Proportion des investissements _____	82
9.1.7	Part du service de la dette _____	83
9.1.8	Dettes nettes II par habitant en francs _____	84
9.1.9	Taux d'autofinancement _____	85
9.1.10	Dettes brutes I _____	86
9.1.11	Dettes brutes II _____	86
9.1.12	Dettes nettes II _____	87
9.1.13	Quote-part d'endettement II _____	87
9.1.14	Quote-part de l'État _____	88
9.1.15	Quote-part de l'impôt _____	88
9.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2 _____	89

## Compte rendu

<b>1</b>	<b>Ensemble du canton</b>	93
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2020, solde II)	93
<b>2</b>	<b>Autorités (AUT)</b>	95
2.1	Compte de résultats	95
2.2	Compte des investissements	96
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	96
2.4	Comptes spéciaux	97
2.4.1	Grand Conseil	97
2.4.2	Conseil-exécutif	99
<b>3</b>	<b>Chancellerie d'Etat (CHA)</b>	101
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)	101
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	101
3.3	Priorités de développement de la Direction	101
3.4	Compte de résultats	102
3.5	Compte des investissements	103
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	104
3.7	Groupes de produits	105
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	105
<b>4</b>	<b>Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)</b>	109
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)	109
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	109
4.3	Priorités de développement de la Direction	109
4.4	Compte de résultats	111
4.5	Compte des investissements	112
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'DEEE	113
4.7	Groupes de produits	114
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	114
4.7.2	Assurance-chômage	117
4.7.3	Développement et surveillance économique (Valable dès le 1.1.2013)	120
4.7.4	Forêt et dangers naturels	123
4.7.5	Agriculture	126
4.7.6	Nature	129
4.7.7	Développement durable	132
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	135
4.8	Financements spéciaux	137
4.8.1	Fonds d'aide investissements	137

4.8.2	Fonds de régénération _____	139
4.8.3	Caisse des épizooties _____	141
4.8.4	Fonds du tourisme _____	143
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage _____	145
<b>5</b>	<b>Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI) _____</b>	<b>147</b>
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	147
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	147
5.3	Priorités de développement de la Direction _____	148
5.4	Compte de résultats _____	149
5.5	Compte des investissements _____	151
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la SSI _____	152
5.7	Groupes de produits _____	153
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques _____	153
5.7.2	Santé publique _____	156
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire _____	158
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité _____	161
5.7.5	Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31.12.2019) _____	163
5.7.6	Garantie du minimum vital et intégration _____	165
5.7.7	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation _____	168
5.8	Préfinancements _____	171
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers _____	171
5.9	Financements spéciaux _____	174
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie _____	174
<b>6</b>	<b>Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) _____</b>	<b>177</b>
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	177
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	177
6.3	Priorités de développement de la Direction _____	178
6.4	Compte de résultats _____	179
6.5	Compte des investissements _____	181
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ _____	182
6.7	Groupes de produits _____	183
6.7.1	Soutien de la direction _____	183
6.7.2	Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses _____	185
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration _____	188
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance _____	190
6.7.5	Soutien et surveillance des communes _____	192
6.7.6	Organisation du territoire _____	194
6.7.7	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse _____	196

6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse _____	198
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales _____	200
6.7.10	Préfectures _____	203
6.7.11	Poursuites et faillites _____	205
6.7.12	Tenue du registre foncier _____	207
6.7.13	Registre du commerce _____	209
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte _____	211
6.7.15	Information géographique _____	214
6.8	Financements spéciaux _____	217
6.8.1	Compensation de la plus-value _____	217
<b>7</b>	<b>Direction de la sécurité (DSE) _____</b>	<b>219</b>
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	219
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	219
7.3	Priorités de développement de la Direction _____	219
7.4	Compte de résultats _____	221
7.5	Compte des investissements _____	222
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM _____	223
7.7	Groupes de produits _____	224
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative _____	224
7.7.2	Police _____	227
7.7.3	Circulation routière et navigation _____	231
7.7.4	Exécution judiciaire _____	234
7.7.5	Population et immigration _____	237
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires _____	240
7.8	Financements spéciaux _____	243
7.8.1	Contributions de remplacement _____	243
<b>8</b>	<b>Direction des finances (FIN) _____</b>	<b>245</b>
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	245
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	245
8.3	Priorités de développement de la Direction _____	245
8.4	Compte de résultats _____	246
8.5	Compte des investissements _____	247
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN _____	248
8.7	Groupes de produits _____	249
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit _____	249
8.7.2	Prestations de services finances du groupe _____	252
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes _____	255
8.7.4	Impôts et prestations de services _____	257
8.7.5	Personnel _____	260

8.7.6	Informatique et organisation _____	262
8.8	Financements spéciaux _____	265
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux _____	265
8.9	Préfinancements _____	267
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement _____	267
8.10	Réserve de politique financière _____	269
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) _____	269
<b>9</b>	<b>Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) _____</b>	<b>271</b>
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	271
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	271
9.3	Priorités de développement de la Direction _____	272
9.4	Compte de résultats _____	273
9.5	Compte des investissements _____	274
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC _____	275
9.7	Groupes de produits _____	276
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques _____	276
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires _____	278
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle _____	281
9.7.4	Enseignement supérieur _____	284
9.7.5	Culture _____	287
9.7.6	Services centralisés _____	289
<b>10</b>	<b>Direction des travaux publics et des transports (DTT) _____</b>	<b>291</b>
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	291
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	291
10.3	Priorités de développement de la Direction _____	292
10.4	Compte de résultats _____	293
10.5	Compte des investissements _____	294
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT _____	295
10.7	Groupes de produits _____	296
10.7.1	Soutien à la direction _____	296
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques _____	298
10.7.3	Développement durable (valable jusqu'au 31.12.2019) _____	300
10.7.4	Information géographique (valable jusqu'au 31.12.2019) _____	302
10.7.5	Infrastructures _____	304
10.7.6	Transports publics et coordination des transports _____	307
10.7.7	Gestion des biens immobiliers _____	310
10.7.8	Eaux et déchets _____	312
10.8	Financements spéciaux _____	315
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets _____	315

10.8.2	Fonds pour l'assainissement _____	317
10.8.3	Fonds des rives, lacs et des rivières _____	319
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau _____	321
<b>11</b>	<b>Contrôle des finances (CF) _____</b>	<b>323</b>
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	323
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	323
11.3	Priorités de développement de la Direction _____	323
11.4	Compte de résultats _____	324
11.5	Compte des investissements _____	325
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF _____	326
11.7	Groupes de produits _____	327
11.7.1	Surveillance des finances _____	327
<b>12</b>	<b>Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) _____</b>	<b>329</b>
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	329
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	329
12.3	Priorités de développement de la Direction _____	329
12.4	Compte de résultats _____	330
12.5	Compte des investissements _____	331
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD _____	332
12.7	Groupes de produits _____	333
12.7.1	Protection des données _____	333
<b>13</b>	<b>Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) _____</b>	<b>335</b>
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II) _____	335
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	335
13.3	Priorités de développement de la Direction _____	335
13.4	Compte de résultats _____	336
13.5	Compte des investissements _____	337
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS _____	338
13.7	Groupes de produits _____	339
13.7.1	Direction de la magistrature _____	339
13.7.2	Juridictions civile et pénale _____	341
13.7.3	Juridiction administrative _____	344
13.7.4	Ministère public _____	346



**Budget 2020 et  
plan intégré mission-  
financement 2021 à 2023  
du canton de Berne**

# Rapport



# 1 Aperçu, résumé et évaluation politique

## 1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 (PIMF 2021-2023) présentent les valeurs-repères suivantes :

en millions CHF	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>				
Charges	11 702	11 885	12 047	12 164
Revenus	11 919	11 980	12 131	12 276
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>217</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>112</b>
<b>Investissement net</b>	<b>446</b>	<b>466</b>	<b>533</b>	<b>579</b>
<b>Solde de financement</b> (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	<b>160</b>	<b>32</b>	<b>-34</b>	<b>-44</b>
<b>Réduction totale de la dette</b>		<b>114</b>		
<b>Réduction annuelle de la dette</b>		<b>29</b>		
<b>Degré d'autofinancement</b>		<b>106 %</b>		

### Résultat des travaux de planification de cette année

Avec ces résultats, le Conseil-exécutif est de nouveau parvenu à présenter au Grand Conseil un budget et un plan intégré mission-financement affichant des *excédents de revenus au compte de résultats sur toute la période de planification de 2020 à 2023*. Pour l'exercice budgétaire 2020 et l'année 2021, il a aussi pu dégager des *soldes de financement positifs*.

Pour les *années du plan intégré mission-financement 2022 à 2023*, le Conseil-exécutif a toutefois dû tabler sur un *solde de financement négatif* en raison de la forte croissance des besoins d'investissement à partir de ce moment-là et de la solution du Fonds de financement des projets d'investissement stratégiques qui jusque-là n'était pas prise en compte dans les chiffres. Néanmoins, les dettes diminuent de CHF 114 millions sur l'ensemble de la période de planification 2020 à 2023.

La présente planification a enregistré d'*importantes évolutions* par rapport à la celle de l'an dernier. Dans la composition qui était la sienne lors du processus de planification de 2018, le Conseil-exécutif avait décidé dans un premier temps de ne pas tenir compte dans les chiffres de la *hausse des besoins d'investissement* prévue à partir de 2022, de la mise en œuvre du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la *péréquation financière fédérale (RPT)* ni des conséquences du projet fédéral en matière de réforme fiscale et de financement de l'AVS (*RFFA*). Ces trois éléments devaient être pris en compte dans le budget 2020 et PIMF 2021-2023, dans le cadre de la « Voie 2 », lors du processus de planification de 2019. Le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition a maintenant inclus les répercussions financières de ces trois éléments dans les chiffres de la présente planification.

Il a aussi pris en compte les conséquences financières de divers désirs politiques, comme par exemple le reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique, le renforcement des effectifs du corps de police et la mise en œuvre de diverses mesures de politique du personnel.

La prise en compte de ces évolutions négatives et d'autres dégradations budgétaires, par exemple celles résultant de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les réductions de primes ou des dépenses supplémentaires dans les domaines de la formation et de l'intégration, entraînent globalement à partir de 2022 une détérioration de la situation initiale de politique financière au *compte de résultats* par rapport à la précédente planification. Et ce malgré une nette hausse des revenus liée à l'actualisation des prévisions de rentrées fiscales et à la suppression des chiffres de la révision 2019 de la loi sur les impôts - qui a été rejetée par le corps électoral bernois le 25 novembre 2018 et entraînait une baisse de revenus annuelle de CHF 103 millions à partir de 2020. Cela mis à part, le Conseil-exécutif juge globalement positifs les présents soldes du compte de résultats, vu les excédents de revenus de l'ordre de plusieurs dizaines voire centaines de millions de francs qu'il dégagera selon les années; l'évolution conjoncturelle a en effet permis, grâce à la croissance des rentrées fiscales, de compenser différentes charges supplémentaires.

Par contre, il estime que la situation initiale en matière de politique financière se présente sous un jour un peu moins favorable en ce qui concerne le *solde de financement*. Du fait de l'augmentation des besoins d'investissement, la présente planification accuse en effet un déficit de financement à partir de 2022.

Il faut noter en outre que dans l'optique de la poursuite de la politique financière, *d'importantes incertitudes* planent sur l'évolution future des trois éléments mentionnés plus haut que le Conseil-exécutif a intégrés aux chiffres lors du présent processus de planification :

- Ainsi la *hausse des besoins d'investissement* va-t-elle se poursuivre au-delà de la période de planification de 2020 à 2023. Afin de pouvoir poursuivre la « Voie 2 », le Conseil-exécutif a réalisé une planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire. Celle-ci vise à déterminer comment gérer l'augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022. Le Conseil-exécutif a ainsi examiné plusieurs mesures pour établir, en particulier, s'il serait possible d'ajourner ou de supprimer certains gros projets afin d'endiguer le volume des investissements.
- Est également incertaine l'évolution des *paiements compensatoires de la RPT*. Les chiffres de la présente planification tiennent compte du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT. Ils tiennent aussi compte du fait que le potentiel de ressources du canton de Berne a enregistré une évolution supérieure la moyenne cantonale. Si ce potentiel de ressources devait à l'avenir dépasser les chiffres de la présente planification, cela entraînerait une nouvelle réduction des paiements compensatoires.
- Enfin, concernant la *mise en œuvre de la RFFA*, les présents chiffres traduisent la *révision 2021 de la loi cantonale sur les impôts* dans sa version de consultation du 4 avril 2019. Un projet différent de celui-ci, avec des mesures allant éventuellement plus loin (p. ex. l'abaissement de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales), aurait pour effet de dégrader la situation initiale de politique financière.

Ces évolutions et incertitudes montrent clairement que la poursuite de la politique financière doit faire l'objet de la plus grande attention, malgré le résultat réjouissant du budget 2020. Et ce en particulier puisque les résultats positifs dégagés au compte de résultats dans le budget 2020 et le PIMF 2021-2023 sont largement tributaires de l'évolution positive de la conjoncture et de la nette hausse des rentrées fiscales qui en découle. Un ralentissement conjoncturel, et le recul des recettes fiscales qui va de pair, pourrait placer relativement vite les finances cantonales dans une situation à nouveau délicate avec les évolutions décrites et une nouvelle hausse des coûts.

## 1.2 Résultat financier du budget 2020

Les résultats des travaux de planification pour le *budget 2020* se résument comme suit :

- Le budget 2020 dégage au compte de résultats des charges de CHF 11 702 millions et des revenus de CHF 11 919 millions, soit un *excédent de revenus* (résultat global du compte de résultats) de CHF 217 millions.
- L'*investissement net* (financements spéciaux compris) s'élève à CHF 446 millions, soit CHF 8 millions de moins que ce que prévoyait la planification précédente pour 2020. L'*investissement net ordinaire* (sans les financements spéciaux) s'élève à CHF 418 millions.
- Il en résulte un *solde de financement positif* qui s'élève à CHF 160 millions. L'endettement diminue donc de CHF 160 millions en 2020.
- Le budget 2020 tient compte de la mise en œuvre du troisième rapport du Conseil fédéral sur la *péréquation financière nationale* (RPT) et de l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne, supérieure à la moyenne des cantons, ainsi que du recul des versements compensatoires qui en découle.
- Le budget 2020 prévoit une *croissance de la masse salariale de 0,9 pour cent*, dont (au sens d'une consigne de planification technique) 0,7 pour cent pour la progression individuelle des salaires et 0,2 pour cent pour la compensation du renchérissement.
- Comme les années précédentes, une *correction budgétaire de CHF 136 millions* a été intégrée au résultat cantonal en raison des écarts entre budget et résultat des comptes.
- Le budget 2020 tient en outre compte d'une *distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)* à hauteur de CHF 81 millions.
- En ce qui concerne la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), les valeurs de la présente planification reflètent la *révision 2021 de la loi cantonale sur les impôts dans sa version de consultation du 4 avril 2019*. Cela inclut l'*augmentation de la part cantonale aux impôts fédéraux* à hauteur de CHF 44 millions, à partir de 2020, qui est connue depuis assez longtemps. Le projet de consultation *ne tient pas compte* de la mise en vigueur définitive de la RFFA arrêtée ultérieurement le 14 juin 2019 par le Conseil fédéral. Du fait de cette décision, les mesures de la révision 2021 de la loi sur les impôts applicables aux personnes morales entreront en vigueur dès 2020 au lieu de 2021. Selon le projet mis en consultation, ces mesures entraînent une *contraction des revenus de CHF 59 millions* par an qui n'est pas encore prise en compte dans l'exercice budgétaire 2020.

## 1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2021 à 2023

Les résultats de la planification concernant le *PIMF 2021-2023* peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un *excédent de revenus* se chiffrant en dizaines voire en centaines de millions de francs.
- L'*investissement net* (financements spéciaux compris) augmente fortement sur la période du plan intégré mission-financement 2021 à 2023 et s'élève en moyenne à CHF 526 millions. L'*investissement net ordinaire* (sans les financements spéciaux) s'élève en moyenne à CHF 484 millions.
- En 2021 la *dette diminue de CHF 32 millions*, tandis qu'elle *augmente en 2022 et 2023 de CHF 34 et 44 millions* respectivement.
- Les soldes de financement négatifs de 2022 et 2023 résultent de la *hausse des besoins d'investissement* qui est prise en compte dans les chiffres de ces deux années.
- Le PIMF 2021-2023 tient compte des baisses de revenus résultant de la *mise en œuvre du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT* et d'une amélioration de l'indice des ressources du canton de Berne, qui se traduit elle aussi par une diminution des revenus.
- Les chiffres du PIMF 2021-2023 intègrent les répercussions financières de la *révision 2021 de la loi sur les impôts* (dans sa version de consultation). Celle-ci traduit le projet national de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) et répond à la motion 050–2017 Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) « Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers » adoptée par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2018.
- Le PIMF 2021-2023 prévoit une *croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent* par an.
- Il comprend aussi des *distributions de bénéfices* de la BNS à hauteur de CHF 81 millions par an.

## 1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de de la constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1) sur le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'*attestation* ci-après.

La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier (voir tableau ci-dessous). Le présent budget respecte par conséquent les dispositions constitutionnelles du *frein à l'endettement appliqué au compte de résultats* (art. 101a ConstC). En même

temps, l'excédent de financement de CHF 160 millions dégagé au budget 2020 permet aussi de respecter les dispositions constitutionnelles du *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* (art. 101b ConstC).

## Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici respectent aussi bien les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats que celles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2020	2021	2022	2023
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>217</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>112</b>
Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier en vertu de l'article 101a, alinéa 5 ConstC	1	1	1	10
<b>Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC</b>	<b>217</b>	<b>94</b>	<b>83</b>	<b>102</b>

### 1.5 Evolution de politique financière depuis août 2018

Les *principaux développements de politique financière* ainsi que les *arrêtés* du Conseil-exécutif et du Grand Conseil intervenus depuis août 2018 sont récapitulés ci-après :

- Le 24 août 2018, le Conseil-exécutif a présenté au public les résultats du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022. Ils comprenaient un excédent de revenus au compte de résultats et un solde de financement positif pour toutes les années de la période de planification. Lors de l'élaboration du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022, le Conseil-exécutif dans son ancienne composition s'était prononcé pour une procédure déclinée « en deux voies », en fixant comme objectif pour la « Voie 1 » de présenter un budget 2019 et un PIMF 2020-2022 équilibrés. Comme les évolutions concernant la RPT et la révision 2021 de la loi sur les impôts étaient encore extrêmement incertaines à ce moment-là, ces deux éléments n'étaient pas encore pris en compte dans les chiffres de 2019 à 2022. Il en va de même pour l'augmentation des besoins d'investissement qui s'annonce à partir de 2022. Le Conseil-exécutif souhaitait examiner ces trois éléments (« RPT », « révision 2021 de la loi sur les impôts » et « hausse des besoins d'investissement ») dans le cadre de la « Voie 2 » lors du processus de planification de 2019.
- Durant sa session de novembre 2018, le Grand Conseil a adopté le budget 2019 par 98 voix contre 44 et 6 abstentions. Il a également approuvé le plan intégré mission-financement 2020 à 2022, par 93 voix contre 40 et 15 abstentions.
- Le corps électoral bernois a rejeté la révision 2019 de la loi sur les impôts lors de la votation du 25 novembre 2018. S'appuyant sur la « Stratégie fiscale 2019 à 2022 », cette révision prévoyait de réduire le poids de l'imposition sur les bénéfices ;

elle aurait entraîné une baisse de revenus de CHF 103 millions par an qui avait été prise en compte dans les chiffres lors du processus de planification de 2018.

- La Banque nationale suisse (BNS) a communiqué le 9 janvier 2019 son résultat provisoire pour l'exercice 2018, qui table sur une perte annuelle de CHF 15 milliards. En dépit de cette perte, le montant de la réserve pour distributions futures de la BNS a permis la distribution ordinaire de CHF 1 milliard ainsi qu'une distribution supplémentaire de CHF 1 milliard à la Confédération et aux cantons en 2019. La part du canton de Berne aux distributions de bénéfice de la BNS de 2017 a ainsi atteint un total de CHF 162 millions.
- Au début du nouveau processus de planification, en février 2019, le Conseil-exécutif a pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et le Ministère public, par rapport aux chiffres du PIMF 2020-2022 que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session de novembre 2018. Il a constaté à cette occasion que la situation de politique financière s'était considérablement dégradée – à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs – sur la nouvelle période de planification de 2021 à 2023 par rapport à la situation qui prévalait encore après les débats budgétaires de la session de novembre 2018. D'importantes détériorations résultaient notamment des trois éléments de la « Voie 2 » non pris en compte dans le PIMF 2020-2022 (RPT, révision 2021 de la législation fiscale et hausse des besoins d'investissement). En février 2019 également, le Conseil-exécutif a pour la première fois débattu de la manière de faire face à l'augmentation des besoins en matière d'investissement dans le cadre d'une planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire (voir chap. 5).
- Le 4 avril 2019, le Conseil-exécutif a ouvert la procédure de consultation sur la révision 2021 de la loi sur les impôts. Celle

entraîne à partir de 2021, par rapport à la précédente planification, des détériorations budgétaires nettes de près de CHF 50 millions par an.

- En *mai et juin 2019*, le Conseil-exécutif a adopté, lors de journées de réflexion sur la politique financière, de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2020 et du PIMF 2021-2023. Ces décisions portaient notamment sur la prise en compte, dans la planification, des besoins supplémentaires exprimés par les Directions et la Chancellerie d'Etat et sur le montant de l'investissement net ordinaire (voir chap. 2 pour un compte rendu détaillé). De plus, dans le cadre de la planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire, le Conseil-exécutif a décidé notamment d'abandonner ou de reporter certains projets d'investissement (voir chap. 5).
- Le *19 mai 2019*, le corps électoral bernois a refusé une révision partielle de la loi sur l'aide sociale. En conséquence, les mesures d'économie prévues dans le programme d'allègement 2018 en ce qui concerne l'aide économique ne peuvent pas être réalisées. Il en résulte par rapport à la planification de l'année dernière un surcoût de CHF 6,5 à 8 millions (2020 à 2023).
- Le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de 2018 le *4 juin 2019*. Ceux-ci clôturaient sur un excédent de revenus de CHF 261 millions. Le budget prévoyait un solde positif de CHF 108 millions, et le solde de financement était aussi dans les chiffres noirs, avec un montant de CHF 277 millions. La conjoncture solide s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales qui a eu une incidence favorable sur les finances cantonales. Parallèlement, la double distribution du bénéfice de la BNS et les gains comptables résultant de la cession d'immobilisations du patrimoine financier ont contribué à ce résultat réjouissant.
- Le *2 juillet 2019*, l'Administration fédérale des finances a informé le public des montants qui allaient être versés dans le cadre de la péréquation financière fédérale pour 2020. Il est alors apparu que les paiements compensatoires nets versés au canton de Berne reculeraient de CHF 49 millions par rapport aux chiffres précédemment prévus pour 2020. La baisse des versements compensatoires s'explique par le fait que l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne, et donc de son indice de ressources, est supérieure à la moyenne en comparaison intercantonale. A cela s'ajoute la mise en œuvre du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons.
- Selon les prévisions de l'institut de recherches économiques BAK Economics AG de Bâle, le potentiel de ressources du canton de Berne devrait aussi connaître une évolution positive dans les prochaines années. Cette évolution influe de manière déterminante sur les montants compensatoires versés au canton de Berne. Alors que ces versements compensatoires représentaient encore CHF 1272 millions en 2018, le

Conseil-exécutif escompte qu'ils devraient passer à seulement CHF 1072 millions en 2023.

## 1.6 Mise en œuvre de la réforme des Directions (projet RDir) au 1<sup>er</sup> janvier 2020

La réforme des Directions vise à adapter aux réalités actuelles l'organisation des Directions cantonales qui est en place depuis le milieu des années 1990. Son principal objectif est de mieux regrouper certaines tâches au sein d'une même Direction et de limiter le nombre d'interfaces. Elle doit aussi permettre de mieux répartir le poids politique entre les sept Directions cantonales et d'optimiser l'attribution des compétences entre elles. Le Grand Conseil a approuvé le projet politique du Conseil-exécutif visant la réforme des Directions lors de sa session de juin 2019.

Avec la réalisation de cette réforme, environ 130 agents et agentes cantonaux vont changer de Direction à partir du début de l'année 2020. En même temps, six Directions et cinq offices changeront de nom. De plus, la désignation ainsi que la structure et le contenu de plusieurs groupes de produits seront modifiés dans le cadre de la réforme des Directions.

Le présent budget 2020 et le PIMF 2021-2023 tiennent déjà compte des *transferts budgétaires* liés à la réforme des Directions. Cela entraîne dans certaines Directions ou certains groupes de produits des modifications parfois importantes par rapport aux précédents chiffres de la planification et des comptes.

La mise en œuvre de la réforme des Directions au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se traduit aussi par des changements dans le rapport sur le budget et le PIMF. Ainsi les nouvelles désignations des Directions et des groupes de produits sont-elles déjà systématiquement utilisées dans la deuxième partie du rapport (Compte rendu des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires et du Ministère public). En revanche, les anciens noms des Directions sont encore employés pour une meilleure compréhension dans la première partie du rapport, puisqu'elle porte en particulier sur l'élaboration du budget 2020 et du PIMF 2021-2023 qui est intervenue en 2019.

### 1.6.1 Changement de dénomination de Directions et d'offices au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le cadre de la réforme des Directions, six Directions et plusieurs offices vont prendre de *nouveaux noms*. Les Directions concernées sont les suivantes :

- L'actuelle Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) prendra en charge tout ce qui concerne l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés à partir du milieu de l'année 2020. Le but est d'améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et des personnes admises

à titre provisoire. La SAP deviendra ainsi la *Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)*.

- De nouvelles appellations sont aussi prévues pour la Direction de la police et des affaires militaires, qui deviendra la *Direction de la sécurité (DSE)*, la Direction de l'instruction publique, qui s'appellera la *Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)*, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, qui deviendra la *Direction des travaux publics et des transports (DTT)* et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, qui sera désignée comme indiqué plus haut par *Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)*.
- Dans le cadre de la réforme des Directions, l'actuel beco Économie bernoise de la Direction de l'économie publique (ECO) sera scindé en deux pour former l'Office de l'économie et l'Office de l'assurance-chômage. Ces deux nouveaux offices resteront au sein de la même Direction, devenue *Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)*.

En outre, les *offices* suivants changeront aussi de nom :

- Office des forêts > *Office des forêts et des dangers naturels*
- Office des affaires sociales > *Office de l'intégration et de l'action sociale*
- Office de gestion et de surveillance > *Office des services et des ressources*
- Office de la population et des migrations > *Office de la population*

### **1.6.2 Principaux changements en matière d'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Les principaux changements organisationnels qui vont intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2020 du fait de la réforme des Directions sont décrits ci-après.

- Début 2020, le Laboratoire cantonal passera de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) à la nouvelle Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE, anciennement ECO).
- L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie, actuellement à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), rejoindra lui aussi la DEEE, où il formera, avec le secteur Protection contre les immissions du beco Economie bernoise, le nouvel Office de l'environnement et de l'énergie.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le domaine de la protection des sols dans la construction sera transféré de l'Office des eaux et des déchets de la TTE à l'Office de l'agriculture et de la nature au sein de la nouvelle DEEE. Celle-ci accueillera aussi un nou-

veau service spécialisé dans l'utilisation et la protection des sols. La nouvelle DEEE sera ainsi responsable de tout ce qui a trait à l'environnement et à l'énergie. Le Service vétérinaire, qui est actuellement rattaché à l'Office de l'agriculture et de la nature de la Direction de l'économie publique (ECO), intégrera la DEEE en tant qu'Office des affaires vétérinaires.

- Pour l'heure à la TTE, l'Office de l'information géographique sera incorporé à la nouvelle Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ), actuellement JCE. La DIJ regroupera ainsi toutes les tâches ayant une incidence spatiale, comme l'organisation du territoire, la tenue du registre foncier et la géoinformation.

### 1.6.3 Récapitulatif des nouvelles dénominations et abréviations des Directions

Le tableau suivant récapitule les nouveaux noms et les nouvelles abréviations des Directions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Actuellement		A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020	
Dénomination	Abréviation	Dénomination	Abréviation
Autorités	AUT	inchangée	inchangée
Chancellerie d'État	CHA	inchangée	inchangée
Direction de l'économie publique	ECO	Direction de l'économie publique, de l'énergie et de l'environnement	DEEE
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	SAP	Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration	SSI
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	JCE	Direction de l'intérieur et de la justice	DIJ
Direction de la police et des affaires militaires	POM	Direction de la sécurité	DSE
Direction des finances	FIN	inchangée	inchangée
Direction de l'instruction publique	INS	Direction de l'instruction publique et de la culture	INC
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	TTE	Direction des travaux publics et des transports	DTT
Contrôle des finances	CF	inchangée	inchangée
Autorité cantonale de surveillance de la protection des données	BPD	inchangée	inchangée
Autorités judiciaires et Ministère public	JUS	inchangée	inchangée

### 1.7 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

Le Conseil-exécutif s'est fixé les objectifs suivants pour le processus de planification 2019 :

- Le recul des versements compensatoires de la péréquation financière fédérale, la révision 2021 de la loi sur les impôts et l'augmentation des besoins d'investissement, qui n'avaient pas été pris en compte lors du processus de planification de 2018, doivent être totalement intégrés dans les résultats du processus de planification de 2019.
- Pour l'exercice budgétaire 2020 et toutes les années de la période de planification 2021 à 2023, le compte de résultats doit présenter un solde équilibré. Le Conseil-exécutif s'est fixé le même objectif pour le solde de financement des exercices 2020 et 2021. En revanche, pour les années 2022 et 2023, le gouvernement était prêt, par souci de réalisme, à s'accommoder dans un premier temps d'un solde de financement négatif en raison de la forte augmentation des besoins d'investissement à partir de ce moment-là et du fait que la solution du Fonds (loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques LFFIS) n'avait pas encore été discutée au Grand Conseil et qu'il n'était pas encore possible d'en tenir compte dans les chiffres de la planification. Ce solde devait toutefois se limiter à la hausse établie des besoins d'investissement.

De plus, le Conseil-exécutif avait déjà décidé à l'automne 2018 de quelle manière la planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire devrait se dérouler dans le cadre de la « Voie 2 ». Et ce, dans le but de déterminer comment gérer les besoins d'investissement en hausse à partir de 2022 et d'envisager par exemple la possibilité d'ajourner ou d'abandonner certains gros projets d'investissement.

#### 1.7.1 Le Conseil-exécutif est globalement satisfait des présents résultats...

Avec ces résultats, le Conseil-exécutif a de nouveau réussi à présenter au Grand Conseil un budget et un plan intégré mission-financement affichant des excédents de revenus au compte de résultats sur toute la période de planification 2020 à 2023. Il est également parvenu à dégager des soldes de financement positifs, excepté pour les années 2022 et 2023.

Le Conseil-exécutif a ainsi atteint les objectifs qu'il s'était fixés au début des travaux de planification de cette année. Il est donc satisfait dans l'ensemble des présents résultats.

Il l'est d'autant plus du fait qu'il a été possible de tenir compte, dans le budget 2020 et PIMF 2021-2023, des conséquences financières de plusieurs demandes politiques importantes (notamment le renforcement du corps de police, le reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique, et l'augmentation de l'investissement net ordinaire).

A court terme, c'est-à-dire à l'horizon de l'exercice budgétaire 2020, le résultat des travaux de planification est de l'avis du Conseil-exécutif franchement *réjouissant* avec un excédent de CHF 217 millions au compte de résultats et un solde de financement positif de CHF 160 millions. Même en 2021, la présente planification prévoit encore des excédents.

Sur le moyen à long terme, c'est-à-dire à l'horizon de 2022 au plus tard, on observe par contre une *situation délicate en matière de politique financière*. Si bien que la présente planification prévoit des déficits de financement à partir de 2022. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'à moins que la solution du Fonds qu'il propose ne soit retenue ou que le compte de résultats ne dégagne des améliorations massives, le canton ne pourra pas financer sur ses propres ressources (autrement dit sans contracter un nouvel endettement) l'investissement net qui est prévu dans la présente planification.

### 1.7.2 ... mais des risques et incertitudes considérables planent sur la planification à partir de 2022

La situation difficile en matière de politique financière qui prévaudra à partir de 2022 va encore s'accroître du fait qu'il existe des *risques et incertitudes de taille* quant à l'évolution future, précisément, des trois éléments que le Conseil-exécutif a intégrés dans la nouvelle planification :

- L'augmentation des besoins d'investissement va encore s'accroître après la période de planification de 2020 à 2023. C'est pourquoi le Conseil-exécutif, comme indiqué précédemment, va devoir continuer à évaluer et à prioriser les projets d'investissement lors des prochains processus de planification.
- L'évolution des *paiements compensatoires de la RPT* est également incertaine. Le potentiel de ressources du canton de Berne a enregistré récemment une progression supérieure à la moyenne en comparaison intercantonale. Le PIMF 2021-2023 prévoit que l'indice des ressources du canton va continuer d'augmenter. Si cette progression était supérieure à celle prévue dans la présente planification, cela entraînerait une nouvelle réduction des paiements compensatoires.
- En ce qui concerne la *mise en œuvre de la RFFA*, les valeurs de la présente planification correspondent à la *révision 2021 de la loi cantonale sur les impôts* selon la version de consultation du 4 avril 2019. Un projet différent, prévoyant éventuellement des mesures plus poussées, se traduirait par une détérioration de la situation initiale de politique financière.

A ces incertitudes s'ajoutent les risques de politique financière exposés au chapitre 3. Si par exemple la conjoncture devait connaître un net ralentissement, cela aggraverait encore la situation financière déjà tendue à moyen terme. Le Conseil-exécutif tout comme le parlement devront continuer d'observer attentivement l'évolution des charges dans certains domaines d'acti-

tivité. Cela concerne notamment l'exécution des assurances sociales ainsi que les évolutions dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé.

### 1.7.3 Financer les futurs besoins d'investissement: un défi majeur pour les finances cantonales

Dans le cadre de la « Voie 2 » et plus précisément de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a analysé de quelle manière il pouvait faire face à la hausse des besoins d'investissement à partir de 2022. La planification prévisionnelle prévoit une *combinaison de différentes mesures*, qui complète la solution du Fonds qu'il a proposée. Dans le cadre de cette planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a décidé d'ajourner trois projets d'investissement et d'en supprimer un. Il a de plus identifié deux projets qui pourraient être financés au moyen d'un partenariat public-privé. Par ailleurs, il a envisagé des réductions forfaitaires dans les domaines de la construction et du génie civil, adopté des mesures visant à optimiser la planification des investissements et imposé un moratoire temporaire sur la remise à l'Office des immeubles et des constructions de nouvelles commandes d'utilisateurs dans le domaine du bâtiment. Cette « combinaison de mesures » comprend en outre l'augmentation de l'investissement net ordinaire que le Conseil-exécutif a décidée lors du processus de planification de cette année.

Les décisions qu'il a arrêtées dans le cadre de la planification prévisionnelle ont permis au Conseil-exécutif d'*atteindre de premiers objectifs dans la « Voie 2 »*, puisque les mesures décidées entraînent une réduction du volume des investissements. Des différentes mesures adoptées par le Conseil-exécutif lors de la planification prévisionnelle, la solution proposée du Fonds constitue cependant l'élément principal pour combler la lacune de financement le plus rapidement possible et garantir ainsi la sécurité de la planification et le développement des projets d'investissement.

Toutefois, un déficit de financement subsiste pour les projets d'investissement en dépit de la planification prévisionnelle et des ressources du Fonds proposé par le Conseil-exécutif. Celui-ci va donc devoir continuer à réexaminer les projets d'investissement et à fixer des priorités lors des prochains processus de planification, et ce quelle que soit de la décision du Grand Conseil sur la solution du Fonds. Sinon la hauteur des besoins d'investissement entraînera inévitablement une augmentation considérable de la dette à moyen terme. En conséquence, le Conseil-exécutif va poursuivre à l'avenir ses travaux autour de la « Voie 2 ».

Dans le cadre de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a également envisagé un « plan B » en cas de rejet par le Grand Conseil du Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques. Si le projet de loi présenté ne recueille pas de majorité, le gouvernement pense actuellement qu'il faudra reporter de cinq ans le regroupement à Berne des sites de la Haute école spécialisée bernoise et renoncer au campus de Berthoud.

Ces mesures ne seront toutefois pas suffisantes pour faire face aux importants projets d'investissement du canton ces prochaines années. Si la solution du Fonds est refusée, il faudra donc envisager de définir de nouvelles priorités ou d'abandonner d'autres projets. En même temps, l'insuffisance des moyens financiers qui découlerait du rejet de cette solution compromettrait grandement la sécurité de la planification dans le domaine des investissements. Et ce dans un contexte où le Grand Conseil et le Conseil-exécutif entendent, dans le cadre de la vision « Engagement 2030 », poursuivre une stratégie offensive de développement du canton. Or, la mise en œuvre de la vision « Engagement 2030 » dépend étroitement de la réalisation des investissements prévus.

#### **1.7.4 Poursuite d'une politique financière fiable et durable**

Le Conseil-exécutif a l'intention de poursuivre à l'avenir les efforts qu'il a déjà déployés jusqu'ici pour améliorer la situation financière du canton de Berne.

Ainsi va-t-il non seulement mettre en œuvre les mesures du PA 2018, mais aussi poursuivre les projets destinés à détecter les potentiels d'optimisation de l'accomplissement des tâches publiques dans certains champs d'activité (voir à ce sujet les explications aux chapitres 3.16 et 6.3).

De plus, le Conseil-exécutif va poursuivre la mise en œuvre de la déclaration de planification du député Brönnimann (pvl, Mithäusern) « *Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019 à 2021* » que le Grand Conseil a adoptée lors de la session de novembre 2017 (voir l'encadré au chapitre 2.5.2).

Pour conclure, la situation actuelle de politique financière exige selon le Conseil-exécutif de poursuivre une politique financière à la fois mesurée, fiable et durable – précisément au vu des défis qui s'annoncent à moyen terme. Le Conseil-exécutif estime qu'il est particulièrement important à cet égard de *définir rapidement une solution acceptable pour faire face à la hausse des besoins d'investissement*. Il propose pour ce faire au Grand Conseil de créer un Fonds de financement des projets d'investissement stratégiques. Cette solution a pour objectif de garantir la *sécurité de la planification* qui est nécessaire pour mener une politique financière à la fois fiable et durable, et de poser la première pierre des projets d'investissement qui sont essentiels

pour la poursuite du développement du canton de Berne et pour la mise en œuvre de la vision « Engagement 2030 ».

Par ailleurs le Conseil-exécutif n'exclut pas de discuter d'autres solutions pour financer la hausse des besoins d'investissement et de l'adaptation des freins au déficit suggérée à cet égard dans les milieux politiques. Cependant, il estime que la modification de la Constitution liée à cette mesure impliquerait une grande incertitude politique. En même temps, une adaptation constitutionnelle se déroulerait sur une longue période durant laquelle la sécurité de la planification serait fortement restreinte pour le développement des projets d'investissement.

## 2 Résultat de la planification

### 2.1 Résultats des débats budgétaires de 2018

Le Grand Conseil a *approuvé le budget 2019* lors du vote final le 27 novembre 2018, par 98 voix contre 44 et 6 abstentions. Il a aussi approuvé le plan intégré mission-financement (PIMF) 2020 à 2022 le 27 novembre 2018, par 93 voix contre 40 et 15 abstentions.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté plusieurs décisions en lien avec l'élaboration du budget 2020 et du PIMF 2021 à 2023. Il a ainsi, d'une part, transmis *quatre déclarations de planification* concernant le PIMF 2020 à 2022 et, d'autre part, rejeté un grand nombre de déclarations de planification, lançant autant de messages importants pour l'élaboration du budget 2020 et du PIMF 2021 à 2023. Nous résumons ci-dessous les principaux résultats de la session de novembre 2018 :

- En dépit du rejet par le corps électoral bernois de la révision 2019 de la loi sur les impôts, le Grand Conseil s'est opposé à l'*annulation des mesures prévues par le programme d'allègement (PA) 2018*. Il a par ailleurs rejeté des propositions et des déclarations de planification qui demandaient d'augmenter le budget consacré aux réductions de primes et à l'aide sociale.
- Se prononçant sur une déclaration de planification de la CFin, le Grand Conseil s'est montré favorable à l'inscription, dans les données de planification des exercices 2020 à 2022, d'*une compensation du renchérissement appropriée* en faveur du personnel cantonal. Toutefois, selon la teneur de la déclaration de planification, la masse salariale ne doit pas changer dans

les mêmes proportions que la compensation du renchérissement à appliquer.

- Lors du débat budgétaire, le Grand Conseil a rejeté à une courte majorité une déclaration de planification visant à *reclasser le corps enseignant du niveau primaire dans des classes de traitement supérieures*. Il n'a pas non plus approuvé une déclaration de planification demandant d'affecter à des corrections des traitements, pour le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022, une somme équivalente chaque année à 0,3 pour cent de la masse salariale. Il a aussi rejeté à une courte majorité une déclaration de planification voulant réserver cette mesure au corps enseignant.
- S'agissant de la mise en œuvre de la déclaration de planification du député Brönnimann demandant une réduction des effectifs de l'administration centrale, le Grand Conseil a décidé, en adoptant une autre déclaration de planification, d'*en exclure en grande partie l'administration décentralisée* de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.
- Le Grand Conseil a par ailleurs adopté une déclaration de planification prévoyant une *augmentation du budget global du groupe de produits «Ecoles moyennes et formation professionnelle»* de CHF 10 millions, pour autant qu'il confirme, lors de la deuxième lecture, le résultat de la première lecture de la modification de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP; RSB 435.11). Selon la teneur de la déclaration de planification, aucune compensation ne devrait être opérée à la Direction de l'instruction publique.

Le chapitre 2.5.5 renseigne sur la suite donnée par le Conseil-exécutif aux déclarations de planification approuvées lors du processus de planification de cette année.

Les chiffres se présentaient comme suit après les résultats des débats budgétaires de 2018 : le compte de résultats du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022 affichait un excédent de revenus pour toutes les années de la période de planification. Sur toute la période de 2019 à 2022, il était prévu de réduire la dette de CHF 136 millions.

en millions CHF	Budget		Plan financier	
	2019	2020	2021	2022
Charges	11 359	11 397	11 532	11 605
Revenus	11 482	11 499	11 622	11 796
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>123</b>	<b>102</b>	<b>91</b>	<b>191</b>
<b>Investissement net</b>	<b>436</b>	<b>454</b>	<b>444</b>	<b>465</b>
<b>Solde de financement</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>82</b>
– = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
<b>Réduction totale de la dette</b>		<b>136</b>		
<b>Réduction annuelle de la dette</b>		<b>34</b>		
<b>Degré d'autofinancement</b>		<b>108 %</b>		

## 2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification

En février 2019, le Conseil-exécutif a procédé à une mise à jour des conditions initiales de politique financière selon la pratique habituelle ces dernières années. Il a ainsi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions, la Chancellerie d'Etat, les Autorités judiciaires et le Ministère public, par rapport aux chiffres du PIMF 2020 à 2022 que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session de novembre 2018. A cette occasion, il a constaté *une dégradation considérable de la situation en matière de politique financière* pour le nouveau PIMF 2021 à 2023, à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, par rapport à la situation qui prévalait encore après les débats budgétaires de la session de novembre 2018.

Trois positions de la « Voie 2 » en particulier, qui ne figuraient pas encore dans le PIMF 2020 à 2022, sont à l'origine de *détériorations considérables des finances cantonales* (« RPT », « Révision 2021 de la loi sur les impôts » et « Augmentation des besoins d'investissement »). Par ailleurs, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et la Direction de l'instruction publique, notamment, ont annoncé des détériorations supplémentaires. Les principaux domaines dans lesquels la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a signalé une augmentation des charges sont les suivants: secteur du troisième âge et du long séjour, enfants et jeunes présentant des formes de handicap complexes et multiples, et personnes réfugiés et admises à titre provisoire en raison du transfert de la compétence du canton aux communes. Pour la Direction de l'instruction publique, l'augmentation des charges concernait en premier lieu le reclassement en classe 7 des enseignants et enseignantes figurant actuellement en classe de traitement 6 et le gonflement du nombre d'élèves et de classes en raison de l'évolution démographique.

Les principales *améliorations budgétaires* par rapport aux chiffres de l'an passé s'expliquaient par la mise à jour des prévisions concernant les recettes fiscales et par le rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts par le corps électoral bernois le 25 novembre 2018.

S'agissant de *l'augmentation des besoins d'investissement*, le Conseil-exécutif a constaté, comme il l'avait fait lors du processus de planification 2018, que les chiffres pris en compte jusqu'ici ne suffiraient pas, à partir de 2022, à réaliser les projets prévus dans la planification sectorielle (c'est-à-dire conformément au plan d'investissement intégré).

En résumé, le Conseil-exécutif a constaté au début du nouveau processus de planification des exercices du PIMF 2021 à 2023, que *la situation de politique financière s'était considérablement dégradée* – à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs – par rapport à la situation qui prévalait encore lors des débats budgétaires de la session de novembre 2018.

## 2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2019

Dans la composition qui était la sienne lors du processus de planification de l'an passé, le Conseil-exécutif avait opté pour une procédure sur deux voies, la « Voie 1 » et la « Voie 2 ».

- L'objectif défini pour la « Voie 1 » était de formuler un budget 2019 et un PIMF 2020 à 2022 équilibrés. Pour les chiffres de la période 2019 à 2022, il n'avait pas été tenu compte des modifications apportées à la RPT et des modalités de la révision 2021 de la loi sur les impôts, en raison des incertitudes qui entouraient ces aspects à ce moment-là. Le même constat s'appliquait à l'augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022.
- Le Conseil-exécutif entendait traiter ces trois postes (« RPT », « Révision 2021 de la loi sur les impôts » et « Augmentation des besoins d'investissement ») dans le cadre de la « Voie 2 » lors du processus de planification 2019. Maintien de la « Voie 1 » et de la « Voie 2 »

### 2.3.1 Maintien de la « Voie 1 » et de la « Voie 2 »

Le Conseil-exécutif est resté fidèle, pour le processus de planification 2019, à cette procédure sur deux voies en se fixant pour objectif de tenir compte des besoins supplémentaires dérivant des postes « RPT », « Révision 2021 de la loi sur les impôts » et « Augmentation des besoins d'investissement » dans le budget 2020 et dans le PIMF 2021 à 2023.

S'agissant de *l'augmentation des besoins d'investissement* prévue à partir de 2022, le Conseil-exécutif a adopté une décision de principe et opéré un changement de paradigme: il faut désormais prendre systématiquement en considération, dans la planification financière, les ressources nécessaires en fonction de la planification sectorielle (compte tenu d'un supplément de planification sectorielle de 30 pour cent). Le processus de planification de l'an dernier n'a pas tenu compte, dans la planification financière, des besoins d'investissement supplémentaires avérés, ce qui a occasionné un supplément de planification sectorielle d'environ 50 pour cent en 2022.

De surcroît, le Conseil-exécutif a décidé, dans le cadre de la « Voie 2 » actuelle, de procéder à une *planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire*, en particulier afin de supprimer, de redimensionner ou de remettre à une date ultérieure certains projets d'investissement et de réduire ainsi le volume des investissements des prochaines années. La planification prévisionnelle avait aussi pour but de formuler des mesures auxquelles le Conseil-exécutif pourrait avoir recours si le Grand Conseil refusait la solution qu'il propose (Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques).

### 2.3.2 Objectifs matériels du processus de planification 2019

Eu égard à la situation financière prévalant au début du nouveau processus de planification, qui est exposée ci-dessus, le Conseil-exécutif s'est fixé comme objectif, tant pour le budget 2020 que pour tous les exercices du PIMF 2021 à 2023, de clore le compte de résultats sur un solde équilibré. Il a défini le même objectif pour le solde de financement des exercices 2020 et 2021. En revanche, pour les exercices 2022 et 2023, le Conseil-exécutif était disposé, par souci de réalisme, à s'accommoder pour l'instant d'un solde de financement négatif (c'est-à-dire d'un nouvel endettement) en raison du besoin en investissement qui augmente fortement à partir de cette date et du fait que la solution du fonds n'avait pas encore été débattue au Grand Conseil et qu'il n'était pas encore possible d'en tenir compte. Ce nouvel endettement doit toutefois se limiter aux besoins d'investissement attestés.

### 2.4 Principaux changements en matière de politique financière intervenus entre novembre 2018 et août 2019 par rapport à la précédente planification

Les changements suivants par rapport à la planification précédente, intervenus entre novembre 2018 et août 2019, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2020 et du plan intégré mission-financement 2021 à 2023. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires  
(-) = détériorations budgétaires

en millions CHF	Budget			Plan financier
	2020	2021	2022	2023
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	191	196	204	246

### 2.4.2 Rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts

Le processus de planification de 2018 avait revu les recettes fiscales à la baisse, à hauteur de CHF 103 millions, en prévision

en millions CHF	Budget			Plan financier
	2020	2021	2022	2023
Rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts	103	103	103	103

### 2.4.3 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale

Dans la composition qui était la sienne lors du processus de planification de 2018, le Conseil-exécutif avait décidé de ne pas

### 2.4.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

La réévaluation des rentrées fiscales réalisée lors du processus de planification de 2019 se traduit par des améliorations budgétaires allant de CHF 191 millions (en 2020) à CHF 246 millions (en 2023) par rapport à la précédente planification.

En ce qui concerne les personnes physiques, la mise à jour intègre en particulier les revenus supplémentaires résultant de l'évaluation générale des immeubles, ce qui se traduit pour le canton par une augmentation de l'impôt sur la fortune d'environ CHF 34 millions par an à partir de 2020 (sur la base d'une valeur médiane de 70 %). S'agissant des personnes morales, le canton a enregistré, durant les premiers mois de 2019, une nette hausse par rapport aux hypothèses formulées lors du processus de planification de 2018. Due pour l'essentiel aux résultats réjouissants de l'exercice 2018, cette progression produit un effet de base.

Un résultat réjouissant se dessine aussi pour l'impôt sur les gains immobiliers en 2019. Aucun ralentissement marqué du marché immobilier n'étant prévisible, le Conseil-exécutif table à nouveau sur un résultat positif, en particulier pour le budget 2020.

Le Conseil-exécutif escompte une augmentation des parts aux impôts fédéraux, en sus de la hausse de ces parts induite par le projet RFFA (voir l'évolution au chap. 2.4.8). Les parts d'impôt anticipé s'inscrivent elles aussi en nette hausse.

de la mise en œuvre de la révision 2019 de la loi sur les impôts. De la sorte, le rejet de cette révision par le peuple le 25 novembre 2018 se traduit par des améliorations du compte de résultats par rapport au PIMF 2020 à 2022.

tenir compte, dans le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022, de la mise en œuvre du troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT, étant donné les incertitudes qui entouraient ce poste à l'époque. En revanche, il avait déjà pris en considération en 2018 le recul des versements compensatoires qui se

dessinait en raison de l'évolution du potentiel de ressources du canton de Berne, supérieure à la moyenne des cantons. Il s'était fondé pour ce faire sur les prévisions de l'Administration fédérale des finances (AFF) pour le budget 2019 et sur celles de BAK Economics AG Basel pour les années suivantes, qui se fondent sur les données de l'AFF.

Pour l'exercice budgétaire 2020, l'AFF escompte à nouveau une *amélioration du potentiel de ressources* du canton de Berne. La valeur de l'indice du canton de Berne passe de 74,3 points d'indice avant la péréquation des ressources en 2017 à 77,6 points en 2020. Les prévisions mises à jour de l'AFF tiennent compte non seulement de cette progression, mais aussi de la *mise en œuvre du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT*. Ces deux facteurs aboutissent, pour le budget 2020, à une détérioration

budgétaire de l'ordre de CHF 49 millions de francs par rapport à la planification précédente.

Pour le PIMF 2021 à 2023, BAK Basel prévoit que le potentiel de ressources du canton de Berne continuera à augmenter. Par rapport à la période de planification précédente, l'amélioration enregistrée en ce qui concerne la péréquation des ressources et la mise en œuvre graduelle du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT entraînent une réduction des versements compensatoires atteignant CHF 104 millions en 2022.

L'évolution décrite ci-dessus influe de manière déterminante sur les montants compensatoires versés au canton de Berne. Si ces derniers s'élevaient encore à CHF 1 287 millions en 2017, ils chuteront à CHF 1 064 millions en 2022 selon les prévisions du PIMF.

en millions CHF	Budget		Plan financier	
	2020	2021	2022	2023
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	-49	-44	-104	-96

#### 2.4.4 Dissolution de la réserve de réévaluation

En vertu de la révision partielle de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui abrogera la disposition transitoire de l'article T1-1, la *réserve de réévaluation* constituée à la suite de la revalorisation des actifs financés par des financements spéciaux à l'occasion du retraitement effectué au 1<sup>er</sup> jan-

vier 2017 *sera dissoute*. En d'autres termes, le retraitement effectué dans ce domaine sera annulé et la dissolution proportionnelle effectuée jusqu'ici de la réserve de réévaluation au crédit du compte de résultats sera supprimée. Si ces circonstances obèrent le compte de résultats, elles n'ont en revanche aucune incidence sur le budget en ce qui concerne le solde de financement.

en millions CHF	Budget		Plan financier	
	2020	2021	2022	2023
Dissolution de la réserve de réévaluation	-41	-41	-41	-41

#### 2.4.5 Effets de l'évolution démographique sur les effectifs de l'école obligatoire

L'évolution démographique entraîne une augmentation des effectifs d'élèves de l'école obligatoire, ce qui se traduit – tant pour

l'année scolaire 2018-2019 que pour les années suivantes – par l'ouverture de classes supplémentaires ainsi que par *l'augmentation des heures d'enseignement et des charges qui en sont le corollaire*.

en millions CHF	Budget		Plan financier	
	2020	2021	2022	2023
Effets de l'évolution démographique sur les effectifs de l'école obligatoire	-25	-31	-41	-46

#### 2.4.6 Augmentation des besoins dans les domaines de la garantie du minimum vital et de l'intégration

L'afflux de requérants et de requérantes d'asile a atteint son niveau le plus élevé aux alentours de 2015. Les *requérants et requérantes d'asile dans le besoin* sont transférés du canton (qui perçoit des subventions fédérales) aux communes (qui n'en perçoivent pas) après cinq ou sept ans respectivement selon qu'il s'agisse de personnes réfugiées reconnues ou de personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Le taux d'intégration est

très bas avec le système actuel (avant le projet NA-BE). Conséquence tardive du pic d'afflux mentionné, de nombreuses personnes réfugiées ou admises à titre provisoire seront transférées aux communes à partir de 2020, ce qui se répercutera non seulement sur le montant de l'aide sociale individuelle à verser par les communes et les frais de traitement des services sociaux (en raison de la hausse attendue du nombre de dossiers), mais aussi, bien que dans une moindre mesure, sur les coûts inhérents aux programmes d'occupation et d'insertion. Le passage à la compétence communale après cinq ou sept ans et la suppression des subventions fédérales aura aussi des conséquences pour le

canton par le biais du mécanisme de compensation des charges. Il en résulte une *augmentation des charges qui va de CHF 16 millions en 2020 à CHF 30 millions pour 2022 et 2023.*

De surcroît, après le *rejet* de la révision partielle de la *loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale* (LASoc ; RSB 860.1) en votation populaire le 19 mai 2019, les mesures d'austérité prévues par le PA 2018 dans le domaine de l'aide matérielle ne pourront pas être appli-

en millions CHF

Augmentation des besoins dans les domaines de la garantie du minimum vital et de l'intégration

Budget	Plan financier		
2020	2021	2022	2023
-27	-32	-42	-42

#### 2.4.7 Application de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les réductions de primes

Dans son arrêt 8C\_228/218, le Tribunal fédéral s'est prononcé pour la première fois sur la limite de revenu ouvrant droit aux réductions individuelles de primes versées par les cantons. Le

en millions CHF

Application de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les réductions de primes

Conseil-exécutif entend *appliquer* cette *jurisprudence du Tribunal fédéral* en la combinant à d'autres mesures susceptibles d'alléger les charges des familles avec enfants et des jeunes adultes en formation à bas et moyens revenus. Les *charges supplémentaires* qui en résultent totaliseront *CHF 23 millions en 2020 et CHF 30 millions les années suivantes.*

Budget	Plan financier		
2020	2021	2022	2023
-23	-30	-30	-30

#### 2.4.8 Mise en œuvre de la révision 2021 de la loi sur les impôts (en consultation)

Le projet de révision 2021 de la loi sur les impôts mis en consultation le 4 avril 2019 prévoit notamment, pour *mettre en œuvre la RFFA*, de relever les déductions pour la recherche et le développement (*patent box*) et de réduire le taux d'imposition du capital des entreprises ainsi que, pour les personnes physiques, de relever la déduction pour frais de garde des enfants par des tiers et celle pour les primes d'assurance ; il s'en suit, à partir de 2021, d'une réduction des revenus de CHF 93 millions pour le canton de Berne. Puisque l'on escompte une augmentation générale des recettes fiscales, celles-ci s'accroîtront légèrement les années suivantes.

Le projet de la RFFA a en outre pour conséquence une augmentation de la part des cantons aux impôts fédéraux à partir de 2020. Pour 2020, on estime que les revenus seront supérieurs

en millions CHF

Mise en œuvre de la révision 2021 de la loi sur les impôts (en consultation)

de CHF 44 millions au plan précédent. Le canton prévoit aussi une légère augmentation de la part aux impôts fédéraux pour les années suivantes.

Par rapport à la planification précédente, la révision 2021 de la loi sur les impôts telle qu'elle a été mise en consultation entraîne à partir de 2021 des *détériorations budgétaires nettes proches de CHF 50 millions.*

Le projet mis en consultation le 4 avril 2019, et par conséquent les chiffres de la présente planification, *ne tenaient pas encore compte* de la mise en vigueur définitive de la RFFA arrêtée le 14 juin 2019 par le Conseil fédéral. De ce fait, les mesures de la révision 2021 de la loi sur les impôts applicables aux personnes juridiques entreront en vigueur *dès l'an 2020* au lieu de 2021. Selon le projet mis en consultation, ces mesures entraînent une *contraction des revenus de CHF 59 millions par an.*

Budget	Plan financier		
2020	2021	2022	2023
44	-48	-49	-49

#### 2.4.9 Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et des personnes handicapées

Dans le domaine des *prestations résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées souffrant de maladies chroniques*, l'évolution démographique et les reports entre degrés de soin entraînent des charges supplémentaires de *CHF 7 à 17 millions.*

Un accroissement des charges de l'ordre de *CHF 9 à 11 millions* est par ailleurs à signaler dans le *domaine des personnes handicapées* en raison en particulier d'une augmentation du nombre de personnes ayant droit aux prestations et des formes de handicap complexes et multiples.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et des personnes handicapées	-17	-24	-28	-26

#### 2.4.10 Mesures en faveur du personnel

Le budget 2020 prévoit une *compensation du renchérissement de 0,2 pour cent* de la masse salariale en faveur du personnel cantonal, du corps enseignant et du personnel des secteurs subventionnés de la SAP et de l'INS, ce qui occasionne des charges périodiques de CHF 8 millions.

Pour les années 2020 à 2022, la planification précédente prévoyait déjà des *mesures salariales individuelles à hauteur de 0,7 pour cent* de la masse salariale. L'application de ces mesures salariales individuelles à l'exercice 2023 occasionne des charges supplémentaires de CHF 21 millions.

En outre, les *allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et les indemnités pour service de garde* seront relevées à partir de 2020, et seront, tout comme les allocations de fonction, assurées auprès de la caisse de pension. Une somme de CHF 3 millions est budgétée pour chaque année du plan.

Enfin, les charges de personnel s'accroîtront de CHF 4 millions à partir de 2020 en raison du relèvement des *cotisations patronales à l'AVS de 0,15 point de pourcentage* qui découle du projet de RFFA.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Mesures en faveur du personnel	-14	-15	-15	-36

#### 2.4.11 Croissance modérée dans le domaine des soins de santé

Le canton prévoit toujours une croissance des prestations et des coûts des soins aigus somatiques. *Toutefois, la croissance des*

*prestations a fléchi par rapport aux prévisions précédentes*, de sorte que les charges prévisionnelles sont inférieures à celles du processus de planification de 2018.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Croissance modérée dans le domaine des soins de santé	23	25	17	9

#### 2.4.12 Transferts du compte des investissements au compte de résultats

En vertu de la modification de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la *limite d'inscription à l'ac-*

*tif* applicable aux immeubles du patrimoine administratif a été relevée de CHF 5 000 à CHF 100 000, ce qui entraîne, par rapport à la planification de l'an passé, un transfert du compte des investissements au compte de résultats. Ce transfert, qui grève le compte de résultats, n'a toutefois pas d'effet sur le solde de financement.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Transferts du compte des investissements au compte de résultats	-18	-18	-18	-18

#### 2.4.13 Reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique

Le rapport du Conseil-exécutif sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale a montré que le canton de Berne présente des retards dans certains domaines importants par rapport à d'autres cantons et que des mesures s'imposent en conséquence. Lors de l'examen de ce rapport, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont fait du reclas-

sement des enseignants et enseignantes situés en classe de traitement 6 la priorité de la politique du personnel.

Sur cette base, le Conseil-exécutif a budgété, lors du processus de planification de cette année, les ressources financières nécessaires au reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique de la *classe de traitement 6 à la classe de traitement 7* à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique	-9	-20	-20	-20

#### 2.4.14 Evolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, le budget 2020 prévoit une contraction des besoins d'amortissement de CHF 5 millions, mais le PIMF 2021-2023 escompte une augmentation de CHF 8 à 27 millions environ, d'une part en raison d'un accroissement des investissements lors des deux dernières années de ce plan,

d'autre part du fait que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les investissements financés par le biais d'un financement spécial, d'un Fonds ou d'un préfinancement seront, en vertu de la révision partielle 2020 de la LFP, amortis immédiatement après leur inscription, ce qui n'était pas le cas lors de la planification précédente. Les besoins d'amortissement augmentent d'autant.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Evolution des besoins d'amortissement	5	-8	-19	-27

#### 2.4.15 Evolution des coûts des prestations complémentaires

Les coûts occasionnés par les prestations complémentaires (PC) augmentent d'environ deux pour cent par an, mais cette hausse est compensée par divers effets particuliers (modifications de l'ordonnance du 16 septembre 2009 portant introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

[Oi LPC; RSB 841.311], réforme des PC et révisions du budget) qui entraînent un recul des charges dès 2020 par rapport à la planification précédente. S'agissant des revenus, les contributions de la Confédération et des communes sont indexées sur l'évolution des coûts des PC, de sorte que les charges du canton se réduisent au total d'une dizaine de millions de francs jusqu'en 2022, la diminution étant ensuite inférieure.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Evolution des coûts des prestations complémentaires	13	14	13	4

#### 2.4.16 Renforcement des effectifs du corps de police

Dans son rapport en réponse à la motion 138–2016 «Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale», le Conseil-exécutif prévoit, dans une première phase allant de 2020 à 2025, d'accroître de 170 postes les effectifs de la Police cantonale. Pour la première tranche de cette augmentation (2020–21), il est prévu

de recruter et de former 30 futurs policiers et policières qui pourront être affectés à leur destination en 2022 et intégrés au corps de police. Pour les exercices 2021 à 2024, il est prévu de recruter et de former 35 personnes supplémentaires par année. Il en résulte des détériorations budgétaires allant de CHF 2 millions (en 2020) à CHF 19 millions (en 2023).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Renforcement des effectifs du corps de police	-2	-6	-13	-19

#### 2.4.17 Autres modifications par rapport à la précédente planification

D'autres modifications intervenues entre novembre 2018 et mi-août 2019 se traduisent au compte de résultats par des améliorations à hauteur de CHF 9 millions (en 2023) et par des détériorations atteignant CHF 38 millions (en 2020).

Ces variations sont notamment dues à la hausse des recettes des impôts sur les mutations, à la contraction des intérêts négatifs, aux coûts induits par les programmes du Wyss Center Bern, budgétés pour la première fois, à l'augmentation des charges consécutive à la suppression de la mesure du PA «Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire» et à la hausse des coûts occasionnés par les mesures de protection des enfants et des adultes

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Autres modifications par rapport à la précédente planification	-38	-17	-26	9

#### 2.4.18 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2018 et mi-août 2019

Les principales modifications intervenues par rapport au plan mission-financement 2019 à 2021 que le Grand Conseil avait adopté le 27 novembre 2018 sont récapitulées ci-après :

en millions CHF	Budget			Plan financier
	2020	2021	2022	2023
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	191	196	204	246
Rejet de la révision 2019 de la loi sur les impôts	103	103	103	103
Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	-49	-44	-104	-96
Dissolution de la réserve de réévaluation	-41	-41	-41	-41
Effets de l'évolution démographique sur les effectifs de l'école obligatoire	-25	-31	-41	-46
Augmentation des besoins dans les domaines de la garantie du minimum vital et de l'intégration	-27	-32	-42	-42
Application de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les réductions de primes	-23	-30	-30	-30
Mise en œuvre de la révision 2021 de la loi sur les impôts (en consultation)	44	-48	-49	-49
Besoins supplémentaires dans le domaine du troisième âge, des soins de longue durée et des personnes handicapées	-17	-24	-28	-26
Mesures en faveur du personnel	-14	-15	-15	-36
Croissance modérée dans le domaine des soins de santé	23	25	17	9
Transferts du compte des investissements au compte de résultats	-18	-18	-18	-18
Reclassement des enseignants et enseignantes des jardins d'enfants, des écoles primaires et des écoles de musique	-9	-20	-20	-20
Evolution des besoins d'amortissement	5	-8	-19	-27
Evolution des coûts des prestations complémentaires	13	14	13	4
Renforcement des effectifs du corps de police	-2	-6	-13	-19
Autres modifications par rapport à la précédente planification	-38	-17	-26	9
<b>Total des changements au compte de résultats</b>	<b>115</b>	<b>4</b>	<b>-107</b>	<b>-79</b>

## 2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2020 à 2023

### 2.5.1 Mesures salariales 2020 à 2023

Le budget 2020 prévoit une augmentation de la masse salariale de 0,9 pour cent et le PIMF 2021-2023 une progression de 0,7 pour cent.

Pour atteindre l'objectif de la révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) et de la loi sur le personnel (LPers) de 2013 – consacrer chaque année des ressources suffisantes à la progression individuelle des traitements –, le Conseil-exécutif a réservé pour chaque année du plan financier 0,7 pour cent de la masse salariale à la progression des salaires. La part de 0,8 pour cent financée par les gains de rotation – qui ne génère pas d'augmentation des charges de personnel – est également disponible pour des mesures salariales. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a inscrit au budget 2020 0,2 pour cent supplémentaire à titre de consigne technique de planification pour compenser un éventuel renchérissement.

En tout, le Conseil-exécutif affecte à la progression des traitements au 1<sup>er</sup> janvier 2020 1,7 pour cent de la masse salariale (dont 0,7 % émergeant au budget ordinaire, 0,8 % financé par les gains de rotation et 0,2 % au titre de la compensation du

renchérissement [émargeant aussi au budget ordinaire]). Comme ces dernières années, le Conseil-exécutif arrêtera les mesures salariales définitives de 2020 en décembre 2019, après ses entretiens avec les partenaires sociaux et en connaissance des pronostics de renchérissement pour 2019.

### 2.5.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat

Durant sa session de septembre 2015, le Grand Conseil a adopté le chiffre 1 de la motion 240–2014, Haas, Berne, (PRD) « Pilotage des postes de l'administration cantonale », qui demande qu'à l'avenir, l'état des postes soit porté à la connaissance du Grand Conseil en même temps que le budget.

L'acceptation de cette motion a amené le Conseil-exécutif à revoir et à simplifier les dispositions régissant la gestion des postes, ce dont il a tenu compte dans la révision de l'ordonnance sur le personnel entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : toutes les Directions et la Chancellerie d'Etat disposeront désormais de leur propre effectif cible qui équivaut à l'état des postes autorisés. Cet effectif cible contient, outre les postes vacants, une réserve de Direction offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes. La gestion des postes autorisés et leur répartition par office sont

laissées à la libre appréciation des Directions et de la Chancellerie d'Etat. La somme des postes à durée indéterminée ne doit en principe pas dépasser l'effectif cible. Le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière d'Etat et la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements de durée déterminée qui entraînent un dépassement des effectifs autorisés. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie, qui est revu chaque année, varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-dessous récapitule les *modifications de l'effectif cible relevant de la compétence du Conseil-exécutif pour l'exercice budgétaire 2020* (en équivalents plein temps [EPT]). Il indique en outre, pour une meilleure interprétation des chiffres de l'effectif cible, l'effectif réel à fin 2018.

Chancellerie d'Etat/Direction	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2018	Effectif cible en EPT		
		2019	2020	Evolution 2019-2020
CHA	75.6	80.2	81.9	1.7
ECO	671.9	681.4	768.2	86.8
SAP	353.8	362.2	305.2	-57
JCE	1 282.6	1 301.5	925.8	-375.7
POM	4 046.6	4 149.3	4 131.7	-17.6
FIN	964.9	1 009.2	1 032.2	23.0
INS	1 028.6	1 032.0	1 034.5	2.5
TTE	784.9	802.4	763.2	-39.2
Total	9 208.9	9 418.0	9 042.6	-375.4

<sup>1)</sup> L'état des postes de l'ECO ne comprend les postes ni de la Caisse cantonale de chômage (CCh), ni des offices régionaux de placement (ORP).

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2018 et l'effectif cible pour 2019 (209,1 EPT) résulte en premier lieu des réserves de Direction mentionnées et des postes vacants. Il n'est donc pas prévu pour 2019 de créer un nombre de postes correspondant à la différence par rapport à l'effectif réel de 2018. L'effectif réel de 2019 sera vraisemblablement inférieur à l'effectif cible correspondant.

Pour l'exercice 2020, l'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'Etat *recule, par rapport à 2019, de 375,4 EPT* pour s'établir à 9 042,6 EPT, notamment en raison de la prochaine restitution aux paroisses des postes d'ecclésiastiques cantonaux (-411,6 EPT). Abstraction faite de cette circonstance particulière, l'effectif cible *progresses d'environ 36 EPT*, en raison des facteurs suivants :

- Lors du processus de planification 2019, le Conseil-exécutif a autorisé l'équivalent de 58,2 EPT, dont 33,5 EPT refinancés qui n'ont aucune incidence sur les finances cantonales.
- En contrepartie, la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann entraîne un recul de 20,7 EPT dans les Directions et la Chancellerie d'Etat (voir encadré).
- Par ailleurs, la mise en œuvre d'une mesure du Programme d'allègement 2018 se traduit par un recul de 0,5 EPT à la

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. De surcroît, un poste a été transféré de la Direction de l'économie publique à la Fondation bernoise de crédit agricole.

Les 58,2 postes autorisés par le Conseil-exécutif durant le processus de planification 2019, en majeure partie refinancés, se composent comme suit :

- L'effectif cible de la *Chancellerie d'Etat* est relevé d'un poste et demi afin de permettre la création d'un service « Administration numérique ».
- Des postes supplémentaires (5,8 EPT) sont prévus à la *Direction de l'économie publique* dans les unités suivantes : Office de l'économie (qui assume des tâches supplémentaires en raison du durcissement des directives applicables à la surveillance du marché du travail) et Office de l'agriculture et de la nature (application de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les délits contre la protection des animaux et mise en œuvre de la politique agricole à compter de 2022).
- A la *Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques* (6,3 EPT), l'étoffement de l'effectif s'explique par l'évolution de la situation à l'Office de l'information géographique (mise en œuvre des prescriptions fédérales concernant le cadastre RDPPF, il s'agit là de postes refinancés par la Confédération) et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (des tâches supplémentaire et le renforcement des exigences dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment).
- La *Direction de la police et des affaires militaires* prévoit 11,5 postes supplémentaires, pour l'essentiel au sein de la Police cantonale (mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes, notamment) et de l'Office de l'exécution judiciaire (mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'exécution judiciaire).
- Les postes créés par la *Direction des finances* (19,0 EPT) à l'Intendance des impôts ont été rendus nécessaires par l'échange automatique d'informations et par les tâches supplémentaires assumées par cette unité (reprise des attributions des communes en matière d'impôt à la source conformément au Programme d'allègement 2018).
- La *Direction de l'instruction publique* crée trois postes refinancés à l'Office des services spécialisés afin de gérer la hausse du volume enregistré par le service informatique « EDUBERN ».
- Les postes créés par la *Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie* (11,1 EPT) concernent principalement l'Office des ponts et chaussées (exigences accrues en matière d'entretien des routes) et l'Office des eaux et des déchets (augmentation de la charge de travail).

La création et la suppression de postes ne sont pas les seuls facteurs à influencer sur les effectifs cibles pour l'exercice budgétaire 2020 : ceux-ci varient aussi sous l'effet de divers projets cantonaux entraînant des *transferts de postes entre les Direc-*

tions sans effet sur le solde. Dans de nombreuses Directions, les variations des effectifs sont à mettre sur le compte de la réforme des Directions (projet RDir), du programme «IT@BE»/de la Stratégie TIC 2016-2020 ou de la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE).

### Mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann

La déclaration de planification Brönnimann (pvl, Mittelhäusern) «Réduction des postes dans l'administration centrale», transmise par le Grand Conseil lors des débats budgétaires de 2017, exige la suppression d'au moins 63 postes à plein temps sur les trois années suivantes.

L'effectif cible est en conséquence réduit chaque année durant la planification sur la base des suppressions de postes effectuées par les Directions et par la Chancellerie d'Etat. L'échéance de la suppression des postes est fixée à la fin 2021 (c'est-à-dire pour l'effectif cible de 2022). Dans un premier temps, l'effectif cible 2020 se réduit de 20,7 EPT, ce qui équivaut à un tiers de la suppression totale.

Unité administrative	Nombre de postes à supprimer	Suppression réalisée pour 2020	Solde à supprimer	Avancement
CHA	0.2	0.2	0.0	100%
ECO	8.8	1.5	7.3	17%
SAP	2.1	2.1	0.0	100%
JCE	4.1	0.8	3.3	20%
POM	26.6	11.1	15.5	42%
FIN	16.0	3.3	12.7	21%
INS	0.4	0.0	0.4	0%
TTE	5.2	1.7	3.5	33%
Total	63.4	20.7	42.7	33%

Cette réduction se ventile de la façon suivante :

- Concernant les champs d'activité, 11,7 EPT concernent des fonctions de gestion de dossier et de soutien à la direction, 4,2 EPT des travaux de secrétariat, 0,7 EPT des services de traduction, 3,1 EPT des tâches de nettoyage et d'entretien et 1,0 EPT des travaux de bûcheronnage et des travaux forestiers.
- La suppression est compensée par des mesures d'accroissement de l'efficacité pour 10,0 EPT, par une redistribution des tâches au sein des unités administratives pour 5,7 EPT et par une réduction des prestations ou une redéfinition des priorités pour 2,0 EPT.
- Jusqu'ici, les suppressions de postes n'ont pas entraîné de licenciement. Un total de 17,1 EPT n'ont pas été repourvus après le départ de leur titulaire et la suppression de 3,6 EPT s'est réalisée par des réductions du degré d'occupation.

En raison d'une déclaration de planification transmise par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2018, les *unités décentralisées de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques* (préfectures, Office du registre du commerce, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et faillites et autorités de protection de l'enfant et de l'adulte) sont *en grande partie exclues* de cette mesure. En lieu et place, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques procédera à des suppressions de postes ponctuelles dans ses unités décentralisées, pour autant qu'elle enregistre des modifications des cahiers des charges (suppression de tâches) ou des gains d'efficience. Ainsi, la suppression d'un poste dans les préfectures, rendue possible par un projet de numérisation, a été budgétée tant pour l'exercice 2021 que pour l'exercice 2022.

En outre, le Conseil-exécutif a invité les Autorités judiciaires, le Ministère public, le Contrôle des finances, les Services parlementaires et le Bureau pour la surveillance de la protection des données à participer à la réduction des effectifs dans la même mesure que les Directions et la Chancellerie. À l'exception des Services parlementaires, qui prévoient de supprimer 0,5 EPT d'ici fin 2021, ces unités administratives ont toutefois décidé de ne pas procéder à des suppressions de postes.

### 2.5.3 Gestion des postes de la Direction de la justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des *Autorités judiciaires et du Ministère public, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données*. L'augmentation des effectifs cibles de ces unités administratives totalise 11,6 EPT :

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2018	Effectif cible en EPT		
		2019	2020	Evolution 2019-2020
JUS	740.8	762.3	773.7	11.4
CF	22.9	24.0	24.0	–
PARL	16.7	16.6	16.8	0.2
BPD	4.5	5.2	5.2	–

L'évolution enregistrée par les Autorités judiciaires et le Ministère public (JUS) s'explique par les facteurs suivants :

- Le Ministère public crée six postes dans les domaines de la cybercriminalité, de l'épuisement de la fortune et de l'entraide judiciaire.
- Il est prévu de créer un nouveau poste de responsable des applications et de la numérisation.

- Par ailleurs, 4,4 postes sont créés dans les juridictions civile et pénale afin de résorber la surcharge du Tribunal régional du Jura bernois-Seeland.

### 2.5.4 Planification de l'investissement net

Comme cela se profilait depuis le processus de planification 2016, les *besoins d'investissement* du canton de Berne vont *considérablement augmenter à partir de 2022*. Cet accroissement s'est encore accentué lors du processus de planification 2018 qui a élaboré le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022.

La forte hausse des besoins d'investissement signalée à partir de 2022 s'explique par un *nombre élevé de projets de construction de grande envergure concernant des bâtiments* (comme les projets visant à renforcer le site médical du canton de Berne, le Campus Bern de la Haute école spécialisée bernoise, le campus éducatif de Berthoud, l'entretien, la réfection et l'agrandissement de gymnases, le centre de police de Berne, le déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation et la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire) *et des routes* (réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud, contournement de Wilderswil, etc.). Les besoins supplémentaires se concentrent sur les années 2022 à 2028, formant ainsi un véritable « pic d'investissement ». Dans le présent budget 2020 et PIMF 2021 à 2023, seules les deux dernières années de la planification sont donc « concernées » par cette augmentation.

*Planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire*

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a procédé à une planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire dans le cadre de la « Voie 2 ». Cette planification prévisionnelle *combine diverses mesures* qui complètent la solution du Fonds proposée par le Conseil-exécutif (loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques LFFIS). Dans le cadre de cette planification, le Conseil-exécutif a analysé la possibilité de supprimer, d'ajourner et de redimensionner des projets. Il a par ailleurs envisagé d'avoir recours à un partenariat public-privé pour financer certains projets et de réduire de façon forfaitaire des projets de construction et de génie civil. Il a en outre adopté des mesures visant à optimiser la planification des investissements.

Comme nous l'indiquons au chapitre 5, cette planification prévisionnelle a permis de réduire le volume des investissements de ces prochaines années.

*Bilan de la planification de l'investissement net dans le budget 2019 et le PIMF 2020 à 2022*

Dans le budget 2018 et le PIMF 2019-2021, le supplément de planification sectorielle dans la planification de l'investissement net ordinaire était encore de 15 pour cent et le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de prévoir, pour le processus de planification 2018, un *supplément de planification sectorielle de 30 pour cent dans le budget 2019 et le*

*PIMF 2020 à 2022.* Il arrive régulièrement que, du fait de projets retardés (en raison d'oppositions, de recours, d'effets d'intermédiation, etc.), de nouvelles priorités, d'examen complémentaires ou encore de décisions politiques, le résultat du compte des investissements soit inférieur aux prévisions budgétaires sans que cela soit voulu. On peut éviter ou au moins réduire ces baisses en prenant en considération un supplément de planification sectorielle modéré. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Cette façon de procéder évite que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Enfin, l'exactitude du budget pour le compte des investissements s'en trouve accrue.

En raison du fort accroissement des besoins d'investissement à partir de 2022, le supplément de planification sectorielle a été fixé, lors du processus de planification de l'an passé, à 50 pour cent pour l'exercice 2022, de sorte qu'il n'a pas été possible de respecter la consigne de 30 pour cent donnée par le Conseil-exécutif. À ce moment-là, le Conseil-exécutif s'est accommodé de ce dépassement dans l'optique des futurs travaux prévus dans le cadre de la « Voie 2 ».

#### Planification de l'investissement net dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023

Pour le nouveau processus de planification, le Conseil-exécutif a adopté une décision de principe et opéré un changement de

*paradigme:* il faut désormais prendre systématiquement en considération, dans la planification financière, les ressources rendues nécessaires par la planification sectorielle (compte tenu ici aussi d'un supplément de planification sectorielle de 30 pour cent). En conséquence, le volume des investissements prévu pour les exercices 2022 et 2023 du plan intégré mission-financement s'est fortement accru par rapport à la planification effectuée l'an passé.

Les tableaux suivants illustrent la variation de l'investissement net par rapport à la planification précédente. Il faut signaler ici que le relèvement de la limite d'inscription à l'actif par rapport au processus de planification précédent a entraîné un transfert du compte des investissements au compte de résultat à hauteur d'environ CHF 18 millions (voir chapitre 2.4.12). Si l'ancienne pratique avait été maintenue, il en aurait résulté, dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023, un volume d'investissement net supérieur d'environ CHF 18 millions aux montants figurant dans les tableaux ci-dessous.

L'investissement net ordinaire (financements spéciaux non compris) augmente entre CHF 1 million (2020) et CHF 103 millions (2023) par rapport aux chiffres de la planification précédente pour la période 2020 à 2023. En 2022 et 2023, l'investissement net ordinaire sera financé à hauteur respectivement de CHF 9,8 millions et de CHF 35,9 millions sur les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement existant, compris dans l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Planification précédente de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	417	412	435	435
Planification actualisée de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	418	425	489	538
Changement par rapport à la précédente planification (investissement net sans les financements spéciaux)	1	12	54	103

En ce qui concerne l'investissement net financé par des financements spéciaux, l'évolution par rapport à la précédente planification est la suivante :

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	37	32	29	29
Planification actualisée de l'investissement net (financement spéciaux uniquement)	28	42	43	41
Changement par rapport à la planification précédente (investissement net, financements spéciaux uniquement)	-8	10	14	12

Au total, les variations de l'investissement net ordinaire (financements spéciaux inclus) par rapport à la planification précédente vont de CHF -8 millions (en 2020) à CHF 115 millions (en 2023).

en millions CHF	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	454	444	465	465
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	446	466	533	579
Changement par rapport à la planification précédente (investissement net avec financements spéciaux)	-8	22	68	115

Indépendamment des évolutions décrites plus haut, le Conseil-exécutif procédera aussi à l'avenir à une définition rigoureuse des priorités pour les investissements. Concrètement, le Conseil-exécutif ne poursuivra donc que des projets d'investissement dont l'utilité pour l'économie publique est nettement supérieure aux coûts et dont l'importance et l'urgence sont avérées. Ce faisant, il accordera aussi une attention toute particulière aux coûts d'exploitation induits. Ce sont ces critères qui ont guidé le Conseil-exécutif notamment pour élaborer la planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire

On trouvera d'autres informations sur l'investissement net aux chapitres 3.3 et 4.5 et sur la planification prévisionnelle au chapitre 5.

### 2.5.5 Traitement des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil sur le PIMF 2020 à 2022

Durant sa session de novembre 2018, le Grand Conseil a adopté au total quatre déclarations de planification sur le PIMF 2020 à 2022 (voir chap. 2.1). Le Conseil-exécutif les a mises en œuvre comme suit dans le cadre du processus de planification de 2019 :

- *Déclaration de planification de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) et PLR (Haas, Berne) :*  
La compensation du renchérissement pour le personnel cantonal doit être prise en compte de manière appropriée dans les chiffres concernant les années 2020 à 2022, la masse salariale ne devant pas changer dans les mêmes proportions.

#### *Mise en œuvre :*

Le Conseil-exécutif a inscrit au *budget 2020* une compensation du renchérissement à hauteur de 0,2 pour cent de la masse salariale, à titre de consigne technique de planification, pour le personnel cantonal, le corps enseignant et le personnel des secteurs subventionnés. Il a par ailleurs inscrit à tous les exercices du plan 2020 à 2023, là aussi à titre de consigne technique de planification, des mesures de progression individuelle des traitements équivalant à 0,7 pour cent de la masse salariale. Il tient en outre compte de la possibilité, pour chaque exercice de la période de planification, d'octroyer des mesures individuelles supplémentaires à hauteur de 0,8 pour cent de la masse salariale, financées par les gains de rotation (des gains de rotation sont dégagés lorsque des agents et agentes

plus âgés s'en vont et sont remplacés par des personnes plus jeunes, touchant un salaire d'un montant inférieur ; les mesures salariales financées par des gains de rotation ne doivent pas être budgétées). De la sorte, des ressources équivalant à 1,7 pour cent et à 1,5 pour cent de la masse salariale sont disponibles pour des mesures salariales respectivement lors de l'exercice budgétaire 2020 et des exercices du plan intégré mission-financement.

Le Conseil-exécutif arrêtera en décembre 2019 les *mesures salariales définitives applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 après les débats budgétaires* menés par le Grand Conseil. Sur la base des prévisions de renchérissement mises à jour, il pourra alors déterminer la portée de la compensation à accorder. À cet égard, il examinera également les écarts entre progression individuelle des traitements et compensation du renchérissement qui ne sont pas conformes aux consignes de planification techniques.

Concernant les *exercices du plan intégré mission-financement*, le Conseil-exécutif analysera, lors du prochain processus de planification, s'il est possible de prévoir à nouveau une compensation du renchérissement et si oui, de quel pourcentage, en fonction de la situation qui prévaudra à ce moment-là en matière de politique financière et de politique du personnel.

- *Déclaration de planification de la majorité de la Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) et PLR (Haas, Berne) :*

Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées, mais exige que l'administration décentralisée en soit en grande partie exclue (préfectures, arrondissements administratifs, Office du registre du commerce, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).

#### *Mise en œuvre :*

Les unités décentralisées mentionnées procéderont à des *suppressions de postes ponctuelles*, pour autant qu'elles enregistrent ces prochaines années des modifications des cahiers des charges (suppression de tâches) ou réalisent des gains d'efficacité grâce à des projets de numérisation. La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques fera état de l'impact des projets en question

sur les effectifs et supprimera les postes en respectant les impératifs sociaux.

Concrètement, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a inscrit, lors de la planification 2019, la *suppression d'un poste dans les préfectures* tant pour l'exercice 2021 que pour l'exercice 2022. Elle analyse actuellement les possibilités de supprimer d'autres postes.

- *Déclaration de planification PS-JS-PSA (Marti, Berne):*  
Groupe de produits 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires: augmentation de CHF 800 000 pour la prise en charge pendant les vacances conformément à l'article 49a1 LEO.

*Mise en œuvre:*

Le budget a été relevé de CHF 400 000 pour l'exercice 2020 et pour l'exercice 2021 et de CHF 800 000 pour les exercices 2022 et 2023 du plan intégré mission-financement. Le Conseil-exécutif est parti du principe que les communes ne mettront pas toutes immédiatement sur pied des prestations dans ce domaine.

- *Déclaration de planification PEV (Kipfer, Münsingen):*  
Groupe de produits 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle: adaptation du solde de 10 millions de francs à partir de 2020, pour autant que le résultat de la première lecture de la LFOP soit confirmé. Aucune compensation ne doit être opérée à l'INS.

*Mise en œuvre:*

Lors de sa session de mars 2019, le Grand Conseil a examiné en deuxième lecture la modification de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP; RSB 435.11). A cette occasion, il a *confirmé le résultat de la première lecture* et refusé la mise en œuvre de la mesure n° 48.4.5 du Programme d'allègement 2018 «Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire».

En complément à la déclaration de planification PEV (Kipfer, Münsingen), le Grand Conseil a transmis le 11 juin 2019 la *motion financière 074–2019 Linder (Berne, Les Verts)* «Renoncement à la compensation de 10 millions de francs au sein de la Direction de l'instruction publique suite à la suppression de la mesure 48.4.5 (solutions transitoires) du PA 2018». Cette motion financière demande d'augmenter le solde du groupe de produits 9.7.3 (Ecoles moyennes et formation professionnelle) de CHF 10 millions de francs à partir de l'exercice budgétaire 2020 si cette mesure du PA 2018 est supprimée. Elle exige par ailleurs de renoncer à opérer une compensation au sein de la Direction de l'instruction publique et d'opérer cette compensation, le cas échéant, de façon globale (hors INS).

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a pris en compte dans les présents chiffres la suppression de la mesure du PA «Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire».

## **2.5.6 Traitement de la motion financière 023–2019 PLR (Haas, Berne) «Augmentation des investissements nets»**

Lors de sa session de juin 2019, le Grand Conseil a transmis la motion financière 023–2019 qui demande au Conseil-exécutif

1. de porter à au moins 500 millions de francs par an les investissements nets inscrits au budget 2020 et au PIMF 2021 à 2023 ou, au plus tard, au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, tout en maintenant la capacité de financement;
2. de classer les investissements par ordre de priorité, de définir des étapes et d'optimiser les investissements (par exemple en se limitant au strict nécessaire, en ce qui concerne le niveau d'aménagement aussi);
3. d'informer le Grand Conseil et les commissions compétentes des résultats de ces travaux dans les meilleurs délais.

*Mise en œuvre:*

Comme l'indique le chapitre 2.5.4, le Conseil-exécutif a *relevé l'investissement net dans les années du plan 2022 et 2023 par rapport à la planification précédente*. L'investissement net ordinaire se situera ainsi respectivement à CHF 489 millions et CHF 538 millions, dont respectivement CHF 9,8 millions et CHF 35,9 millions financés par le Fonds existant de couverture des pics d'investissement. De la sorte, il dépassera légèrement les CHF 500 millions en 2023, une fois déduits les investissements financés par des fonds. Toutefois, ce même exercice 2023 affiche un solde de financement négatif de CHF 44 millions.

Le Conseil-exécutif a élaboré, dans le cadre de la «Voie 2» actuelle, une planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire. A cette occasion, il a analysé la possibilité de définir les priorités, de redimensionner les grands projets et d'échelonner la réalisation, examinant par ailleurs les normes à appliquer aux projets de construction et de génie civil. Le chapitre 5 exposera dans le détail les résultats de cette planification prévisionnelle.

La Direction des finances a présenté ces résultats à la Commission des finances lors de sa séance du 20 juin 2019 et à la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire lors de sa séance du 4 juillet 2019, date à laquelle elle a soumis un rapport écrit à la Commission de la sécurité et à la Commission de la formation.

## **2.5.7 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)**

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, les insère sans modification dans le budget et dans le plan intégré mission-financement du canton, et prend position à leur sujet.

La délégation de la justice du Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature ont abordé lors d'une séance les principales modifications entre la planification précédente et les données prévisionnelles actuelles. A la suite de cet échange, JUS a encore procédé à quelques corrections des chiffres qui ont amélioré le résultat.

Le Conseil-exécutif constate que, par rapport au plan intégré mission-financement 2020 à 2022, la planification de cette année des Autorités judiciaires et du Ministère public affiche pour solde des *détériorations budgétaires* annuelles oscillant entre CHF 3 et 4 millions. Ces différences par rapport à la planification précédente s'expliquent principalement par l'augmentation des charges de personnel et des charges de biens, services et marchandises.

- *Charges de personnel*: le Ministère public crée six postes dans les domaines de la cybercriminalité, de l'épuisement de la fortune et de l'entraide judiciaire. Il est aussi prévu de créer un nouveau poste de responsable des applications et de la numérisation. Dans les juridictions civile et pénale, 4,4 postes sont créés afin de résorber la surcharge du Tribunal régional du Jura bernois-Seeland. Les coûts qu'ils induisent sont toutefois compensés en grande partie par des gains de rotation et par la suppression de postes à durée déterminée. La compensation du renchérissement équivalant à 0,2 pour cent de la masse salariale et le relèvement des cotisations patronales à l'AVS de 0,15 pour cent prévus dans le budget 2020 se traduisent également par un accroissement des charges.
- *Biens, services et marchandises*: par rapport à la planification précédente, les charges de biens, services et marchandises augmentent en particulier pour l'exercice budgétaire 2020, en raison principalement du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) ».

### **2.5.8 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal**

Comme lors des exercices précédents, un facteur de correction est appliqué au budget 2020 et au plan intégré mission-financement 2021 à 2023, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal. Ce « facteur de correction cantonal » est une mesure qui vise à accroître l'exactitude du budget au niveau cantonal, qui n'a pour objet de diminuer ni les tâches ni les postes.

Durant le processus de planification de 2010, le budget n'ayant pas été atteint les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé d'appliquer pour la première fois un facteur de correction de CHF 136 millions aux chiffres des années 2011 à 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude du budget au niveau cantonal.

Ce facteur de correction s'est également révélé approprié dans le budget et la clôture des comptes de 2018. Les écarts, qui auraient atteint CHF 288 millions sur l'ensemble du canton sans ce facteur de correction, n'ont atteint que CHF 152 millions avec lui. Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe

de matières « Revenus extraordinaires », et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que l'augmentation supplémentaire des revenus résultant du facteur de correction doit exclusivement être considérée au sens d'une mesure visant à améliorer l'exactitude du budget.

## 2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2018 et mi-août 2019

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2020 à 2023 a évolué comme suit entre novembre 2018 et mi-août 2019:

en millions CHF	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 27. 11. 2018</b>	<b>102</b>	<b>91</b>	<b>191</b>	<b>191</b>
Changements	115	4	-107	-79
<b>Nouveau solde du compte de résultats</b>	<b>217</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>112</b>

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2022

La planification précédente laissait supposer au 27 novembre 2018 d'importants excédents de charges à partir de l'exercice 2020. A la mi-août 2019, des améliorations budgétaires sont prévues pour les années 2020 et 2021 et des détériorations pour les années 2022 et 2023. En fin de compte, à la mi-août 2019, le compte de résultats présente toujours *des excédents de revenus importants*.

## 2.7 Evolution du solde de financement entre novembre 2018 et mi-août 2019

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2020 à 2023 a évolué comme suit entre novembre 2018 et la mi-août 2019:

en millions CHF	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-) selon les résultats de la planification du 27. 11. 2018</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>182</b>
<b>Désendettement total</b>		<b>166</b>		
Modifications du compte de résultats entre novembre 2018 et août 2019 (sans amortissements, réserve liée au retraitement)	151	53	-47	-11
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	8	-22	-68	-115
<b>Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)</b>	<b>160</b>	<b>32</b>	<b>-34</b>	<b>-44</b>
<b>Désendettement total</b>		<b>114</b>		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2022

La planification précédente du 27 novembre 2018 prévoyait pour la période de 2020 à 2023 une réduction de la dette de l'ordre de CHF 166 millions. Les chiffres actualisés de la planification prévoient pour la même période une *réduction de CHF 114 millions*.

### 3 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière

Les risques et les opportunités présentés ci-après *ne sont pas* pris en compte avec leurs effets financiers dans le budget 2020 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2021 à 2023.

#### 3.1 Contexte conjoncturel

S'agissant de la conjoncture mondiale, les *risques de ralentissement* demeurent importants. En Chine, les premières conséquences du conflit commercial avec les Etats-Unis se sont cristallisées : l'évolution du commerce extérieur a été décevante et la croissance a marqué le pas ces derniers trimestres. Les récentes hausses des taxes douanières ont encore exacerbé les tensions commerciales. Dans l'hypothèse d'un nouveau durcissement, il faudrait tabler sur un refroidissement accru de la conjoncture mondiale et, par conséquent, de la conjoncture nationale, en particulier si l'impact sur l'UE et l'Allemagne se révèle significatif. A l'inverse, la conjoncture en Suisse et à l'étranger pourrait connaître une nette reprise en cas d'accord sur des aspects importants du différend commercial.

En Europe, des *incertitudes politiques* considérables perdurent. On ignore en particulier toujours les modalités d'exécution du Brexit ; sans compter le flou qui entoure la situation économique et financière de l'Italie. Dans les relations entre la Suisse et l'UE, principal partenaire commercial de la Suisse, les incertitudes ont quelque peu diminué avec l'acceptation de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) ; elles subsistent toutefois en ce qui concerne l'accord-cadre. Une nette dégradation des relations avec l'UE risquerait de nuire à l'attrait économique de la place économique suisse et aux activités d'investissement des entreprises.

A contrario, il est toujours possible que, grâce à la bonne *situation du marché de l'emploi*, la conjoncture intérieure reprenne mieux que prévu tant en Suisse qu'au niveau international, ce qui bénéficierait tout particulièrement aux secteurs de services axés sur les marchés intérieurs.

La *politique monétaire* de certaines grandes banques centrales reste expansive. En l'absence d'une amélioration des perspectives économiques et d'une hausse de l'inflation dans la zone euro, il est probable que la Banque centrale européenne (BCE) assouplira encore sa politique monétaire. Face à l'actuelle évolution des prix et de la conjoncture, la Banque nationale suisse (BNS) maintient quant à elle sa politique monétaire expansive. Le franc est toujours fort et la situation sur le marché des devises reste fragile. Or, le système financier est d'autant plus vulnérable que de nombreux Etats ont une dette considérable. En tant que valeur-refuge, le franc suisse pourrait à nouveau être davantage sollicité, ce qui l'exposerait à une pression à la hausse.

Les déséquilibres subsistent sur le *marché hypothécaire et immobilier* suisse. Tant les crédits hypothécaires que les prix des villas individuelles et des appartements en copropriété connaissent une progression modérée. S'agissant des immeubles locatifs de placement, les prix se sont stabilisés, même si la forte hausse des prix de ces dernières années et l'augmentation des locaux vacants pourrait déclencher une correction dans ce secteur. Il ne faut pas non plus sous-estimer le risque lié aux taux d'intérêt, dont une progression rapide pèserait fortement sur le budget des propriétaires immobiliers privés.

#### 3.2 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les montants compensatoires versés au canton de Berne n'ont cessé d'augmenter. En 2017, ils ont atteint un maximum historique de 1,287 milliard de francs. Depuis, ces versements au canton de Berne ont cependant régulièrement diminué. Ainsi le montant prévu à ce titre pour l'année budgétaire 2020 s'élève-t-il à 1,101 milliard de francs, soit plus de 180 millions de francs de moins qu'en 2017. A noter que les *montants compensatoires* devraient continuer à *reculer* les années suivantes. Pour l'année de planification 2022, les montants compensatoires budgétés dans les chiffres présentés se montent à 1,064 milliard.

La diminution des montants compensatoires repose principalement sur *deux facteurs* :

- d'une part la mise en œuvre de la *révision partielle de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges* (basée sur le troisième rapport du Conseil fédéral sur l'efficacité de la RPT), conformément au vote final des Chambres fédérales du 21 juin 2019, s'est traduite par une réduction des versements compensatoires dus au canton de Berne ;
- de l'autre, l'*évolution du potentiel de ressources* du canton de Berne, qui s'est révélée *supérieure à la moyenne* en comparaison intercantonale, a poussé l'indice des ressources à la hausse. Ainsi, alors que la valeur de l'indice du canton de Berne s'élevait encore à 74,3 points d'indice en 2017, elle équivaldra, selon le rapport de l'Administration fédérale des finances sur la péréquation financière 2020 entre la Confédération et les cantons du 2 juillet 2019, à 77,6 points d'indice en 2020.

Le PIMF 2021 à 2023 part du principe que l'indice des ressources du canton de Berne va poursuivre sa progression. Si sa valeur dépassait le chiffre indiqué dans la présente planification, la baisse des montants des versements compensatoires s'accroîtrait encore.

### 3.3 Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2022

Les besoins d'investissement vont fortement augmenter à partir de 2022. Cette hausse est due aux multiples projets de construction de bâtiments (notamment regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise [BFH] à Berne, campus de Berthoud, bâtiments prévus en lien avec le renforcement du site médical du canton de Berne, projets d'investissement liés à la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, agrandissement de la gare de Berne, rénovation de gymnases, déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation, etc.) et de routes (notamment réaménagement du réseau routier à Aarwangen et Berthoud, contournement de Wilderswil) générant des coûts élevés.

Il n'y a actuellement pas assez de moyens financiers à partir de 2022 pour faire face à ces besoins inscrits dans la planification intégrée des investissements. En l'état actuel des choses, cette *insuffisance de financement* représente 500 à 700 millions de francs. Ainsi, le financement des besoins d'investissement n'est pas assuré à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif s'était déjà déclaré favorable, au printemps 2018, à la création d'un *Fonds* visant à financer l'augmentation des besoins d'investissement. Ce Fonds aiderait le canton à maîtriser le pic d'investissement à partir de 2022 sans avoir à augmenter sa dette.

Le Conseil-exécutif a en outre longuement planché, dans le cadre de la «*planification prévisionnelle*», sur le financement de cette forte hausse du besoin d'investissement (cf. chap. 5 Planification prévisionnelle).

Il a notamment prévu un «*plan B*» consistant en un ensemble de mesures pouvant être introduites dans l'hypothèse où le Grand Conseil refuserait le Fonds de financement des projets d'investissement stratégiques. Si le projet de loi n'obtient pas la majorité, le Conseil-exécutif part du principe que le regroupement des sites de la BFH à Berne sera repoussé de cinq ans et qu'il faudra renoncer au campus de Berthoud.

Ces mesures de renoncement ne suffisent cependant pas pour financer les importants projets d'investissement qui attendent le canton de Berne ces prochaines années. En cas de refus du Fonds, il faudrait donc envisager de fixer de nouvelles priorités et d'abandonner d'autres projets. Dans le même temps, l'insuffisance de moyens liée à un rejet du projet de Fonds *nuirait grandement à la sécurité en termes de planification* dans le domaine des investissements, alors même que le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont exprimé la volonté, dans le cadre du programme «*Engagement 2030*», de poursuivre une stratégie de développement du canton offensive. La réussite de la mise en œuvre de la vision «*Engagement 2030*» est cependant étroitement liée à la réalisation des investissements prévus.

Quant aux alternatives au Fonds de financement des projets d'investissement stratégiques examinées à ce jour par les mi-

lieux politiques (notamment assouplissement de la disposition constitutionnelle relative au frein à l'endettement du compte des investissements, modification des lois relatives aux fonds existants et utilisation des moyens désormais inutiles contenus dans ces fonds pour financer des investissements), leur acceptation politique et, de manière générale, leur faisabilité ne sont pas garanties.

### 3.4 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement

La forte progression du besoin d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraîne une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits des investissements). L'investissement net ordinaire devra donc être relevé chaque année d'un pour cent pour les *frais d'entretien* et de deux à trois pour cent pour les *frais de remise en état* des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la *gestion* et à l'*exploitation* des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des dépenses additionnelles dans le compte de résultats (p. ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation, les subventions d'exploitation à des tiers). Des investissements supplémentaires généreront également une hausse des *besoins d'amortissement*.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2020 à 2023 ne figurent pas encore dans le Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse du besoin d'investissement, les *dépenses* liées aux travaux d'entretien et de remise en état des nouveaux bâtiments et à la garantie de l'exploitation *vont considérablement augmenter* à moyen ou long terme.

### 3.5 Financement de la révision 2021 de la loi sur les impôts

Le contenu concret de la révision 2021 de la loi sur les impôts et, par conséquent, ses répercussions financières sur le Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023 sont encore entachés d'incertitudes.

Au vu des résultats de la consultation, il est vraisemblable que le projet du Conseil-exécutif du 4 avril 2019 sera encore *modifié*. Le Conseil-exécutif adoptera la version de la révision 2021 de la loi sur les impôts proposée en première lecture au Grand Conseil le 28 août 2019 au plus tard. Le Grand Conseil examinera cet avant-projet lors de sa session de novembre 2019.

### 3.6 Evolution des rentrées fiscales

Au cours des six dernières années, les rentrées fiscales inscrites dans les comptes annuels étaient supérieures aux valeurs budgétées. Durant la même période, les recettes fiscales du canton de Berne ont dans l'ensemble suivi une courbe positive. Dans ce contexte et au vu de l'évolution solide de la conjoncture (cf. chap. 4), le Conseil-exécutif a délibérément procédé à une *évaluation optimiste des rentrées fiscales* dans le processus de planification du Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023 de cette année.

En matière de prévisions fiscales, la dispersion est relativement élevée: un écart relatif de 1,0 pour cent sur le produit total de l'impôt signifie en effet déjà une modification de près de 50 millions de francs en valeur absolue. Dans les prévisions actuelles, cette dispersion et donc la latitude dont dispose le Conseil-exécutif sont exploitées au maximum, ce qui accroît les risques liés au Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023.

Ces risques résultent par exemple des conflits commerciaux entre les Etats-Unis et d'autres espaces économiques, de la dette élevée de certains Etats et du flou qui entoure l'exécution du Brexit. Pour le canton de Berne, tout affaiblissement conjoncturel découlant de l'un de ces risques se traduirait par une diminution rapide de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales. Cette dégradation se répercuterait ensuite, avec un léger décalage, sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

### 3.7 Evolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux *personnes âgées ou handicapées*, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'*aide sociale*, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les dépenses. Pour l'heure, il est toutefois impossible de prévoir l'ampleur de cette augmentation et le moment où elle pourrait intervenir.

Dans le domaine de la *santé*, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. Le développement des soins hospitaliers somatiques dépend de l'évolution démographique. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et

les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales généreront des coûts nouveaux.

### 3.8 Evolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Dans la présente planification, le Conseil-exécutif table sur une croissance annuelle de deux pour cent des charges pour les prestations complémentaires, un chiffre qui reste élevé par rapport à d'autres champs d'activité. A cela s'ajoutent les incertitudes concernant les conséquences financières pour le canton de Berne de la réforme des prestations complémentaires en discussion au niveau fédéral.

### 3.9 Evolution dans le domaine des migrations

Il est très *difficile* de prévoir l'évolution future du nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile attribué au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet de *facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer*. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

Selon cette évolution, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la police et des affaires militaires ainsi que la Direction de l'instruction publique pourront enregistrer une *hausse ou une baisse des dépenses* prévues au titre des migrations dans le Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023.

### 3.10 Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

La nouvelle péréquation financière nationale et la *réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons* sont entrées en vigueur en 2008. Cette réforme visait principalement à distinguer les compétences de la Confédération et celles des cantons. Ainsi, le financement complet de certaines tâches a été mis autant que possible à la charge d'un seul échelon étatique. Une série de tâches sont toutefois restées l'objet d'une responsabilité financière commune.

La Confédération et les cantons estiment qu'il est encore *possible de désenchevêtrer davantage* les tâches financées de manière conjointe. Dans son rapport du 28 septembre 2018 concernant la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral a défini, en collaboration avec les gouvernements cantonaux, les cas dans lesquels d'autres séparations sont envisageables. Le rapport esquisse les étapes possibles d'une décentralisation, d'une part, et d'une centralisation, d'autre part.

Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de *projet commun* lors de sa séance du 14 juin 2019. Les cantons lui ont emboîté le pas lors de l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) du 28 juin 2019. Le mandat définit les *champs d'activité* qui devront être intégrés au projet. Il s'agit en particulier des *réductions individuelles de primes*, des *prestations complémentaires* et du *trafic régional des voyageurs*, ainsi que du *financement* et du *développement de l'infrastructure ferroviaire*. Le mandat porte en outre sur l'organisation de projet commune de la Confédération et des cantons. Cette organisation élaborera des propositions de réforme d'ici à la fin de 2022. La Confédération et les cantons évalueront ensuite ces propositions et décideront d'éventuels travaux supplémentaires.

Du point de vue du canton de Berne, ce projet comporte aussi bien des *opportunités que des risques*. D'un côté, il est appréciable d'avoir des compétences claires, car elles élargissent la marge de manœuvre et renforcent l'efficacité de la fourniture des prestations. Elles ont également l'avantage de protéger les différents échelons étatiques de transferts de charges unilatéraux. Sans compter que l'échelon étatique chargé de définir le contenu des tâches est aussi celui qui en assure le financement.

De l'autre, il existe un risque qu'une séparation entraîne un transfert de charges unilatéral vers les cantons. Certes, le respect de la neutralité budgétaire est une condition fondamentale du projet. Une compensation financière peut en outre être prévue au besoin pour atteindre un bilan global équilibré. Enfin, le projet traite plusieurs domaines de tâches de façon à ce que des séparations soient possibles dans les deux sens. Il n'en reste pas moins qu'il risque d'être difficile de tenir compte des intérêts des 26 cantons et de la Confédération tout en garantissant la neutralité budgétaire pour toutes les parties concernées.

### 3.11 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) pour l'exercice 2019

En vertu de l'article 2, alinéa 4, de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS ; RSB 621.3), le montant maximal de la fortune du Fonds est fixé à 250 millions de francs. Or, à l'heure actuelle, le Fonds compte déjà un tel montant. En cas de nouvelle « double part sur la distribution des bénéfices » de la BNS, la moitié de la distribution des bénéfices, autrement dit la partie ne figurant pas dans le budget 2020, irait directement dans le compte de résultats, ce qui constituerait une amélioration budgétaire de quelque 80 millions de francs par rapport au budget 2020.

Selon l'article 7 de la Convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse, la BNS distribue un montant supplémentaire de 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice (= une « double part sur la distribution des bénéfices ») si, après affectation du bénéfice, le solde de la réserve pour distributions futures excède 20 milliards de francs.

Actuellement, la réserve pour distributions futures s'élève à 45 milliards de francs. Dans le même temps, la BNS a déclaré un bénéfice de 38 milliards de francs pour le premier semestre 2019.

Il y a donc de fortes *chances* pour que la BNS verse à nouveau une *double part sur la distribution des bénéfices* à la Confédération et aux cantons en 2020. Le cas échéant, le canton de Berne recevrait quelque 160 millions de francs, dont 80 millions ne sont pas prévus dans le budget 2020.

### 3.12 Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent de se mouvoir à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution.

Un durcissement de la politique monétaire de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à verser par le canton de Berne. *L'éventualité d'une hausse rapide des taux* est cependant *peu probable* au vu de la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, problèmes économiques et politiques dans la zone euro, droits de douane punitifs, franc fort, etc.).

L'avantage du faible niveau des taux d'intérêt actuel est en outre la possibilité, moyennant un emprunt modéré, de stabiliser les charges d'intérêt à un bas niveau à long terme, et ainsi d'augmenter la sécurité budgétaire dans le domaine des intérêts passifs.

### 3.13 Politique salariale

Le personnel cantonal et le corps enseignant accusent toujours un *retard salarial* par rapport à la concurrence. Cet écart a toutefois pu être réduit progressivement au cours des années écoulées dans le cas du personnel cantonal. En décembre 2016, le Conseil-exécutif a présenté un rapport détaillé sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale. Dans les deux catégories de personnel, l'écart salarial est particulièrement marqué pour les personnes de 30 à 45 ans environ. Dans ce contexte, il existe toujours un risque de voir des agents et agentes qualifiés quitter le service du canton. Mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer la progression annuelle des traitements (cf. chap. 2.5.1) reste donc pour le Conseil-exécutif un important objectif de la politique du personnel.

### 3.14 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la *précision budgétaire pour l'ensemble du canton* (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

### 3.15 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Divers : conséquences du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura, mise en œuvre de la réforme des Directions.
- Compte spécial Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'Etat, représentation du canton devant les tribunaux en cas de recours contre un arrêté du Grand Conseil, accès sans barrière, introduction de la langue des signes et emploi d'un langage simple, mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil, système de communication du Grand Conseil (courrier électronique sécurisé ou système de valeur équivalente).
- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, création d'une direction opérationnelle « Cyberadministration », développement de modèles d'encouragement des médias par l'Etat, emploi d'un « langage simple », financement de l'exploitation des « archives Gosteli », Fête de la ville de Berne 2020.
- Développement et surveillance économique : garantie de loyer (engagement conditionnel) Empa.
- Agriculture : révision totale de l'ordonnance sur la protection des végétaux (à partir de 2020 : ordonnance sur la santé des végétaux), progression des cas complexes et des confiscations dans le domaine de la protection animale, ressources destinées à la phase d'analyse et d'initialisation de l'« idée de projet de centre d'expertise dédié à la santé des animaux de rente et de centre d'expertise pour les légumes ».
- Forêts et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant la conservation des forêts et de leurs principales fonctions.
- Nature : dédommagement des dégâts dus aux castors, assainissement du régime hydrologique de la réserve naturelle/haut-marais d'importance nationale « La Chaux ».
- Assurance-chômage : développement de la contribution cantonale à l'assurance-chômage due au SECO.
- Santé publique : réalisation du ratio d'interventions 90/15, développement du volume ou du nombre de traitements, développement des tarifs, coûts des produits de cellules CAR-T, contribution de restructuration au centre hospitalier Bienne SA.
- Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation : adaptation des contributions des assureurs-maladie dans le domaine du troisième âge et du long séjour, évolution démographique dans le domaine ambulatoire (personnes âgées), besoin d'investissement en cas de non introduction des forfaits d'infrastructure, augmentation des besoins en cas d'introduction généralisée des forfaits d'infrastructure à l'échelle nationale (domaine des adultes handicapés), augmentation des besoins dans le compte de résultats en cas d'introduction généralisée des forfaits d'infrastructure (domaine des adultes handicapés), coût de l'introduction du Plan d'études 21 dans les écoles spéciales (offres pour enfants et adolescents handicapés).
- Garantie du minimum vital et intégration : hausse du nombre de personnes nécessitant une aide sociale dans le domaine de l'asile (réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire et requérants d'asile), introduction des bons de garde.
- Protection de la santé et service sanitaire : introduction d'un programme de dépistage du cancer colorectal.
- Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales : hausse de la déduction pour frais de garde des enfants par des tiers, contrôle de la gestion des actes de défaut de biens par les assureurs-maladie, révision de la loi d'application de la loi sur les prestations complémentaires (estimation des biens-fonds sur la base de la valeur officielle).
- Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte : indemnisation des dépenses encourues par les communes (OCInd), évolution incertaine des coûts suite à l'introduction du nouveau système tarifaire TARPSY dans le domaine de la psychiatrie pour adultes.
- Organisation du territoire : mise en œuvre de la déclaration de planification Leuenberger (accélération des processus respectivement réduction des délais de traitement).
- Préfectures : accomplissement des nouvelles tâches légales dans le domaine des expulsions.

- Police : révision de la loi sur la police, utilisation des stands de tir «Steinige Brüggl», «Längenried» et «Holzacher», entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, migration des données dans le nouveau système de gestion des dossiers Rialto, garantie de la protection des biens patrimoniaux de plus de 5000 francs, violence lors d'interventions policières.
- Circulation routière et navigation : exploitation du centre d'expertises et d'examen de Berne au Schermenweg 9, capacité du centre d'expertises et d'examen de Haute-Argovie, contraction du substrat fiscal consécutive à l'augmentation des véhicules électriques, investissements dans la numérisation, admission simplifiée pour les véhicules à moteur, examen d'une nouvelle forme juridique et de l'externalisation de l'OCRN.
- Exécution judiciaire : mise en œuvre de la stratégie d'exécution judiciaire.
- Population et immigration : évolution des coûts liés à l'asile et à l'aide d'urgence, degré de couverture des frais des documents de voyage suisses.
- Prestations de services finances du groupe : évolution des revenus des dividendes, taux d'intérêt passifs à long terme en faveur de la CPB/CACEB, évolution des coûts des dommages du canton de Berne.
- Impôts et prestations de services : augmentation des tâches et des ressources nécessaires du fait de l'assistance administrative internationale (échange automatique de renseignements/échange spontané de renseignements), hausse des recettes de l'impôt sur la fortune en cas d'acceptation du recours de la ville de Berne contre la réévaluation générale 2020, suppression de la pénalisation du mariage (baisse des recettes de l'impôt fédéral direct), suppression de l'imposition de la valeur locative, risques liés à l'informatique (changement de technologie), modification de l'ordonnance sur la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS).
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées.
- Enseignement supérieur : croissance de la masse salariale dans les hautes écoles, situation financière de la Haute école pédagogique germanophone de Berne, augmentation des contributions liées à l'accord intercantonal universitaire (AIU) en général et aux places extracantonales supplémentaires pour des études de médecine en particulier, augmentation des contributions liées à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) dans le domaine des hautes écoles spécialisées.
- Ecoles moyennes et formation professionnelle : diminution des subventions fédérales due au financement par la Confédération des cours préparatoires aux examens professionnels et à des coupes dans le budget fédéral.

- Transports publics et coordination des transports : possible réduction de l'indemnisation pour le transport longues distances.
- Gestion des biens immobiliers : gains comptables découlant de la vente d'immeubles.

### 3.16 Vue d'ensemble des principaux projets – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le Budget 2020 et PIMF 2021 à 2023

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du Budget 2016 et PIMF 2017 à 2019, la Commission des finances a exprimé le souhait qu'à l'avenir, dans le rapport qui accompagne le budget et PIMF, le Conseil-exécutif fournisse des informations sur les *projets les plus importants*, du point de vue financier, dont les répercussions financières *ne sont pas* comprises dans les chiffres présentés. Avec l'aperçu qui suit, le Conseil-exécutif satisfait la demande exprimée par la Commission des finances.

Les projets qu'il contient y sont rassemblés par DIR/CHA/JUS. Les répercussions financières prévisibles de chaque projet sur l'année du budget et celles du plan financier y sont, dans la mesure du possible, chiffrées. En outre, dès lors que des informations peuvent être fournies sur le coût du projet, elles sont visibles sous «Remarques». Cette rubrique contient également d'importantes indications sur chaque projet et des explications sur les raisons pour lesquelles les répercussions du projet concerné ne peuvent pas être prises en compte dans les chiffres présentés.

#### Définition du « projet »

Dans l'aperçu ci-dessous, est considérée de manière générale comme un « projet » une entreprise non récurrente, organisée et exécutée avec des dates de début et de fin claires, qui vise à atteindre un but défini en respectant des contraintes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

Les projets marqués d'un astérisque portent sur des champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation (PA 2018).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2020	2021	2022	2023	
CHA	Vote électronique	–	–	–	–	L'affaire est marquée par différentes incertitudes et risques (changement de fournisseur du système de vote électronique en 2020, incidence sur les coûts des nouvelles exigences en matière de sécurité concernant le vote électronique, etc.). Dans ce contexte, il est difficile de déterminer concrètement les coûts à venir.
CHA	Gestion des affaires et archivage électroniques	–	–	–	–	Les frais d'exploitation s'élèveront à environ CHF 2,0 millions par an après l'achèvement de l'installation (l'AGC tablait sur des frais d'exploitation de 3,014 mio par an), c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 2023, et seront inscrits le moment venu au budget et au PIMF des DIR/de la CHA. Ces frais d'exploitation seront compensés par les économies de CHF 0,4 million par an que la liquidation de systèmes existants devrait permettre de réaliser. La longue durée du projet garantit un bon niveau de protection des investissements.
SAP	Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés (modèle bernois)/ aides éducatives complémentaires (responsabilité: JCE)*	–	–	–	–	Fondé sur le plan stratégique en faveur des adultes handicapés, le passage au financement par sujet avec évaluation individuelle des besoins est en cours. Le projet pilote vise d'une part à tester et à concrétiser les mécanismes de pilotage, d'autre part à optimiser la prise en charge institutionnelle et individuelle.  En ce qui concerne les enfants et les adolescents présentant des besoins particuliers, la planification de la prise en charge offrira de nouvelles possibilités de pilotage et conduira à une rémunération forfaitaire conforme aux charges (prestations particulières d'encouragement et de protection, auparavant aides éducatives complémentaires, sous l'égide de la JCE).
SAP	Développement de la politique du troisième âge*	–	–	–	–	Les éléments suivants figurent au premier plan : – analyse du domaine ambulatoire, – optimisation de la coordination entre les domaines, – nouveau régime de financement de l'aide et des soins à domicile et, en particulier, rétribution de l'obligation de prise en charge en fonction des prestations en 2019 (exception faite d'une contribution de base fortement réduite), – directive concernant le degré de soins lors de l'admission en foyer, – examen de l'opportunité de rétribuer certaines des prestations dispensées dans les domaines de la démence et des soins palliatifs qui ne peuvent pas être financées dans le cadre des douze degrés de prise en charge habituels.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2020	2021	2022	2023	
SAP	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap et du troisième âge*	-	-	-	-	<p>– La mise en place de forfaits d'infrastructure dès 2023 – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants dans le secteur des adultes handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– planifiabilité financière pour le canton et les institutions,</li> <li>– stabilité du système,</li> <li>– transparence des frais d'infrastructure,</li> <li>– durabilité accrue (aujourd'hui, vu les restrictions du budget des investissements dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et mise en danger de la durabilité de la prise en charge),</li> <li>– responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement,</li> <li>– compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés.</li> </ul> <p>Du fait du changement de système dans le secteur des adultes handicapés, le compte de résultats enregistre un surcoût à court et moyen termes, puisque le montant des investissements actuellement mis à disposition ne correspond pas aux besoins annuels moyens. A long terme, l'introduction des forfaits d'infrastructure devrait être sans effet sur le solde.</p> <p>Dans le secteur des enfants et des adolescents, la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et le projet de prestations particulières d'encouragement et de protections (anc. optimisation des aides éducatives complémentaires) relèvent respectivement de l'INS et de la JCE.</p> <p>Il s'agit par ailleurs d'examiner comment garantir l'affectation aux fins prévues des forfaits d'infrastructure dans les secteurs du handicap, du troisième âge et du long séjour.</p>
SAP	Promotion des soins ambulatoires dans les soins aigus somatiques*	-	-	-	-	<p>– L'objectif consiste à établir une liste des interventions devant être effectuées en ambulatoire sauf indication médicale ou sociale. Se fondant sur les décisions prises au plan fédéral, la SAP va examiner si la liste minimale de la Confédération doit être complétée selon les recommandations de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). D'une part, il s'agit d'évaluer les expériences engrangées lors de l'application de la liste fédérale au niveau du canton de Berne (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, six groupes d'interventions chirurgicales ne seront plus pris en charge par l'assurance obligatoire des soins que si elles sont réalisées en ambulatoire). D'autre part, il sera tenu compte des expériences récoltées par les cantons qui élargissent la liste des interventions. Il conviendra ensuite d'examiner les adaptations législatives que requerrait l'édiction d'une liste dépassant le minimum prescrit au plan fédéral. Sur la base de ces analyses, la SAP décidera à partir de 2021 (en se fondant sur les expériences engrangées durant la phase d'introduction 2019/2020) si d'autres interventions doivent être effectuées en ambulatoire. Le potentiel d'économies devrait également pouvoir être chiffré à ce moment-là, ce qui n'est pas encore possible dans le détail à l'heure actuelle.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2020	2021	2022	2023	
SAP	Exploration des données (condition éventuelle d'attribution des mandats de prestations dans le domaine des soins aigus somatiques)*	-	-	-	-	<p>Ce projet vise à tester des méthodes innovantes d'évaluation des données des hôpitaux bernois relatives aux cas (statistique médicale, statistique des coûts par cas) afin d'identifier les traitements superflus ou inutiles ainsi que les doublons. Les inefficiences dans les soins hospitaliers doivent être éliminées en améliorant l'évaluation des données dans les domaines suivants: (i) besoins en prestations de la population (offres axées sur la patientèle), (ii) développement de la palette de prestations (spécialisation, optimisation, marges contributives) et (iii) critères d'attribution des mandats fondés sur des observations empiriques (nombre minimum de cas, qualité de l'indication et des résultats). L'éventuel potentiel d'économie ne peut encore être chiffré.</p> <p>Dans le cadre de la numérisation de l'Office des hôpitaux, il est en outre prévu de continuer à renforcer la vérification et le contrôle de plausibilité des données hospitalières à partir de 2021/2022. Aujourd'hui, les informations proviennent de divers relevés et se recoupent parfois. La SAP doit donc s'assurer de leur cohérence et identifier les doublons, ce qui entraîne un surcroît de travail non négligeable. Une plateforme en ligne centralisée doit permettre de résoudre ces problèmes. S'il n'en découle aucune économie directe pour le canton, elle apportera un gain indirect en améliorant les processus requis pour l'exploration des données.</p>
SAP	Remaniement de la liste des hôpitaux 2019 en psychiatrie*	-	-	-	-	<p>La nouvelle liste des hôpitaux en psychiatrie se fonde sur la planification actuelle des soins et sur la version complètement révisée de la classification des groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH). L'objectif consiste notamment à clarifier les fonctions régionales et suprarégionales de la couverture en soins. Il s'agit également de réduire les surcapacités. La liste des hôpitaux en psychiatrie est en cours d'élaboration, sur la base des dossiers de candidature. Le Conseil-exécutif devrait l'édicter en automne 2019.</p>
SAP	Pilotage des prestations ambulatoires dans le domaine des soins psychiatriques*	-	-	-	-	<p>Les nouveaux relevés des données mis en place depuis 2017 dans le domaine ambulatoire permettent de relier les cas aux prestations et aux coûts ainsi que de déterminer les besoins en prestations et leurs raisons.</p>
SAP	Révision de la loi sur l'aide sociale	-	-	-	-	<p>La révision a été refusée en votation populaire le 19 mai 2019. Les économies prévues ne peuvent donc pas être réalisées.</p>
SAP	Optimisation de la gestion des revenus dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	<p>Le projet d'optimisation de l'aide matérielle consiste à examiner si les différentes opérations de recouvrement (aide sociale matérielle, avances de contributions d'entretien, aide aux victimes d'infractions, etc.) sont susceptibles d'être améliorées. Il s'agit notamment d'étudier si l'efficacité peut être accrue par une centralisation des tâches au niveau communal ou cantonal et par des outils plus performants (systèmes informatiques).</p>
SAP	Renforcement ciblé des prestations en amont dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	<p>Le projet d'optimisation de l'aide matérielle vise aussi à vérifier si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts peuvent être réduits en renforçant et en améliorant les prestations en amont. Il existe par exemple un nombre relativement important de personnes percevant des prestations d'aide sociale minimales, qui pourraient éventuellement être soutenues plutôt par ces systèmes. Une telle solution permettrait en outre de diminuer le montant global affecté aux frais de traitement du personnel des services sociaux.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2020	2021	2022	2023	
SAP	Mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne	-	-	-	-	<p>La révision de la loi fédérale sur l'asile, qui vise à accélérer les procédures, implique aussi une restructuration dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a décidé d'axer cette dernière sur une intégration précoce par la SAP et une exécution rapide et systématique des renvois par la POM. La stratégie en ce sens a été approuvée par le Grand Conseil. Les personnes qui resteront probablement en Suisse à long terme devront être intégrées rapidement et durablement. Elles seront hébergées et encadrées par la SAP. Quant à la POM, elle se chargera d'exécuter systématiquement les décisions de renvoi et de verser l'aide d'urgence.</p> <p>La mise en œuvre est prévue pour mi-2020, à l'entrée en vigueur de la base légale requise. Les moyens budgétaires planifiés dans le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021-2023 sont transférés de la POM à la SAP sans incidence sur le Budget 2020/ PIMF 2021 à 2023.</p>
JCE	Mandat d'examen : réorganisation des bureaux du registre foncier (examen des différents sites)*	-	-	-	-	<p>Un premier mandat de projet définissant les objectifs a été soumis à la nouvelle directrice de la JCE après son entrée en fonction. A la suite de l'approbation de la motion 036-2017 Knutti (Stop à l'affaiblissement des préfets et des bureaux du registre foncier) en novembre 2017, la directrice a décidé de ne pas examiner les possibilités de réorganisation et de concentration des sites des bureaux du registre foncier, mais d'optimiser le fonctionnement de ces derniers au moyen d'un nouveau projet de numérisation : Gundbuch@BE. Dans un premier temps, GRUDIS public sera introduit d'ici à la mi-2020. Les bureaux du registre foncier sont par ailleurs chargés d'élaborer un programme pour le développement de la numérisation dans leur domaine.</p>
JCE	Mandat d'examen : réorganisation des offices des poursuites et des faillites (examen des différents sites)*	-	-	-	-	<p>Fin mars 2019, le résultat des évaluations a été présenté à la directrice de la JCE. L'analyse des optimisations possibles au sein des offices des poursuites et des faillites a donné lieu à un premier projet visant la centralisation de certaines agences à Bienne. L'OIC gère le besoin supplémentaire de locaux en poursuivant la stratégie globale de la place de Bienne. Cette dernière sera mise en œuvre en 2026 environ. Les agences déménageront à Bienne ensuite.</p>
POM	Déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)	Coûts supplémentaires pas encore définis	Coûts supplémentaires pas encore définis	Coûts supplémentaires pas encore définis	Coûts supplémentaires pas encore définis	<p>Depuis la mise en service de la gare régionale du Wankdorf et le prolongement de la ligne de tram 9, le site du Schermenweg 9 à Berne, où se trouve actuellement l'OCRN, bénéficie d'une très bonne connexion au réseau de transports en commun et a pris beaucoup de valeur.</p> <p>Vu la nature de ses activités, l'OCRN n'a pas besoin d'une telle desserte. De ce fait et au vu de l'état du bâtiment du Schermenweg 9, la décision a été prise de faire déménager l'OCRN dans un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee. Le déménagement est prévu pour 2027.</p> <p>CHF 100 000 ont été inscrits au budget et à la planification des quatre années à venir pour les travaux de conception et de planification. Le projet de déménagement est placé sous la responsabilité de la TTE et de son Office des immeubles et des constructions. Il pourrait engendrer des coûts supplémentaires qui ne seront pas supportés par la TTE, mais par l'OCRN, et dont le montant ne peut pas encore être quantifié.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2020	2021	2022	2023	
POM	Développement de la cyberadministration	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	<p>Les stratégies élaborées par la Confédération et les cantons ainsi qu'une analyse du contexte et des parties prenantes ont conduit l'OCRN à constituer un portfolio provisoire concernant le développement de la cyberadministration. Cette dernière permet aux personnes physiques et morales d'échanger avec l'administration sans rupture médiatique et vise à répondre aux nouveaux besoins des différents groupements d'intérêt, qui s'attendent à pouvoir accomplir efficacement leurs démarches avec les autorités, sans égard au lieu ou au moment.</p> <p>Une analyse d'utilité et de faisabilité est en cours ; elle vise à évaluer, sur la base d'études préalables, le potentiel précis des projets liés à la cyberadministration, et à échelonner les mandats de conception et de réalisation correspondants dans la législature 2019-2022, en fonction des ressources disponibles.</p> <p>Le cadre légal (p. ex. identité électronique sûre), les projets supérieurs de la Confédération ou du canton et la mise à disposition des ressources nécessaires exerceront une influence décisive sur la mise en œuvre de la révolution que constituera la cyberadministration au cours des années à venir.</p>
POM	Projet NERES – nouvelle forme juridique de l'OCRN	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	<p>Fin 2018, le directeur de la POM a lancé une analyse préalable en vue de donner plus d'autonomie à l'OCRN en le transformant en établissement public avec une personnalité juridique propre. Dans ce cadre, l'OCRN a repris un projet ébauché en 2003 qui n'avait jamais été réalisé ; il l'a actualisé et adapté au contexte juridique et économique actuel. Le directeur de la POM soumettra une proposition au Conseil-exécutif à l'été 2019 quant à la suite du projet. La POM se donne jusqu'à la fin de l'année 2019 pour répondre aux principales questions qui se posent dans le cadre de ce changement de statut ; elle émettra ensuite une proposition en vue d'un projet de loi.</p>
POM	Optimisation de la rentabilité des prisons régionales*	-	-	-	-	<p>A long terme, la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 prévoit entre autres de n'exploiter que des prisons suffisamment grandes pour être rentables (plus de 100 places). Deux d'entre elles (Moutier et Bienne) n'atteignent pas cette taille. Le canton perdra les 28 places de la Prison régionale de Moutier lorsque la ville changera de canton. En raison de la surpopulation carcérale, il devra les compenser ailleurs. Le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie par ACE 92/2018 du 31 janvier 2018, et a chargé la POM de présenter, conjointement avec la TTE, des possibilités d'intégrer les différents scénarios figurant dans la stratégie (éventuellement en les combinant) dans la planification des investissements à moyen terme (MIP+). Les travaux liés à ce plan directeur ont débuté.</p>
INS	Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée	-	-	-	-	<p>Le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du rapport sur la pédagogie spécialisée le 20 mars 2018.</p> <p>Sa mise en œuvre s'effectuera au travers d'une révision de la loi sur l'école obligatoire, qui sera soumise au Grand Conseil en 2020/2021 (objectif du calendrier actuel). Si la loi est adoptée, elle devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>Les travaux législatifs sont menés dans le cadre du projet REVOS 2020.</p> <p>Il n'est actuellement pas possible de prédire de façon définitive l'impact financier sur le budget.</p>

## 4 Le budget et plan intégré mission-financement en détail

### 4.1 Contexte conjoncturel

#### 4.1.1 International

En 2018, l'économie mondiale a globalement atteint une croissance solide de 3,0 pour cent (3% en 2017). La situation conjoncturelle n'est plus tout à fait aussi bonne pour 2019. Les sources d'incertitude sont principalement le conflit commercial qui couve entre les Etats-Unis et la Chine et l'issue incertaine des négociations sur le Brexit. La croissance globale prévue pour 2019 est donc un peu plus faible, à 2,8 pour cent. Ce chiffre s'applique aussi pour 2020.

#### 4.1.2 Suisse

En 2018, l'économie suisse était en phase de haute conjoncture, avec une vigoureuse croissance. Celle-ci était de 2,5 pour cent par rapport à l'année précédente, pour la première fois un chiffre comparable à celui de 2014, avant la suppression du taux plancher de l'euro. La reprise économique globale et la dépréciation du franc suisse depuis 2017, en particulier par rapport à l'euro, ont influé positivement sur la conjoncture suisse. L'utilisation des capacités et les marges de l'économie d'exportation ont augmenté. Pour 2019, les centres leaders de la recherche conjoncturelle prévoient un net affaiblissement de la *croissance du produit intérieur brut suisse*, située entre 1,0 et 1,5 pour cent. Pour 2020, ils tablent sur une croissance modérée, située entre 1,6 et 2,1 pour cent (état : mars 2019).

Cette situation conjoncturelle favorable se répercute aussi sur le marché du travail. En conséquence, le chômage corrigé des variations saisonnières ne cesse de diminuer depuis la mi-2016 et l'emploi enregistre lui aussi une progression sensible depuis l'été 2017, tant dans l'industrie que dans le secteur tertiaire. Le *taux de chômage* s'est situé en moyenne à 2,5 pour cent en 2018 (contre 3,1 % en 2017). Pour l'année en cours, on prévoit un taux de chômage toujours extrêmement bas, situé entre 2,3 et 2,5 pour cent (état : mars 2019).

L'*inflation* s'est située en moyenne à 0,9 pour cent en 2018 (contre 0,5 % en 2017). Cette évolution est le résultat tant de la hausse du cours du pétrole que de la dépréciation du franc suisse, qui a renchéri les importations. Le renchérissement prévu pour 2019 se situe entre 0,4 et 0,6 pour cent (état : mars 2019). Il n'existe pas actuellement de signe de fortes pressions inflationnistes, de sorte que les prévisions tablent sur une progression modérée à moyen terme aussi.

#### 4.1.3 Canton de Berne

En 2018, le canton de Berne a enregistré une *croissance du PIB* de 1,4 pour cent (contre 1,8 % en 2017), inférieure à la moyenne suisse. L'industrie chimio-pharmaceutique et l'industrie MEM ont particulièrement profité de la reprise conjoncturelle de 2018. Dans le secteur tertiaire, la branche TIC, les banques, l'industrie hôtelière et la santé ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne.

Pour 2019 et 2020, BAK Economics prévoit un affaiblissement de la croissance dans le canton de Berne, située respectivement à 1,2 et 1,1 pour cent (état : mars 2019). En 2019, cette perspective conjoncturelle modérée se manifeste surtout dans l'industrie alimentaire et l'industrie des biens d'équipement, où la croissance enregistre une dynamique en net ralentissement. La situation reste en revanche pratiquement inchangée dans l'industrie pharmaceutique, où la croissance est la plus forte. Dans le secteur tertiaire, les banques, la branche TIC et la santé continuent de croître de manière supérieure à la moyenne.

L'évolution du marché du travail a été très bonne en 2018. Le nombre de personnes au chômage a diminué fortement pour atteindre son plus bas niveau depuis dix ans. Le *taux de chômage* s'est situé en moyenne à 1,9 pour cent en 2018 dans le canton de Berne, ce qui représente 0,6 point de pourcentage de moins qu'en 2017. Comme le canton de Berne, du fait de sa structure économique, connaît habituellement un taux de chômage inférieur de 0,6 à 0,8 point de pourcentage à la moyenne nationale, le chômage cantonal devrait se situer entre 1,6 et 1,9 pour cent en 2019 (état : mars 2019).

#### 4.2 Données macroéconomiques de la planification 2020 à 2023

Le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Croissance du PIB Suisse <sup>1</sup>	1.6–2.1 %	1.4 %	1.8 %	1.3 %
Croissance du PIB Canton de Berne <sup>2</sup>	1.1 %	1.7 %	1.2 %	1.3 %
Renchérissment	0.4–0.6 %	0.7 %	0.9 %	1.0 %
Intérêts à long terme	1.00 %	1.00 %	1.25 %	1.25 %
Intérêts à court terme	0.00 %	0.125 %	0.25 %	0.50 %

<sup>1)</sup> 2020 : fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS ; à partir de 2021 : uniquement prévisions de BAK Economics disponibles (état : croissance économique : mars 2019 ; inflation : juillet 2019)

<sup>2)</sup> Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (état : mars 2019)

Même s'il subit dans une large mesure l'influence de ces données macroéconomiques, le plan financier est en premier lieu le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui l'influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

#### 4.3 Données financières de la période de planification 2020 à 2023

Le compte administratif du canton de Berne, pour l'exercice budgétaire 2020 et la période de planification 2021 à 2023, se présente comme suit :

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
Charges	11 448.0	11 359.1	11 701.7	11 884.8	12 047.4	12 163.5
Revenus	11 709.0	11 482.3	11 919.1	11 979.7	12 130.7	12 275.6
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>260.9</b>	<b>123.2</b>	<b>217.3</b>	<b>95.0</b>	<b>83.2</b>	<b>112.1</b>
<b>Compte des investissements</b>						
Dépenses	508.4	610.9	562.1	583.1	664.7	720.1
Recettes	122.2	174.9	115.7	116.8	132.1	141.0
<b>Investissement net</b>	<b>386.1</b>	<b>436.0</b>	<b>446.4</b>	<b>466.4</b>	<b>532.6</b>	<b>579.1</b>
<b>Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements</b>						
Résultat total du compte de résultats	260.9	123.2	217.3	95.0	83.2	112.1
Amortissements du patrimoine administratif	442.8	396.1	389.0	403.9	415.4	422.9
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-41.0	-41.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compensation du déficit de l'année précédente	0.0	9.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Autofinancement <sup>1)</sup>	662.8	488.2	606.3	498.8	498.6	535.0
Investissement net	386.1	436.0	446.4	466.4	532.6	579.1
<b>Solde de financement <sup>2)</sup></b>	<b>276.6</b>	<b>52.2</b>	<b>160.0</b>	<b>32.5</b>	<b>-33.9</b>	<b>-44.1</b>
<b>Degré d'autofinancement en %<sup>3)</sup></b>	<b>171.6 %</b>	<b>112.0 %</b>	<b>135.8 %</b>	<b>107.0 %</b>	<b>93.6 %</b>	<b>92.4 %</b>
<b>Endettement brut II <sup>4)</sup></b>	<b>8 767.7</b>	<b>8 663.6</b>	<b>8 489.3</b>	<b>8 440.9</b>	<b>8 457.9</b>	<b>8 485.0</b>
<b>Bilan</b>						
Patrimoine financier	5 398.1	5 318.4	5 236.3	5 154.6	5 071.4	4 991.0
Patrimoine administratif	8 081.9	8 070.0	8 112.6	8 159.3	8 259.6	8 398.8
<b>Total des actifs</b>	<b>13 480.0</b>	<b>13 388.4</b>	<b>13 348.9</b>	<b>13 313.9</b>	<b>13 331.0</b>	<b>13 389.8</b>
Capitaux de tiers	12 494.5	12 310.8	12 054.0	11 924.0	11 857.8	11 804.6
Capital propre	985.5	1 077.6	1 294.9	1 389.9	1 473.1	1 585.3
<b>Total des passifs</b>	<b>13 480.0</b>	<b>13 388.4</b>	<b>13 348.9</b>	<b>13 313.9</b>	<b>13 331.0</b>	<b>13 389.8</b>

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

<sup>1)</sup> Amortissements sur le patrimoine administratif plus solde du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

<sup>2)</sup> Autofinancement moins investissement net

<sup>3)</sup> Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

<sup>4)</sup> Endettement brut I + provisions

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

## 4.4 Compte de résultats

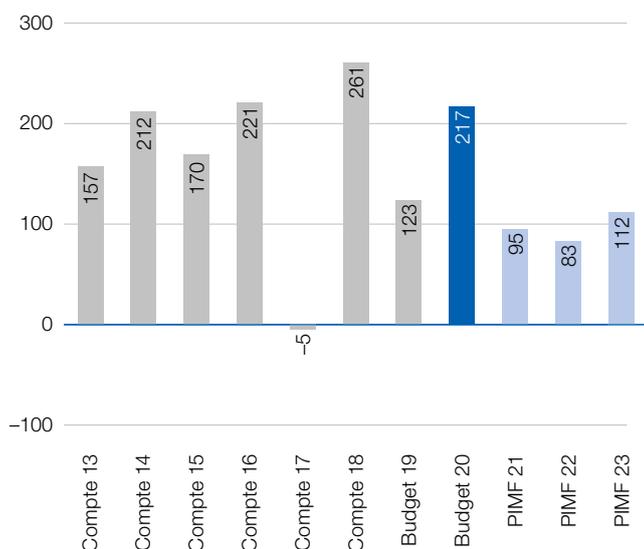
### 4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert ou augmente le capital propre.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 1 : Evolution du solde du compte de résultats**

en millions CHF



La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats est observée pour l'exercice budgétaire 2020 avec un excédent de revenus de CHF 217 millions.

Des excédents de revenus de CHF 97 millions par an en moyenne sont prévus au compte de résultats pour les années de planification 2021 à 2023.

#### 4.4.2 Groupes de matières

Les charges passent de CHF 11 702 millions en 2020 à CHF 12 164 millions en 2023. Leur croissance annuelle moyenne

est donc de 1,7 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023	2020-2023 <sup>1)</sup>
<b>3 Charges</b>	<b>11 448.0</b>	<b>11 359.1</b>	<b>11 701.7</b>	<b>11 884.8</b>	<b>12 047.4</b>	<b>12 163.5</b>	
<i>Variation en %</i>		-0.8	3.0	1.6	1.4	1.0	1.7
30 Charges de personnel	2 909.3	3 025.1	3 017.2	3 067.0	3 089.0	3 111.8	
<i>Variation en %</i>		4.0	-0.3	1.6	0.7	0.7	0.7
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploita- tion	914.9	948.1	994.5	995.2	997.7	988.5	
<i>Variation en %</i>		3.6	4.9	0.1	0.3	-0.9	1.0
33 Amortissements du patri- moine administratif	376.3	331.5	300.5	302.3	300.0	281.2	
<i>Variation en %</i>		-11.9	-9.3	0.6	-0.8	-6.2	-4.0
34 Charges financières	108.8	98.8	85.4	87.7	81.7	82.9	
<i>Variation en %</i>		-9.2	-13.5	2.6	-6.8	1.5	-4.3
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	93.1	75.8	79.6	79.7	79.7	79.7	
<i>Variation en %</i>		-18.6	5.1	0.1	-0.1	0.0	1.3
36 Charges de transfert	6 194.9	6 095.2	6 458.9	6 572.8	6 696.1	6 765.6	
<i>Variation en %</i>		-1.6	6.0	1.8	1.9	1.0	2.6
37 Subventions à redistribuer	581.4	585.5	583.7	583.4	583.3	583.2	
<i>Variation en %</i>		0.7	-0.3	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1
38 Charges extraordinaires	77.6	9.9	25.7	36.9	48.3	71.9	
<i>Variation en %</i>		-87.3	159.8	43.5	30.9	48.9	64.2
39 Imputations internes	191.7	189.3	156.2	159.9	171.8	198.8	
<i>Variation en %</i>		-1.2	-17.5	2.4	7.5	15.7	1.2

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les *revenus* passent de CHF 11 919 millions en 2020 à CHF 12 276 millions en 2023. Leur croissance moyenne est donc de 1,7 pour cent sur l'ensemble de la période de planifi-

cation. L'évolution des groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

<b>Etat</b> avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023	2020-2023 <sup>1)</sup>
<b>4 Revenus</b>	<b>11 709.0</b>	<b>11 482.3</b>	<b>11 919.1</b>	<b>11 979.7</b>	<b>12 130.7</b>	<b>12 275.6</b>	
<i>Variation en %</i>		-1.9	3.8	0.5	1.3	1.2	1.7
40 Revenus fiscaux	5 428.3	5 468.7	5 774.1	5 807.5	5 899.5	5 936.2	
<i>Variation en %</i>		0.7	5.6	0.6	1.6	0.6	2.1
41 Régales, concessions	175.4	90.7	139.5	139.5	139.5	139.5	
<i>Variation en %</i>		-48.3	53.7	0.1	-0.1	0.0	11.4
42 Contributions	627.4	641.2	569.1	568.3	569.5	572.2	
<i>Variation en %</i>		2.2	-11.2	-0.1	0.2	0.5	-2.8
43 Revenus divers	6.1	3.7	1.9	1.9	1.9	1.9	
<i>Variation en %</i>		-39.5	-47.8	0.0	0.0	0.0	-15.0
44 Revenus financiers	345.6	129.8	282.4	284.1	285.6	296.7	
<i>Variation en %</i>		-62.5	117.6	0.6	0.5	3.9	23.0
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	126.3	79.7	82.5	81.7	83.2	80.4	
<i>Variation en %</i>		-36.9	3.6	-1.0	1.9	-3.3	0.2
46 Revenus de transfert,	4 166.8	4 083.4	4 187.5	4 199.4	4 232.6	4 276.9	
<i>Variation en %</i>		-2.0	2.6	0.3	0.8	1.0	1.2
47 Subventions à redistribuer	581.4	585.5	583.7	583.4	583.3	583.2	
<i>Variation en %</i>		0.7	-0.3	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1
48 Revenus extraordinaires	60.0	212.2	144.4	156.1	165.8	191.9	
<i>Variation en %</i>		253.8	-32.0	8.1	6.3	15.7	-2.5
49 Imputations internes	191.7	187.4	154.0	157.9	169.7	196.7	
<i>Variation en %</i>		-2.2	-17.9	2.5	7.5	15.9	1.2

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

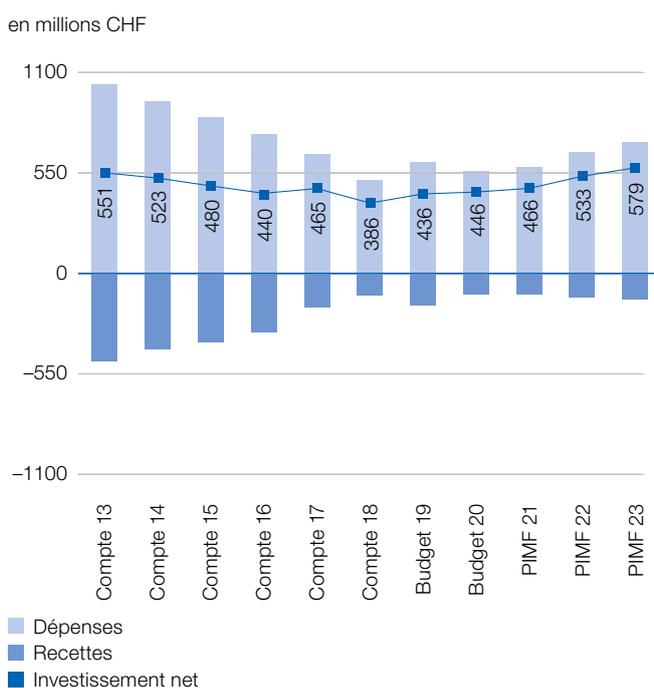
Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

## 4.5 Investissement net

L'investissement net correspond à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 2: Evolution de l'investissement net**



### 4.5.1 Evolution de l'investissement net

Dans la période allant de 2013 à 2018, l'investissement net a eu tendance à légèrement reculer. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux.

Ce recul s'explique non seulement par des coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi par des transferts vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2/IPSAS).

Durant la période allant de 2019 à 2023, l'investissement net augmente de quelque CHF 140 millions. Cela s'explique principalement par le changement de paradigme (expliqué au chapitre 2.5.4) auquel a procédé le Conseil-exécutif dans le nouveau processus de planification, en tenant compte de manière conséquente des moyens nécessaires conformément à la planification sectorielle (compte tenu d'un supplément de planification sectorielle de 30 %).

### 4.5.2 Plan d'investissement intégré

Le plan d'investissement intégré fournit une vue d'ensemble des *principaux projets d'investissement des dix prochaines années*. Il est actualisé dans le cadre du processus de planification.

Comme l'indique le graphique suivant, les *chiffres de la planification sectorielle* actualisés par rapport à ceux de l'année précédente ont reculé d'environ une année. Les écarts les plus importants par rapport aux anciens chiffres de la planification sont à signaler dans les années 2023 à 2028. On constate ainsi un pic d'investissement entre 2022 et 2028 (conformément à la planification de l'an dernier des investissements pour 2022 à 2027).

Ce pic d'investissement a incité le Conseil-exécutif, dans le cadre de la « voie 2 », à élaborer une *planification prévisionnelle* de l'investissement net. Celle-ci contient un *mélange de différentes mesures* complétant la solution du Fonds que le Conseil-exécutif a proposée (loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques ; LFFIS). Dans le cadre de cette planification, le Conseil-exécutif a analysé la possibilité de supprimer, d'ajourner et de redimensionner des projets d'investissement. Il a par ailleurs envisagé d'avoir recours à un partenariat public-privé pour financer certains projets et de réduire de façon forfaitaire des projets de construction et de génie civil. Il a en outre pris des mesures pour optimiser la planification des investissements et prononcé un moratoire provisoire sur la remise de nouvelles commandes d'utilisateurs dans le domaine des constructions à l'Office des immeubles et des constructions (voir à ce sujet les explications du chap. 5). Les décisions que le Conseil-exécutif a adoptées dans le cadre de cette planification prévisionnelle au sujet de l'ajournement et de la suppression de certains projets d'investissement sont prises en compte dans la planification sectorielle de 2020 à 2029 actualisée.

Cette planification sectorielle (y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux) augmente de CHF 575 millions en 2020 à CHF 963 millions en 2023. Puis elle diminue à nouveau jusqu'en 2029 pour retrouver à peu près son niveau initial (CHF 584 mio en 2029).

Sur l'ensemble de la période allant de 2020 à 2029, les Directions, la Chancellerie d'Etat, le Ministère public et les Autorités judiciaires font valoir des *besoins d'investissement de quelque CHF 7,4 milliards*. Cela correspond à une *progression* d'environ CHF 250 millions en une décennie. Cette évolution des besoins d'investissement s'explique principalement par les projets suivants :

- Le plan d'investissement intégré actualisé tient compte de tous les projets de la « *planification générale Bienne* » qui contient notamment l'utilisation ultérieure de bâtiments de la Haute école spécialisée bernoise ainsi que les besoins de rénovation, de remplacement et d'agrandissement de différentes écoles du degré secondaire II et des écoles supérieures. L'avancement des projets de rénovation totale du Centre de formation professionnelle de Bienne et de remise

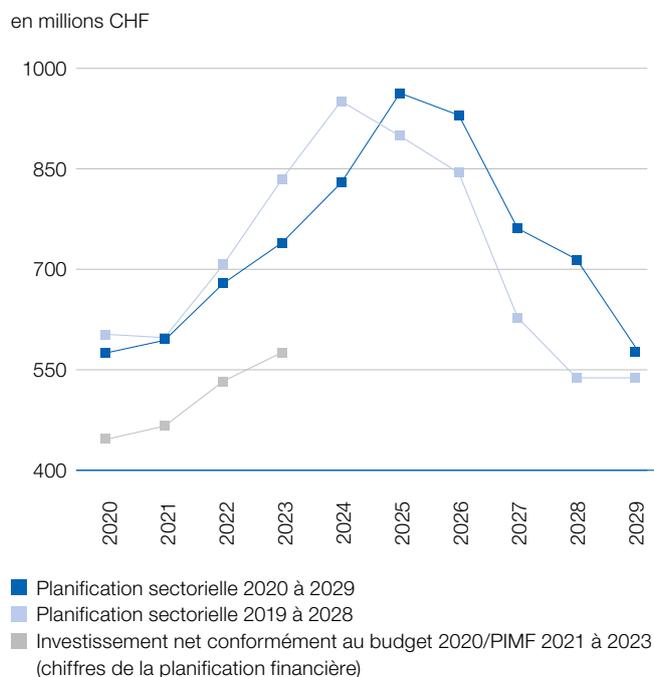
en état du site de Linde de Bienne accroissent en particulier le volume des investissements des années 2020 à 2029.

- Dans le processus de planification de l’an dernier, un *poste collectif pour des projets de construction* a été prévu dans le *domaine du handicap* les deux dernières années du plan financier (2021 et 2022) car les organismes responsables ont déposé moins de projets en prévision du changement de système prévu (introduction d’un forfait d’infrastructure). Les besoins totaux ont été calculés en fonction des besoins escomptés au plan comptable afin de maintenir la substance bâtie et pour les places cofinancées. Dans le processus de planification de 2019, ce poste a également été prévu à partir de 2023 car les coûts continueront d’être imputés au compte des investissements si le changement de système (introduction d’un forfait d’infrastructure) devait intervenir ultérieurement ou ne pas avoir lieu du tout.
- Le projet de construction de route nationale de l’axe *Ouest de Bienne (A5)* a été éliminé de l’ancienne planification du fait du changement de pratique comptable applicable aux provisions (MCH2). Depuis 2018, tous les investissements concernant l’achèvement du réseau des routes nationales sont directement comptabilisés en regard de la provision inscrite au bilan à cet effet. Du fait de ce changement de pratique, l’investissement net qui en résulte est nul et le projet disparaît du plan d’investissement intégré.

Sans les décisions que le Conseil-exécutif a prises dans le cadre de la planification prévisionnelle au sujet d’un ajournement ou d’une suppression de certains projets d’investissement, le volume des investissements aurait encore progressé de CHF 116 millions supplémentaires (voir chap. 5).

Différents facteurs ont contribué au *déplacement du pic d’investissement*. Par exemple, des projets visant à renforcer le site médical ont été représentés dans la planification en fonction de nouvelles connaissances, et d’autres projets ont été remis à l’ordre du jour, comme la rénovation du gymnase de Neufeld, l’Ecole d’arts visuels de Berne (Schänzlihalde) ou la construction de remplacement de l’université sur le site de Muesmatt (1<sup>re</sup> étape). La représentation de la mise en œuvre de la stratégie de l’exécution judiciaire se traduit par un recul du volume des investissements dans des années fortement chargées, tout comme la réalisation différée d’un an du Centre d’expertise de Münchenbuchsee. Le graphique ci-dessous illustre les reports et les besoins supplémentaires (chiffres de la planification sectorielle, y compris financements spéciaux).

**Graphique 3 : Evolution de la planification sectorielle (financements spéciaux inclus)**



La différence résultant de la comparaison entre le plan d’investissement intégré (planification sectorielle) et l’investissement net budgété donne le *supplément de planification sectorielle*. L’expérience a montré que les plans sectoriels des Directions, de la Chancellerie d’Etat, des Autorités judiciaires et du Ministère public sont constamment adaptés pour les motifs les plus divers, tels que des oppositions, des retards de construction dus aux intempéries, etc. C’est pour cette raison qu’un supplément de planification sectorielle s’avère indispensable dans le domaine de l’investissement net. Cela permet, en cas de retards de projets, d’avancer d’autres projets de la planification sectorielle et d’exploiter quand même les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Ce processus permet d’éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Il permet également d’améliorer la précision budgétaire en ce qui concerne le compte des investissements. Le supplément de planification sectorielle est de 30 pour cent pour la période de planification allant de 2020 à 2023.

La forte augmentation du volume des investissements durant les années à venir provoque un *écart de financement*. Celui-ci illustre la différence entre les ressources affectées au financement des projets d’investissement (chiffres de la planification financière et prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d’investissement existant) et les chiffres de la planification sectorielle corrigée du supplément de planification sectorielle. Il est actuellement de CHF 500 à 700 millions.

Signalons toutefois que la planification sectorielle englobe plus de 300 projets et que le besoin annuel en investissement prévu pour 2020 et les années suivantes peut encore varier considérablement.

Il est en outre à prévoir que d'autres investissements, que l'on ne peut pas encore identifier, s'avéreront nécessaires ces prochaines années. La tendance à la hausse des besoins d'investissement pourrait donc encore se renforcer les « dernières années de la planification », soit en 2028 et 2029.

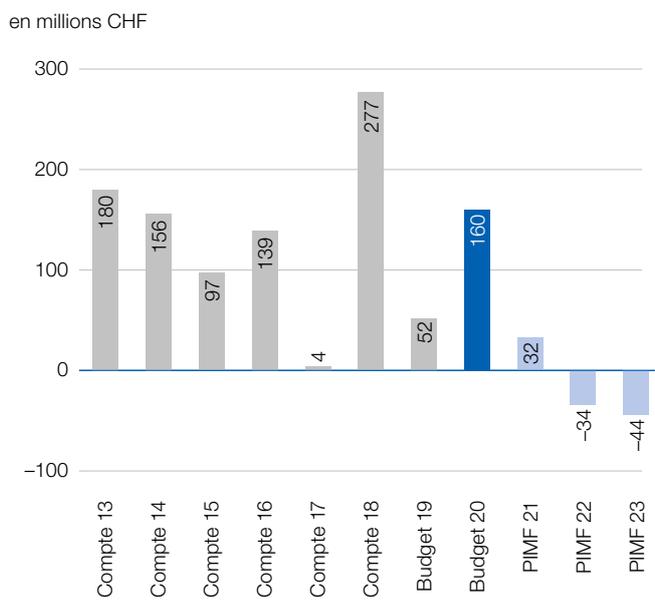
Les résultats du plan d'investissement intégré par Direction sont présentés à l'annexe 8. Les projets d'investissement qui y figurent correspondent à un *instantané* de la situation qui prévalait au début du mois de juillet 2019.

#### 4.6 Solde de financement

L'*autofinancement* est obtenu en additionnant le résultat du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un *excédent de financement* et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une *insuffisance de financement* et le canton doit s'endetter davantage. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 4: Evolution du solde de financement**



#### 4.6.1 Aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne contient que le résultat de la « fourniture des prestations par l'entreprise », le solde de financement englobe *l'accomplissement de toutes les tâches cantonales*. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (retrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* que le peuple bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent se contrebalancer à moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

Outre ces évolutions pertinentes au plan politique, l'endettement enregistre aussi des variations purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être réalisées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut présenter une diminution technique lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on utilise les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

#### 4.6.2 Evolution de 2020 à 2023

L'*exercice budgétaire 2020* dégage un solde de financement positif de CHF 160 millions. Il respecte ainsi les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

En 2021, le solde de financement prévu dans le plan financier est également positif, à CHF 32 millions. En 2022 et 2023, le PIMF prévoit en revanche des soldes de financement négatifs situés entre CHF 34 (2022) et CHF 44 (2023) millions. Il en résulte globalement, sur la période de 2020 à 2023, une réduction de la dette à hauteur de CHF 114 millions.

## 4.7 Bilan prévisionnel

### 4.7.1 Aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes :

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023	2020-2023 <sup>1)</sup>
<b>1 Actif</b>	<b>13 480.0</b>	<b>13 388.4</b>	<b>13 348.9</b>	<b>13 313.9</b>	<b>13 331.0</b>	<b>13 389.8</b>	
Variation en %		-0.1	-0.3	-0.3	0.1	0.4	0.0
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>5 398.1</b>	<b>5 318.4</b>	<b>5 236.3</b>	<b>5 154.6</b>	<b>5 071.4</b>	<b>4 991.0</b>	
Variation en %		-1.7	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>8 081.9</b>	<b>8 070.0</b>	<b>8 112.6</b>	<b>8 159.3</b>	<b>8 259.6</b>	<b>8 398.8</b>	
Variation en %		0.6	0.5	0.6	1.2	1.7	1.0
<b>2 Passif</b>	<b>13 480.0</b>	<b>13 388.4</b>	<b>13 348.9</b>	<b>13 313.9</b>	<b>13 331.0</b>	<b>13 389.8</b>	
Variation en %		-0.1	-0.3	-0.3	0.1	0.4	0.0
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>12 494.5</b>	<b>12 310.8</b>	<b>12 054.0</b>	<b>11 924.0</b>	<b>11 857.8</b>	<b>11 804.6</b>	
Variation en %		-0.9	-2.1	-1.1	-0.6	-0.4	-1.0
<b>29 Capital propre</b>	<b>985.5</b>	<b>1 077.6</b>	<b>1 294.9</b>	<b>1 389.9</b>	<b>1 473.1</b>	<b>1 585.3</b>	
Variation en %		5.4	20.2	7.3	6.0	7.6	10.1

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

### 4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier diminue en moyenne de 1,6 pour cent par an pendant la période de planification.

### 4.7.3 Patrimoine administratif

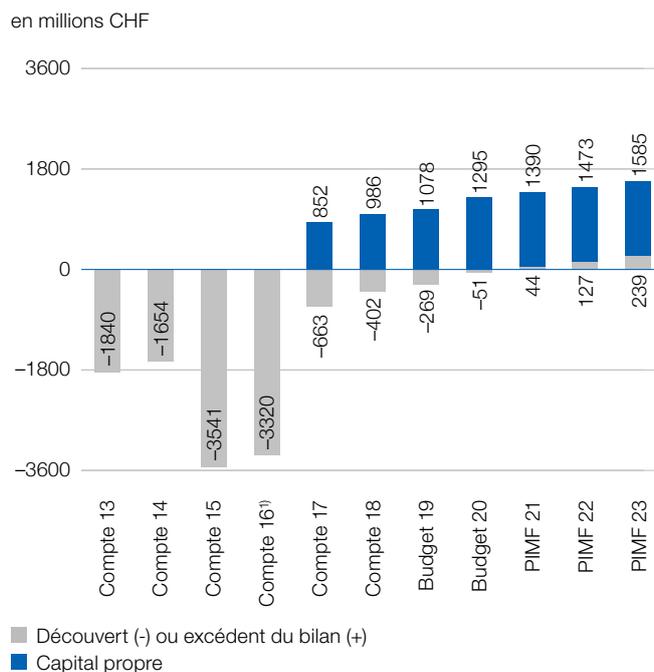
Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression moyenne de 1,0 pour cent par an durant la période de planification 2020 à 2023. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

### 4.7.4 Découvert/excédent du bilan/capital propre

Le découvert ou l'excédent du bilan varie chaque année proportionnellement au solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 5: Evolution du découvert/excédent du bilan/capital propre**



<sup>1)</sup> Les chiffres de 2016 ont été calculés conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

A la fin de l'année 2014, le découvert du bilan s'élevait à CHF 1 654 millions. Du fait en particulier de la nouvelle *loi sur les caisses de pension*, le découvert a augmenté de CHF 1 887 millions à partir de 2015 pour atteindre CHF 3 541 millions.

Avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le bilan a subi d'importantes modifications. Celles-ci résultent d'une part du changement dans la classification des actifs et des passifs, et d'autre part de la nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan. Le chiffre plus élevé qui a résulté de la réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif correspondait dans une certaine mesure à la publication de réserves jusque-là latentes, et il a été comptabilisé sans effet sur le résultat via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement. L'introduction du MCH2 n'a donc pas entraîné un accroissement du patrimoine « disponible » ; c'est juste la méthode d'évaluation qui a changé.

L'excédent de revenus du compte de résultats de 2018, de CHF 261 millions, réduit le découvert du bilan au 31 décembre 2018 : celui-ci passe ainsi de CHF 663 millions à CHF 402 millions. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0). Le capital propre du canton de Berne augmente de CHF 133 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 986 millions au 31 décembre 2018.

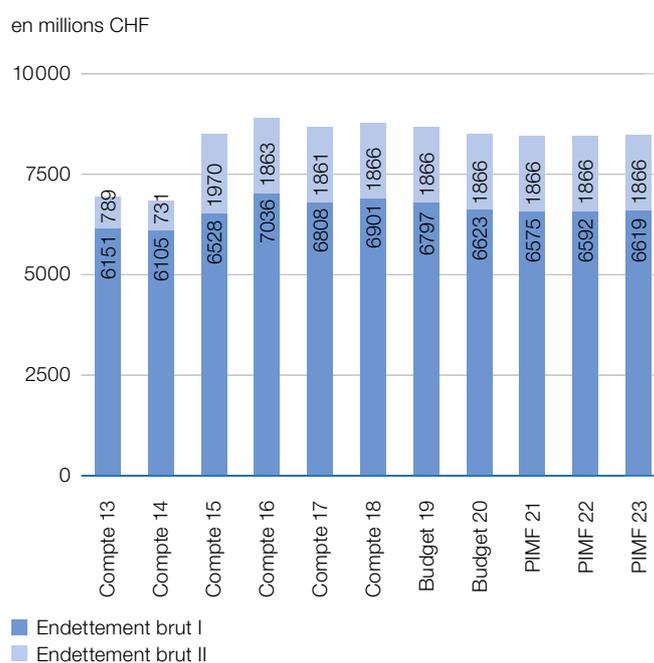
Le capital propre, estimé à CHF 1 078 millions dans le budget 2019, augmentera d'environ CHF 500 millions pour atteindre CHF 1 585 millions en 2023.

#### 4.7.5 Endettement brut I et II

L'endettement brut I comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'endettement brut II repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 6 : Evolution de l'endettement brut I et II**



#### Endettement brut I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. Le versement du produit des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, affecté à la réduction de la dette, et divers efforts consentis par le canton ont permis de réduire de près de moitié l'endettement brut I, et de l'abaisser ainsi à CHF 5 461 millions fin 2011.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'à 2015, année où il a de nouveau augmenté de CHF 720 millions en raison de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB).

#### Endettement brut II

A la suite de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions

contribution de transition/contributions financières). Inscrite à l'exercice 2015 pour une valeur de CHF 8 499 millions, la dette brute II a augmenté d'environ CHF 270 millions jusqu'en 2018. Elle devrait diminuer de quelque CHF 180 millions de 2019 à 2023.

#### Cadre du nouvel endettement pour 2020

Conformément à l'article 76 de la constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une *limite de crédit*, ce cadre est représentatif de la *dette de trésorerie*. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Aux termes de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour en fixer les conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 700 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2020. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2020 prévoit une réduction de la dette de CHF 160 millions en chiffres nets (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 860 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des postes débiteurs, diminution des postes créanciers, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

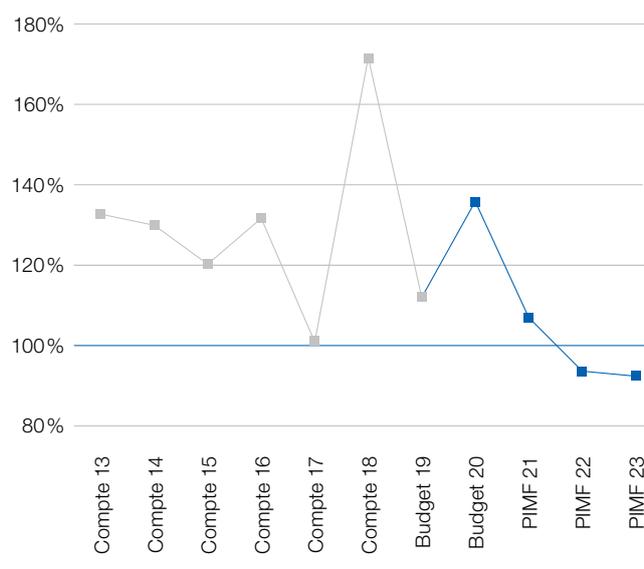
## 4.8 Indicateurs

### 4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 7 : Evolution du degré d'autofinancement**



A l'horizon de la planification 2020 à 2023, le degré d'autofinancement est en moyenne d'environ 106 pour cent. C'est en 2020 qu'il devrait être le plus élevé et atteindre 136 pour cent.

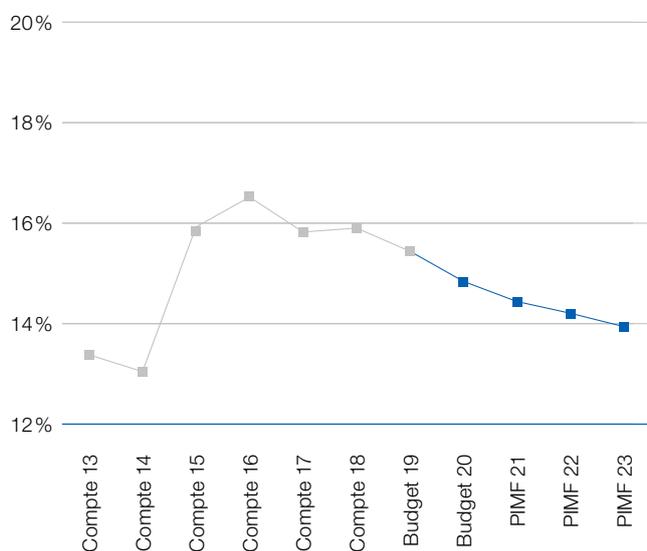
Du fait de la forte augmentation de l'investissement net les années 2022 et 2023 du PIMF, le degré d'autofinancement passe au-dessous des 100 pour cent ces mêmes années. Dans le processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif était prêt à accepter cette évolution, du fait de la forte augmentation des besoins d'investissement et de la non prise en compte de la solution du Fonds dans les chiffres (voir chap. 2.3.2).

#### 4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement, déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la constitution, exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2013 à 2023 :

**Graphique 8 : Evolution de la quote-part de l'endettement**



Après une quote-part de l'endettement de 13,4 et 13,0 pour cent respectivement en 2013 et 2014, une forte augmentation est enregistrée à partir de 2015. Si la quote-part de l'endettement atteint 15,9 pour cent cette année-là, c'est dû aux répercussions financières de la nouvelle loi cantonale sur les caisses de pension.

Puis elle est passée à 16,5 pour cent en 2016, à cause des mesures prises pour éviter des intérêts négatifs. En 2017 et en 2018, elle a reculé au niveau de 2015 (resp. 15,8% et 15,9%)

La planification actuelle 2020 à 2023 prévoit une baisse de la quote-part de l'endettement, qui passera de 14,8 pour cent en 2020 à 13,9 pour cent en 2023.

Ainsi, conformément aux suppositions qui fondent le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023, elle ne passera pas au-dessous de la limite des 12 pour cent déterminante pour le frein à l'endettement. Mais tel pourrait être le cas avant cela si le canton mettait toutes ses forces en œuvre pour réduire la dette de trésorerie et que le revenu cantonal puisse dans le même temps enregistrer une évolution robuste. Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, les possibilités de réduire la dette n'ont cependant sciemment pas été totalement exploitées, et ce pour des raisons de straté-

gie de trésorerie. Ainsi par exemple le canton n'a-t-il pas encore fait valoir plus d'un milliard de CHF d'avoirs d'impôt anticipé auprès de la Confédération afin d'éviter des intérêts négatifs et partant, des coûts supplémentaires. Il faut donc souligner qu'une politique offensive de réduction de l'endettement peut s'accompagner de risques et aller éventuellement de pair avec des coûts supplémentaires.

**Remarque concernant le revenu cantonal :** les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut en outre tenir compte d'éventuels changements de méthode. Les indications concernant les deux à trois dernières années peuvent donc subir des modifications par rapport à des indications publiées antérieurement.

## 5 Planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire

Les pages qui suivent présentent la planification prévisionnelle de l'investissement ordinaire net que le Conseil-exécutif a élaborée de l'automne 2018 à mai 2019 dans le cadre de la « Voie 2 ».

La planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire vise à déterminer comment gérer l'augmentation des besoins d'investissement qui s'annonce à partir de l'exercice 2022. Pour ce faire, le Conseil-exécutif a analysé dans le cadre de diverses mesures la possibilité notamment d'ajourner ou de supprimer certains projets de grande envergure afin d'endiguer le volume des investissements.

### 5.1 Situation initiale

Un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne sont prévus dans les années à venir. Ils vont entraîner une *forte augmentation des besoins d'investissement à partir de 2022*. Cette hausse s'explique par de nombreux projets de construction de grande envergure très onéreux concernant des bâtiments (notamment les projets visant à renforcer le site médical du canton de Berne; le Campus Bern de la Haute école spécialisée bernoise; le campus éducatif de Berthoud; l'entretien, la réfection et l'agrandissement de gymnases; le centre de police de Berne; le déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation; la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire) et des routes (réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud, contournement de Wilderswil, etc.). Les besoins supplémentaires se concentrent sur les années 2022 à 2028, formant ainsi un véritable « pic d'investissement » (voir chap. 4.5.2).

### 5.2 Scénarios pour le financement de la hausse des besoins d'investissement

Lors du précédent processus de planification, le Conseil-exécutif dans son ancienne composition avait décidé d'examiner dans le cadre de la « Voie 2 », durant le processus de planification de 2019, comment gérer l'accroissement des besoins d'investissement.

Dans sa nouvelle composition, le Conseil-exécutif a discuté à l'automne 2018 de la suite des mesures concernant la « Voie 2 » et la planification prévisionnelle. Ce faisant, il a mis en avant plusieurs scénarios pour gérer la hausse des besoins d'investissement :

1. Augmentation du niveau actuel de l'investissement net (ordinaire) pour assurer le financement sur les fonds ordinaires (compte de résultats)

2. Suppression, ajournement ou redimensionnement de certains projets d'investissement

3. Financement de la hausse des besoins d'investissement par le biais d'un Fonds

Le Conseil-exécutif a tranché en faveur d'une *combinaison* de ces divers scénarios, car il était clair pour lui que la solution du Fonds (loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques LFFIS) ne suffirait pas à elle seule à financer la hausse des besoins d'investissement.

Un autre scénario qui devait aussi être étudié plus en détail dans le cadre de la planification prévisionnelle consistait pour le Conseil-exécutif, à moyen ou à long terme, à recourir à un *partenariat public-privé (PPP)* pour financer certains projets. Et ce notamment compte tenu de la motion 058/2018 Sommer (PLR, Wynigen) « Rendre à nouveau possible la réalisation de projets PPP » adoptée par le Grand Conseil à une forte majorité lors de la session de novembre 2018.

Le Conseil-exécutif a en outre proposé d'envisager des *coupes forfaitaires* dans le secteur du bâtiment et du génie civil, et d'optimiser le processus de planification des investissements.

Toujours dans le cadre de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif souhaitait également déterminer quels projets d'investissement pourraient être ajournés ou supprimés si le Grand Conseil rejetait la solution du Fonds.

L'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ne faisait pas partie des priorités du Conseil-exécutif, puisqu'il considérait la création du Fonds – en association avec les scénarios de financement présentés plus haut – comme la solution la plus appropriée pour le canton afin de financer la forte hausse des besoins d'investissement, par rapport à une procédure de modification de la Constitution de longue haleine marquée de surcroît par d'importantes incertitudes politiques - et ce notamment du fait qu'il n'existait pas jusque-là de signaux du Grand Conseil.

### 5.3 Conception de la planification prévisionnelle

Le concept d'élaboration de la planification prévisionnelle adopté par le Conseil-exécutif à l'automne 2018 comprenait les principes suivants :

- L'élaboration de la planification prévisionnelle se fonde sur le plan cantonal d'investissement intégré 2019 à 2028.
- La planification prévisionnelle se focalise sur les projets d'investissement dont l'importance financière est d'au moins CHF 20 millions sur la période de 2021 à 2025.
- La planification prévisionnelle ne tient pas compte des projets d'investissement dont le coût total (net) porte déjà pour les deux tiers sur les exercices 2017 à 2021 ni des projets d'in-

vestissement déjà en cours de réalisation lors de la fixation des priorités par le Conseil-exécutif.

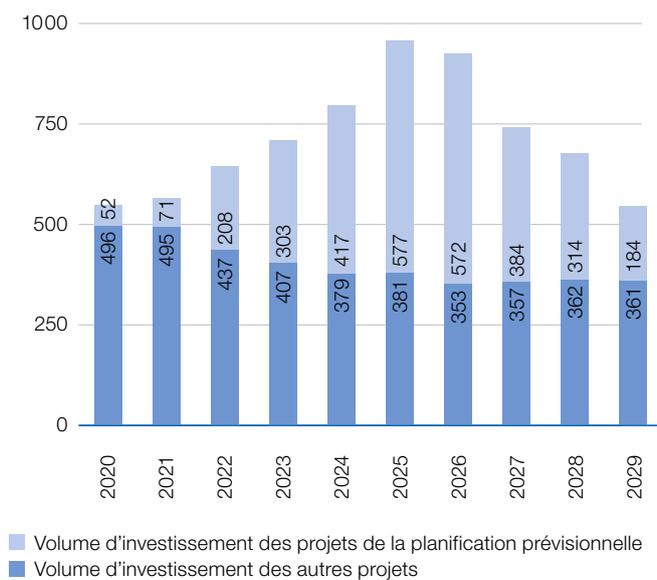
- La planification prévisionnelle se focalise sur les projets de nouvelles constructions et de constructions de remplacement (nouvelles constructions et projets mixtes d'optimisation de l'exploitation et de développement des prestations).

A partir de ces critères, le Conseil-exécutif a identifié 28 projets d'investissement au total. Ils comprenaient par exemple le campus de Berne, divers projets visant à renforcer le site médical bernois, la réfection de gymnases ou encore des projets d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire. Pour ces 28 projets, la Direction des finances a chargé les Directions compétentes d'établir une « fiche d'information » à l'intention du Conseil-exécutif. Il s'agissait de fournir des informations détaillées sur chacun des projets d'investissement et aussi, notamment, d'exposer les conséquences de leur suppression ou de leur ajournement éventuel. Les Directions devaient de plus évaluer la faisabilité d'une solution PPP.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les 28 projets d'investissement discutés par le Conseil-exécutif dans le cadre de la planification prévisionnelle sur la base du plan d'investissement intégré 2019 à 2028 contribuent de façon tout à fait déterminante au pic d'investissement des années 2022 à 2028.

**Graphique 9 : planification prévisionnelle**

en millions CHF



## 5.4 Délibération du Conseil-exécutif en plusieurs échelons

En février 2019, le Conseil-exécutif a examiné pour la première fois la planification prévisionnelle en se fondant sur toutes les fiches d'information. Il a identifié différents projets d'investissement dont il a chargé les Directions d'étudier de manière plus approfondie l'ajournement, la suppression ou le redimensionnement. Il a également chargé les Directions d'étudier de plus près la mise en œuvre des solutions PPP dans huit projets. Il les a enfin priées de se pencher sur plusieurs autres questions, notamment d'examiner l'éventualité de coupes forfaitaires dans le secteur du bâtiment et du génie civil.

Une fois que les Directions lui eurent soumis le résultat de leurs examens complémentaires, le Conseil-exécutif a examiné une seconde fois la planification prévisionnelle en mai 2019 et arrêté les décisions correspondantes.

## 5.5 Résultats de la planification prévisionnelle

Les résultats de l'examen de la planification prévisionnelle par le Conseil-exécutif sont présentés ci-après.

### 5.5.1 Ajournement et suppression de projets

Dans le cadre de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a décidé de reporter de cinq ans les projets d'investissement suivants, donc de les réaliser ultérieurement :

- *Prison régionale de Berne* : Le plan d'investissement intégré 2019 à 2028 prévoyait un projet de construction de remplacement. La stratégie de l'exécution judiciaire ne prévoit plus que des travaux de rénovation de la prison régionale de Berne. Conformément à la décision qu'a prise le Conseil-exécutif dans le cadre de la planification prévisionnelle, cette *rénovation doit être reportée de cinq ans*.
- *Établissement pénitentiaire de St-Jean, train de mesures* : Un train de mesures a été élaboré pour la remise en état de l'établissement pénitentiaire. La stratégie de l'exécution judiciaire a déjà ajourné ces travaux de rénovation de deux ans par rapport au plan d'investissement intégré 2019 à 2028. Conformément à la décision qu'a prise le Conseil-exécutif dans le cadre de la planification prévisionnelle, cette rénovation doit elle aussi être *reportée de cinq ans*.
- *Musée des Beaux-Arts de Berne, rénovation ou reconstruction du bâtiment Atelier 5* : Le versement de la subvention cantonale au projet doit être *reporté de cinq ans*.

Le Conseil-exécutif a en outre décidé de *renoncer* à la *rénovation du bâtiment administratif de la Direction de l'instruction publique* sis au 70 Sulgeneckstrasse à Berne. Ce projet a par conséquent été éliminé du plan d'investissement intégré 2020 à 2029.

Par rapport au plan d'investissement intégré 2020 à 2029 actualisé précédemment, l'ajournement et la suppression de ces quatre projets contribuent à *réduire le volume des investissements* de CHF 116 millions au total sur l'ensemble de la décennie.

Dans ses décisions d'ajournement ou de suppression de projets d'investissement, le Conseil-exécutif a veillé à ce que les mesures correspondantes fassent du sens au plan de l'exploitation. Ainsi a-t-il par exemple renoncé à reporter des projets si cela avait entraîné des coûts induits élevés, par exemple du fait de la construction de locaux provisoires.

### 5.5.2 Examen de solutions de partenariat public-privé

Les Directions ont donc rendu au Conseil-exécutif leurs fiches d'information contenant une estimation quant à la faisabilité d'une solution de PPP. A partir de ces estimations des Directions, le Conseil-exécutif a confié à celles-ci en février 2019 le mandat d'examiner plus en détail la faisabilité d'une solution de PPP dans huit projets.

En vertu des examens que les Directions ont effectués en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC), le Conseil-exécutif a décidé, en mai 2019, d'approfondir l'étude d'une *solution de PPP pour les projets suivants* :

- Construction d'un établissement pénitentiaire et d'une prison régionale Jura bernois – Seeland dans un lieu inconnu
- Bâtiment d'un établissement de détention administrative en annexe à la prison régionale de Thoune

Si ces deux projets pouvaient être réalisés via une solution de PPP, cela permettrait de *réduire le volume des investissements de quelque CHF 180 millions* sur la période de planification 2020 à 2029.

Dans la révision partielle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), le Conseil-exécutif a proposé en première lecture la *création de conditions attrayantes pour la réalisation de projets de PPP*. Selon cette proposition, les projets financés par un PPP n'auraient plus été portés à la charge du compte des investissements. Pour proposer cela, le Conseil-exécutif se fondait sur la motion 058/2018 Sommer (Wynigen, PLR) «Rendre à nouveau possible la réalisation de projets PPP» que le Grand Conseil avait adoptée pendant sa session de novembre 2018.

Durant l'examen de la révision de la LFP, la *Commission des finances* chargée du préavis a émis des doutes sur la constitutionnalité de financements PPP qui ne seraient pas inscrits au compte des investissements. Elle a par conséquent *rejeté à l'unanimité la modification de loi correspondante*. La réduction du volume des investissements par la réalisation de solutions de PPP est par conséquent *remise en question*.

### 5.5.3 Examen de coupes forfaitaires dans le secteur du bâtiment et du génie civil

Dans le cadre de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a également envisagé de procéder à des coupes forfaitaires dans le secteur du bâtiment et du génie civil. Il s'est toutefois *dans un premier temps prononcé contre des coupes forfaitaires*, et ce pour les raisons suivantes :

- *Génie civil* : Les travaux de construction doivent en très grande mesure respecter des normes contraignantes. Le potentiel d'épargne existant est déjà exploité là où il existe. Des coupes forfaitaires *ralentiraient donc la suppression des déficits* et créeraient finalement une longue liste d'attente. Le Conseil-exécutif estime que des coupes devraient le cas échéant passer par une réduction du portefeuille de projets de génie civil, autrement dit par la suppression de projets concrets. Mais de ce fait, à moyen et long termes, les déficits que présentent la qualité du trafic (embouteillages et temps d'attente), la desserte par les transports (chances de croissance, pôles de développement cantonaux) et la sécurité routière (nombre de blessés et de morts par accident de la route) seraient éliminés plus lentement que jusque-là. Et enfin, les délais fixés par la loi risqueraient de ne pas pouvoir être tenus.
- *Bâtiment* : Dans le bâtiment aussi, les normes de construction doivent respecter la loi et ne peuvent pas être abaissées. Dans une comparaison globale, les coûts dégagés par le canton sont en outre inférieurs à ceux du benchmark. Aussi des coupes devraient-elles, dans le bâtiment aussi, concerner des projets concrets ou certains besoins, mais il ne faut pas prévoir de coupes forfaitaires.

### 5.5.4 Optimisation du plan d'investissement intégré

Le Conseil-exécutif juge que le processus de pilotage du plan d'investissement intégré présente un potentiel d'optimisation, en particulier dans le secteur du bâtiment. Suivant la procédure actuelle, les Directions, la Chancellerie d'État et la Direction de la magistrature transmettent au fur et à mesure leurs besoins de locaux à l'Office des immeubles et des constructions. Mais les travaux de projet visant à optimiser le plan d'investissement intégré prévoient désormais que *pour les projets de grande envergure, le Conseil-exécutif décide* une fois par an, dans le cadre du processus de planification *de leur admission au plan d'investissement intégré*.

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie et la Direction des finances saisiront le Conseil-exécutif d'un concept en la matière à l'automne 2019. D'ici à ce que ce concept soit soumis au débat, le Conseil-exécutif a prononcé un *moratoire sur la remise à l'Office des immeubles et des constructions de nouvelles commandes des utilisateurs dans le domaine du bâtiment*. Sont exclues du moratoire les mesures

immédiates d'urgence, visant par exemple à garantir la sécurité de fonctionnement et la sécurité en matière d'incendie.

### 5.5.5 Augmentation de l'investissement net

Durant le processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a examiné l'éventualité d'une augmentation de l'investissement net que le canton puisse financer par ses propres moyens, autrement dit qui n'entraîne pas d'accroissement de la dette (voir chap. 2.5.4 et 2.5.6).

Au budget 2021 et au plan intégré mission-financement 2022 à 2023, l'investissement net se situe à peu près au même niveau que prévu dans la planification de l'an dernier. En revanche, en 2022 et 2023, le PIMF escompte des *investissements nettement supérieurs* aux montants prévus dans la planification de l'an dernier. L'investissement net ordinaire s'élève respectivement à CHF 489 et CHF 538 millions ces deux années, dont respectivement CHF 9,8 et CHF 35,9 millions doivent être financés par les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement. L'investissement net atteint ainsi les CHF 500 millions en 2023, après déduction des investissements financés par le Fonds. Dans le même temps, le PIMF prévoit cette même année un solde de financement négatif de CHF 44 millions. Il s'ensuit donc que le *volume croissant des investissements ne peut être que partiellement financé sans devoir recourir à un nouvel endettement*. Enfin, dégager des moyens du compte de résultats pour augmenter l'investissement net se trouve en conflit avec les nécessités relevant d'autres secteurs politiques, comme par exemple la fixation de la quotité d'impôt, l'extension de l'éventail des prestations publiques, ou la mise en œuvre de mesures de politique du personnel.

### 5.5.6 Répercussions financières de la planification prévisionnelle sur le volume des investissements de 2020 à 2029

L'ajournement des trois projets mentionnés au chapitre 5.5.1 et la suppression de la rénovation du bâtiment administratif du 70 Sulgeneckstrasse à Berne contribuent à réduire le volume des investissements de CHF 116 millions de 2020 à 2029. La réalisation de projets de PPP permettrait une réduction supplémentaire à hauteur de CHF 180 millions. La planification prévisionnelle aboutit ainsi à une réduction totale d'à peine *CHF 300 millions du volume des investissements*.

Lors de l'enregistrement des projets d'investissement dans la planification financière, le Conseil-exécutif a en outre tablé sur un *supplément de planification sectorielle de 30 pour cent* (voir chap. 2.5.4)

En déduisant du volume des investissements les arrêtés de la planification prévisionnelle et le supplément de planification sectorielle de 30 pour cent, on obtient le montant des moyens financiers nécessaires. Si l'on compare ce montant à celui des fonds disponibles (autrement dit ceux dont on peut disposer

sans engendrer de nouvel endettement et ceux qui sont prélevés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement), on obtient toujours une *lacune de financement* de l'ordre de *CHF 500 à 700 millions*.

Cette lacune de financement a pu être pour l'essentiel *comblée par les ressources du Fonds de financement des projets d'investissements stratégiques*, celui-ci ayant été alimenté comme suit :

- attribution de CHF 80 millions provenant du double bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS) en 2018,
- transfert de CHF 100 millions de ressources du Fonds d'investissements hospitaliers qui n'étaient plus nécessaires,
- changement d'affectation de CHF 80 millions du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS,
- attribution de CHF 150 millions provenant de l'excédent de financement des comptes de 2018.

Les potentiels d'alimentation mentionnés ci-dessus représentent plus de CHF 400 millions. Ils ont permis de combler une grande partie de la lacune de financement. Dans ces conditions, on peut envisager d'autres attributions au Fonds sur les excédents de financement des comptes annuels futurs.

### 5.6 Mesures supplémentaires en cas de rejet de la solution du Fonds (« plan B »)

Dans le cadre de la planification prévisionnelle, le Conseil-exécutif a également envisagé un « plan B » en cas de rejet par le Grand Conseil de la solution du Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques. Compte tenu de la lacune de financement existante, il était évident pour le Conseil-exécutif qu'en pareil cas, *il faudrait abandonner ou reporter certains projets de grande envergure*. Il ne serait pas judicieux de renoncer à un grand nombre de petits projets d'investissement. Ainsi les projets mentionnés dans la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS) étaient-ils dans le collimateur du Conseil-exécutif (projets en lien avec le renforcement du site médical bernois, le Campus Bern de la Haute école spécialisée bernoise et le campus éducatif de Berthoud).

Le Conseil-exécutif part actuellement du principe que, si le projet de loi ne recueillait pas la majorité des voix au Grand Conseil, les projets en rapport avec la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (Campus Bern) devraient être reportés de cinq années et qu'il faudrait renoncer aux mesures concernant au campus éducatif de Berthoud.

Sur la période de planification de 2020 à 2029, ces deux mesures entraîneraient une réduction d'environ CHF 300 millions du volume des investissements. En tenant compte d'un écart de planification de 30 pour cent, la lacune de financement serait ainsi réduite de CHF 250 à 450 millions.

Ces mesures ne seront toutefois pas suffisantes pour faire face aux importants projets d'investissement du canton ces prochaines années. Si la solution du Fonds est refusée, il faudra donc envisager d'échelonner dans le temps ou d'abandonner d'autres projets.

### **5.7 Conclusion provisoire du Conseil-exécutif concernant les résultats de la planification prévisionnelle**

Dans le cadre de la planification prévisionnelle de l'investissement net ordinaire, le Conseil-exécutif a examiné et décidé une combinaison de différentes mesures pour faire face à l'augmentation des besoins d'investissement des prochaines années. La solution d'un Fonds qu'il propose est l'élément principal pour combler la lacune de financement le plus rapidement possible et garantir ainsi la sécurité de la planification et du développement des projets d'investissement.

Il subsiste toutefois une insuffisance de financement pour les projets d'investissement, même en tenant compte des ressources du Fonds. Le Conseil-exécutif va devoir en conséquence continuer à réexaminer les projets d'investissement et à fixer des priorités lors des prochains processus de planification, et ce indépendamment de la décision du Grand Conseil sur la solution du Fonds.

Cette solution offre cependant une grande chance d'alimenter aussi le Fonds avec d'éventuels excédents de financement des comptes annuels de 2019 et 2020 et de continuer ainsi à combler les lacunes existantes en matière de financement des projets d'investissement, voire à les éliminer totalement.

Le Conseil-exécutif n'exclut pas une discussion sur l'adaptation des freins au déficit telle que suggérée dans les milieux politiques. Cependant, il estime que la modification de la Constitution liée à cette mesure impliquerait une grande incertitude politique. En même temps, une adaptation constitutionnelle se déroulerait sur une longue période durant laquelle la sécurité de la planification serait fortement restreinte pour le développement des projets d'investissement.

## 6 Controlling du programme d'allégement 2018 (PA 2018)

Dans les chapitres qui suivent, le Conseil-exécutif expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des *mesures du programme d'allégement 2018 (PA 2018)* que le Grand Conseil a arrêtées lors de sa session de novembre 2017.

### 6.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2017

Comme l'année précédente, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat d'effectuer, *pour la fin du mois de mai 2019*, un controlling de l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PA 2018 que le Grand Conseil a arrêtées ou dont il a pris connaissance lors des débats budgétaires de la session de novembre 2017. A cet effet, il a prié les Directions et la Chancellerie d'Etat de vérifier, pour la totalité des mesures, l'état actuel d'avancement de leur mise en œuvre sous l'angle des *effets financiers* escomptés, des répercussions sur les *communes* et de l'impact sur l'*état des postes*.

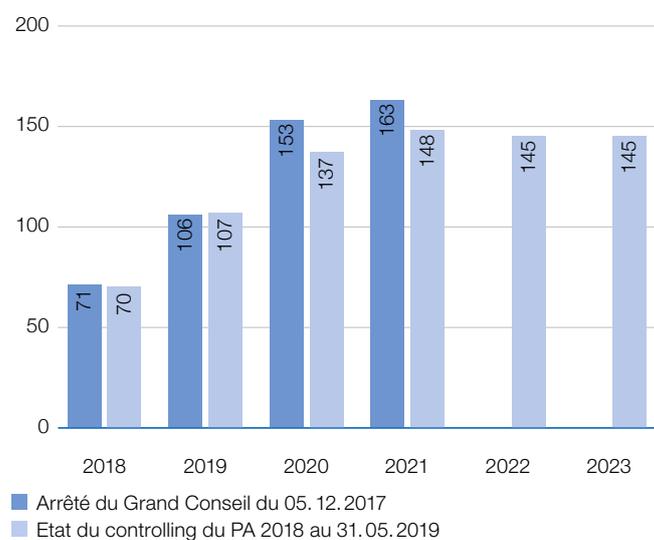
*Remarque du Conseil-exécutif:* concernant la mesure « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire », les développements qui suivent tiennent déjà compte des répercussions financières de la motion financière 074–2019 (Linder, Les Verts) « Renoncement à la compensation de 10 millions de francs au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture suite à la suppression de la mesure 48.4.5 (solutions transitoires) du PA 2018 » adoptée par le Grand Conseil le 11 juin 2019, même si cette décision a été arrêtée après la date de la présente analyse.

### 6.1.1 Allégements procurés par le PA 2018 dans le compte de résultats

Le controlling du PA 2018 s'est traduit par les résultats suivants dans le *compte de résultats* :

#### Graphique 10: Allégements dans le compte de résultats

par an en mio CHF



Au compte de résultats, le montant des allégements au 31 mai 2019 pour l'*exercice 2018* est inférieur de *CHF 1 million* aux chiffres budgétés en décembre 2017. Cet écart résulte en particulier d'allégements supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 4,3 mio), mais inférieurs aux prévisions pour les mesures « Augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile » (CHF -4,0 mio) et « Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source » (CHF -1,2 mio).

Au 31 mai 2019, les effets d'allégement sur le compte de résultats pour l'*exercice budgétaire 2019* dépassent de *CHF 1 million* les valeurs de décembre 2017. Cet écart résulte principalement d'allégements supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 4,0 mio), mais inférieurs aux prévisions pour ce qui concerne les mesures « Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus » (CHF -2,0 mio), « Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source » (CHF -0,6 mio) et « Réduction des frais pour les biens, services et marchandises par différentes mesures et suppression d'un poste » à la DTT (CHF -0,4 mio).

En 2020, les effets d'allégement sont inférieurs de *CHF 16 millions* aux valeurs arrêtées par le Grand Conseil en décembre 2017. Cet écart résulte essentiellement d'allégements supérieurs

aux prévisions en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 3,8 mio), mais aussi d'allégements non réalisés pour les mesures « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » (CHF 10 mio) et « Réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale » (CHF -5,0 mio), dans le domaine de la compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne (CHF -1,9 mio), ainsi que pour les mesures « Révision de la LA-Soc: effets sur l'aide sociale aux réfugiés » (CHF -1,5 mio) et « Service des monuments historiques: réduction de 50 pour cent des fonds publics pour les subventions octroyées à des monuments historiques inventoriés » (CHF -0,8 mio).

En 2021, la situation est pratiquement identique à celle de 2020. Les effets d'allégements sont inférieurs de CHF 15 millions aux valeurs arrêtées par le Grand Conseil en décembre 2017. L'écart concerne globalement les mêmes domaines qu'en 2020, avec des montants quasiment identiques.

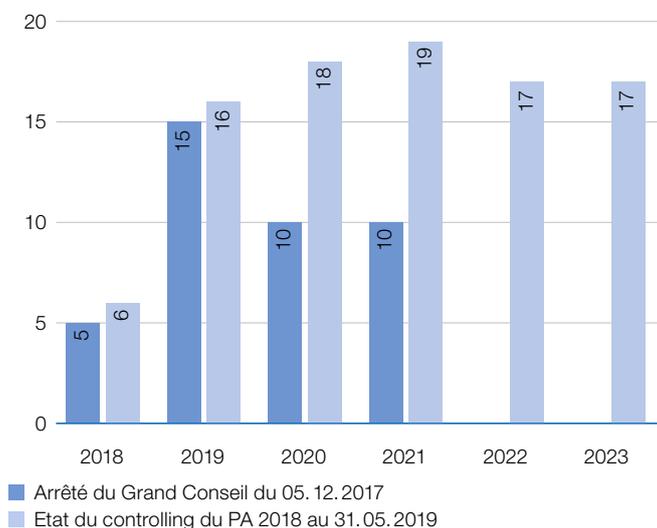
Au cours des exercices 2022 et 2023, le montant des allégements diminue d'environ CHF 18 millions par rapport à 2021. Cette baisse résulte des mêmes domaines et des mêmes écarts qu'en 2021. A partir de 2022, les effets d'allégement sont conformes aux prévisions initiales (contrairement à l'année précédente) en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics.

### 6.1.2 Allégements procurés par le PA 2018 aux communes

En ce qui concerne les effets des mesures du PA 2018 sur les communes, la situation se présentait comme suit le 31 mai 2019:

**Graphique 11: Allégements pour les communes**

par an en mio CHF



Pour l'exercice budgétaire 2018, les allégements sont supérieurs de CHF 1 million aux prévisions initiales. Cet écart résulte presque exclusivement des allégements réalisés en ce qui concerne les indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics.

L'exercice budgétaire 2019 dégage aussi des allégements supérieurs aux valeurs initialement prévues, avec un écart de CHF 1 million qui, ici encore, résulte essentiellement du même domaine qu'en 2018.

En 2020, les allégements sont de CHF 8 millions supérieurs aux montants prévus. Globalement, cet écart résulte en particulier de la renonciation aux mesures « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » (CHF 10,0 mio) et « Transfert des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » (CHF 3,3 mio), du domaine des indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et de la suppression de prestations/tâches à l'Office des transports publics (CHF 2,0 mio) ainsi que des allégements inférieurs aux effets prévus des mesures « Réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale » (CHF -5,0 mio) et « Révision de la LA-Soc: effets sur l'aide sociale aux réfugiés » (CHF -1,5 mio).

En 2021, les allégements dépassent de CHF 9 millions les prévisions initiales. L'écart concerne globalement les mêmes domaines qu'en 2020, avec des montants identiques. En outre, plusieurs mesures procurent encore des augmentations marginales du montant des allégements.

Au cours des exercices 2022 et 2023, les effets d'allégement augmentent de CHF 7 millions, soit de CHF 2 millions de moins qu'en 2021. Cela s'explique du fait que, contrairement à l'année précédente, les allégements diminuent comme initialement prévu à partir de 2022 pour ce qui est des indemnités aux entreprises de transport concessionnaires et de la suppression des prestations/tâches à l'Office des transports publics.

### 6.1.3 Répercussions des mesures du PA 2018 sur l'état des postes

Des écarts sont aussi observés par rapport aux prévisions du Grand Conseil en ce qui concerne les suppressions de postes à plein temps liées au PA 2018.

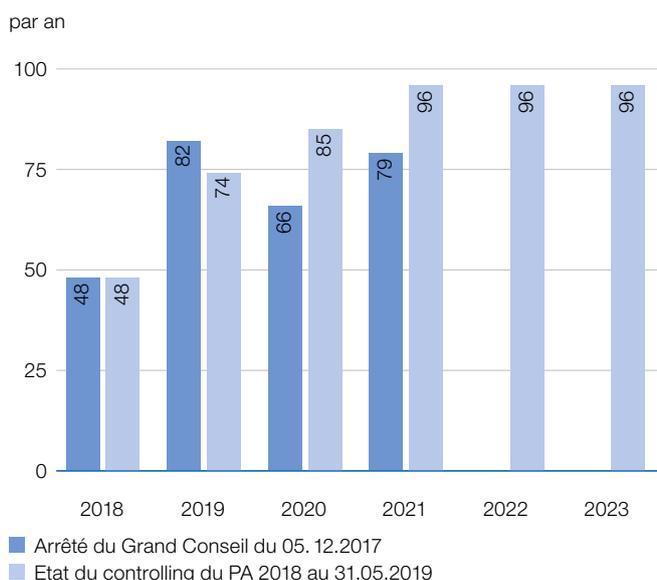
En 2018, la suppression prévue de 48 postes à plein temps a été presque entièrement réalisée. Seule la mesure de la DTT « Coupes dans les biens, services et marchandises par différentes mesures, suppression de postes » n'a pas permis de supprimer comme prévu 0,5 équivalent plein temps.

En 2019 le nombre de suppressions de postes est inférieur de 8 équivalents plein temps aux prévisions initiales. Cet écart résulte d'une part de la mesure de la Direction des finances « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » (-6,0 postes à plein temps). Les tâches d'encaissement restent dévolues aux trois villes, si bien que le canton ne reprend

aucun des collaborateurs et collaboratrices concernés. Le transfert de personnel des trois villes pour les tâches d'imposition à la source se fait progressivement et s'achèvera fin 2019. D'autre part, la coupe correspondant à la mesure de l'INC «Suppression de postes dans l'administration centrale» est inférieure de 1,8 équivalent plein temps aux prévisions. Toutefois, les suppressions de postes devraient être intégralement réalisées à partir de 2020.

Au cours des *exercices 2020 à 2023*, le nombre de suppressions de postes est supérieur de 18 équivalents plein temps aux chiffres initialement prévus. Cela s'explique principalement par l'adaptation de la mesure de la Direction des finances «Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source». La réalisation de cette mesure a en effet été renégociée suite à l'opposition des communes de Berne, Bienne et Thoun. A l'issue des négociations, les tâches d'imposition à la source sont revenues définitivement au canton. Par contre, les tâches d'encaissement restent dévolues à ces trois villes, en contrepartie d'une réduction de l'indemnisation des cas par le canton. Il s'ensuit que l'objectif d'allègement financier de CHF 3,4 millions par an assigné à cette mesure est toujours atteint. Cependant, comme les tâches d'encaissement restent du ressort des trois communes indiquées, le transfert de personnel vers le canton est moins important que prévu initialement. La renonciation à renforcer les effectifs de la Direction des finances qui en a résulté se traduit au niveau cantonal par une suppression de postes plus forte en chiffres nets. Autrement dit, globalement la réduction des postes n'est pas plus importante que prévu; c'est le renforcement des effectifs qui n'atteint pas les prévisions.

**Graphique 12: Suppression de postes en équivalents plein temps**



La réduction des postes résulte non seulement des mesures du PA 2018, mais aussi de la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann (pvl, Mittelhäusern) concernant le

budget 2018 «Réduction des postes dans l'administration centrale» (voir à ce sujet le passage encadré au chapitre 2.5.2).

## 6.2 Conclusion du Conseil-exécutif

Au vu des résultats exposés dans les chapitres qui précèdent, le Conseil-exécutif considère que la mise en œuvre des mesures du PA 2018 suit son cours. La réalisation de ces mesures produit les effets financiers visés initialement. Du point de vue du Conseil-exécutif, aucune intervention n'est nécessaire à l'heure actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du PA 2018. Si l'effet d'allègement est moins important que prévu dans l'arrêté du Grand Conseil du 5 décembre 2017, c'est principalement du fait des corrections apportées par ce dernier à la suite des débats budgétaires de 2017 – le plus gros écart résultant de la renonciation à la mesure «Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire».

## 6.3 Champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation – avancement des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du PA 2018, le Conseil-exécutif a identifié différents champs d'activité cantonaux pouvant présenter un potentiel d'optimisation. Cela concerne par exemple des questions d'organisation ou des mécanismes de pilotage. Il faut en même temps analyser en détail comment les progrès technologiques peuvent être mis à profit dans certains champs d'activité pour soutenir l'accomplissement des tâches publiques et réaliser des économies.

En février 2019, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de poursuivre les travaux des projets en cours dans les «champs d'activités présentant un potentiel d'optimisation». En même temps, il a chargé la Direction des finances de recenser auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat, pour le 31 mai 2019, les projets en cours ou sur le point de débuter dans les «champs d'activités présentant un potentiel d'optimisation», puis de lui rendre compte des résultats dans un rapport également destiné à la Commission des finances.

Cette enquête a révélé que, sur 15 projets au total, dix sont déjà en cours.

D'après les résultats de l'enquête, un seul projet permet jusqu'ici de déterminer des répercussions financières concrètes. Dans tous les autres cas, il n'est pas encore possible de quantifier le potentiel d'allègement qui résultera de la réalisation des projets.

Conformément à une déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2017, le Conseil-exécutif informera la Commission des finances sur l'avancement des différents projets. De plus, ces projets sont présentés au chapitre 3.16 «Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2020 et plan intégré

mission-financement 2021à 2023» (voir les astérisques correspondants).

## 7 Propositions

### 7.1 Budget 2020

#### Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

##### Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2020

Le Grand Conseil adopte le budget 2020 avec les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 217,3 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 446,4 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 160,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 700 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Berne, le 21 août 2019

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : *Ammann*,

le chancelier : *Auer*

### 7.2 Plan intégré mission-financement 2021 à 2023

#### Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

##### Arrêtés du Grand Conseil sur le plan intégré mission-financement 2021 à 2023.

Le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 est approuvé.

Berne, le 21 août 2019

Au nom du Conseil-exécutif :

le président : *Ammann*,

le chancelier : *Auer*

### 7.3 Budget 2020

#### Le Conseil-exécutif du canton de Berne

##### Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **0877/2019**  
Le 21 août 2019

##### Budget 2020

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2020 comprenant les données macroéconomiques suivantes:

- excédent de revenus de CHF 217,3 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 446,4 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 160,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 700 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier: *Auer*

### 7.4 Plan intégré mission-financement 2021 à 2023

#### Le Conseil-exécutif du canton de Berne

##### Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **0877/2019**  
Le 21 août 2019

##### Plan intégré mission-financement 2021 à 2023

Le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 est approuvé.

Au Grand Conseil

Certifié exact

le chancelier: *Auer*

## 8 Annexe: Plan cantonal d'investissement 2020 à 2029

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

### Chancellerie d'Etat (CHA)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.9	0.1	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.3	0.0	0.0	0.0						

### Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	28.4	19.4	16.2	10.5	17.4	17.8	17.4	17.8	17.4	17.8
Total planification financière	23.0	16.1	13.6	9.9						
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.4	3.3	2.6	0.6						

### Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	30.0	56.4	56.2	56.8	52.4	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0
Total planification financière	22.0	47.9	47.9	48.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	8.0	8.5	8.3	8.8						

### Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	2.7	2.1	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Total planification financière	2.1	1.6	1.5	1.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.6	0.5	0.4	0.4						

### Direction de la sécurité (DSE)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	29.5	29.8	25.7	25.2	28.2	33.6	42.2	34.6	26.7	26.6
Total planification financière	22.7	22.9	19.8	19.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.8	6.9	5.9	5.8						

**Direction des finances (FIN)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	31.7	12.9	4.8	12.0	11.1	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
Total planification financière	24.4	9.9	3.7	9.3						
Différence (supplément de planification sectorielle)	7.3	3.0	1.1	2.7						

**Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	7.5	10.5	15.0	13.7	9.7	10.7	10.7	16.9	17.9	23.7
Total planification financière	5.8	8.1	11.5	10.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.7	2.4	3.5	3.2						

**Direction des travaux publics et des transports (DTT)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	443.9	461.9	558.6	619.4	707.8	852.7	811.7	644.0	604.9	467.9
Total planification financière	344.9	359.2	434.0	480.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	99.0	102.7	124.6	139.3						

**Contrôle des finances (CF)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

**Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

**Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)**

	Budget		Plan intégré mission-financement			Planification				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
en millions de francs										
Total planification sectorielle	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total planification financière	0.5	0.5	0.5	0.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

**Ensemble du canton**

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total planification sectorielle	575.4	593.7	679.1	739.9	829.0	962.7	929.9	761.3	714.9	584.0
Total planification financière	446.4	466.4	532.6	579.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	129.1	127.3	146.5	160.7						

## 9 Indicateurs financiers

### 9.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte	Compte	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'endettement net	121.1%	112.5%	109.8%	100.9%	99.5%	98.2%	98.1%
Degré d'autofinancement I	100.9%	171.6%	112.0%	135.8%	107.0%	93.6%	92.4%
Degré d'autofinancement II	112.7%	178.2%	71.8%	102.8%	73.1%	61.8%	59.1%
Part des charges d'intérêts	0.8%	0.7%	0.6%	0.5%	0.5%	0.4%	0.5%
Dette brute par rapport aux revenus	70.1%	67.9%	69.4%	64.7%	64.0%	63.4%	63.1%
Proportion des investissements	6.1%	4.6%	5.6%	4.9%	5.0%	5.6%	6.1%
Part du service de la dette	5.7%	4.8%	4.4%	3.8%	3.8%	3.7%	3.6%
Dette nette II par habitant en francs <sup>1)</sup>	5 034	4 763	4 651	4 470	4 411	4 415	4 427
Taux d'autofinancement	4.9%	6.2%	2.9%	4.1%	3.0%	2.9%	2.9%
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 797	6 623	6 575	6 592	6 619
Dette brute II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 664	8 489	8 441	8 458	8 485
Dette nette II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 828	4 655	4 609	4 627	4 655
Quote-part d'endettement II	15.8%	15.9%	15.4%	14.8%	14.4%	14.2%	13.9%
Revenu cantonal <sup>2)</sup> (en mio CHF)	54 787	55 135	56 109	57 204	58 455	59 537	60 868
Quote-part de l'État <sup>2)</sup>	20.0%	19.9%	19.8%	19.9%	19.8%	19.8%	19.6%
Quote-part de l'impôt <sup>2)</sup>	8.6%	8.8%	8.8%	9.1%	8.9%	8.9%	8.8%

Sources:

<sup>1)</sup> Office fédéral de la statistique: population résidante permanente moyenne 2011 - 2017

<sup>2)</sup> BAK Economics: estimation fondée sur les données fiscales 2011 à 2015, AFC

### 9.1.1 Taux d'endettement net

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Taux d'endettement net	121.1 %	112.5 %	109.8 %	100.9 %	99.5 %	98.2 %	98.1 %

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Dette nette I	
	Revenus fiscaux	
	Dette nette I :	
	20	Capitaux de tiers
	- 2068	Subventions d'investissements inscrites au passif
	- 10	Patrimoine financier
	Revenus fiscaux :	
	40	Revenus fiscaux
<b>Valeurs indicatives</b>	< 100 %	bon
	100 % – 150 %	suffisant
	> 150 %	mauvais
<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.	

## 9.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Degré d'autofinancement I	100.9%	171.6%	112.0%	135.8%	107.0%	93.6%	92.4%

Méthode de calcul MCH1	
	Autofinancement <sup>1)</sup> x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
+ 33	Amortissements du patrimoine administratif
+ 366	Amortissements des subventions d'investissements
+ 383	Amortissements supplémentaires
+ 387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
- 466	Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
- 487	Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
- 4895	Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets :
	<i>Investissements bruts</i>
50	Immobilisations corporelles
+ 51	Investissements pour le compte de tiers
+ 52	Immobilisations incorporelles
+ 54	Prêts
+ 55	Participations et capital social
+ 56	Propres subventions d'investissements
+ 58	Investissements extraordinaires
-	<i>Recettes d'investissement</i>
+ 60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier
+ 61	Remboursements
+ 62	Vente d'immobilisations corporelles
+ 63	Subventions d'investissements acquises
+ 64	Remboursement de prêts
+ 65	Transferts de participations
+ 66	Remboursement de propres subventions d'investissements
+ 68	Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

## 1) Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

	Solde du compte de résultats
+ 33	Amortissements du patrimoine administratif
+ 366	Amortissements des subventions d'investissements
+ 383	Amortissements supplémentaires
+ 387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
- 466	Dissolution des subventions d'investissements portées au passif

- 487	Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
- 4895	Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=	<b>autofinancement</b>

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

### 9.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %	71.8 %	102.8 %	73.1 %	61.8 %	59.1 %

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultat global du compte de résultats</li> <li>+ 33 Amortissements du patrimoine administratif</li> <li>+ 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux</li> <li>- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</li> <li>+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif</li> <li>+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif</li> <li>+ 366 Amortissements des subventions d'investissements</li> <li>- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif</li> <li>+ 383 Amortissements supplémentaires</li> <li>+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements</li> <li>- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif</li> <li>+ 389 Attributions au capital propre</li> <li>- 489 Prélèvements sur le capital propre</li> <li>- 4490 Réévaluations Patrimoine administratif</li> </ul>
	Investissements nets :
	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Investissements bruts</i></li> <li>50 Immobilisations corporelles</li> <li>+ 51 Investissements pour le compte de tiers</li> <li>+ 52 Immobilisations incorporelles</li> <li>+ 54 Prêts</li> <li>+ 55 Participations et capital social</li> <li>+ 56 Propres subventions d'investissements</li> <li>+ 58 Investissements extraordinaires</li> <li>- <i>Recettes d'investissement</i></li> <li>+ 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier</li> <li>+ 61 Remboursements</li> <li>+ 62 Vente d'immobilisations corporelles</li> <li>+ 63 Subventions d'investissements acquises</li> <li>+ 64 Remboursement de prêts</li> <li>+ 65 Transferts de participations</li> <li>+ 66 Remboursement de propres subventions d'investissements</li> <li>+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires</li> </ul>
<b>Valeurs indicatives</b>	<p>À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 100 % haute conjoncture</li> <li>80 % – 100 % cas normal</li> <li>50 % – 80 % récession</li> </ul>
<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

### 9.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Part des charges d'intérêts	0.8%	0.7%	0.6%	0.5%	0.5%	0.4%	0.5%

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Charges d'intérêts nets x 100	
	Revenus courants	
	Charges d'intérêts nets :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>340 Charges d'intérêts</li> <li>- 440 Revenus des intérêts</li> </ul>	
	Revenus courants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 Revenus fiscaux</li> <li>+ 41 Patentes et concessions</li> <li>+ 42 Taxes</li> <li>+ 43 Revenus divers</li> <li>+ 44 Revenus financiers</li> <li>+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</li> <li>+ 46 Revenus de transferts</li> <li>+ 48 Revenus extraordinaires</li> <li>- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif</li> <li>- 489 Prélèvements sur le capital propre</li> <li>+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2</li> </ul>	
	<b>Valeurs indicatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % – 4 % bon</li> <li>4 % – 9 % suffisant</li> <li>&gt; 9 % mauvais</li> </ul>
	<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

### 9.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %	69.4 %	64.7 %	64.0 %	63.4 %	63.1 %

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>200 Engagements courants</li> <li>+ 201 Engagements financiers à court terme</li> <li>- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme</li> <li>+ 206 Engagements financiers à long terme</li> <li>- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme</li> <li>- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif</li> </ul>
	Revenus courants :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 Revenus fiscaux</li> <li>+ 41 Patentes et concessions</li> <li>+ 42 Taxes</li> <li>+ 43 Revenus divers</li> <li>+ 44 Revenus financiers</li> <li>+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</li> <li>+ 46 Revenus de transferts</li> <li>+ 48 Revenus extraordinaires</li> <li>- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif</li> <li>- 489 Prélèvements sur le capital propre</li> <li>+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2</li> </ul>
<b>Valeurs indicatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 50 % très bon</li> <li>50 % – 100 % bon</li> <li>100 % – 150 % moyen</li> <li>150 % – 200 % mauvais</li> <li>&gt; 200 % critique</li> </ul>
<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

## 9.1.6 Proportion des investissements

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Proportion des investissements	6.1 %	4.6 %	5.6 %	4.9 %	5.0 %	5.6 %	6.1 %

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Réévaluations sur créances
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier
	+ 36 Charges de transferts
	- 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	- 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissements
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transferts extraordinaires
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
<b>Valeurs indicatives</b>	< 10 % effort d'investissement faible
	10 % – 20 % effort d'investissement moyen
	20 % – 30 % effort d'investissement élevé
	> 30 % effort d'investissement très élevé
<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

### 9.1.7 Part du service de la dette

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %	4.4 %	3.8 %	3.8 %	3.7 %	3.6 %

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Service de la dette x 100
	Revenus courants
<b>Valeurs indicatives</b>	Service de la dette :
	340 Charges d'intérêts
	- 440 Revenus des intérêts
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
<b>Signification</b>	< 5 % charge faible
	5 % – 15 % charge acceptable
	> 15 % charge forte
Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.	

### 9.1.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Dette nette II par habitant en francs	5 034	4 763	4 651	4 470	4 411	4 415	4 427

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Dette nette II
	Population résidante permanente
	Dette nette II : <ul style="list-style-type: none"> <li>20 Capitaux de tiers</li> <li>- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif</li> <li>- 10 Patrimoine financier</li> <li>- 144 Prêts</li> <li>- 145 Participations, capital social</li> </ul>
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
<b>Valeurs indicatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 0 CHF patrimoine net</li> <li>0 – 1000 CHF endettement faible</li> <li>1001 – 2500 CHF endettement moyen</li> <li>2501 – 5000 CHF endettement important</li> <li>&gt; 5000 CHF endettement très important</li> </ul>
<b>Signification</b>	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

### 9.1.9 Taux d'autofinancement

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Taux d'autofinancement	4.9%	6.2%	2.9%	4.1%	3.0%	2.9%	2.9%

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
<b>Valeurs indicatives</b>	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
<b>Signification</b>	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements.

### 9.1.10 Dette brute I

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 797	6 623	6 575	6 592	6 619

<b>Méthode de calcul MCH1</b>	<p>Dette brute I :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>200 Engagements courants</li> <li>+ 201 Engagements financiers à court terme</li> <li>- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme</li> <li>+ 206 Engagements financiers à long terme</li> <li>- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme</li> <li>- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif</li> <li>- Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)</li> </ul>
<b>Valeurs indicatives</b>	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
<b>Signification</b>	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

### 9.1.11 Dette brute II

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Dette brute II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 664	8 489	8 441	8 458	8 485

<b>Méthode de calcul MCH1</b>	<p>Dette brute II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>200 Engagements courants</li> <li>+ 201 Engagements financiers à court terme</li> <li>- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme</li> <li>+ 205 Provisions à court terme</li> <li>+ 206 Engagements financiers à long terme</li> <li>- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme</li> <li>- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif</li> <li>+ 208 Provisions à long terme</li> <li>- Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)</li> </ul>
<b>Valeurs indicatives</b>	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
<b>Signification</b>	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

**9.1.12 Dette nette II**

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Dette nette II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 828	4 655	4 609	4 627	4 655

<b>Méthode de calcul MCH2</b>	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
<b>Valeurs indicatives</b>	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
<b>Signification</b>	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque.  Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

**9.1.13 Quote-part d'endettement II**

	Compte <b>2017</b>	Compte <b>2018</b>	Budget <b>2019</b>	Budget <b>2020</b>	PIMF <b>2021</b>	PIMF <b>2022</b>	PIMF <b>2023</b>
Quote-part de l'État	15.8 %	15.9 %	15.4 %	14.8 %	14.4 %	14.2 %	13.9 %

<b>Méthode de calcul MCH1</b>	Dette brute II Revenu cantonal  Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)  Revenu cantonal : Voir références au chapitre 9.1
<b>Valeurs indicatives</b>	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
<b>Signification</b>	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats <sup>1)</sup> (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC).  <small>1) Lors du passage au MCH2/IPSAS, le terme «compte de fonctionnement» a été remplacé par «compte de résultats» dans la Constitution cantonale.</small>

### 9.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Quote-part de l'État	20.0%	19.9%	19.8%	19.9%	19.8%	19.8%	19.6%

<b>Méthode de calcul MCH1</b>	Dépenses totales
	Revenu cantonal
<b>Méthode de calcul MCH1</b>	Dépenses totales consolidées :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 34 Charges financières
	+ 36 Charges de transferts
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
+ 56 Propres subventions d'investissements	
+ 58 Investissements extraordinaires	
<b>Valeurs indicatives</b>	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 9.1
<b>Valeurs indicatives</b>	Aucune
<b>Signification</b>	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

### 9.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	PIMF 2021	PIMF 2022	PIMF 2023
Quote-part de l'impôt	8.6%	8.8%	8.8%	9.1%	8.9%	8.9%	8.8%

<b>Méthode de calcul MCH1</b>	Impôts directs
	Revenu cantonal
<b>Méthode de calcul MCH1</b>	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques
	+ 401 Impôts directs personnes morales
<b>Valeurs indicatives</b>	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 9.1
<b>Valeurs indicatives</b>	Aucune
<b>Signification</b>	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

## 9.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
Charges d'exploitation	11 262	11 250	11 591	11 760	11 918	12 009
Revenus d'exploitation	11 303	11 140	11 492	11 540	11 679	11 787
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>42</b>	<b>-110</b>	<b>-98</b>	<b>-221</b>	<b>-238</b>	<b>-222</b>
Charges financières	109	99	85	88	82	83
Revenus financiers	346	130	282	284	286	297
<b>Résultat du financement</b>	<b>237</b>	<b>31</b>	<b>197</b>	<b>196</b>	<b>204</b>	<b>214</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>279</b>	<b>-79</b>	<b>99</b>	<b>-24</b>	<b>-34</b>	<b>-8</b>
Charges extraordinaires	78	10	26	37	48	72
Revenus extraordinaires	60	212	144	156	166	192
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-18</b>	<b>202</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>118</b>	<b>120</b>
<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>261</b>	<b>123</b>	<b>217</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>112</b>
<b>Investissement net</b>	<b>386</b>	<b>436</b>	<b>446</b>	<b>466</b>	<b>533</b>	<b>579</b>
<b>Solde de financement</b>	<b>277</b>	<b>52</b>	<b>160</b>	<b>32</b>	<b>-34</b>	<b>-44</b>
- = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
<b>Réduction totale de la dette 2020–2023</b>				<b>114</b>		
<b>Réduction de la dette annuelle 2020–2023</b>				<b>29</b>		
<b>Degré d'autofinancement 2020–2023</b>				<b>106 %</b>		

### Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

#### Résultat des activités d'exploitation:

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

#### Résultat du financement:

Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

#### Résultat opérationnel:

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

#### Résultat extraordinaire:

Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

#### Résultat total du compte de résultats:

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.





**Résultat de la planification  
et compte rendu des  
différents domaines**

# Compte rendu



# 1 Ensemble du canton

## 1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	-19.9	0.8
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-354.5	141.4
Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)	-2 908.3	406.8
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-1 842.7	1 079.4
Direction de la sécurité (DSE)	-831.9	650.7
Direction des finances (FIN)	-382.7	7 256.9
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-2 842.5	584.4
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 437.2	573.6
Contrôle des finances (CF)	-4.7	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.1	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-197.5	80.0
<b>Ensemble du canton</b>	<b>-10 823.0</b>	<b>10 774.1</b>



## 2 Autorités (AUT)

### 2.1 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-15 645 900</b>	<b>-13 467 736</b>	<b>-14 364 467</b>	<b>-13 546 887</b>	<b>-13 533 340</b>	<b>-13 546 448</b>
Modification		13.9%	-6.7%	5.7%	0.1%	-0.1%
<b>Revenus</b>	<b>91 413</b>	<b>82 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Modification		-10.3%	-14.6%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-15 554 487</b>	<b>-13 385 736</b>	<b>-14 294 467</b>	<b>-13 476 887</b>	<b>-13 463 340</b>	<b>-13 476 448</b>
Modification		13.9%	-6.8%	5.7%	0.1%	-0.1%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-13 041 774	-10 333 736	-11 225 467	-10 427 887	-10 416 340	-10 407 448
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-965 801	-1 428 000	-1 433 000	-1 413 000	-1 411 000	-1 433 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 433 090	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-205 236	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	73 689	76 000	64 000	64 000	64 000	64 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	10 913	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 811	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

#### Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont

formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

## 2.2 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

### Evolution du compte des investissements

Les Autorités n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

## 2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
20.6	22.0	21.5	23.7	23.6	23.8

### Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble à partir de l'exercice 2014.

## 2.4 Comptes spéciaux

### 2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-9 274 743</b>	<b>-9 903 391</b>	<b>-9 984 468</b>	<b>-10 025 635</b>	<b>-10 009 461</b>	<b>-9 995 622</b>
Modification		-6.8%	-0.8%	-0.4%	0.2%	0.1%
<b>Revenus</b>	<b>16 530</b>	<b>14 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Modification		-15.3%	-71.4%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-9 258 213</b>	<b>-9 889 391</b>	<b>-9 980 468</b>	<b>-10 021 635</b>	<b>-10 005 461</b>	<b>-9 991 622</b>
Modification		-6.8%	-0.9%	-0.4%	0.2%	0.1%
<b>Charges</b>						
300 Autorités, commissions et juges	-4 490 147	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 425 847	-2 364 815	-2 416 000	-2 463 016	-2 441 516	-2 411 368
305 Cotisations patronales	-705 646	-747 576	-766 468	-780 619	-787 945	-782 254
309 Autres charges de personnel	30 606	-29 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matières et de marchandises	-17 053	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-11 315	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
313 Prestations de service et honoraires	-515 268	-751 000	-751 000	-751 000	-751 000	-751 000
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-14 160	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
317 Dédommagements	-14 545	-19 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000
319 Diverses charges d'exploitation	-143 612	-217 000	-227 000	-207 000	-205 000	-227 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 500	-775 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Différentes charges de transfert	-3 500	0	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-4 756	0	0	0	0	0
391 Prestations de service	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
<b>Revenus</b>						
425 Recette sur ventes	1 404	0	0	0	0	0
426 Remboursements	6 560	10 000	0	0	0	0
469 Différents revenus de transfert	8 086	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

## **Commentaire**

### **Modifications par rapport à la planification précédente**

Le budget 2020 ne présente pas de modification notable par rapport à l'exercice précédent. Les charges de personnel restent la rubrique la plus importante avec un montant de quelque CHF 8,0 mio. par an pour les indemnités journalières et les salaires du personnel de l'administration.

Les frais de matériel présentent de légères adaptations compte tenu des expériences faites ces dernières années lors de la clôture de l'exercice et des activités prévues pendant la période du plan.

### **Priorités de développement**

La période de planification actuelle ne prévoit aucune priorité de développement pour le moment.

### **Chances et risques**

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

**2.4.2 Conseil-exécutif**

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-6 371 156</b>	<b>-3 564 346</b>	<b>-4 379 998</b>	<b>-3 521 253</b>	<b>-3 523 880</b>	<b>-3 550 826</b>
Modification		44.1 %	-22.9 %	19.6 %	-0.1 %	-0.8 %
<b>Revenus</b>	<b>74 883</b>	<b>68 000</b>	<b>66 000</b>	<b>66 000</b>	<b>66 000</b>	<b>66 000</b>
Modification		-9.2 %	-2.9 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-6 296 273</b>	<b>-3 496 346</b>	<b>-4 313 998</b>	<b>-3 455 253</b>	<b>-3 457 880</b>	<b>-3 484 826</b>
Modification		44.5 %	-23.4 %	19.9 %	-0.1 %	-0.8 %
<b>Charges</b>						
300 Autorités, commissions et juges	-1 947 949	-2 023 386	-1 969 977	-1 958 427	-1 958 427	-1 981 527
305 Cotisations patronales	-430 440	-458 960	-478 021	-480 826	-483 453	-487 299
306 Prestations de l'employeur	-3 072 350	0	-850 000	0	0	0
310 Charges de matières et de marchandises	-152	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dédommagements	-97 196	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Diverses charges d'exploitation	-152 499	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-731 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Différentes charges de transfert	-668 090	0	-729 000	-729 000	-729 000	-729 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-480	0	0	0	0	0
<b>Revenus</b>						
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	64 030	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
425 Recette sur ventes	818	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
426 Remboursements	877	2 000	0	0	0	0
469 Différents revenus de transfert	2 827	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	6 331	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

**Commentaire****Modifications par rapport à la planification précédente**

Le solde du compte de résultats augmente dans le budget 2020 de quelque CHF 0,8 mio. Cette augmentation unique est en rapport avec l'adaptation des provisions pour prestations de

rente destinées à d'anciens membres du gouvernement. Le calcul a été fait sur la base des informations les plus récentes.

Les frais matériels et les rentrées financières sont pratiquement inchangés.

### **Priorités de développement**

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

### **Chances et risques**

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

### 3 Chancellerie d'Etat (CHA)

#### 3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-19.9		0.8

#### 3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-26.0	-18.6	-19.1	-18.9	-18.9	-18.5
<b>Total</b>	<b>-26.0</b>	<b>-18.6</b>	<b>-19.1</b>	<b>-18.9</b>	<b>-18.9</b>	<b>-18.5</b>

#### 3.3 Priorités de développement de la Direction

La Chancellerie d'Etat va se consacrer à la mise en œuvre de la réforme des Directions et suivre en particulier la mise en œuvre des nouvelles règles de présentation.

Dans le cadre d'une collaboration avec un chef de projet externe et la Confédération (SECO), une solution Internet basée sur une banque de données doit être réalisée pour l'Amtsblatt et la Feuille officielle du Jura bernois.

Les travaux concernant l'appartenance cantonale de la commune de Moutier vont se poursuivre et seront adaptés en fonction de l'issue des recours.

Dans le domaine du bilinguisme, différentes mesures sont prévues conformément au programme gouvernemental de législature et feront l'objet d'un soutien financier à partir de l'année 2020.

Par ailleurs la Chancellerie d'Etat va continuer de se consacrer à la numérisation. Une priorité sera la mise en place d'un « Secrétariat à l'administration numérique ». Les travaux seront coordonnés avec la Direction des finances.

### 3.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-27 003 712</b>	<b>-19 332 933</b>	<b>-19 960 951</b>	<b>-19 885 145</b>	<b>-20 164 548</b>	<b>-19 725 094</b>
Modification		28.4%	-3.2%	0.4%	-1.4%	2.2%
<b>Revenus</b>	<b>1 207 413</b>	<b>835 000</b>	<b>827 300</b>	<b>807 300</b>	<b>807 300</b>	<b>807 300</b>
Modification		-30.8%	-0.9%	-2.4%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-25 796 299</b>	<b>-18 497 933</b>	<b>-19 133 651</b>	<b>-19 077 845</b>	<b>-19 357 248</b>	<b>-18 917 794</b>
Modification		28.3%	-3.4%	0.3%	-1.5%	2.3%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-12 351 005	-12 645 746	-12 976 948	-13 105 236	-13 131 565	-13 155 922
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12 447 728	-4 741 500	-4 539 500	-4 255 500	-4 325 500	-3 935 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-792 332	-333 053	-430 324	-548 980	-732 054	-718 243
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 031 088	-573 000	-633 000	-733 000	-733 000	-673 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-381 559	-1 039 634	-1 381 179	-1 242 429	-1 242 429	-1 242 429
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	643 988	447 000	434 500	414 500	414 500	414 500
43 Revenus divers	146	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	82 095	76 000	76 000	76 000	76 000	76 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	149 508	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	331 675	204 000	208 800	208 800	208 800	208 800

#### Evolution du compte de résultats

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Chancellerie d'Etat ne dispose plus que d'un groupe de produits. L'évolution du compte de résultats ainsi que les modifications par rapport à la planification actuelle

sont par conséquent expliquées dans le commentaire concernant le groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

### 3.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-692 613</b>	<b>-900 000</b>	<b>-860 000</b>	<b>-130 000</b>	<b>-20 000</b>	<b>-20 000</b>
Modification		-29.9%	4.4%	84.9%	84.6%	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>-692 613</b>	<b>-900 000</b>	<b>-860 000</b>	<b>-130 000</b>	<b>-20 000</b>	<b>-20 000</b>
Modification		-29.9%	4.4%	84.9%	84.6%	0.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-234 916	0	-20 000	-130 000	-20 000	-20 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-457 697	-900 000	-840 000	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

#### Evolution du compte des investissements

Pour la période de planification 2020-2023, des investissements sont prévus dans les domaines Informatique et Immobilisations incorporelles (newweb@be).

### 3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
83.4	81.5	79.3	75.6	80.2	81.9

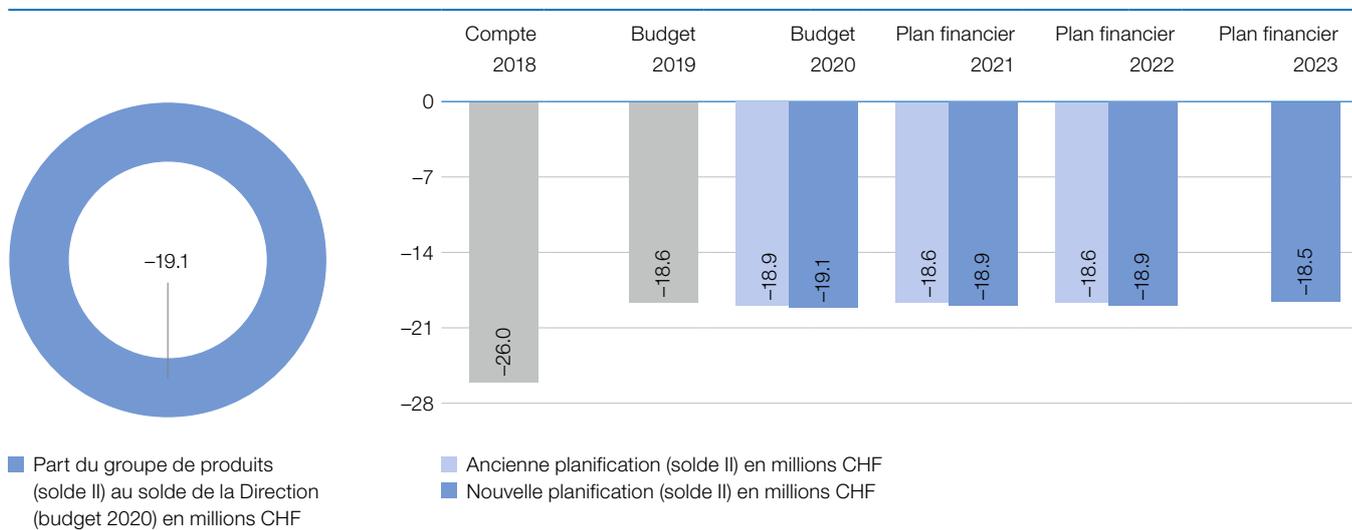
#### Commentaire

L'effectif 2020 augmentera de 1,5 EPT en raison de la création du « Secrétariat à l'administration numérique » conformément à la « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022 » et de la reprise du poste de délégué-e à la culture du Conseil du Jura bernois (0,5 EPT).

Par ailleurs, une réduction de 0,3 EPT sera réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de planification Brännimann et de la stratégie TIC 2016-2020 (Programme IT@BE).

### 3.7 Groupes de produits

#### 3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



#### Description

La Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à o de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries.
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	935 716	699 500	719 300	699 300	699 300	699 300
(-) Frais de personnel	-12 351 010	-12 618 249	-12 976 951	-13 105 239	-13 131 569	-13 155 926
(-) Coûts matériels	-13 234 326	-6 151 132	-6 290 676	-5 967 926	-6 037 925	-5 647 925
(-) Intérêts et amortissements standard	-877 748	-457 751	-399 040	-329 790	-307 607	-286 684
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-25 527 369</b>	<b>-18 527 631</b>	<b>-18 947 367</b>	<b>-18 703 655</b>	<b>-18 777 801</b>	<b>-18 391 235</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	135 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-626 088	-203 000	-263 000	-263 000	-263 000	-203 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 508	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-26 003 949</b>	<b>-18 622 631</b>	<b>-19 102 367</b>	<b>-18 858 655</b>	<b>-18 932 801</b>	<b>-18 486 235</b>
(+)(-) Régularisations	207 650	124 698	-31 283	-219 190	-424 447	-431 559
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-25 796 299</b>	<b>-18 497 933</b>	<b>-19 133 651</b>	<b>-19 077 845</b>	<b>-19 357 248</b>	<b>-18 917 794</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Egalité	-557 510	-669 141	<b>-686 178</b>	-684 480	-684 609	-683 106
Archives	-3 509 823	-3 428 018	<b>-3 761 896</b>	-3 751 477	-3 761 703	-3 459 961
Communication et relations extérieures	-3 344 200	-3 715 571	<b>-4 230 338</b>	-4 148 270	-3 696 800	-3 702 667
Bilinguisme et suivi législatif	-3 878 510	0	0	0	0	0
Droits politiques et ressources	-12 984 043	0	0	0	0	0
Soutien à la direction	-1 253 283	0	0	0	0	0
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	0	3 373 910	<b>3 426 700</b>	3 419 816	3 507 751	3 461 094
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	0	7 340 991	<b>6 842 256</b>	6 699 613	7 126 939	7 084 407

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits s'élève à CHF 19,0 millions. La légère augmentation de quelque 0,5 million s'explique par les facteurs suivants :

Les charges de personnel sont en augmentation (CHF 0,3 million) en raison de la création prévue du Secrétariat « Administration numérique » et de la reprise du poste de Délégué-e du Conseil du Jura bernois à la culture du giron de la Direction de l'instruction publique.

Les frais de matériel augmentent de quelque 0,15 million de francs dans le domaine des imprimés et des publications (matériel de vote) et des dépenses pour les prestations de service de tiers.

#### Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la Chancellerie d'Etat.

Lors d'une phase-pilote de trois ans, le canton de Berne s'associe à la Confédération et à la Ville de Berne pour mettre en place un service d'accueil destiné à répondre aux besoins du personnel diplomatique et consulaire (dans le cadre de l'arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte). Le montant annuel de 60 000 francs est inscrit au budget au titre de subvention cantonale.

Cela mis à part, les chiffres du budget 2020 et du plan intégré mission-financement reflètent la situation financière actuelle.

## Chances et risques

Les répercussions financières en rapport avec l'appartenance cantonale de la commune de Moutier ne sont toujours pas chiffrables en raison des procédures de recours en suspens.

En 2017, le Grand Conseil a adopté trois interventions qui exigent du Conseil-exécutif un rapport montrant si et sous quelle forme le canton de Berne pourrait contribuer, via l'encouragement des médias, à assurer que la population restera informée de l'activité étatique à l'avenir également. Il n'est pas exclu que dans le cadre de l'examen du rapport sur l'encouragement des médias, le Grand Conseil charge le Conseil-exécutif de développer des

modèles d'encouragement étatique des médias par le canton de Berne.

En outre, il est probable qu'à l'avenir, certaines informations doivent être formulées en « langage simplifié ». Pour cela, le canton devrait acquérir ce savoir-faire à l'interne ou acheter auprès d'externes des textes traduits en langage simplifié.

Dans le cadre du projet « Réforme des Directions », la Chancellerie d'Etat se consacre entre autres à l'introduction d'une enveloppe-standard pour l'ensemble de l'administration cantonale afin d'économiser des ressources à l'avenir.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 044	1 965	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	206	213	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	265	264	stabilité
Nombre de législations	12 380	12 860	stabilité
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 088 043	2 521 664	fluctuation
Nombre de communiqués de presse	473	437	fluctuation
Nombre de conférences de presse	70	61	fluctuation
Nombre de consultations du portail www.be.ch	844 796	806 823	diminution
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	931	574	stabilité
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 460 524	1 642 758	augmentation
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	106	122	stabilité
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	74	102	augmentation
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	100	110	augmentation



## 4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

### 4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-20.7		7.9
Assurance-chômage	-23.4		2.3
Développement et surveillance économique	-58.9		12.1
Forêt et dangers naturels	-54.7		24.0
Agriculture	-78.2		32.9
Nature	-38.7		10.4
Développement durable	-68.4		50.1
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.5		1.8

### 4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien aux fonctions de direction	-9.1	-11.6	-12.8	-12.5	-12.4	-12.2
Assurance-chômage	-18.3	-21.0	-21.2	-20.8	-21.0	-21.0
Développement et surveillance économique	-38.9	-48.8	-46.8	-40.8	-40.4	-39.4
Forêt et dangers naturels	-29.6	-29.8	-30.7	-30.4	-30.3	-29.9
Agriculture	-39.9	-44.3	-45.3	-46.7	-48.1	-48.1
Nature	-21.8	-25.9	-28.3	-28.7	-28.5	-28.2
Développement durable	0.0	0.0	-18.3	-18.1	-18.0	-18.1
Protection des consommateurs et de l'environnement	0.0	0.0	-9.7	-9.8	-9.8	-10.0
<b>Total</b>	<b>-157.6</b>	<b>-181.4</b>	<b>-213.1</b>	<b>-207.8</b>	<b>-208.5</b>	<b>-206.9</b>

### 4.3 Priorités de développement de la Direction

Afin de tirer encore mieux parti de son potentiel significatif, le canton de Berne met l'accent sur la promotion de l'innovation dans le cadre de la stratégie économique 2025. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique visant à promouvoir le développement et la recherche appliquée. Des projets tels que le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel) à Berne ainsi que le renforcement du site EMPA à Thounne pourront à l'avenir être adéquatement promus. Dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a clairement affirmé son intention de faire de Berne un site médical au rayonnement international et occupant une place de choix en Suisse. Il entend

par conséquent faire construire d'autres centres de recherche et de développement. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (jusqu'au 31.12.2019: Direction de l'économie publique) tient les rênes de nombreux projets (sitem-insel AG, Wyss Centre Bern, SCDH AG).

Par ailleurs, outre la stratégie économique, des subventions octroyées au titre de la politique régionale permettent d'encourager des projets innovants dans les régions rurales.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture ancrée au niveau régional, compétitive et durablement productive dont sont issues des denrées alimentaires

sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonctions des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière

d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet «Economie forestière durable BE» a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

#### 4.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-799 348 626</b>	<b>-827 042 745</b>	<b>-912 502 912</b>	<b>-911 280 403</b>	<b>-913 456 938</b>	<b>-912 790 727</b>
Modification		-3.5 %	-10.3 %	0.1 %	-0.2 %	0.1 %
<b>Revenus</b>	<b>649 319 027</b>	<b>665 135 336</b>	<b>720 112 889</b>	<b>719 190 388</b>	<b>719 346 477</b>	<b>719 055 652</b>
Modification		2.4 %	8.3 %	-0.1 %	0.0 %	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-150 029 599</b>	<b>-161 907 409</b>	<b>-192 390 024</b>	<b>-192 090 015</b>	<b>-194 110 462</b>	<b>-193 735 075</b>
Modification		-7.9 %	-18.8 %	0.2 %	-1.1 %	0.2 %
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-96 106 907	-101 631 929	-114 920 605	-115 521 429	-116 023 710	-116 420 332
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 168 567	-31 034 088	-34 664 265	-36 216 265	-36 744 265	-35 812 265
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 158 445	-3 380 277	-3 722 798	-4 288 339	-4 906 978	-4 841 834
34 Charges financières	-15 999	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 212 309	-1 169 400	-1 086 400	-1 176 400	-1 116 400	-1 131 400
36 Charges de transfert	-107 315 086	-107 995 086	-172 217 437	-168 984 049	-169 672 107	-169 770 686
37 Subventions à redistribuer	-550 879 044	-560 600 000	-560 150 000	-559 800 000	-559 700 000	-559 650 000
38 Charges extraordinaires	0	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	-11 492 269	-21 227 065	-25 686 507	-25 239 021	-25 238 578	-25 109 310
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	2 585 605	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 628 338	4 330 000	4 730 000	4 805 000	4 730 000	4 730 000
42 Taxes	29 851 141	30 519 449	32 309 097	32 309 097	32 309 097	32 309 097
43 Revenus divers	339 896	270 574	416 000	416 000	416 000	416 000
44 Revenus financiers	195 973	108 000	1 108 000	1 108 000	1 108 000	1 108 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	94 329	5 467 100	5 317 100	5 317 100	5 317 100	5 317 100
46 Revenus de transfert	33 777 039	29 616 291	78 706 071	78 213 418	78 529 673	78 322 421
47 Subventions à redistribuer	550 879 044	560 600 000	560 150 000	559 800 000	559 700 000	559 650 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	26 967 663	34 223 922	37 376 621	37 221 773	37 236 606	37 203 034

#### Evolution du compte de résultats

Le solde du budget 2020 s'est détérioré d'environ CHF 30 millions par rapport au budget 2019.

Cette détérioration est liée, d'une part, à la mise en œuvre de la réforme des Directions pour ce qui concerne un montant d'environ CHF 25 millions. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office de l'environnement et de l'énergie et le Laboratoire cantonal rejoindront les rangs de la nouvelle Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE). Le transfert prévu est neutre au plan financier cantonal puisqu'il ne comprend pas les coûts du projet de mise en œuvre.

D'autre part, les contributions du canton d'environ CHF 3 millions allouées au Wyss Centre Berne et les contributions supplémentaires de CHF 1,2 million pour la compensation écologique, accordées au titre de la convention-programme Protection de la nature passée avec l'Office fédéral de l'environnement, portent préjudice au solde du compte en termes de politique financière.

#### 4.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-16 446 307</b>	<b>-44 082 390</b>	<b>-42 345 538</b>	<b>-35 180 832</b>	<b>-32 510 832</b>	<b>-28 470 832</b>
Modification		-168.0%	3.9%	16.9%	7.6%	12.4%
<b>Recettes</b>	<b>12 865 313</b>	<b>23 752 650</b>	<b>19 339 570</b>	<b>19 077 332</b>	<b>18 909 332</b>	<b>18 583 332</b>
Modification		84.6%	-18.6%	-1.4%	-0.9%	-1.7%
<b>Solde</b>	<b>-3 580 994</b>	<b>-20 329 740</b>	<b>-23 005 968</b>	<b>-16 103 500</b>	<b>-13 601 500</b>	<b>-9 887 500</b>
Modification		-467.7%	-13.2%	30.0%	15.5%	27.3%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-771 109	-5 451 966	-5 271 299	-2 899 726	-2 069 726	-1 689 726
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 074 270	-2 430 424	-2 744 239	-3 081 106	-2 971 106	-1 021 106
54 Prêts	-8 009 643	-24 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-5 591 285	-11 700 000	-11 830 000	-6 700 000	-4 970 000	-3 260 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	274 932	0	196 238	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 211 673	2 252 650	1 643 332	1 577 332	1 409 332	1 083 332
64 Remboursement de prêts	11 378 708	21 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

#### Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2020 augmentent d'environ CHF 3 millions par rapport au budget 2019.

Cette détérioration résulte aussi de la mise en œuvre de la réforme des Directions. D'une part, les investissements consentis jusqu'à présent par l'Office de l'environnement et de l'énergie ainsi que par le Laboratoire cantonal sont transférés à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE). D'autre part, l'inventaire existant des installations du Laboratoire

cantonal fait l'objet d'un transfert technique unique à la DEEE durant l'exercice 2020.

A compter du plan financier 2021, les investissements nets reculeront à nouveau que ce soit du fait des projets arrivant à échéance (par ex. Switzerland Innovation Park Biel-Bienne) ou suite au recul généralisé des investissements de ce type effectués par le canton.

#### 4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
646.9	659.6	669.2	671.9	681.4	768.2

#### Commentaire

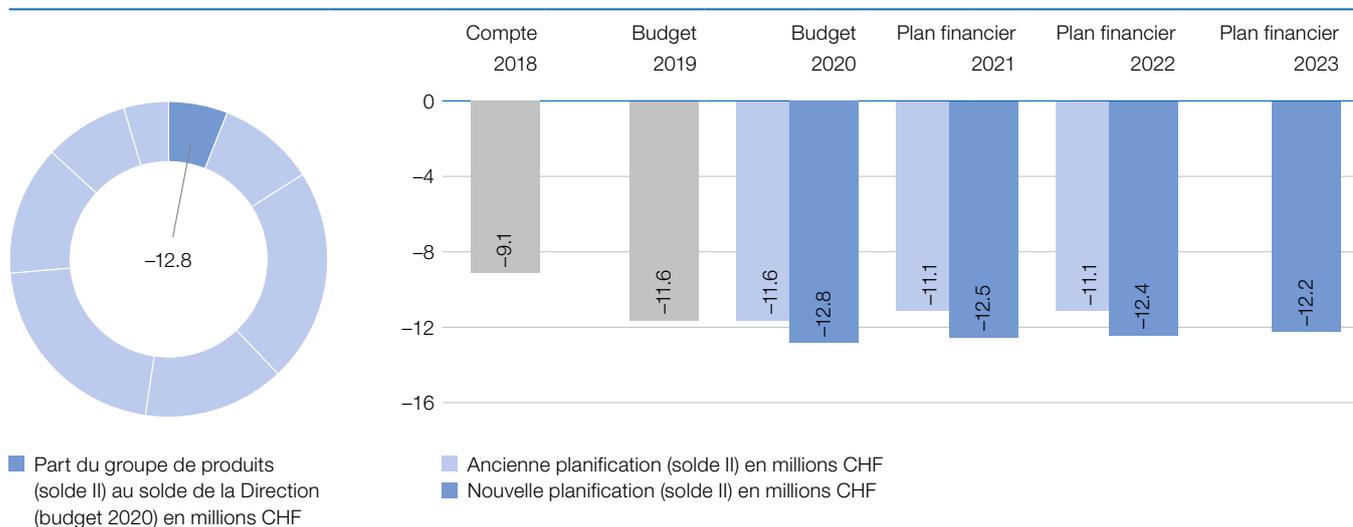
Les hausses observées dans l'état des postes effectif (sans ORP/CCh) depuis 2015 s'expliquent par les embauches au sein du Service vétérinaire pour la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes (2016, 2017) ainsi que par le retour à la normale de l'effectif de l'Office cantonal des forêts après des postes restés vacants en raison de la réorganisation de ce dernier (2017).

Le gouvernement a fixé les effectifs cibles de la Direction de l'économie publique sur la base d'un calcul forfaitaire. Les

postes supplémentaires créés au Service vétérinaire expliquent la légère augmentation (2019) en dépit de postes transférés à la Direction des finances au titre de IT@BE. La hausse observable dans l'effectif cible 2020 est en grande partie liée à la mise en œuvre de la réforme des Directions. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office de l'environnement et de l'énergie et le Laboratoire cantonal rejoindront les rangs de la nouvelle Direction de l'économie, de l'environnement et de l'énergie (DEEE).

## 4.7 Groupes de produits

### 4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



#### Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie publique ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale

suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Centre Bern, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations juridiques et informatiques, de la coordination Finances/RH au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	3 367 660	7 554 002	7 747 158	7 485 031	7 484 774	7 297 250
(-) Frais de personnel	-6 333 812	-6 776 918	-7 283 818	-7 129 993	-7 156 784	-7 201 762
(-) Coûts matériels	-3 664 962	-8 457 352	-9 872 961	-9 160 784	-9 100 508	-8 619 812
(-) Intérêts et amortissements standard	-276 791	-208 089	-231 038	-225 930	-219 453	-181 662
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-6 907 905</b>	<b>-7 888 357</b>	<b>-9 640 659</b>	<b>-9 031 676</b>	<b>-8 991 970</b>	<b>-8 705 987</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	178 970	167 800	167 800	167 800	167 800	167 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 333 825	-3 864 842	-3 342 842	-3 617 250	-3 617 250	-3 617 250
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 809	0	2 099	2 099	2 099	2 099
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-9 055 951</b>	<b>-11 585 399</b>	<b>-12 813 602</b>	<b>-12 479 027</b>	<b>-12 439 321</b>	<b>-12 153 338</b>
(+)(-) Régularisations	30 800	22 642	28 729	29 016	27 801	24 925
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-9 025 150</b>	<b>-11 562 756</b>	<b>-12 784 873</b>	<b>-12 450 011</b>	<b>-12 411 520</b>	<b>-12 128 412</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Prestations de services informatiques	-2 039 019	-2 499 653	<b>-2 567 510</b>	-2 091 074	-2 019 417	-2 096 182
Prestations de services juridiques	-1 410 936	-1 504 805	<b>-1 669 383</b>	-1 659 807	-1 675 531	-1 567 095
Soutien à la direction	-3 457 950	-3 883 899	<b>-5 403 766</b>	-5 280 795	-5 297 022	-5 042 710

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2020 présente une détérioration de CHF 1,8 million par rapport au budget 2019. Cette détérioration s'explique pour CHF 0,5 million par des frais supplémentaires temporaires liés à la mise en œuvre de la réforme des Directions. Cette dernière a aussi pour effet d'attribuer des prestations transversales pour le Laboratoire cantonal et l'Office de l'environnement et de l'énergie au Secrétariat général de la nouvelle Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. Ces transferts au sein de l'administration cantonale n'ont pas de répercussions sur le budget. Par ailleurs, un transfert de CHF 0,5 million du solde II au solde I, neutre sur le plan budgétaire, entraîne une détérioration (Task Force Médecine Berne).

A partir du plan financier pour 2021, le solde I connaît une amélioration en partie significative. Le recul des frais de personnel dès lors est dû à des cessions de postes au bénéfice du service d'assistance TIC centralisé d'après le programme IT@BE. Les changements survenus dans les recettes et les frais matériels découlent principalement de la réorganisation des coûts de l'approvisionnement en prestations in-formatiques de base dans l'ensemble de la Direction.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2018.

#### Priorités de développement

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige la Task Force Médecine Berne qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer. Elle dirige par ailleurs des projets et des organismes stratégiques pour le canton (par ex. Région capitale suisse, Wyss Centre Bern).

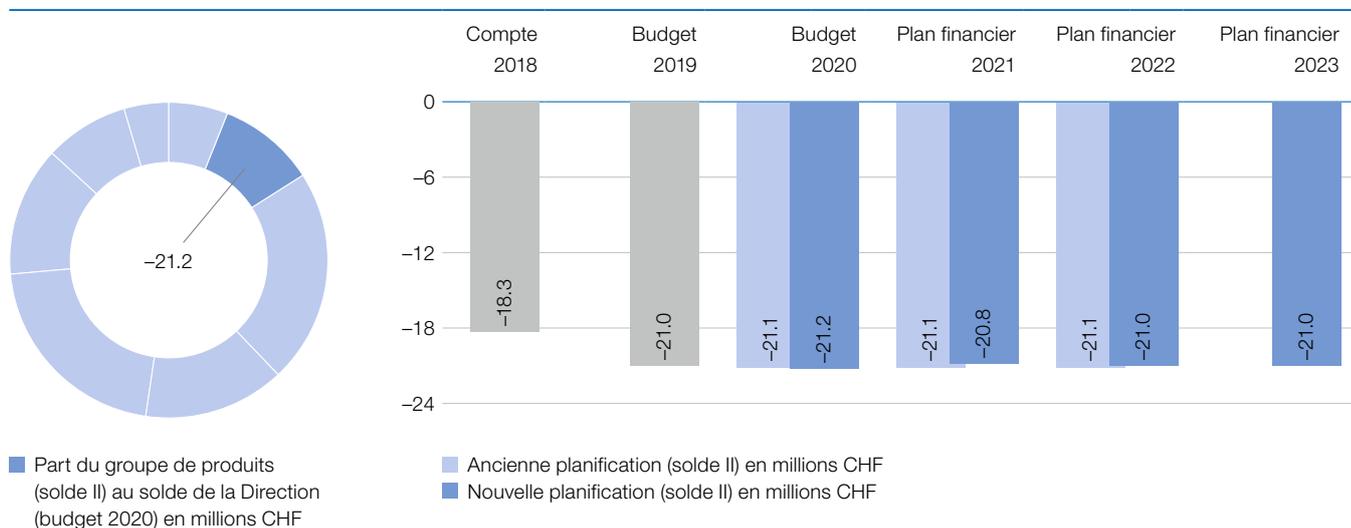
#### Chances et risques

Aucun.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	93	95	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	20	36	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	192	226	stabilité
Nombre de recours déposés	81	82	stabilité
Nombre de recours réglés	85	74	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 449	1 551	augmentation
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	2.39	2.33	stabilité

### 4.7.2 Assurance-chômage



#### Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage (LACI), la loi sur le service de l'emploi (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage. Par ailleurs, l'obligation d'annoncer les postes vacants est elle aussi mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP), soit 13 centres dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Les ORP mènent chaque année environ 130 000 entretiens de conseil. Ils sont chargés d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.), pour un montant d'environ CHF 56 millions par an (état en 2018). Le respect des conven-

tions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé et des sanctions sont prises si nécessaire.

Chaque canton doit par ailleurs gérer une caisse de chômage (CCh). Les personnes assurées ont le choix entre la caisse de chômage publique (CCh) et les autres caisses (celles des syndicats p. ex.). La CCh examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	2 839 454	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500
(-) Frais de personnel	-2 630 584	-1 592 000	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-166 842	-437 393	-2 429 500	-2 429 500	-2 429 500	-2 429 500
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 281	-8 468	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>37 746</b>	<b>222 639</b>	<b>-169 000</b>	<b>-169 000</b>	<b>-169 000</b>	<b>-169 000</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	1 508 404	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-19 816 728	-21 250 000	-21 000 000	-20 650 000	-20 850 000	-20 850 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 955	1 721	1 721	1 721	1 721	1 721
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-18 266 622</b>	<b>-21 025 640</b>	<b>-21 167 279</b>	<b>-20 817 279</b>	<b>-21 017 279</b>	<b>-21 017 279</b>
(+/-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-18 266 622</b>	<b>-21 025 640</b>	<b>-21 167 279</b>	<b>-20 817 279</b>	<b>-21 017 279</b>	<b>-21 017 279</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Service d'emploi (ORP)	356 672	837 257	-109 500	-109 500	-109 500	-109 500
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	143 629	137 693	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
Assurance-chômage – mesures cantonales	-462 555	-752 311	-29 500	-29 500	-29 500	-29 500

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la subvention cantonale aux coûts du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail a été adapté aux évolutions connues par le marché du travail.

La scission de l'ancien Office de l'économie bernoise (beco) en deux nouveaux offices, l'Office de l'économie d'une part (groupe

de produits Développement et surveillance économique) et l'Office de l'assurance-chômage d'autre part (groupe de produits correspondant), entraîne diverses modifications importantes, sur le plan technique également, par rapport à la planification précédente.

#### Priorités de développement

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et introduction de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les employeurs sont tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants relevant de professions touchées par un taux de chômage d'au moins huit pour cent dans l'ensemble de la Suisse (cinq pour cent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020). Ces employeurs reçoivent, dans les trois jours ouvrés suivant l'annonce d'un poste vacant, une réponse de l'ORP avec des dossiers de demandeurs d'emploi correspondant au profil recherché.

Mise en œuvre de la stratégie de la collaboration interinstitutionnelle (2019-2022). Le service spécialisé CII est rattaché à l'Office de l'assurance-chômage. Il coordonne et dirige des projets CII en étroite collaboration avec l'INC, la SSI, la DSE et l'AIBE.

Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent être intégrés aussi rapidement que possible sur le marché du travail. La concertation optimale des services impliqués dans la collaboration interinstitutionnelle est de ce fait indispensable.

## Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part

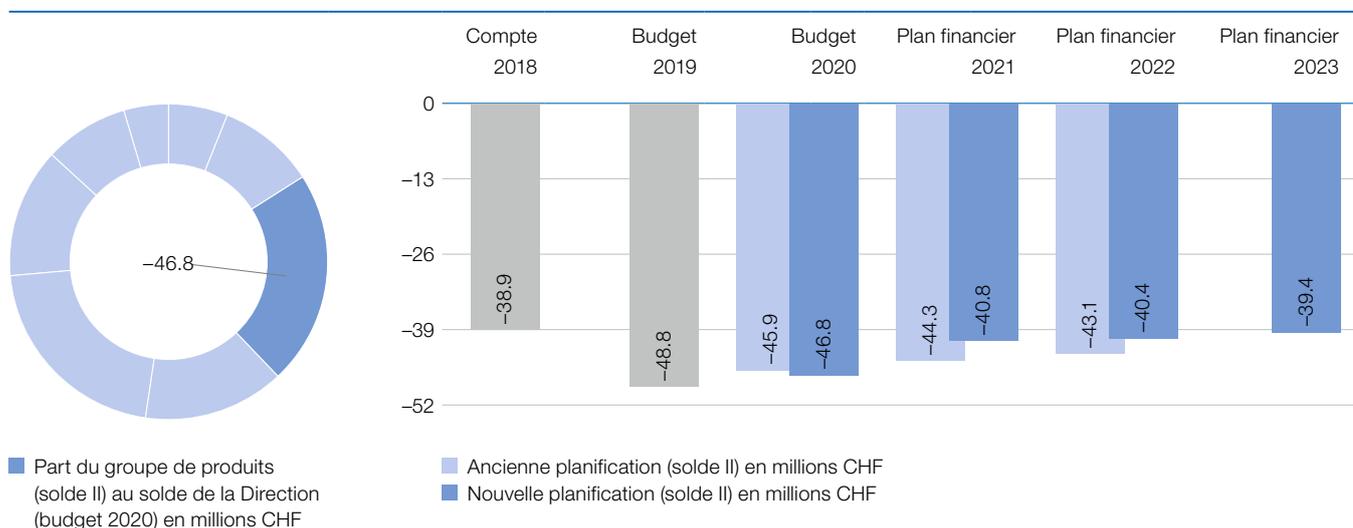
cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	135 000	130 000	fluctuation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	400 000	360 000	fluctuation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	310	282	stabilité
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	19 500	17 500	fluctuation

### 4.7.3 Développement et surveillance économique (Valable dès le 1.1.2013)



#### Description

Le groupe de produits vise à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, très important pour le canton, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne, dont la capacité actuelle s'élève à 800 000 mouvements.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	7 828 631	6 863 106	9 288 106	9 288 106	9 288 106	9 288 106
(-) Frais de personnel	-15 906 397	-18 527 431	-16 925 759	-17 053 606	-17 136 904	-17 178 847
(-) Coûts matériels	-4 071 409	-5 623 000	-4 880 833	-4 935 755	-4 913 726	-4 818 839
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 031 310	-1 956 139	-2 148 333	-2 677 691	-3 237 940	-3 615 301
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-14 180 484</b>	<b>-19 243 464</b>	<b>-14 666 819</b>	<b>-15 378 946</b>	<b>-16 000 464</b>	<b>-16 324 881</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	3 114 605	3 055 000	2 720 000	2 720 000	2 720 000	2 720 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 613 529	-32 715 650	-34 961 650	-28 321 650	-27 231 650	-25 911 650
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 789 522	137 566	135 845	135 845	135 845	135 845
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-38 889 885</b>	<b>-48 766 548</b>	<b>-46 772 624</b>	<b>-40 844 751</b>	<b>-40 376 269</b>	<b>-39 380 686</b>
(+/-) Régularisations	4 109 452	15 180 937	15 741 830	11 118 188	10 058 352	8 955 641
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-34 780 433</b>	<b>-33 585 611</b>	<b>-31 030 794</b>	<b>-29 726 564</b>	<b>-30 317 917</b>	<b>-30 425 045</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Protection contre les immissions	-3 915 294	-4 344 433	0	0	0	0
Contrôle des chronomètres	147 550	-149 084	54 053	40 505	20 829	8 756
Surveillance du travail et du marché	-1 974 603	-3 447 306	-3 974 173	-4 252 684	-4 450 592	-4 367 308
Tourisme et développement régional	-3 685 110	-4 739 353	-3 446 421	-3 826 416	-4 210 102	-4 584 986
Promotion économique	-4 753 028	-6 563 288	-7 300 279	-7 340 351	-7 360 600	-7 381 343

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La réalisation des projets en cours relevant de la loi sur l'encouragement de l'innovation requiert des moyens supplémentaires pour l'année 2020. Les coûts figurant dans la rubrique des subventions cantonales comprennent les subventions portées au compte de résultats ainsi que les amortissements des subventions d'investissement.

La mise en œuvre de la réforme des Directions (transfert du secteur Protection contre les immissions vers un nouvel office)

ainsi que la scission de l'ancien Office de l'économie bernoise (beco) en deux nouveaux offices, l'Office de l'économie d'une part (groupe de produits Développement et surveillance économique) et l'Office de l'assurance-chômage d'autre part (groupe de produits correspondant), entraînent diverses modifications importantes, sur le plan technique également, par rapport à la planification précédente.

#### Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois ainsi que la mise en œuvre de la stratégie économique 2025 et de son troisième train de mesures, en particulier du nouveau volet « Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces », constituent toujours les principales priorités.

Depuis 2018, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem-insele à Berne, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa

Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de l'avancée des travaux.

Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne soutiennent au moyen de prêts sans intérêts les investissements requis pour le terminal du téléphérique en V à Grindelwald.

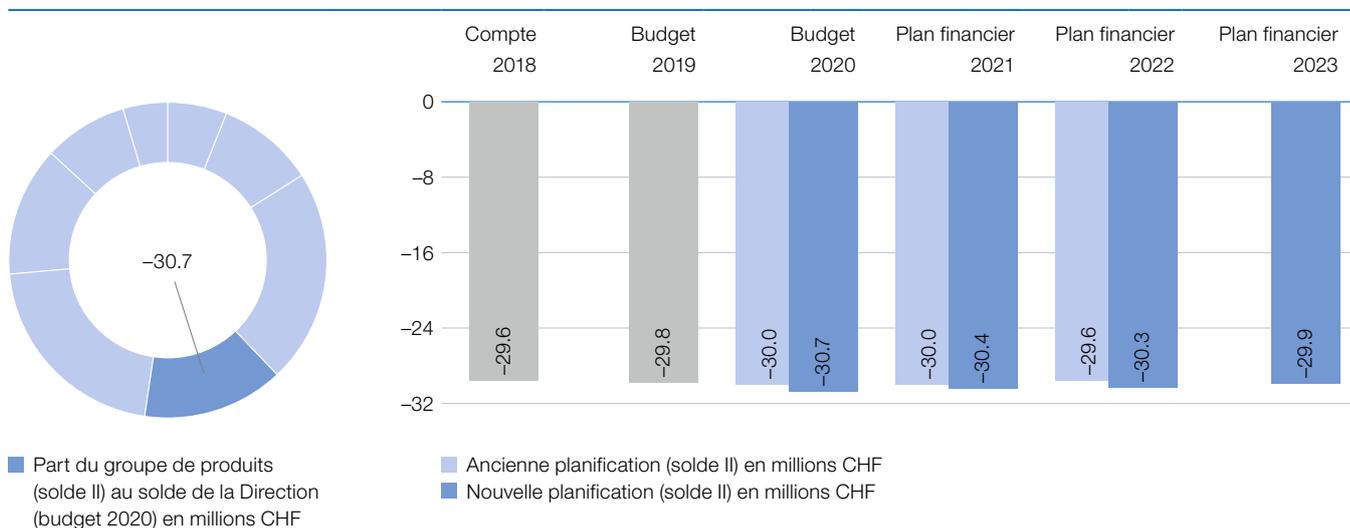
#### Chances et risques

Aucun

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	113	100	fluctuation
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000	stabilité
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 400	2 500	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	2 100	2 180	augmentation
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	41 000	43 140	augmentation
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 100	3 650	augmentation
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	730 000	799 000	stabilité

#### 4.7.4 Forêt et dangers naturels



#### Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	12 830 972	12 683 400	12 950 300	12 950 300	12 950 300	12 950 300
(-) Frais de personnel	-19 989 613	-20 962 849	-20 987 787	-21 078 047	-21 101 792	-21 032 463
(-) Coûts matériels	-7 889 005	-8 923 030	-10 019 512	-10 131 892	-10 169 850	-10 121 377
(-) Intérêts et amortissements standard	-821 847	-871 383	-677 222	-696 757	-741 685	-684 523
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-15 869 494</b>	<b>-18 073 862</b>	<b>-18 734 221</b>	<b>-18 956 397</b>	<b>-19 063 027</b>	<b>-18 888 063</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	12 264 237	9 952 000	11 005 500	10 085 500	9 865 500	9 695 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-26 059 327	-21 674 000	-22 997 500	-21 567 500	-21 077 500	-20 697 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	23 418	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-29 641 166</b>	<b>-29 787 862</b>	<b>-30 718 221</b>	<b>-30 430 397</b>	<b>-30 267 027</b>	<b>-29 882 063</b>
(+)(-) Régularisations	588 888	804 641	507 279	227 714	-87 774	-349 992
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-29 052 278</b>	<b>-28 983 221</b>	<b>-30 210 941</b>	<b>-30 202 683</b>	<b>-30 354 800</b>	<b>-30 232 055</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Forêt	-13 430 791	-14 694 259	<b>-15 436 922</b>	-15 464 307	-15 530 600	-15 521 194
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 608 145	-2 170 522	<b>-2 498 483</b>	-2 638 359	-2 685 395	-2 686 806
Entreprise Forêts domaniales	-830 558	-1 209 081	<b>-798 816</b>	-853 731	-847 032	-680 063

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits «Forêts et dangers naturels», les soldes I et II affichent une légère détérioration (respectivement 3,5 % et 3,0 %) par rapport au budget 2019.

La hausse des frais matériels concerne les deux projets «Création de valeur régionale forêt-bois» et «Gestion des incendies de forêt» liés au Wyss Centre Bern. En outre, des prestations faisant l'objet d'une facturation interne plus élevée ont été pla-

nifiées, mais elles dégagent aussi des rentrées financières plus importantes.

Les rentrées financières et les coûts liés aux contributions cantonales augmentent par rapport au budget 2019. Ils sont le fait d'une légère réévaluation à la hausse du volume des contributions et des projets pour la biodiversité en forêt et les mesures de protection de la forêt.

#### Priorités de développement

La question des forêts face au changement climatique se fait de plus en plus pressante : les mesures prévues par la stratégie «Champ d'activité Forêt» pour faciliter leur adaptation aux changements en perspective seront poursuivies et feront l'objet d'une communication accrue auprès du grand public. Le renforcement de l'économie forestière et de l'industrie du bois reste une priorité. Après cinq ans, la stratégie de développement élaborée avec l'association des propriétaires de forêts bernoises sera renouvelée pour la première fois. En mettant en place les plans forestiers régionaux, l'OFOR a souhaité créer un instrument qui confère à la forêt le poids qui lui revient dans les débats portant sur l'aménagement du territoire.

L'entretien des ouvrages de protection continue de représenter l'aspect essentiel de la prévention des dangers naturels. A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels sont élaborés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Des

lacunes dans la protection contre les chutes de pierres sur les territoires de nombreuses communes exigent des projets adéquats qui seront réalisés ces prochaines années. Par ailleurs, le suivi du pergélisol est encore élargi afin de recueillir des informations sur les zones dans lesquelles il se trouve et sur son état dans l'Oberland bernois.

Tout comme l'économie forestière dans son ensemble, l'Entreprise Forêts domaniales est confrontée à des défis notables sur le marché du bois ainsi qu'en matière de changement climatique et de dommages causés aux forêts. Elle y répond en améliorant constamment ses prestations et processus ainsi qu'en procédant à des réflexions fondamentales en termes de stratégie pour le futur. Au plan opérationnel, elle se concentre actuellement sur la préparation des quantités de bois requises pour le Campus Biel/Bienne.

#### Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques et abiotiques. Pour limiter les dégâts causés par ces perturbations généralement imprévisibles, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises. L'évolution des populations de bostryches doit continuer à faire l'objet d'un suivi attentif.

Dans le domaine «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des événements extrêmes imprévisibles, climatiques et géologiques. Des mesures de protection des

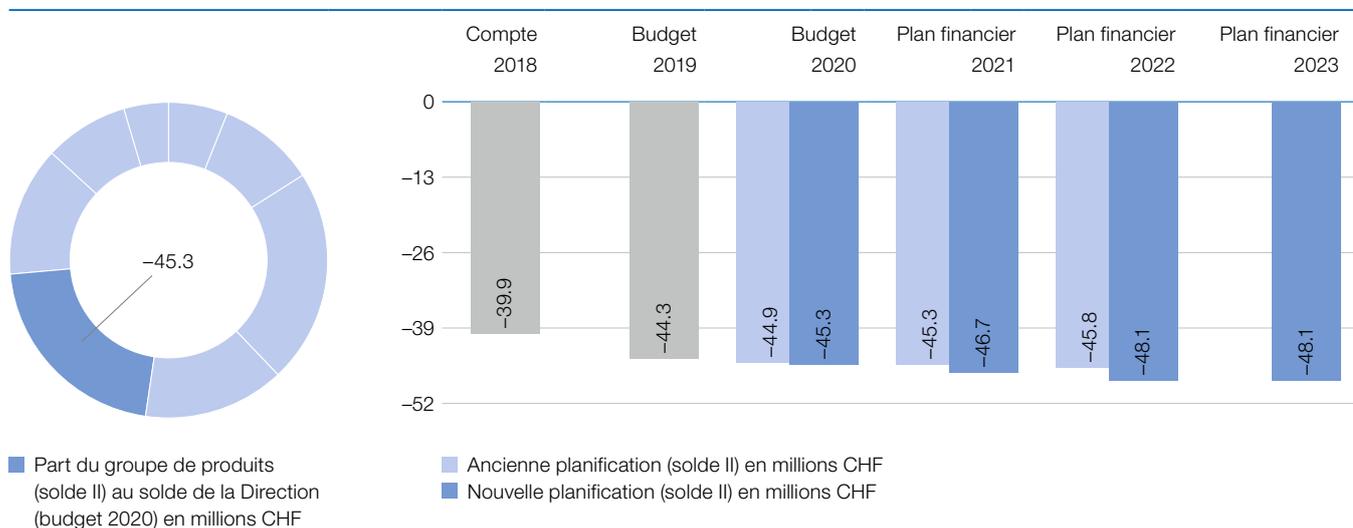
zones habitées et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

En dépit de l'impact potentiel du bostryche sur les forêts, le budget 2020 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix comparables à ceux du premier trimestre 2019. Un ralentissement conjoncturel, des événements naturels majeurs ou des dégâts de grande ampleur consécutifs aux tempêtes de 2018/2019 entraîneraient une dégradation des comptes.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 400	188 200	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	3 000	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	532	535	augmentation
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	668	667	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	stabilité

#### 4.7.5 Agriculture



#### Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquiescer et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	31 516 941	33 428 503	32 737 004	32 737 003	32 737 004	32 737 004
(-) Frais de personnel	-39 522 629	-41 506 487	-42 107 311	-42 492 509	-42 720 459	-42 926 898
(-) Coûts matériels	-11 044 768	-13 567 241	-13 870 617	-14 392 447	-15 037 278	-14 779 711
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 151 417	-2 307 024	-1 893 552	-2 184 596	-2 469 732	-2 511 600
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-21 201 872</b>	<b>-23 952 250</b>	<b>-25 134 476</b>	<b>-26 332 549</b>	<b>-27 490 466</b>	<b>-27 481 205</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	601 343	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-19 573 941	-20 488 800	-20 344 500	-20 645 500	-20 796 700	-20 801 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	253 999	17 402	17 365	92 365	17 365	17 365
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-39 920 471</b>	<b>-44 273 648</b>	<b>-45 311 611</b>	<b>-46 735 684</b>	<b>-48 119 801</b>	<b>-48 114 840</b>
(+/-) Régularisations	1 854 544	2 237 326	2 816 037	2 783 405	2 832 758	2 796 648
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-38 065 928</b>	<b>-42 036 322</b>	<b>-42 495 574</b>	<b>-43 952 279</b>	<b>-45 287 043</b>	<b>-45 318 192</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Paielements directs	-3 457 886	-4 375 272	<b>-4 436 562</b>	-4 574 977	-4 759 925	-4 593 173
Compétitivité de l'agriculture	-7 130 361	-7 645 645	<b>-8 029 903</b>	-8 184 500	-8 344 234	-8 321 002
Service vétérinaire	-5 400 673	-6 272 132	<b>-5 996 485</b>	-6 147 703	-6 281 478	-6 343 880
Inforama	-5 212 952	-5 659 201	<b>-6 671 525</b>	-7 425 369	-8 104 829	-8 223 149

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une détérioration de CHF 1,18 million par rapport au montant budgété pour 2019. Cette évolution s'explique essentiellement par le transfert de personnel au Service des améliorations structurelles à partir de 2020, en raison de la mise en œuvre de la réforme des Directions.

Le solde II dépasse de CHF 1,03 million les prévisions pour 2019. Cette détérioration découle avant tout de la participation de l'OAN au financement du Wyss Centre Bern à partir de 2020 (ACE 1343/2018).

#### Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Il s'agit de soutenir l'agriculture afin qu'elle produise durablement des denrées alimentaires de grande qualité, synonymes de création de valeur importante, notamment en promouvant et en suivant des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes, en consolidant le plan de prévention des épizooties, en réorientant l'offre de formation et de conseil selon les évolutions observées, en mettant en œuvre la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), en planifiant et en préparant l'exécution de la nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux ainsi qu'en

étendant l'offensive bernoise bio 2020 par de nouvelles priorités et de nouvelles mesures jusqu'en 2025.

Un projet pilote, mené avec l'Office fédéral de l'agriculture, vise à développer une stratégie agricole régionale encourageant une agriculture adaptée aux conditions locales.

Le canton rassemble et met en réseau les compétences en matière de recherche, de formation et d'économie disponibles sur son territoire afin de soutenir la création de centres de compétences nationaux (pour la production maraîchère, le sol, la santé animale).

#### Chances et risques

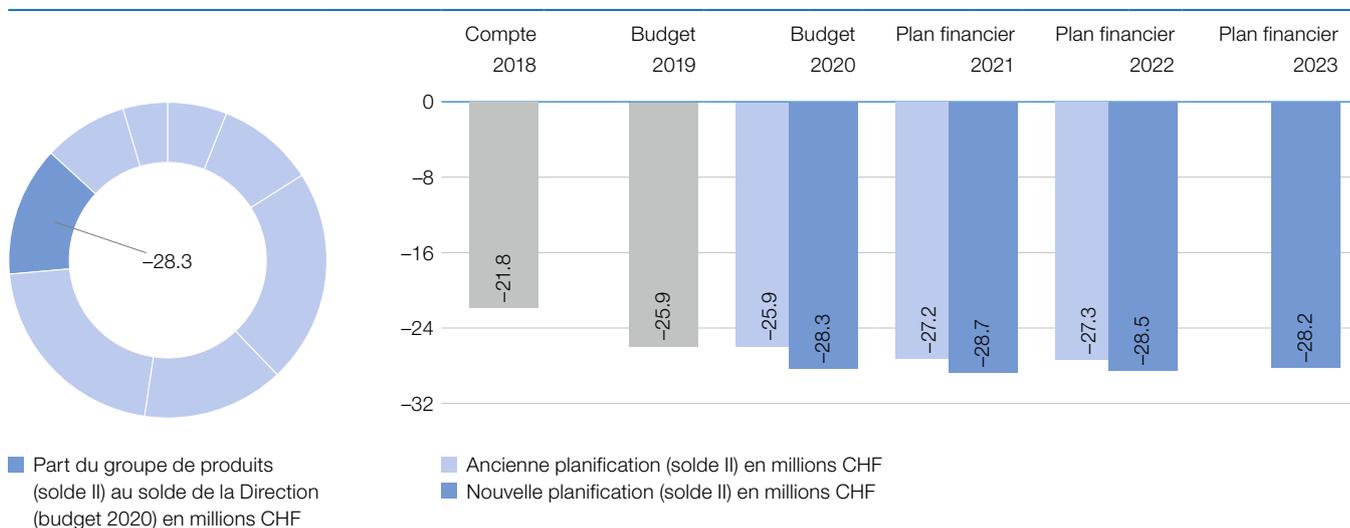
Les résultats de la consultation sur la Politique agricole 2022+ ainsi que des changements dans la direction du département et des offices fédéraux concernés suscitent des incertitudes quant à l'ampleur et au calendrier de la réforme agricole. Ainsi, les cantons risquent de devoir concrétiser la Politique agricole dans un délai très restreint. L'issue de différentes initiatives (eau potable, interdiction des pesticides, élevage intensif) et leur im-

pact sur le développement ultérieur de l'agriculture sont difficiles à prévoir. La création d'un service spécialisé de la protection des sols fait émerger des synergies potentielles avec le nouveau centre de compétences national en la matière. Les risques liés au changement climatique se font grandissants. L'investissement national en faveur de la santé des animaux et des végétaux centralise les initiatives et permet ainsi une prévention décuplée.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	142	158	fluctuation
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	59	70	augmentation
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	93	94	stabilité
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 519	3 446	stabilité
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	548	550	stabilité
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	258	253	fluctuation
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 808	1 712	stabilité

#### 4.7.6 Nature



#### Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,

- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.
- Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 012 259	831 220	869 141	869 141	869 141	869 141
(-) Frais de personnel	-11 896 740	-12 165 115	-12 619 068	-12 691 012	-12 750 428	-12 784 394
(-) Coûts matériels	-5 388 285	-6 421 009	-7 004 913	-8 142 220	-7 979 299	-7 892 455
(-) Intérêts et amortissements standard	-778 469	-886 917	-996 724	-1 127 822	-1 200 410	-1 094 145
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-17 051 235</b>	<b>-18 641 820</b>	<b>-19 751 564</b>	<b>-21 091 913</b>	<b>-21 060 997</b>	<b>-20 901 853</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	3 913 256	4 766 800	4 766 800	4 766 800	4 766 800	4 766 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-13 230 961	-16 332 000	-18 052 000	-17 072 000	-16 897 000	-16 772 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 574 381	4 340 598	4 740 634	4 740 634	4 740 634	4 740 634
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-21 794 560</b>	<b>-25 866 422</b>	<b>-28 296 130</b>	<b>-28 656 479</b>	<b>-28 450 563</b>	<b>-28 166 419</b>
(+)/(-) Régularisations	955 371	1 152 562	1 450 686	1 433 875	1 459 299	1 440 697
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-20 839 189</b>	<b>-24 713 860</b>	<b>-26 845 444</b>	<b>-27 222 603</b>	<b>-26 991 263</b>	<b>-26 725 721</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Pêche	-4 680 851	-4 720 433	<b>-5 229 758</b>	-5 277 095	-5 300 446	-5 296 449
Chasse	-5 877 408	-6 057 180	<b>-6 720 873</b>	-6 823 186	-6 754 700	-6 651 552
Protection et promotion de la nature	-6 492 976	-7 864 207	<b>-7 800 933</b>	-8 991 631	-9 005 850	-8 953 852

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une détérioration de CHF 1.1 million par rapport au montant budgété pour 2019. Cette évolution résulte essentiellement de la nouvelle pratique MCH2, applicable à compter de l'exercice 2019, qui veut que les véhicules acquis en leasing soient traités en tant que dépenses dans le compte de résultats.

Le solde II dépasse de CHF 2.4 millions les prévisions pour 2019. Cette détérioration repose essentiellement sur le fait que le do-

maine Compensation écologique et contrats requiert des moyens financiers supplémentaires d'un montant de CHF 1.23 million en raison du changement de système opéré par la Confédération pour la nouvelle période RPT 2020-2024. La Confédération engagera par conséquent des moyens nettement inférieurs au titre des contributions à l'entretien des biotopes d'importance nationale, régionale et locale. En outre, l'OAN participe au financement du Wyss Centre Bern (ACE 1343/2018) à hauteur de CHF 0.8 million.

#### Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière promeut la biodiversité par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les sites alluviaux, les habitats de la faune sauvage, les zones alpines, etc. Exemples : régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, ainsi qu'élaboration, adoption et mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité dans le canton de Berne. Par ailleurs,

l'élaboration et l'exécution de la législation sur la protection des animaux, les chiens, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes. L'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses doit en outre être facilitée, notamment en adaptant le processus de planification de la chasse aux plans juridique et organisationnel ainsi qu'en révisant l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63), l'ordonnance sur la pêche (OPê) et l'ordonnance de direction sur la pêche (ODPê).

#### Chances et risques

La Confédération va mettre davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature et le plan sectoriel Biodiversité constitue une base solide pour des réalisations en la matière. Ces moyens supplémentaires profitent aussi à l'économie locale, en particulier dans les régions périphériques.

Le changement climatique entraîne la modification fondamentale de tous les habitats. Les conflits dans l'utilisation de l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) prennent de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que modestement contrecarrés par des revalorisations des habitats et des mesures piscicoles. Le recul des prises de poissons risque de se traduire par des manques à gagner en termes

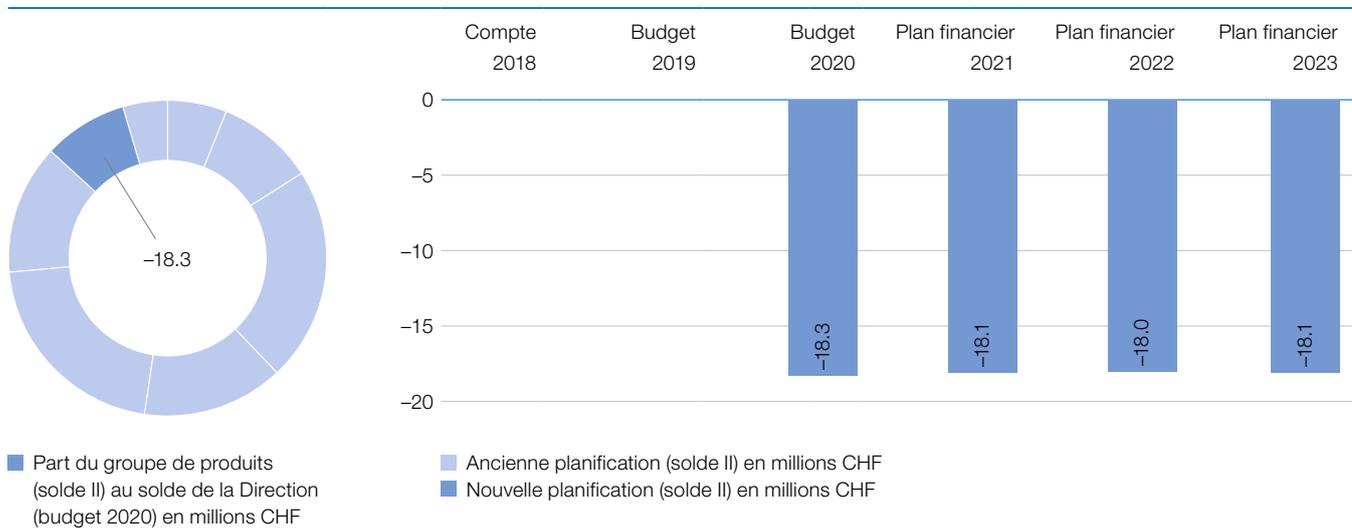
de recettes régaliennes. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation visant la protection des eaux sont prises dans le cadre du projet bernois de protection des plantes.

L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue mais se heurte à l'objectif consistant à densifier ce dernier. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes. La diminution consécutive des subventions fédérales aux forfaits d'entretien concerne environ 3 000 contrats d'exploitation.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2	2	augmentation
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2	2	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	763	764	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	297	322	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 018	971	stabilité
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	3	2	fluctuation
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre: 258).	193	103	diminution

#### 4.7.7 Développement durable



#### Description

L'Office de l'environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants:

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7);
- élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en oeuvre. 125 000 centrales de chauffage et 3 000 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées (état 2018). Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés;
- sont publiés quotidiennement sur l'Internet ([www.be.ch/air](http://www.be.ch/air)). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
(+) Rentrées financières	0	0	1 460 000	1 460 000	1 460 000	1 460 000
(-) Frais de personnel	0	0	-5 736 506	-5 792 832	-5 848 524	-5 900 661
(-) Coûts matériels	0	0	-1 745 413	-1 735 665	-1 735 655	-1 732 868
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-155 220	-158 326	-151 813	-108 957
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 177 138</b>	<b>-6 226 823</b>	<b>-6 275 992</b>	<b>-6 282 486</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	48 635 000	48 935 000	49 135 000	49 135 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-60 754 000	-60 824 000	-60 909 000	-60 929 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	2 721	2 721	2 721	2 721
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 293 417</b>	<b>-18 113 102</b>	<b>-18 047 271</b>	<b>-18 073 765</b>
(+)/(-) Régularisations	0	0	16 766	14 825	12 701	11 498
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 276 651</b>	<b>-18 098 277</b>	<b>-18 034 571</b>	<b>-18 062 267</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développement durable	0	0	-1 059 752	-1 068 114	-1 072 158	-1 088 731
Energie	0	0	-2 061 440	-2 071 534	-2 057 938	-2 032 931
Protection contre les immissions	0	0	-3 055 946	-3 087 174	-3 145 896	-3 160 825

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits est transféré à la DEEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à la réforme des Directions.

Le produit Protection contre les immissions est dorénavant intégré au présent groupe de produits. Le secteur Protection

contre les immissions sera rattaché, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'Office de l'environnement et de l'énergie (jusqu'au 31.12.2019: Office de l'économie).

#### Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération.

L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. ajustements dus au réchauffement climatique, protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/éco-nomie verte, mesures visant à atteindre les ODD 2030) doit être poursuivie.

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2019-2022), de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du MoPEC 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une statistique sur l'énergie cantonale et le CO<sub>2</sub> doit maintenant être établie à titre d'aide.

## Chances et risques

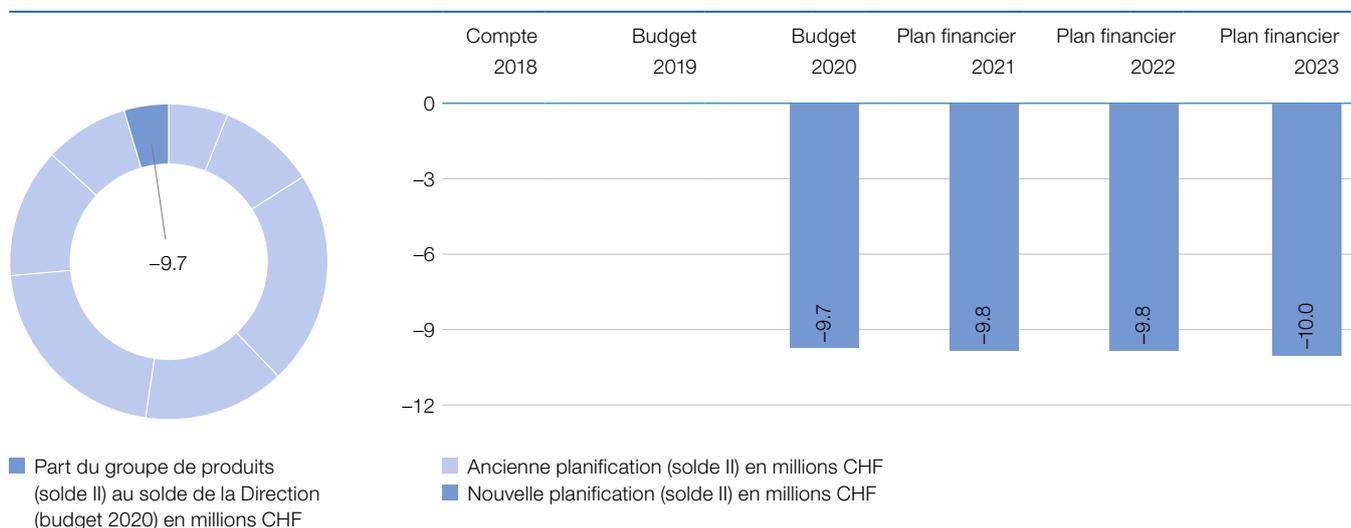
La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcent la sécurité de l'approvisionnement.

Ils contribuent à la protection du climat et créent des emplois ainsi que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Le rejet de la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie compromettra considérablement la réalisation de cet objectif. La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et les taxes fluctuantes sur le CO<sub>2</sub> peuvent donner lieu à des écarts budgétaires notables.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	234	252	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	58	68	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	3 097	3 171	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	6	4	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	78	71	stabilité

#### 4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



#### Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	0	0	1 767 000	1 767 000	1 767 000	1 767 000
(-) Frais de personnel	0	0	-9 260 481	-9 283 551	-9 308 947	-9 395 422
(-) Coûts matériels	0	0	-1 400 997	-1 400 997	-1 400 996	-1 400 997
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-825 846	-851 455	-907 719	-946 954
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 720 324</b>	<b>-9 769 003</b>	<b>-9 850 662</b>	<b>-9 976 372</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	7 000	7 000	7 000	7 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 713 324</b>	<b>-9 762 003</b>	<b>-9 843 662</b>	<b>-9 969 372</b>
(+)/(-) Régularisations	0	0	134 857	141 685	147 595	143 269
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 578 466</b>	<b>-9 620 318</b>	<b>-9 696 068</b>	<b>-9 826 103</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	0	0	<b>-8 030 378</b>	-8 071 381	-8 144 819	-8 253 392
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	0	0	<b>-1 689 945</b>	-1 697 622	-1 705 843	-1 722 980

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits « Protection des consommateurs et de l'environnement » sera transféré à la DEEE le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

Les chiffres sont du même ordre de grandeur que dans la planification précédente.

#### Priorités de développement

Protection des consommateurs : poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires entrée en vigueur en 2017.

lisent de grandes quantités de substances, de préparations ou de déchets spéciaux dangereux, conformément à l'ordonnance fédérale du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM; RS 814.012).

Protection de l'environnement : mise en œuvre de la stratégie d'évaluation des risques encourus par les entreprises qui uti-

#### Chances et risques

L'application de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires exigera peut-être des ressources supplémentaires pour

le contrôle des eaux de baignade, dont la planification ne tient pas encore compte.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 562	8 285	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 869	13 760	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	88	87	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manipulation d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0	stabilité

## 4.8 Financements spéciaux

### 4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-6 383 186</b>	<b>-9 093 600</b>	<b>-10 393 600</b>	<b>-10 393 600</b>	<b>-10 393 600</b>	<b>-10 393 600</b>
Modification		-42.5%	-14.3%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>6 383 186</b>	<b>9 093 600</b>	<b>10 393 600</b>	<b>10 393 600</b>	<b>10 393 600</b>	<b>10 393 600</b>
Modification		42.5%	14.3%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0%				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 960	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 350 000	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 925 856	-3 820 000	-5 120 000	-5 120 000	-5 120 000	-5 120 000
37 Subventions à redistribuer	22 500	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-127 871	-5 075 000	-5 075 000	-5 075 000	-5 075 000	-5 075 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	22 500	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	8 000	1 008 000	1 008 000	1 008 000	1 008 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	5 165 600	5 165 600	5 165 600	5 165 600	5 165 600
46 Revenus de transfert	2 944 605	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	-22 500	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 438 581	1 600 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-8 190 050</b>	<b>0</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-22 500 000</b>
Modification		100.0%		0.0%	0.0%	-12.5%
<b>Recettes</b>	<b>10 565 875</b>	<b>0</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>
Modification		-100.0%		0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>2 375 825</b>	<b>0</b>	<b>-2 500 000</b>	<b>-2 500 000</b>	<b>-2 500 000</b>	<b>-5 000 000</b>
Modification		-100.0%		0.0%	0.0%	-100.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-8 190 050	0	-20 000 000	-20 000 000	-20 000 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	10 565 875	0	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	25 000 000	20 678 365	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Etat du patrimoine au 31.12.	20 678 365	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Variation du patrimoine	-4 321 635	4 321 635	0	0	0	0

## Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique.

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

#### 4.8.2 Fonds de régénération

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-4 813 856</b>	<b>-4 472 000</b>	<b>-4 560 000</b>	<b>-4 575 000</b>	<b>-4 590 000</b>	<b>-4 605 000</b>
Modification		7.1 %	-2.0 %	-0.3 %	-0.3 %	-0.3 %
<b>Revenus</b>	<b>4 813 856</b>	<b>4 472 000</b>	<b>4 560 000</b>	<b>4 575 000</b>	<b>4 590 000</b>	<b>4 605 000</b>
Modification		-7.1 %	2.0 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-3 064	0	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-648 096	-315 000	-415 000	-415 000	-415 000	-415 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 210 714	-397 000	-370 000	-385 000	-400 000	-415 000
36 Charges de transfert	-1 704 439	-3 440 000	-3 140 000	-3 140 000	-3 140 000	-3 140 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-247 543	-320 000	-630 000	-630 000	-630 000	-630 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	14 658	0	100 000	100 000	100 000	100 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 799 198	4 472 000	4 460 000	4 475 000	4 490 000	4 505 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	12 088 334	14 299 049	14 696 049	15 066 049	15 451 049	15 851 049
Etat du patrimoine au 31.12.	14 299 049	14 696 049	15 066 049	15 451 049	15 851 049	16 266 049
Variation du patrimoine	2 210 715	397 000	<b>370 000</b>	385 000	400 000	415 000

### Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux est alimenté grâce aux recettes tirées des redevances hydrauliques. Au 31 décembre 2018, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 14,3 millions, soit une hausse d'environ CHF 2,2 millions par rapport à l'année précédente. Les projets connus dès à présent permettent de

tablir sur un solde en diminution au cours des exercices 2020 à 2023. Les recettes des redevances hydrauliques demeurent constantes.

### 4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-4 689 655</b>	<b>-3 115 000</b>	<b>-3 115 000</b>	<b>-3 190 000</b>	<b>-3 115 000</b>	<b>-3 115 000</b>
Modification		33.6%	0.0%	-2.4%	2.4%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>4 689 655</b>	<b>3 115 000</b>	<b>3 115 000</b>	<b>3 190 000</b>	<b>3 115 000</b>	<b>3 115 000</b>
Modification		-33.6%	0.0%	2.4%	-2.4%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-64 844	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 908 450	-1 119 400	-1 119 400	-1 119 400	-1 119 400	-1 119 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-649 969	-615 600	-560 600	-635 600	-560 600	-560 600
36 Charges de transfert	-336 933	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-729 459	-685 000	-740 000	-740 000	-740 000	-740 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	76 650	0	0	75 000	0	0
42 Taxes	3 729 965	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	883 040	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>-35 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification			100.0%			
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-35 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification			100.0%			
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	-35 000	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	10 282 954	10 932 923	11 548 523	12 109 123	12 744 723	13 305 323
Etat du patrimoine au 31.12.	10 932 923	11 548 523	12 109 123	12 744 723	13 305 323	13 865 923
Variation du patrimoine	649 969	615 600	<b>560 600</b>	635 600	560 600	560 600

## Commentaire

Le fonds est essentiellement alimenté par les contributions que versent les propriétaires d'animaux. En 2017, ces dernières ont été réduites et demeurent désormais constantes. Au 31 décembre 2018, le solde du fonds s'élevait à CHF 11 millions.

L'établissement du budget de la Caisse des épizooties est ma-  
 lalisé dans la mesure où les dépenses sont tributaires de la situation sanitaire, qui est par nature largement imprévisible.

#### 4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-2 603 981</b>	<b>-301 500</b>	<b>-151 500</b>	<b>-151 500</b>	<b>-151 500</b>	<b>-151 500</b>
Modification		88.4 %	49.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
<b>Revenus</b>	<b>2 603 981</b>	<b>301 500</b>	<b>151 500</b>	<b>151 500</b>	<b>151 500</b>	<b>151 500</b>
Modification		-88.4 %	-49.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0 %				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15 467	-150 000	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 552 734	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	-66 715	-94 500	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	2 585 605	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	18 376	301 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>
Modification				0.0%	0.0%	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>
Modification				0.0%	0.0%	0.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	2 598 110	2 579 734	2 278 234	2 126 734	1 975 234	1 823 734
Etat du patrimoine au 31.12.	2 579 734	2 278 234	2 126 734	1 975 234	1 823 734	1 672 234
Variation du patrimoine	-18 376	-301 500	<b>-151 500</b>	-151 500	-151 500	-151 500

## Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer la part des recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement qui revient au canton en vertu de l'article 27 de la loi sur le développement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe

les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

#### 4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-485 356</b>	<b>-441 800</b>				
Modification		9.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>485 356</b>	<b>441 800</b>				
Modification		-9.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0%				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-31 666	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-156 800	-155 800	-155 800	-155 800	-155 800
36 Charges de transfert	-452 252	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 439	-25 000	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	64 605	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	420 751	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	388 941	324 336	481 136	636 936	792 736	948 536
Etat du patrimoine au 31.12.	324 336	481 136	636 936	792 736	948 536	1 104 336
Variation du patrimoine	-64 605	156 800	<b>155 800</b>	155 800	155 800	155 800

### Commentaire

Au 31 décembre 2018, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,3 million, soit un recul d'environ CHF 0,06 million par rapport à l'année précédente. Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention

des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée pour chacune des patentes de chasse. Durant la prochaine période de planification, il convient de poursuivre l'assainissement durable du fonds.

## 5 Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)

### 5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-17.1		0.1
Santé publique	-1 260.8		24.7
Protection de la santé et service sanitaire	-7.8		1.4
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.3		1.0
Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31.12.2019)	0.0		0.0
Garantie du minimum vital et intégration	-622.2		222.9
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-998.1		156.7

### 5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-13.1	-16.0	-17.1	-17.8	-16.7	-16.5
Santé publique	-1 187.0	-1 287.3	-1 236.1	-1 241.4	-1 254.6	-1 263.9
Protection de la santé et service sanitaire	-4.1	-5.6	-6.4	-6.6	-6.6	-6.7
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-0.8	-1.3	-1.4	-1.4	-1.3	-1.3
Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31.12.2019)	-9.5	-9.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Garantie du minimum vital et intégration	-403.3	-374.9	-399.4	-406.1	-417.4	-419.0
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-785.5	-806.4	-841.4	-872.3	-887.8	-893.9
<b>Total</b>	<b>-2 403.3</b>	<b>-2 501.1</b>	<b>-2 501.6</b>	<b>-2 545.6</b>	<b>-2 584.58</b>	<b>-2 601.3</b>

### 5.3 Priorités de développement de la Direction

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation fédérale du domaine de l'asile et des réfugiés. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle, qui est très faible dans le système actuel. Dans la présente planification, les moyens dédiés à ce projet ont été attribués à la DSE et à la SSI conformément à la nouvelle répartition des tâches, sans incidence sur le budget global.

Les flux migratoires ont atteint un pic vers 2015. Selon leur statut, les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R) qui sont dans le besoin passent de la compétence du canton à celle des communes au bout de cinq ou de sept ans (après quoi la Confédération ne verse plus de contribution). Ces transferts, qui seront donc nombreux à partir de 2020, ont des incidences sur l'aide sociale individuelle, du ressort des communes, et sur les frais de traitement du personnel des services sociaux, en raison de la hausse du nombre de cas, mais aussi, dans une moindre mesure, sur le coût des mesures d'occupation et d'insertion.

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficace possible. La révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de mars 2018 aurait dû y contribuer de manière décisive. Vu le rejet de la révision lors de la votation populaire de mai 2019, les mesures du programme d'allègement

2018 prévues dans ce domaine ne peuvent toutefois pas être réalisées.

Dans le secteur du handicap, pour ce qui est des adultes, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre du plan stratégique du canton. Le modèle bernois sera adapté en fonction des résultats de l'analyse intermédiaire de 2018 (étude d'impact de la réglementation) en ce qui concerne tant le pilotage et les flux financiers que l'évaluation des besoins.

Quant aux enfants et aux adolescents, le projet de prestations particulières d'encouragement et de protection PPEP (auparavant optimisation des aides éducatives complémentaires), mené sous l'égide de la DIJ, vise à régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle.

Toujours en ce qui concerne les enfants et les adolescents, les projets en cours sont prioritaires. Les questions de pédagogie spécialisée continuent d'être traitées dans le cadre de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, qui relève de l'INC. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur la pédagogie spécialisée durant sa session de mars 2018. Le modèle de scolarisation spécialisée qui y figure servira de base à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210).

Enfin, le Laboratoire cantonal sera transféré de la SSI à la DEEE le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre de la réforme des Directions.

## 5.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-2 773 008 245</b>	<b>-2 826 335 794</b>	<b>-2 905 294 328</b>	<b>-2 999 481 784</b>	<b>-3 041 095 097</b>	<b>-3 061 168 087</b>
Modification		-1.9%	-2.8%	-3.2%	-1.4%	-0.7%
<b>Revenus</b>	<b>350 334 447</b>	<b>380 566 977</b>	<b>412 987 774</b>	<b>471 129 430</b>	<b>472 706 698</b>	<b>474 652 913</b>
Modification		8.6%	8.5%	14.1%	0.3%	0.4%
<b>Solde</b>	<b>-2 422 673 798</b>	<b>-2 445 768 816</b>	<b>-2 492 306 554</b>	<b>-2 528 352 354</b>	<b>-2 568 388 399</b>	<b>-2 586 515 174</b>
Modification		-1.0%	-1.9%	-1.4%	-1.6%	-0.7%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-64 905 414	-68 332 056	-62 624 812	-63 293 135	-63 503 623	-63 901 430
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-17 679 623	-18 906 430	-18 991 450	-19 615 350	-18 662 077	-18 357 689
33 Amortissements du patrimoine administratif	-846 241	-1 164 593	-538 842	-557 544	-566 344	-569 723
34 Charges financières	-5 481	-7 770	-7 770	-7 770	-7 770	-7 770
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-814 498	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 645 557 866	-2 689 447 721	-2 799 942 776	-2 881 165 024	-2 923 528 323	-2 943 536 514
37 Subventions à redistribuer	-5 172 921	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000
38 Charges extraordinaires	-15 527 767	0	-5 891 000	-20 000 000	-20 000 000	-20 000 000
39 Imputations internes	-22 498 433	-40 477 224	-9 297 677	-6 842 960	-6 826 960	-6 794 960
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	8 144 821	8 897 100	5 586 400	5 596 200	5 607 027	5 607 027
43 Revenus divers	10 528	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	118 116	88 800	78 800	78 800	78 800	78 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	482 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	300 359 676	295 587 877	389 088 657	435 588 230	437 186 671	439 136 886
47 Subventions à redistribuer	5 172 921	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
48 Revenus extraordinaires	19 036 138	35 268 000	8 404 717	20 056 000	20 040 000	20 038 000
49 Imputations internes	17 492 246	32 243 100	1 207 100	1 188 100	1 172 100	1 170 100

### Evolution du compte de résultats

Le solde de la SSI est supérieur à la planification précédente d'environ CHF 9,4 millions dans le budget 2020 et CHF 18,2 à 65,8 millions par an dans le plan intégré mission-financement.

D'une part, le transfert du Laboratoire cantonal à la DEEE dans le cadre de la réforme des Directions allège les charges de la SSI (CHF 10 mio environ par année).

Les chiffres du plan pour le secteur des soins hospitaliers, qui dépendent de la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), ont également été revus à la baisse.

D'autre part, dans les secteurs du troisième âge et du handicap, les fonds budgétisés sont à la hausse en raison de l'évolution démographique (CHF 7,4 à 15 mio). Pour ce qui est des enfants

et des adolescents, l'augmentation des troubles du comportement et des polyhandicaps se traduit par des besoins supplémentaires de l'ordre de CHF 10 millions par année.

Le transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la DSE à la SSI occasionne pour cette dernière un surcoût sans incidence sur le budget global (CHF 2 à 4 mio environ). Des surplus de dépenses résultent également du transfert de compétence des AP/R du canton aux communes (CHF 16 à 30 mio). Des moyens supplémentaires ont en outre dû être planifiés suite au rejet en votation populaire de la révision partielle de la LASoc (CHF 6,5 à 8 mio).

Enfin, la planification tient compte de la croissance de la masse salariale, dont l'augmentation de 0,2 pour cent en 2020 (pour atteindre 0,9%) et le nouveau relèvement de 0,7 pour cent en

2023 occasionnent une charge accrue (quelque CHF 3 mio par an entre 2020 et 2022 et CHF 13 mio en 2023).

## 5.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-32 870 232</b>	<b>-69 085 000</b>	<b>-38 511 917</b>	<b>-63 783 235</b>	<b>-62 640 531</b>	<b>-55 553 889</b>
Modification		-110.2%	44.3%	-65.6%	1.8%	11.3%
<b>Recettes</b>	<b>3 093 736</b>	<b>14 000 000</b>	<b>16 505 624</b>	<b>15 865 235</b>	<b>14 710 531</b>	<b>7 563 889</b>
Modification		352.5%	17.9%	-3.9%	-7.3%	-48.6%
<b>Solde</b>	<b>-29 776 496</b>	<b>-55 085 000</b>	<b>-22 006 293</b>	<b>-47 918 000</b>	<b>-47 930 000</b>	<b>-47 990 000</b>
Modification		-85.0%	60.1%	-117.7%	0.0%	-0.1%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-985 588	-1 020 000	-210 000	-210 000	-240 000	-460 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-714 531	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-31 170 113	-68 065 000	-38 301 917	-63 573 235	-62 400 531	-55 093 889
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	8 500	0	2 684 707	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	2 475 236	14 000 000	13 820 917	15 865 235	14 710 531	7 563 889
64 Remboursement de prêts	610 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Les chiffres sont supérieurs à ceux de la planification précédente de CHF 4,6 à 7,5 millions, exception faite de l'exercice 2020 (recul de quelque CHF 16 mio). Ces prévisions sont dues à la planification du Fonds d'investissements hospitaliers, basée sur les projets autorisés jusqu'à fin 2011. La révision partielle de la LAMal marque la disparition de ce financement spécial.

En 2020, le compte des investissements est en revanche allégé de quelque CHF 2,7 millions grâce au transfert des immobilisations du Laboratoire cantonal à la DEEE dans le cadre de la réforme des Directions.

## 5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SSI

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 075.4	2 036.7	356.6	353.8	362.2	305.2

### Commentaire

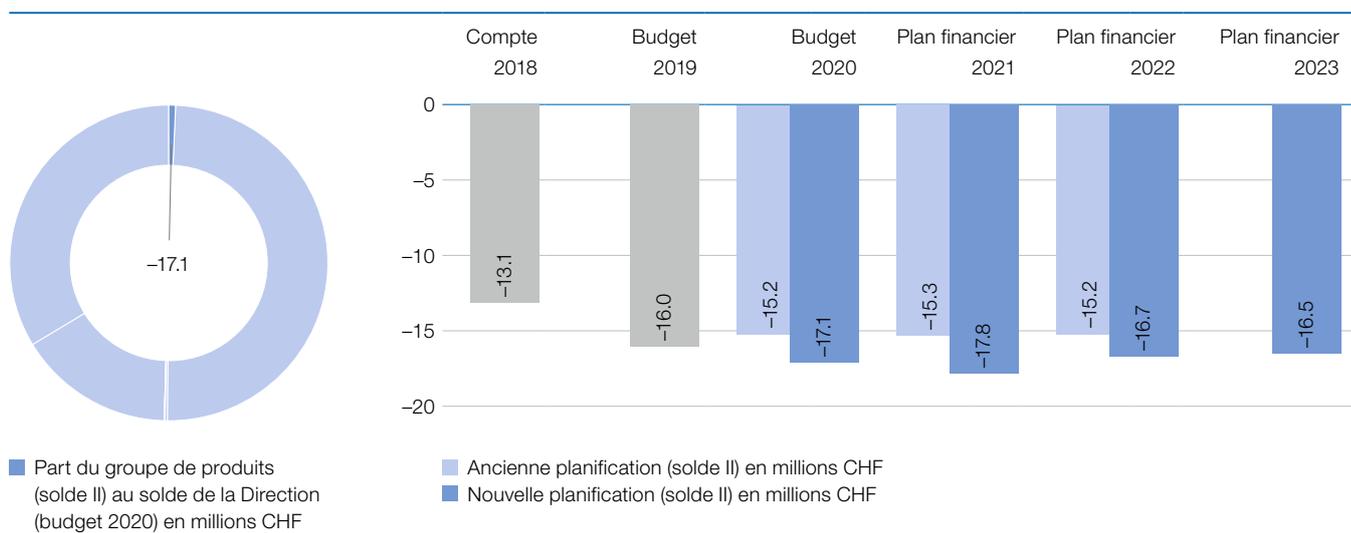
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2019. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet «Fit for the future») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel ;
- recul entre 2016 et 2017 en raison de cette autonomisation ;
- suppression de 4,2 postes dans le cadre du programme d'allègement 2018 (incidence sur l'effectif cible à partir de 2019 seulement) ;
- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de 0,2 poste le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite au projet IT@BE ;
- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions.

## 5.7 Groupes de produits

### 5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



#### Description

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la SSI ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

naux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la SSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribu-

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	29 181	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Frais de personnel	-7 171 279	-7 433 938	-7 950 051	-8 023 500	-7 986 186	-8 013 379
(-) Coûts matériels	-5 161 877	-8 166 801	-7 970 701	-8 682 701	-7 622 701	-7 422 700
(-) Intérêts et amortissements standard	-107 394	-440 255	-397 373	-371 794	-347 454	-333 074
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-12 411 370</b>	<b>-16 010 994</b>	<b>-16 288 125</b>	<b>-17 047 996</b>	<b>-15 926 340</b>	<b>-15 739 154</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-769 281	0	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	34 518	18 000	34 000	34 000	34 000	34 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-13 146 133</b>	<b>-15 992 994</b>	<b>-17 064 125</b>	<b>-17 823 996</b>	<b>-16 702 340</b>	<b>-16 515 154</b>
(+)/(-) Régularisations	62 436	86 285	64 737	50 405	36 033	21 822
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-13 083 696</b>	<b>-15 906 709</b>	<b>-16 999 388</b>	<b>-17 773 590</b>	<b>-16 666 307</b>	<b>-16 493 332</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-1 645 995	-2 619 552	<b>-2 029 202</b>	-2 045 230	-2 033 049	-2 039 280
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	-9 207 545	-11 810 736	<b>-12 461 795</b>	-13 180 471	-12 055 209	-11 847 280
Prestations juridiques	-1 557 829	-1 580 706	<b>-1 797 128</b>	-1 822 294	-1 838 081	-1 852 594

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Divers projets informatiques découlant de la mise en œuvre de la stratégie numérique de la SSI en particulier entraînent des coûts supplémentaires par rapport à la planification précédente (env. CHF 1 mio pour les exercices 2020 et 2022, CHF 2 mio pour 2021 et CHF 0,8 mio pour 2023). Dans le même secteur, la mise en œuvre de la réforme des Directions entraînera des

coûts uniques de quelque CHF 0,4 million en 2020. En outre, des frais de déménagement et d'installation ponctuels seront occasionnés en 2020 par la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (env. CHF 0,1 mio; report de 2019 à 2020 Enfin, le service de traduction a dû être renforcé, vu le volume des mandats.

#### Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours :

- Nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) et ordonnance d'exécution (OAAR); entrée en vigueur prévue pour juillet 2020
- Nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) et ordonnance d'exécution (OPASoc) à titre de bases légales pour l'aide sociale institutionnelle; entrée en vigueur prévue pour juillet 2021
- Révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) et de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc; RSB 860.111) dans le cadre de la LPASoc et de l'OPASoc; entrée en vigueur prévue pour juillet 2021
- Révision partielle de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11); entrée en vigueur prévue pour janvier 2022

- Révision de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP; RSB 811.01) et de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111); entrée en vigueur prévue pour janvier 2022
- Bases légales pour le financement de l'aide aux personnes en situation de handicap; entrée en vigueur prévue pour janvier 2023 (à confirmer)
- Bases légales pour l'aide sociale matérielle (révision totale de la LASoc); entrée en vigueur pour 2023 au plus tôt.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

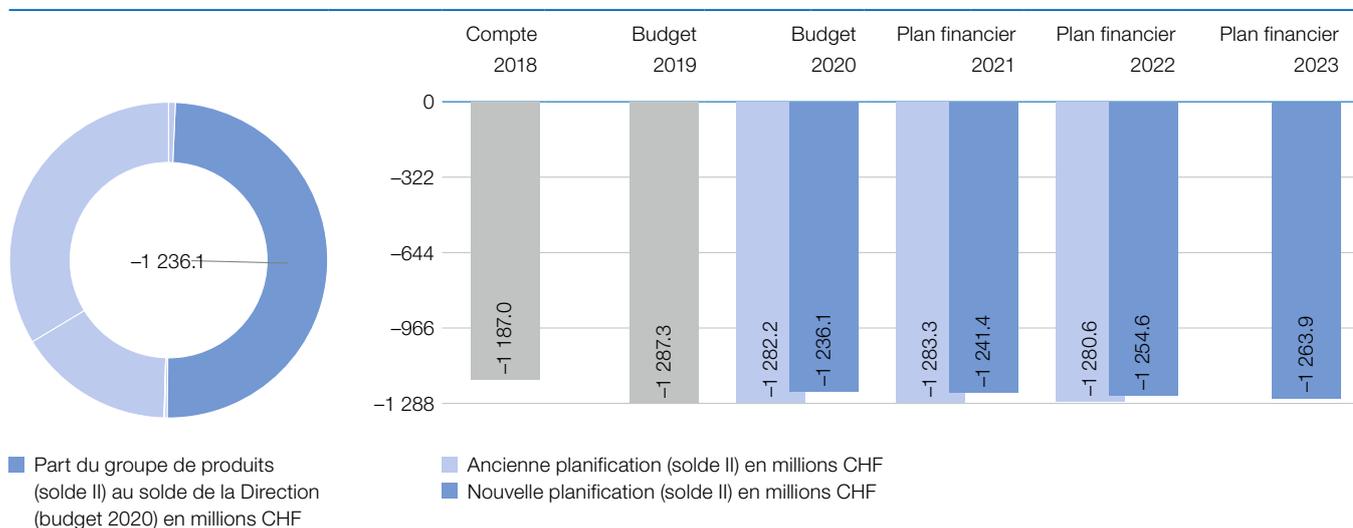
#### Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	113	123	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	9	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	48	49	fluctuation
Nombre de projets législatifs	17	16	stabilité
Nombre de conseils juridiques	442	488	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	228	247	fluctuation
Nombre de recours déposés	25	28	stabilité
Nombre de recours réglés	23	33	augmentation

## 5.7.2 Santé publique



### Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	83 427	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-4 322 770	-5 114 628	-5 346 222	-5 380 281	-5 381 654	-5 421 358
(-) Coûts matériels	-1 114 276	-1 579 500	-1 464 500	-1 482 500	-1 482 500	-1 482 500
(-) Intérêts et amortissements standard	-29 439	-25 000	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-5 383 059</b>	<b>-6 719 129</b>	<b>-6 810 722</b>	<b>-6 862 781</b>	<b>-6 864 154</b>	<b>-6 903 858</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	5 517 603	21 772 000	21 722 600	21 813 100	21 924 600	22 013 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 187 409 501	-1 305 307 500	-1 254 008 100	-1 259 384 400	-1 272 671 400	-1 281 980 799
(+) Rentrées fiscales et amendes	292 993	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 186 981 964</b>	<b>-1 287 254 629</b>	<b>-1 236 096 222</b>	<b>-1 241 434 081</b>	<b>-1 254 610 954</b>	<b>-1 263 870 857</b>
(+)/(-) Régularisations	-22 987 139	40 072 246	413 110	615 393	599 772	644 049
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 209 969 104</b>	<b>-1 247 182 383</b>	<b>-1 235 683 112</b>	<b>-1 240 818 687</b>	<b>-1 254 011 182</b>	<b>-1 263 226 808</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soins aigus somatiques	-3 167 509	-2 984 277	-2 725 220	-2 957 848	-2 958 889	-2 975 882
Réadaptation	-108 019	-182 135	-265 058	-266 312	-266 420	-267 875
Formation pratique et perfectionnement	-1 097 421	-1 165 512	-1 164 084	-1 068 312	-1 067 370	-1 072 444
Services de sauvetage	-512 201	-492 209	-591 234	-594 063	-594 330	-597 610
Psychiatrie	-497 909	-725 308	-911 891	-816 208	-816 547	-821 563
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	0	-1 169 688	-1 153 235	-1 160 036	-1 160 597	-1 168 484

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I ne change guère par rapport à la planification précédente.

Le solde II diminue d'environ CHF 46 millions. Le volume des prestations de soins aigus somatiques se stabilise. La baisse tant du coût relatif (indice de casemix ou CMI) que des tarifs entraîne un recul des subventions cantonales. La réduction des moyens alloués en 2020 et 2021 dans le crédit-cadre concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013

sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11) constitue également une source d'allègement ; des fonds légèrement en hausse sont cependant planifiés pour les années suivantes.

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste « Coûts des subventions cantonales », disparaissent à partir du budget 2020 en raison de la nouvelle pratique de comptabilisation des financements spéciaux.

### Priorités de développement

Le système tarifaire du financement hospitalier est affiné et optimisé d'année en année, ce qui se répercute sur le coût relatif des prestations fournies. Par ailleurs, les dépenses hospitalières

dépendent fortement du volume des prestations (selon le degré de gravité des cas) ainsi que des forfaits, journaliers ou par cas.

### Chances et risques

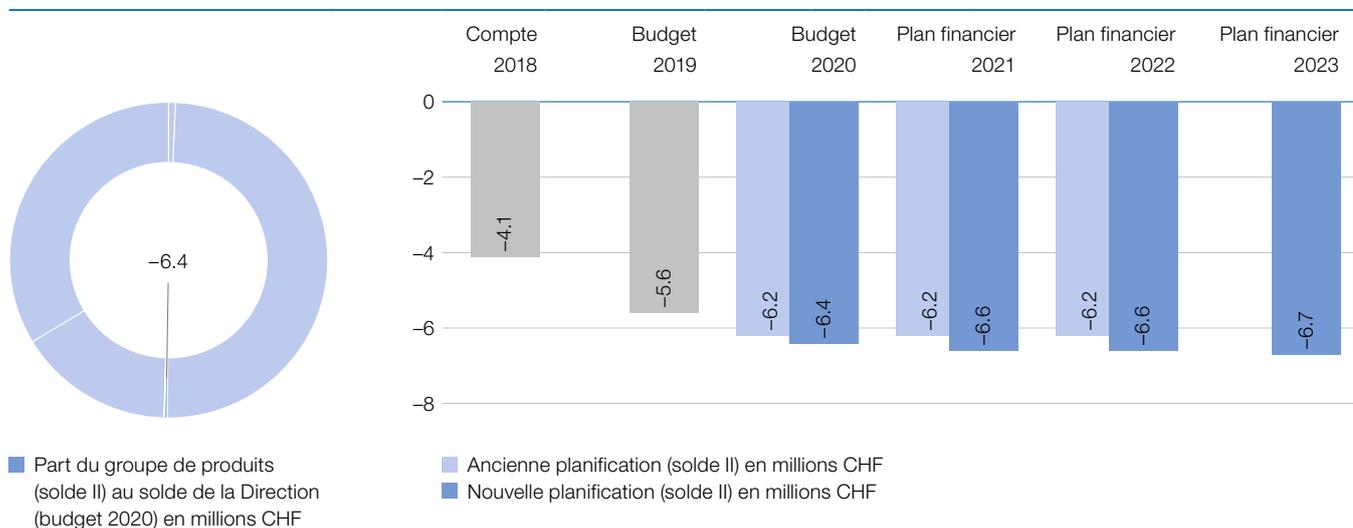
Les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir « Priorités de développement ») et les prestations effectives peuvent diverger des suppositions de la présente planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnel-

lement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation en vigueur ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	145 819	145 981	stabilité
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	150 489	151 766	stabilité
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	190 074	195 547	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	129 917	136 613	augmentation
Nombre d'interventions de sauvetage	37 549	46 131	augmentation
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	72	63	fluctuation
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	28	26	fluctuation
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 299	1 297	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	298 638	315 660	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	164 631	226 821	fluctuation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	274	stabilité

### 5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



#### Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et

de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 642 531	1 456 000	1 406 000	1 406 000	1 406 000	1 406 000
(-) Frais de personnel	-1 621 203	-1 794 231	-1 877 237	-1 895 892	-1 916 722	-1 920 384
(-) Coûts matériels	-1 401 755	-1 559 000	-1 669 000	-1 569 000	-1 569 000	-1 569 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-758	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 381 185</b>	<b>-1 897 230</b>	<b>-2 140 236</b>	<b>-2 058 891</b>	<b>-2 079 722</b>	<b>-2 083 384</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 739 861	-3 707 000	-4 217 505	-4 545 505	-4 557 505	-4 617 505
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 121 046</b>	<b>-5 604 230</b>	<b>-6 357 741</b>	<b>-6 604 396</b>	<b>-6 637 227</b>	<b>-6 700 889</b>
(+)(-) Régularisations	-115 513	201 368	2 076	3 092	3 014	3 236
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 236 559</b>	<b>-5 402 862</b>	<b>-6 355 666</b>	<b>-6 601 304</b>	<b>-6 634 213</b>	<b>-6 697 652</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Maladies transmissibles et médecine préventive	-119 050	-415 281	<b>-259 038</b>	-261 452	-264 139	-264 658
Autorisations	-644 822	-808 688	<b>-901 605</b>	-911 969	-923 580	-925 391
Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	-222 195	-155 484	<b>-375 768</b>	-379 460	-383 589	-384 276
Service sanitaire	-395 118	-517 778	<b>-603 825</b>	-506 011	-508 413	-509 058

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification notable n'est à signaler par rapport à la planification précédente.

#### Priorités de développement

Médecine préventive: programmes de dépistage du cancer pragmatiques basés sur une méthode de qualité certifiée (cancer du sein et cancer colorectal). Réorganisation du registre des tumeurs fondée sur la nouvelle législation. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques rurales. Numérisation de processus et promotion du dossier électronique du patient dans les soins ambulatoires de base.

Mise en œuvre de plusieurs lois fédérales nouvelles ou révisées: loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psycho-

logie, LPsy; RS 935.81), future loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA; RS 810.11), loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

Domaine de l'asile: organisation des soins dans les centres du canton et de la Confédération.

Gestion des catastrophes: amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification, préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

#### Chances et risques

Lutte contre les maladies transmissibles et maîtrise des événements majeurs inattendus: les prestations sont difficilement planifiables, notamment en ce qui concerne l'apparition de maladies (p. ex. grippe A [H1N1], rougeole, ebola, zika). L'organisation des soins pour les demandeurs d'asile résidant dans les centres du canton et de la Confédération met à rude épreuve un système de base déjà surchargé.

Les incidences financières de l'introduction d'un programme de dépistage du cancer colorectal, qui ne sont pas négligeables, ne peuvent encore être évaluées avec certitude et ne sont donc

pas prises en compte dans la planification. La poursuite du programme de dépistage du cancer du sein fera l'objet d'une évaluation et d'une décision en 2020.

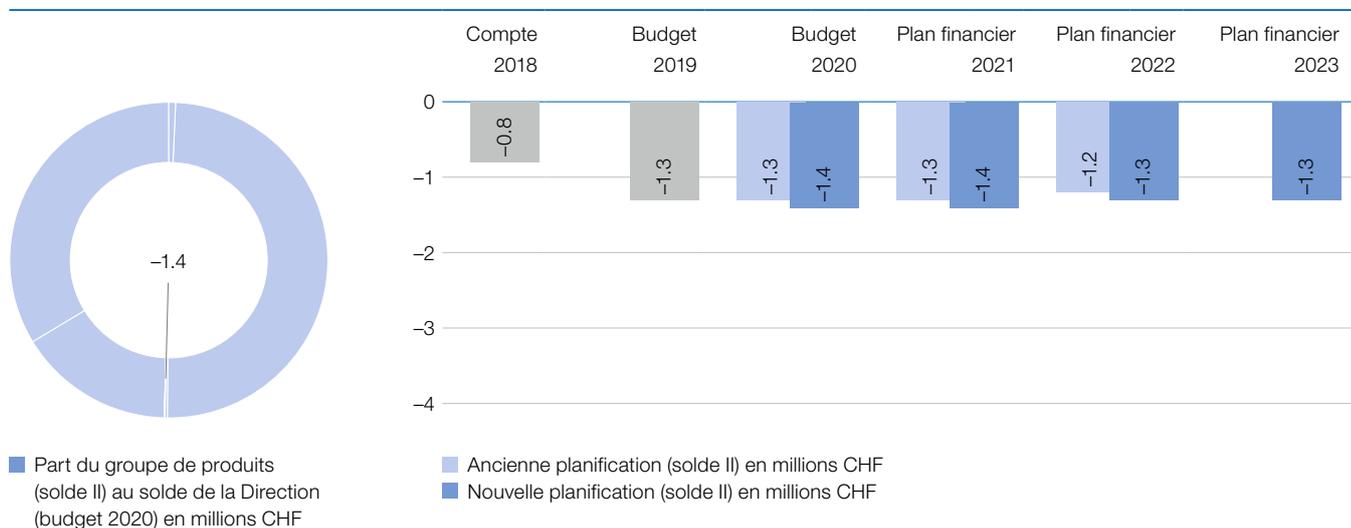
Plusieurs lois fédérales révisées ou nouvelles (LPMéd, LPsy, LPSan, LPMA) ainsi que la révision de la LAMal concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie entraînent un surcroît de travail au sein de l'Office du médecin cantonal (autorisations et surveillance) et requièrent des solutions numériques modernes pour l'exécution des nouvelles tâches.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de procédures de surveillance	51	48	stabilité
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	499	579	stabilité
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 459	2 483	stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 180	4 821	augmentation
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 419	4 982	augmentation

### 5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



#### Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 158 987	1 056 000	963 000	963 000	963 000	963 000
(-) Frais de personnel	-1 736 404	-1 909 929	-1 919 807	-1 909 476	-1 865 259	-1 872 713
(-) Coûts matériels	-220 245	-355 800	-330 100	-330 100	-330 100	-330 100
(-) Intérêts et amortissements standard	-46 826	-50 319	-47 357	-48 905	-52 830	-55 152
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-844 488</b>	<b>-1 260 048</b>	<b>-1 334 264</b>	<b>-1 325 481</b>	<b>-1 285 189</b>	<b>-1 294 965</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-844 488</b>	<b>-1 260 048</b>	<b>-1 364 264</b>	<b>-1 355 481</b>	<b>-1 315 189</b>	<b>-1 324 965</b>
(+)/(-) Régularisations	6 326	8 743	6 559	5 107	3 651	2 211
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-838 162</b>	<b>-1 251 306</b>	<b>-1 357 705</b>	<b>-1 350 374</b>	<b>-1 311 538</b>	<b>-1 322 754</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Contrôle des médicaments	-760 231	-975 739	<b>-941 734</b>	-938 368	-920 406	-926 739
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-82 976	-226 281	<b>-370 334</b>	-366 151	-347 327	-350 823
Surveillance des professions pharmaceutiques	-1 281	-58 029	<b>-22 196</b>	-20 963	-17 456	-17 403

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres sont pratiquement les mêmes que ceux de la planification précédente.

### Priorités de développement

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle.

La formation et la sensibilisation des personnes et entreprises autorisées seront renforcées.

### Chances et risques

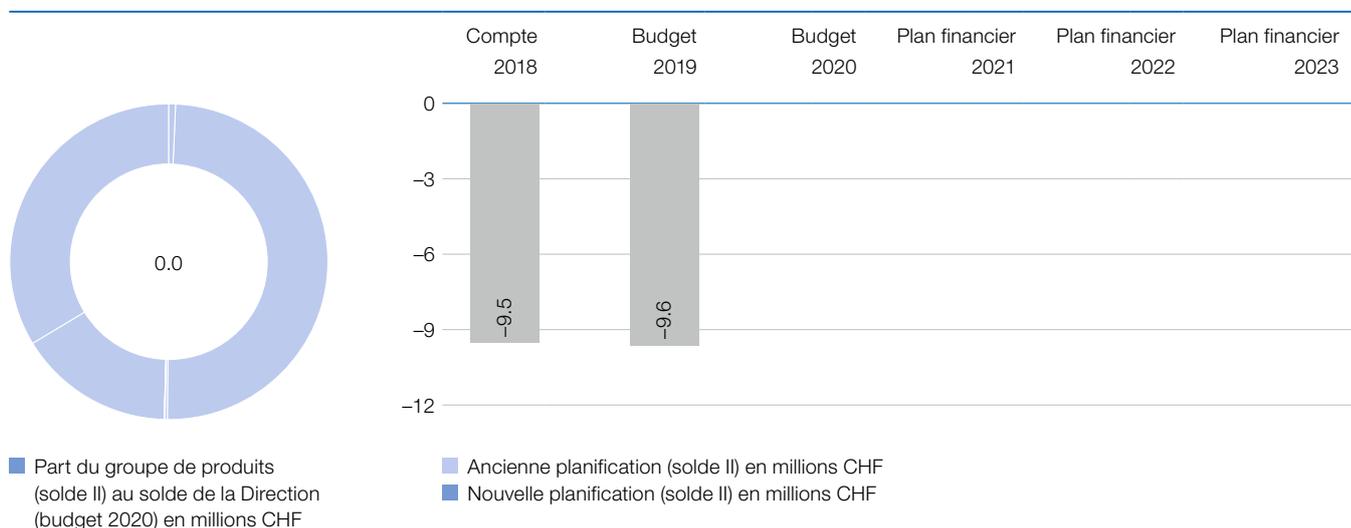
Le retraitement des dispositifs médicaux risque de ne pas pouvoir être contrôlé de manière aussi approfondie que souhaité, faute des ressources en finances et en personnel requises.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéf	657	644	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	230	234	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 146	1 055	stabilité
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	423	172	stabilité
Élimination des stupéfiants périmés (kg)	10 790	13 580	fluctuation

### 5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31.12.2019)



#### Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 857 111	1 763 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-9 064 107	-9 189 851	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-1 523 032	-1 357 001	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-746 037	-813 085	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-9 476 066</b>	<b>-9 596 937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 660	4 000	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-9 465 406</b>	<b>-9 592 937</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+)/(-) Régularisations	113 718	154 774	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-9 351 688</b>	<b>-9 438 162</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 579 578	-7 899 498	0	0	0	0
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 896 488	-1 697 439	0	0	0	0

### Commentaire :

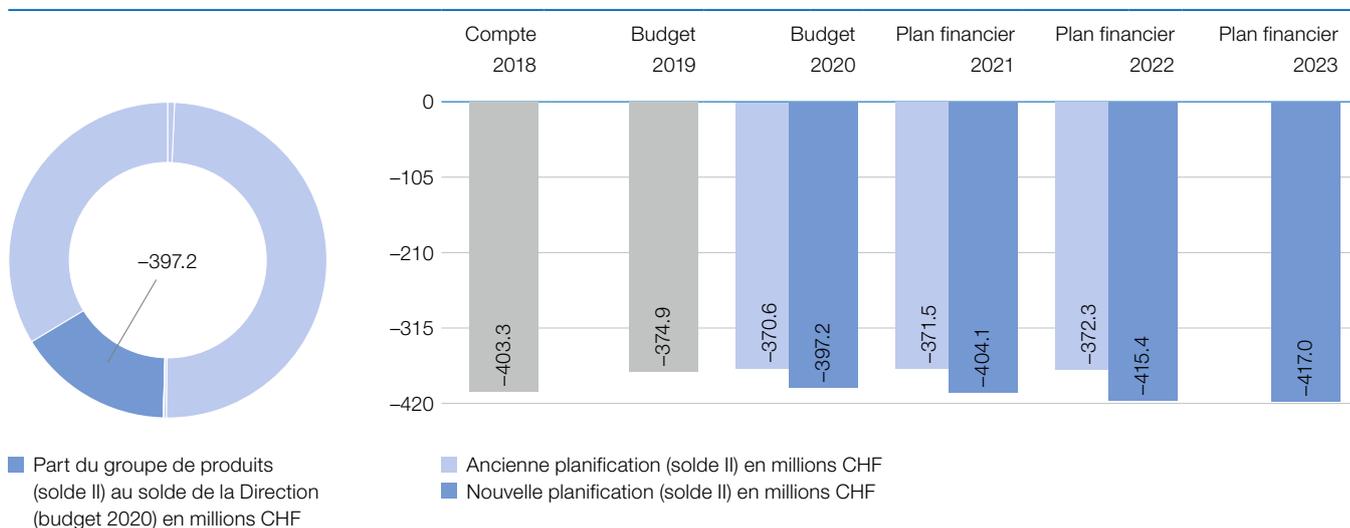
#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits « Protection des consommateurs et de l'environnement » sera transféré à la DEEE le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 562	8 285	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 869	13 760	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	88	87	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0	stabilité

### 5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration



#### Description

##### Garantie du minimum vital et insertion professionnelle:

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

##### Insertion sociale et prestations spécifiques:

Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	15 062	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-6 524 359	-6 105 453	-6 718 720	-6 840 933	-6 873 026	-6 942 857
(-) Coûts matériels	-1 542 673	-1 519 500	-1 327 500	-1 227 500	-1 227 500	-1 227 500
(-) Intérêts et amortissements standard	-255 128	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-8 307 099</b>	<b>-7 624 953</b>	<b>-8 046 220</b>	<b>-8 068 433</b>	<b>-8 100 526</b>	<b>-8 170 357</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	163 598 160	142 685 000	222 949 027	265 493 105	265 710 603	266 659 240
(-) Coûts des subventions cantonales	-561 688 451	-509 965 000	-614 141 401	-663 514 483	-674 977 711	-677 450 691
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 138 186	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-403 259 204</b>	<b>-374 904 953</b>	<b>-399 238 594</b>	<b>-406 089 811</b>	<b>-417 367 634</b>	<b>-418 961 808</b>
(+/-) Régularisations	-2 706 406	-49 637	-1 729 417	-1 736 217	-1 743 044	-1 752 656
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-405 965 610</b>	<b>-374 954 590</b>	<b>-400 968 011</b>	<b>-407 826 028</b>	<b>-419 110 678</b>	<b>-420 714 464</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé (valable au 31.12.2018)	-603 712	0	0	0	0	0
Insertion sociale	-3 355 316	-3 521 597	-3 285 503	-2 942 865	-2 954 560	-2 980 138
Garantie du minimum vital social	-4 348 071	-4 103 356	-4 760 717	-5 125 568	-5 145 966	-5 190 219

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La planification précédente a dû être adaptée à la hausse de quelque CHF 29 millions pour l'exercice 2020 (part du canton après compensation des charges), pour les raisons suivantes:

- Révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1): la décision de principe du Conseil-exécutif de décembre 2016 prévoyait diverses réductions en ce qui concerne les prestations de transfert aux bénéficiaires de l'aide sociale. La planification précédente contenait ainsi des économies de respectivement CHF 5 et 1,5 millions (après compensation des charges) dans l'aide sociale individuelle et l'aide sociale aux réfugiés à partir de 2020. Ces mesures d'allègement budgétaire ne peuvent toutefois pas être réalisées, vu le rejet de la révision en votation populaire.
- Personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R): les flux migratoires ont atteint un pic vers 2015. Selon leur statut, les AP/R dans le besoin, dont le taux d'intégration est très bas dans le système actuel (avant mise en œuvre du projet NA-BE, cf. plus bas), passent de la compétence du canton à celle des communes au bout de cinq ou de sept ans (après quoi la Confédération ne verse plus de contribution). Ces transferts seront donc nombreux à l'avenir: 3 350 personnes en 2020, 5 076 en 2021 et 7 438 en 2022 selon la banque de données de la Confédération (FINASI). Ils ont des inci-

dences sur l'aide sociale individuelle, du ressort des communes, d'une part, et sur les frais de traitement du personnel des services sociaux, d'autre part, en raison de la hausse du nombre de cas. Il en résulte un surcoût de CHF 14,6 à 30 millions (2020-2023, après compensation des charges).

- Occupation et insertion: un montant supplémentaire de CHF 1,5 million est réservé aux mesures à cet effet à partir de 2020 (après compensation des charges).
- Aide sociale individuelle: suite à la budgétisation restrictive des années précédentes, le montant prévu pour 2018 était insuffisant (CHF 3 mio environ après compensation des charges). Les chiffres du plan sont relevés de CHF 3,4 millions par année (après compensation des charges), compte tenu d'une augmentation de 2,7% des primes d'assurance-maladie (moyenne 2015-2019).
- Restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE): le transfert de la DSE à la SSI de l'aide sociale en matière d'asile occasionne un surcoût de CHF 1,6 à 3,3 millions au niveau des subventions de ce groupe (2020-2023, après compensation des charges). Il n'en résulte aucun surplus de dépenses global, puisque la facture de la DSE est

déchargée d'autant. Il en va de même des frais de personnel et des coûts matériels.

### Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

### Chances et risques

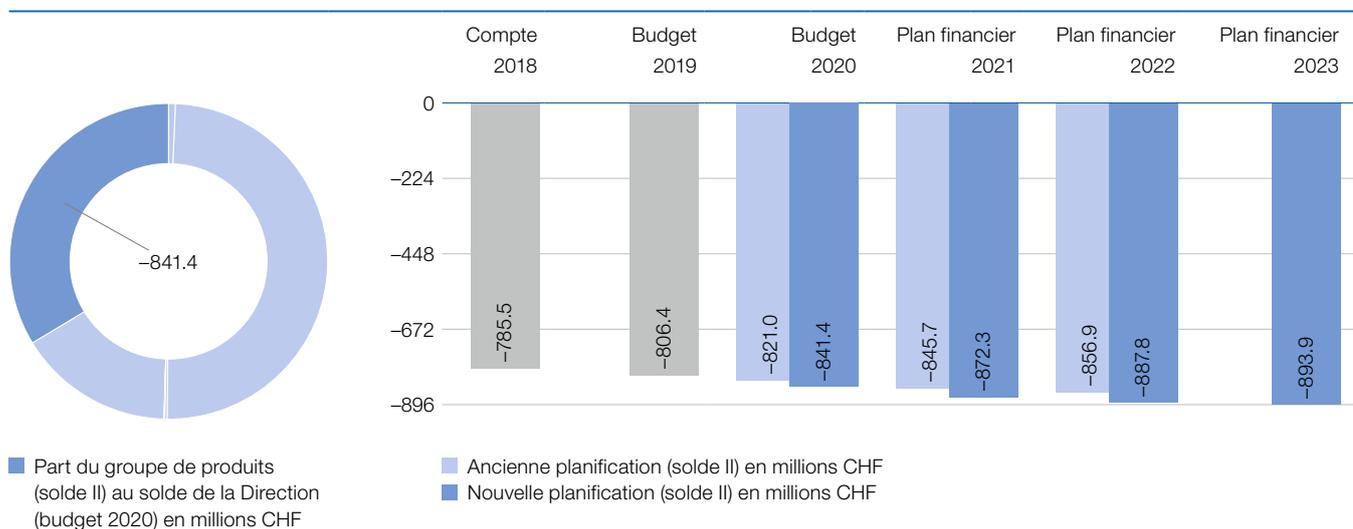
Dans l'aide sociale, des surcoûts considérables peuvent découler d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (AI et AC surtout), de changements structurels et de l'augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. L'ampleur de ces dépenses éventuelles et leurs incidences ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les communes peuvent introduire des bons de garde pour l'accueil extrafamilial. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 900	46 500	augmentation
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.6	4.6	augmentation
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	7 303	8 579	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000	augmentation
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 823	3 976	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	277	stabilité

### 5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



#### Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le can-

ton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	2 778 513	2 252 200	2 130 200	2 130 200	2 130 200	2 130 200
(-) Frais de personnel	-34 476 061	-36 637 321	-38 812 775	-39 243 054	-39 480 777	-39 730 737
(-) Coûts matériels	-8 056 769	-9 523 726	-9 256 559	-9 346 659	-9 446 559	-9 302 561
(-) Intérêts et amortissements standard	-131 475	-162 664	-203 514	-229 481	-241 735	-246 616
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-39 885 792</b>	<b>-44 071 512</b>	<b>-46 142 648</b>	<b>-46 688 994</b>	<b>-47 038 870</b>	<b>-47 149 714</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	130 835 973	128 977 500	154 541 917	159 833 235	159 366 531	152 805 889
(-) Coûts des subventions cantonales	-876 509 960	-891 274 000	-949 832 917	-985 448 235	-1 000 174 531	-999 603 889
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 253	13 900	13 900	13 900	13 900	13 900
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-785 528 526</b>	<b>-806 354 112</b>	<b>-841 419 748</b>	<b>-872 290 094</b>	<b>-887 832 970</b>	<b>-893 933 814</b>
(+)(-) Régularisations	6 299 547	14 721 307	10 477 076	18 307 723	17 178 489	15 873 651
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-779 228 979</b>	<b>-791 632 805</b>	<b>-830 942 672</b>	<b>-853 982 370</b>	<b>-870 654 481</b>	<b>-878 060 163</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
Aide aux enfants et aux adolescents	-35 838 789	-39 709 726	-41 941 142	-42 511 656	-42 836 092	-42 927 699
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 645 937	-2 030 424	-1 936 946	-1 926 048	-1 937 987	-1 947 090
Aide aux adultes handicapés	-2 401 067	-2 331 362	-2 264 561	-2 251 290	-2 264 792	-2 274 925

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le secteur des enfants et des adolescents, le besoin de prestations devrait s'accroître en raison de l'augmentation avérée des troubles du comportement, des graves troubles psychiques et des polyhandicaps. En effet, le droit aux mesures de pédagogie spécialisée est acquis dès lors que le besoin est attesté, avec les conséquences financières qui s'ensuivent. Une partie des moyens supplémentaires requis ont été intégrés dans la planification.

Dans le secteur des adultes handicapés, la démographie induit une augmentation annuelle des besoins de deux à quatre pour cent. Il est possible de faire face à cette croissance avec les moyens prévus dans la planification actuelle.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, les besoins financiers des établissements médico-sociaux sont calculés sur la base du coût des soins 2018 et de suppositions prudentes sur l'évolution de la démographie et des degrés de soins (hausse des besoins). Dans le maintien à domicile, la planification table sur une augmentation annuelle du volume d'au moins deux pour cent, vu le principe consistant à privilégier la prise en charge ambulatoire. Des moyens financiers supplémentaires sont prévus par rapport à la planification précédente pour couvrir ces besoins dans les deux années à venir. Par ailleurs, tant dans le domaine ambulatoire que dans le long séjour, des montants sont dorénavant dévolus au financement du matériel de soins figurant dans la liste des moyens et appareils (LiMA), qui était auparavant à la charge des assureurs-ma-

ladie, suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral et à des processus politiques à l'échelle nationale (Département fédéral de l'intérieur, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, fédérations).

Dans tous les domaines, la planification se fonde sur une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée sur le canton dans le secteur du long séjour, car c'est lui qui assume le financement résiduel. La participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale en francs, n'est pas adaptée automatiquement. Le canton doit donc prendre en charge une part accrue des hausses de salaires.

Le budget des investissements est pratiquement inchangé par rapport à la planification précédente. Les organismes responsables proposent actuellement moins de projets, vu les changements de système à venir, à savoir l'introduction du forfait d'infrastructure dans le secteur des adultes handicapés ainsi que les transferts de compétences dans celui des enfants et adolescents (stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, prestations particulières d'encouragement et de protection [projet PPEP, anc. optimisation des aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne]). C'est pourquoi les chiffres du plan reposent dès 2021 sur les besoins escomptés au plan comptable afin de maintenir la substance bâtie pour les places cofinancées par des subventions d'investissement.

### Priorités de développement

Pour ce qui est des adultes, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre de la stratégie en faveur des handicapés de 2011. Le modèle bernois sera adapté en fonction des résultats de l'analyse intermédiaire de 2018 (étude d'impact de la réglementation) en ce qui concerne tant le pilotage et les flux financiers que l'évaluation des besoins. Quelque 700 personnes vivant soit en institution soit dans leur propre logement peuvent désormais décompter l'assistance dont ils ont besoin dans le cadre du projet pilote lancé en 2016. Les prestations requises sont définies et financées individuellement (par sujet). La généralisation du modèle remanié dépend de l'introduction de la nouvelle loi sur l'aide aux personnes en situation de handicap (titre de travail), prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Quant aux enfants et aux adolescents, les projets en cours sont prioritaires. Les questions de pédagogie spécialisée continuent

d'être traitées dans le cadre de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, qui relève de l'INC. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur la pédagogie spécialisée durant sa session de mars 2018. Le modèle de scolarisation spécialisée qui y figure sert de base à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210).

Le projet PPEP, mené sous l'égide de la DIJ, vise à régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, l'accent est mis sur la poursuite de la stratégie inscrite dans la politique cantonale du troisième âge.

## Chances et risques

Dans les domaines du troisième âge et du handicap, les besoins, partant les coûts, continueront d'augmenter ces prochaines années, principalement en raison de l'évolution démographique et du progrès médicotéchnique. Le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins ne cesse ainsi de s'accroître dans les deux domaines. Il faut également s'attendre à des besoins d'aide en hausse dans le secteur des enfants et des adolescents, les diagnostics devenant plus précis. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés influence également l'évolution des coûts, certains

facteurs favorisant une croissance des dépenses, d'autres une réduction.

La faisabilité de cette mise en œuvre et les risques qui y sont liés ont fait l'objet en 2018 de l'étude d'impact précitée. L'analyse intermédiaire a notamment porté sur l'étendue du groupe cible et sur les incidences financières du changement de système prévu par la stratégie. Le projet pilote lancé en 2016 a fourni des indications précieuses sur les effets du nouveau régime de financement ainsi que sur les éléments de pilotage des coûts (p. ex. accès aux prestations ou volume de l'indemnisation des proches) indispensables pour assurer la neutralité des coûts exigée par les milieux politiques.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 077	14 302	stabilité
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 093	4 101	augmentation
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 292	3 436	augmentation
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 879	12 851	stabilité
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2017)	40 327	41 324	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2017)	7 755	7 374	augmentation
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2017)	3 522	3 651	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.9	5.9	augmentation

## 5.8 Préfinancements

### 5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-19 036 138</b>	<b>-35 268 000</b>	<b>-8 404 717</b>	<b>-20 056 000</b>	<b>-20 040 000</b>	<b>-20 038 000</b>
Modification		-85.3 %	76.2 %	-138.6 %	0.1 %	0.0 %
<b>Revenus</b>	<b>19 036 138</b>	<b>35 268 000</b>	<b>8 404 717</b>	<b>20 056 000</b>	<b>20 040 000</b>	<b>20 038 000</b>
Modification		85.3 %	-76.2 %	138.6 %	-0.1 %	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 653	-30 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-180 000	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	-5 891 000	-20 000 000	-20 000 000	-20 000 000
39 Imputations internes	-18 829 485	-35 238 000	-2 498 717	-41 000	-25 000	-23 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	19 036 138	35 268 000	8 404 717	20 056 000	20 040 000	20 038 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-15 679 684</b>	<b>-30 885 000</b>	<b>-5 891 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>
Modification		-97.0%	80.9%	-239.5%	0.0%	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>151 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Solde</b>	<b>-15 527 767</b>	<b>-30 885 000</b>	<b>-5 891 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>	<b>-20 000 000</b>
Modification		-98.9%	80.9%	-239.5%	0.0%	0.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-15 679 684	-30 885 000	-5 891 000	-20 000 000	-20 000 000	-20 000 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	151 917	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	219 985 959	200 949 821	165 681 821	157 277 104	137 221 104	117 181 104
Etat du patrimoine au 31.12.	200 949 821	165 681 821	157 277 104	137 221 104	117 181 104	97 143 104
Variation du patrimoine	-19 036 138	-35 268 000	<b>-8 404 717</b>	-20 056 000	-20 040 000	-20 038 000

## Commentaire

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) au 1<sup>er</sup> janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par

conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 27 objets qui ne sont pas encore achevés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se fondent sur la planification de l'exécution, ce qui concerne en particulier la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA. La plupart des autres

projets se trouvent dans la phase de clôture et de décompte, les travaux étant terminés.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduira progressivement ces années prochaines.

## 5.9 Financements spéciaux

### 5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-6 153 971</b>	<b>-6 167 100</b>				
Modification		0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>6 153 971</b>	<b>6 167 100</b>				
Modification		0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 054	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-814 498	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 264 519	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-73 900	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	482 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	6 153 971	5 685 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	3 910 615	4 725 113	4 243 013	3 620 913	2 998 813	2 376 713
Etat du patrimoine au 31.12.	4 725 113	4 243 013	3 620 913	2 998 813	2 376 713	1 754 613
Variation du patrimoine	814 498	-482 100	<b>-622 100</b>	-622 100	-622 100	-622 100

## Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)
- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)

- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI; RSB 930.1)

- redevance selon l'article 19k, alinéa 2 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ; RSB 935.551).

Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé et du développement de la petite enfance.



## 6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

### 6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-3.2		0.0
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-74.2		0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.7		0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-29.4		0.3
Soutien et surveillance des communes	-4.6		0.1
Organisation du territoire	-15.1		1.4
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-3.2		0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-11.0		8.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 433.4		862.3
Préfectures	-24.8		11.3
Poursuites et faillites	-41.7		52.2
Tenue du registre foncier	-15.4		109.6
Registre du commerce	-3.1		3.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-168.4		27.7
Informations géographique	-13.5		2.6

### 6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien de la direction	-1.9	-3.5	-3.2	-3.3	-3.4	-3.4
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-71.6	-73.0	-74.2	-74.1	-74.1	-74.1
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.6	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-18.7	-22.9	-29.1	-26.0	-24.9	-25.2
Soutien et surveillance des communes	-4.2	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5
Organisation du territoire	-11.1	-14.4	-13.8	-13.7	-13.7	-13.7
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.5	-3.0	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-1.8	-2.6	-2.8	-2.9	-2.9	-2.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-593.6	-552.9	-571.1	-602.2	-603.9	-605.3
Préfectures	-11.9	-13.3	-13.4	-13.4	-13.3	-13.5
Poursuites et faillites	17.5	10.5	10.6	10.1	10.0	9.7
Tenue du registre foncier	101.0	86.2	94.2	94.1	94.0	94.0
Registre du commerce	0.9	1.0	0.4	-0.1	-0.2	-0.2
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-138.3	-136.8	-140.6	-141.5	-142.7	-143.0
Informations géographique	0.0	0.0	-10.9	-9.9	-9.3	-9.3
<b>Total</b>	<b>-737.7</b>	<b>-730.8</b>	<b>-763.2</b>	<b>-792.1</b>	<b>-793.4</b>	<b>-795.8</b>

### 6.3 Priorités de développement de la Direction

Les changements d'organisation, de technique et de personnel qui résultent de la réforme des Directions se poursuivent et sont consolidés.

La nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et une organisation optimale des tâches relevant de l'aide à l'enfance et à la jeunesse au sein de l'administration cantonale viennent renforcer les processus de résolution des problèmes et de décision. C'est ainsi que peut se réaliser l'objectif de la politique de l'enfance et de la jeunesse, qui vise à mettre en place des conditions générales pouvant offrir la meilleure protection possible aux enfants, aux adolescents et adolescentes et à leurs familles, les encourager et les soutenir dans leur développement.

S'agissant de l'aménagement du territoire, le rôle actif de la Direction contribue à ce que l'évolution du tissu bâti bernois suive toujours plus le principe de l'urbanisation interne. Le fait que les bases à prendre en compte se sont largement complexifiées constitue un défi. Les responsables de l'aménagement (communes, régions, conférences régionales) doivent à présent assumer de nouvelles tâches et les exigences en matière de conseil et d'évaluation s'en trouvent accrues.

Les chances offertes par la numérisation sont saisies afin que les processus gagnent en efficacité et que la proximité avec les citoyennes et citoyens soit garantie et renforcée. A ces fins, divers projets sont entrepris, tels que le projet de plans d'affectation numériques, la procédure électronique d'octroi du permis

de construire, la procédure électronique d'octroi des autorisations d'exploiter un établissement d'hôtellerie ou de restauration ou encore le développement du registre foncier électronique.

Après le transfert des rapports de travail aux Eglises nationales fin 2019, il conviendra de redéfinir le rôle du délégué ou de la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses. Un dialogue actif avec les Eglises et les communautés religieuses sera instauré et renforcé.

Dans le domaine de la justice, il s'agit d'une part de mettre en œuvre les mesures découlant de l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux. D'autre part, de nouvelles dispositions constitutionnelles doivent faire en sorte que l'organisation du système judiciaire bernois soit intégralement prévue par la Constitution et par la loi. Le projet législatif doit faire l'objet de deux lectures au Grand Conseil (probablement lors des sessions d'été et d'hiver 2020), avant d'être soumises au vote populaire.

La Direction prépare une modification de la loi sur le notariat, qui sera traitée par le Grand Conseil en 2020. Une tarification plus concurrentielle s'accompagnera d'un assouplissement des directives d'organisation du notariat. Les notaires devraient pouvoir exercer non seulement à titre indépendant, mais aussi sous forme de société anonyme ou d'étude commune avec des représentants d'autres professions.

## 6.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-1 758 181 682</b>	<b>-1 745 904 917</b>	<b>-1 853 025 279</b>	<b>-1 901 929 417</b>	<b>-1 924 311 615</b>	<b>-1 948 406 773</b>
Modification		0.7 %	-6.1 %	-2.6 %	-1.2 %	-1.3 %
<b>Revenus</b>	<b>1 020 366 203</b>	<b>1 016 541 800</b>	<b>1 089 390 500</b>	<b>1 109 309 200</b>	<b>1 130 460 900</b>	<b>1 152 139 700</b>
Modification		-0.4 %	7.2 %	1.8 %	1.9 %	1.9 %
<b>Solde</b>	<b>-737 815 479</b>	<b>-729 363 117</b>	<b>-763 634 779</b>	<b>-792 620 217</b>	<b>-793 850 715</b>	<b>-796 267 073</b>
Modification		1.1 %	-4.7 %	-3.8 %	-0.2 %	-0.3 %
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-189 402 292	-201 336 640	-130 337 659	-131 197 148	-131 471 387	-132 444 381
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-166 848 285	-163 776 225	-180 235 928	-178 163 428	-177 663 427	-177 347 627
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 161 699	-2 137 780	-1 433 411	-1 082 958	-1 330 995	-1 605 187
34 Charges financières	-152 443	-180 200	-221 200	-221 200	-221 200	-221 200
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 329	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 385 835 648	-1 362 424 115	-1 520 715 174	-1 571 212 674	-1 593 514 170	-1 616 615 674
37 Subventions à redistribuer	-2 625 997	-1 933 300	-5 633 300	-5 633 300	-5 633 300	-5 633 300
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-11 152 990	-14 116 657	-14 448 607	-14 418 710	-14 477 135	-14 539 405
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	102 831 682	87 000 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	115 823 188	112 282 200	114 650 000	114 149 600	114 149 600	114 149 600
43 Revenus divers	401 316	282 500	365 000	365 000	365 000	365 000
44 Revenus financiers	341 321	100 700	284 200	284 200	284 200	284 200
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	794 983 043	811 079 600	868 921 000	889 340 100	910 491 800	932 170 600
47 Subventions à redistribuer	2 625 997	1 933 300	5 633 300	5 633 300	5 633 300	5 633 300
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 359 657	3 863 500	3 537 000	3 537 000	3 537 000	3 537 000

### Evolution du compte de résultats

Le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 763,6 millions. Par rapport au budget 2019, le solde s'est détérioré de quelque CHF 34,3 millions. La mise en œuvre de la réforme des Directions (intégration de l'Office de l'information géographique), l'extension de la numérisation et les coûts additionnels du domaine des assurances sociales expliquent cette différence.

Le budget 2020 prévoit pour l'Office des assurances sociales des frais supplémentaires de CHF 18,2 millions par rapport au budget 2019. Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires et pour la réduction des primes sont respectivement supérieures de CHF 9,2 millions et de CHF 6,7 millions à ce qui était attendu. En matière de contributions communales, on constate une hausse de CHF 2,1 millions pour les prestations complémentaires et de CHF 2,1 millions s'agissant des alloca-

tions familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges se sont accrues de CHF 26 millions dans le domaine de la réduction des primes, notamment en raison d'un arrêt du Tribunal fédéral, et de CHF 7,7 millions dans celui des prestations complémentaires. En ce qui concerne les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les charges ont augmenté de CHF 4,2 millions.

Vu les comptes de 2017 et 2018 et les recettes légèrement inférieures en raison du changement de pratique prévu au sujet de l'article 6a de la loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2), le budget 2020 prévoit une augmentation des recettes des bureaux du registre foncier concernant les impôts sur les mutations de CHF 9 millions par rapport au budget 2019.

Avec la concrétisation de la réforme des Directions, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office de l'information géographique (OIG) sera incorporé à la Direction de l'intérieur et de la justice. Ce changement se

traduit par des charges supplémentaires à hauteur de CHF 10,9 millions dans le solde du budget de la Direction.

## 6.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-3 702 113</b>	<b>-2 300 000</b>	<b>-2 099 851</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 400 000</b>
Modification		37.9%	8.7%	23.8%	6.3%	6.7%
<b>Recettes</b>	<b>1 663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Solde</b>	<b>-3 700 450</b>	<b>-2 300 000</b>	<b>-2 099 851</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 400 000</b>
Modification		37.8%	8.7%	23.8%	6.3%	6.7%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-86 957	-155 000	-234 851	-160 000	-160 000	-160 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-3 615 156	-2 145 000	-1 865 000	-1 440 000	-1 340 000	-1 240 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 663	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

L'évolution du compte des investissements est influencée par le renouvellement et le développement des applications spécialisées et des applications de groupe ainsi que par la numérisation croissante et les projets de cyberadministration qui y sont liés. Durant la période de planification allant de 2020 à 2023, moins d'investissements seront nécessaires probablement puisque

les acquisitions de remplacement des applications prendront fin en 2020. De nouveaux projets requerront toutefois des investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique; les montants en question n'ont pas pu être pleinement pris en considération dans le présent budget.

## 6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 323.6	1 304.6	1 277.2	1 282.6	1 301.5	925.8

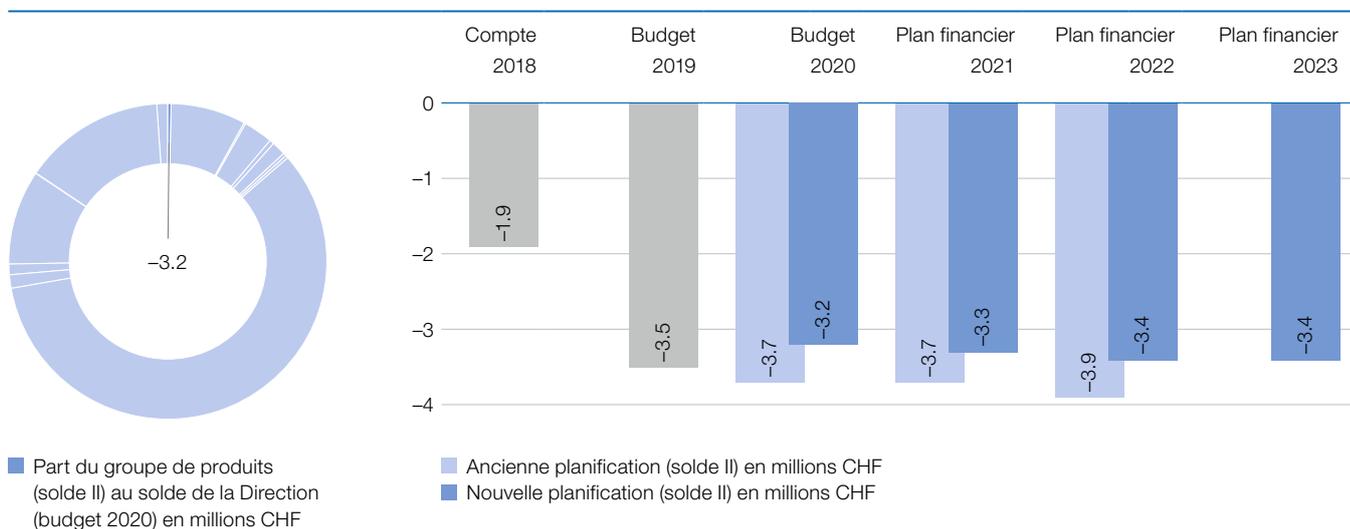
### Commentaire

Le transfert des rapports de travail aux Eglises nationales concerne 411,6 postes à plein temps et aboutira à une réduction de l'effectif cible de la DIJ. Le transfert de l'OIG de la DTT à la DIJ implique un accroissement de l'effectif de 33,8 postes à plein temps. Le budget 2020 prévoit une autre légère augmen-

tation de postes au bénéfice de l'Offices des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). La variation entre les effectifs de la fin de 2018 et ceux prévus s'explique par des vacances de postes.

## 6.7 Groupes de produits

### 6.7.1 Soutien de la direction



#### Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	825	0	2 000	2 000	2 000	2 000
(-) Frais de personnel	-1 451 988	-2 682 150	-2 711 200	-2 834 979	-2 930 491	-2 947 270
(-) Coûts matériels	-317 334	-718 672	-318 779	-318 780	-318 780	-331 980
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 103	-516	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 769 600</b>	<b>-3 401 338</b>	<b>-3 027 980</b>	<b>-3 151 759</b>	<b>-3 247 271</b>	<b>-3 277 251</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-120 007	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 639	900	900	900	900	900
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 887 968</b>	<b>-3 530 438</b>	<b>-3 157 080</b>	<b>-3 280 859</b>	<b>-3 376 371</b>	<b>-3 406 351</b>
(+)/(-) Régularisations	-5 739	-909	2	1	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 893 707</b>	<b>-3 531 347</b>	<b>-3 157 078</b>	<b>-3 280 858</b>	<b>-3 376 371</b>	<b>-3 406 351</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits	-1 769 600	-3 401 338	-3 027 980	-3 151 759	-3 247 271	-3 277 251
Soutien à la direction						

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Les changements dans le solde I sont liés à la planification des postes inclus dans la réserve de Direction, inscrite au budget du Secrétariat général. Lorsque des postes financés par la réserve sont accordés à un office, les frais de personnel sont supportés par ce dernier.

En outre, les coûts budgétés jusqu'ici pour les prestations de tiers dans le cadre du projet RDir seront pris en charge à partir de 2020 par la DEEE, à qui incombera dès lors la responsabilité de la deuxième phase du projet.

### Priorités de développement

En plus des tâches traditionnelles de soutien de la direction, la mise en œuvre et la consolidation des résultats de la réforme des Directions constituent une priorité.

En outre, le renouvellement du site Internet dans le cadre du projet « newweb@be » ainsi que le suivi de projets tels que l'élaboration d'une législation sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, les travaux législatifs en vue de l'introduction des procédures électroniques

d'octroi du permis de construire et d'édition des plans ou encore la révision partielle de la loi sur le notariat et de la loi sur la procédure et la juridiction administratives liée à la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne font partie des tâches principales du Secrétariat général.

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la DIJ demeure constamment élevé.

### Chances et risques

La multitude des projets en cours sollicite fortement les collaborateurs, peu nombreux, du Secrétariat général. Dans ce contexte, toute absence peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers supplémentaires surcharge le personnel disponible.

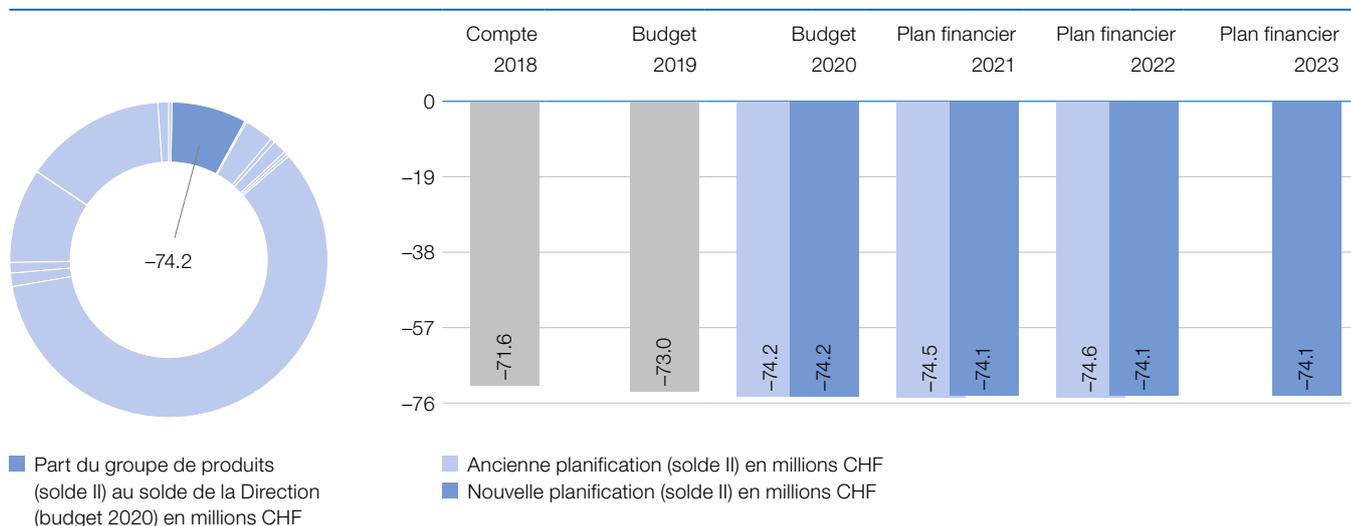
La nouvelle réglementation des relations entre l'Eglise et l'Etat permet au canton d'assouplir les liens encore étroits qui les unissent et de se concentrer davantage sur les défis liés aux communautés religieuses non reconnues et à la part croissante de la population sans confession dans le cadre d'une politique des religions.

La réforme des Directions et les autres projets vont toutefois conduire à un repositionnement de la JCE en tant que Direction de l'intérieur et de la justice.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	170	150	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	12	stabilité
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulates et interpellations)	22	27	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	162	190	stabilité

### 6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses



#### Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses :

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la Direction de l'intérieur et de la justice;
- b examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
- négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 LEgN ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
- fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	131 946	5 607 500	8 300	7 900	7 900	7 900
(-) Frais de personnel	-71 511 261	-78 177 416	-1 171 888	-1 137 317	-1 151 473	-1 152 542
(-) Coûts matériels	-287 090	-402 128	-227 021	-178 220	-178 620	-179 020
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 550	-905	-867	-828	-790	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-71 670 955</b>	<b>-72 972 949</b>	<b>-1 391 476</b>	<b>-1 308 465</b>	<b>-1 322 983</b>	<b>-1 323 661</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-68 721	-65 000	-72 826 874	-72 811 974	-72 813 070	-72 814 174
(+) Rentrées fiscales et amendes	92 827	44 000	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-71 646 849</b>	<b>-72 993 949</b>	<b>-74 218 349</b>	<b>-74 120 440</b>	<b>-74 136 053</b>	<b>-74 137 835</b>
(+/-) Régularisations	-281 213	-44 544	94	57	20	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-71 928 062</b>	<b>-73 038 493</b>	<b>-74 218 255</b>	<b>-74 120 383</b>	<b>-74 136 033</b>	<b>-74 137 835</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-71 670 955	-72 972 949	<b>-1 391 476</b>	-1 308 465	-1 322 983	-1 323 661

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eglises nationales à cette date, le groupe de produits « Relations entre l'Eglise et l'Etat » sera intitulé « Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses » et le produit « Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux » sera intitulé « Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses ».

Le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton fixé dans l'arrêté 0015/2014 du Grand Conseil relèvera dorénavant de la responsabilité des trois Eglises nationales et de la communauté israélite. L'Eglise catholique chrétienne obtient 2,6 postes à plein temps, l'Eglise catholique romaine, 75,0 postes à plein temps et l'Eglise réformée évangélique, 332,74 postes à plein temps.

#### Priorités de développement

Le délégué aux affaires ecclésiastiques porte dorénavant le titre de délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses. À l'accompagnement des Eglises nationales pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises s'ajoute la réglementation des rapports entre l'Etat et les autres communautés religieuses.

#### Chances et risques

Le délégué aux affaires ecclésiastiques porte dorénavant le titre de délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses. À l'accompagnement des Eglises nationales pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises s'ajoute la réglementation des rapports entre l'Etat et les autres communautés religieuses.

Dès 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prendront la forme de subventions directes et ne seront plus considérées comme des paiements de traitements. Les frais de personnel diminuent donc, mais les montants des subventions cantonales augmentent.

Entre 2020 et 2025, le canton de Berne versera aux Eglises nationales la totalité de la masse salariale liée aux rapports de services transférés aux Eglises lors de l'entrée en vigueur de la loi. Le canton conserve toutefois ses obligations financières prévues par des contrats intercantonaux envers les paroisses qui se trouvent sur deux cantons (Berne et Fribourg, Berne et Soleure) ainsi qu'envers l'évêché de Bâle, à qui reviennent en tout 3,86 postes à plein temps demeurant au sein de l'état des postes du canton, auxquels s'ajoutent dorénavant 2,5 postes à plein temps destinés au bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER).

L'accomplissement de cette nouvelle tâche exige de mener un dialogue approfondi avec les communautés ainsi que d'élaborer une carte de l'appartenance confessionnelle dans le canton de Berne.

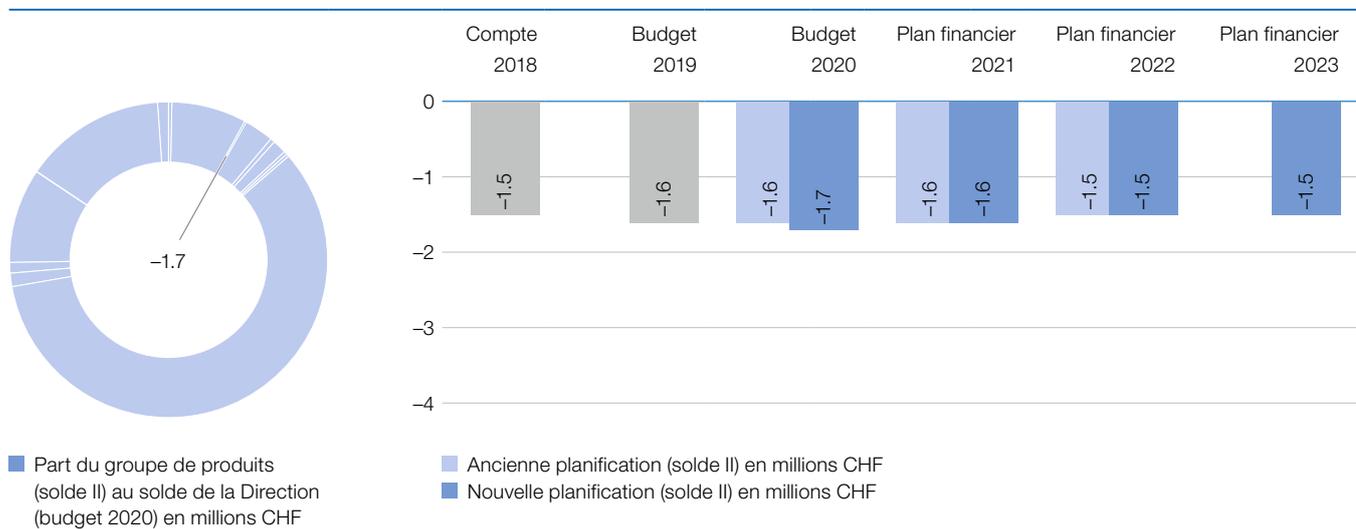
L'accomplissement de cette nouvelle tâche exige de mener un dialogue approfondi avec les communautés ainsi que d'élaborer une carte de l'appartenance confessionnelle dans le canton de Berne.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	725	678	diminution
Nombre de logements de service	253	268	diminution
Nombre de services de suppléance	700	550	stabilité
Nombre d'admissions au clergé bernois	16	20	stabilité
Prise de contact avec les autres communautés religieuses du canton de Berne <sup>1)</sup>	p.v.	p.v.	–

<sup>1)</sup> Nouveauté dès 2020

### 6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



#### Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	28 204	40 000	45 000	45 000	45 000	45 000
(-) Frais de personnel	-1 482 471	-1 573 960	-1 638 368	-1 597 081	-1 474 011	-1 458 682
(-) Coûts matériels	-39 317	-81 400	-81 400	-81 400	-81 400	-81 400
(-) Intérêts et amortissements standard	156	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 493 427</b>	<b>-1 615 360</b>	<b>-1 674 768</b>	<b>-1 633 481</b>	<b>-1 510 411</b>	<b>-1 495 082</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 688	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 491 739</b>	<b>-1 615 360</b>	<b>-1 674 768</b>	<b>-1 633 481</b>	<b>-1 510 411</b>	<b>-1 495 082</b>
(+)(-) Régularisations	-138	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 491 878</b>	<b>-1 615 360</b>	<b>-1 674 768</b>	<b>-1 633 481</b>	<b>-1 510 411</b>	<b>-1 495 082</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-913 536	-781 929	-1 032 352	-1 003 985	-913 961	-904 631
Soutien juridique	-579 891	-833 431	-642 416	-629 496	-596 451	-590 451

**Commentaire:****Modifications par rapport à la planification précédente**

Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne l'évolution du solde I et les informations sur les prestations.

**Priorités de développement**

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va certainement s'accompagner d'autres tâches importantes, en particulier dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'en-

fant). Ces prochaines années, la mise en œuvre de l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux et celle des nouvelles directives européennes sur la protection des données, ainsi que la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives constitueront des priorités.

**Chances et risques**

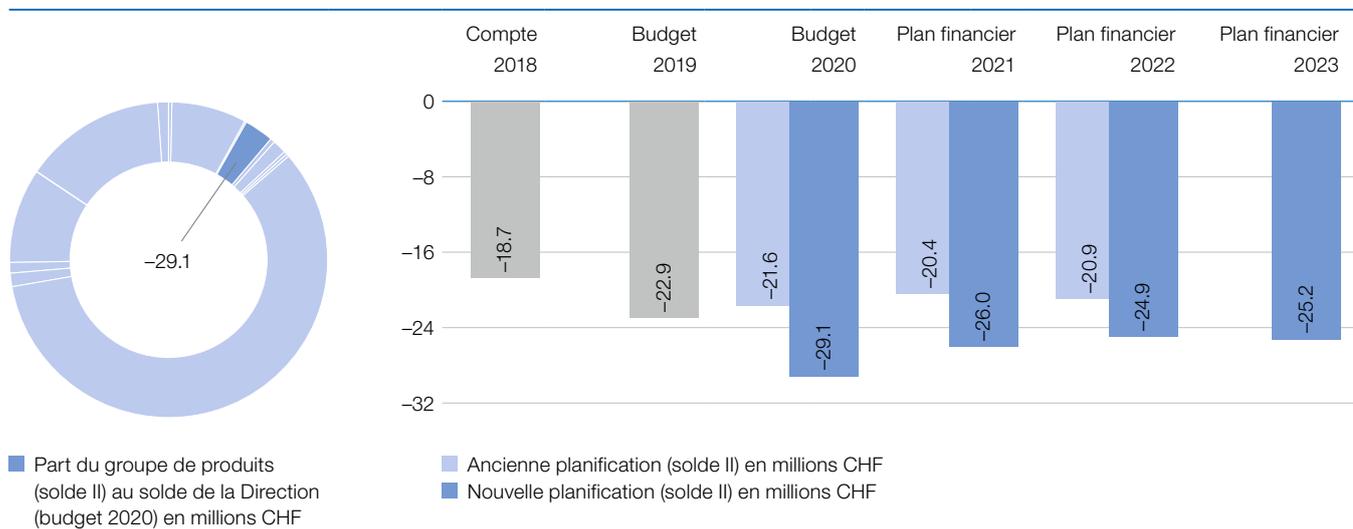
Le risque que pose la longueur des procédures demeure élevé tant que le nombre de recours reçus ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. En 2022, un poste de juriste

de durée déterminée sera supprimé, ce qui va probablement rendre la situation encore plus tendue si le volume d'affaires à traiter reste le même.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	126	140	stabilité
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	85	86	stabilité
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	434	206	augmentation
Nombre de projets législatifs	7	7	stabilité

### 6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



#### Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	311 910	298 000	248 000	108 000	108 000	108 000
(-) Frais de personnel	-6 735 199	-7 159 613	-7 394 069	-7 181 095	-7 244 225	-7 299 555
(-) Coûts matériels	-11 033 119	-14 666 557	-20 269 335	-17 585 437	-16 139 863	-16 067 133
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 344 883	-1 405 115	-1 729 783	-1 404 184	-1 678 890	-1 941 855
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-18 801 291</b>	<b>-22 933 284</b>	<b>-29 145 187</b>	<b>-26 062 716</b>	<b>-24 954 978</b>	<b>-25 200 542</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	74 127	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-18 727 164</b>	<b>-22 903 284</b>	<b>-29 115 187</b>	<b>-26 032 716</b>	<b>-24 924 978</b>	<b>-25 170 542</b>
(+)(-) Régularisations	249 477	212 994	387 880	412 698	427 855	424 825
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-18 477 687</b>	<b>-22 690 290</b>	<b>-28 727 307</b>	<b>-25 620 018</b>	<b>-24 497 122</b>	<b>-24 745 717</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-18 801 291	-22 933 284	-29 145 187	-26 062 716	-24 954 978	-25 200 542

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir), l'Office de gestion et de surveillance (OGS) sera renommé « Office des services et des ressources (OSR) » et l'Office de l'information géographique (OIG) sera transféré de la Direction des travaux publics et des transports (DTT) à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ), qui viendra de changer d'appellation. Suite à ce changement, l'OSR sera chargé de fournir des prestations de soutien centralisées à l'OIG. Dès lors, ses recettes seront inférieures de CHF 0,19 million par année parce que les frais d'exploitation et les coûts du développement de l'informatique du registre foncier ne feront plus l'objet d'une facturation interne à l'OIG. A l'échelle cantonale, ce changement ne provoque pas de coûts supplémentaires.

L'augmentation des frais de personnel est due au transfert de 1,1 poste à plein temps en raison de la prise en charge de tâches supplémentaires (RDir, transfert de tâches interne à la DIJ). Les transferts de poste prévus ne génèrent pas de coûts supplémentaires pour la Direction ou le canton. Par ailleurs, les mesures salariales annuelles ainsi que divers reclassements liés à des réorganisations donnent lieu à des frais de personnel légèrement supérieurs.

### Priorités de développement

Comme les années précédentes, la stratégie de l'Office vise toujours la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (PGI, IT@BE) et la professionnalisation des processus de soutien qui en découle. En outre, l'assistance fournie à la Direction en vue de la mise en œuvre de la RDir (intégration de l'OIG) ainsi que la promotion du recours à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les

### Chances et risques

Le potentiel en termes de standardisation, de professionnalisation et, par conséquent, de gains d'efficacité (p. ex. amélioration de processus administratifs) ou encore d'économie qui réside dans les projets cantonaux concernant les domaines d'assistance logistique est jugé considérable. Une planification rigoureuse et une gestion active des risques répondent à la quantité

Divers facteurs sont responsables de l'augmentation des frais de matériel de CHF 5,6 millions. D'une part, les frais de port de la Direction pour le courrier A et le courrier B augmentent de CHF 0,6 million. Les premières extrapolations effectuées suite au transfert du budget de la CHA aux Directions en 2019 montrent que les montants estimés lors du dernier processus de planification avaient été trop optimistes et qu'une adaptation est indispensable. D'autre part, l'OSR se chargera dès 2020, pour l'ensemble de la Direction, de toute la coordination et de l'acquisition centralisée concernant l'archivage externe, avant tout en faveur de l'administration décentralisée. Des coûts supplémentaires de CHF 0,4 million seront engendrés pendant la phase de transition. Le reste des coûts supplémentaires, qui se monte à CHF 4,6 millions environ, est dû à l'infrastructure informatique (dont CHF 0,9 million n'a pas d'incidence sur le résultat à l'échelle cantonale). Les coûts supplémentaires budgétés sont provoqués principalement par les adaptations des applications TIC exigées par le projet RDir; l'optimisation des moyens réellement nécessaires à la mise en œuvre du projet n'est toutefois pas encore terminée. En application du principe de précaution, une valeur élevée a été budgétée (CHF 3 millions). Le développement d'applications en vue de l'étoffement des services de cyberadministration entraîne des coûts de CHF 1 million. Le montant restant, de CHF 0,6 million, représente le coût de projets en cours et de l'introduction de nouvelles applications.

citoyens (cyberadministration) feront également partie des tâches principales de l'office.

Par ailleurs, les préparatifs pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le notariat (adaptation de l'ordonnance sur le notariat et de l'ordonnance sur les émoluments des notaires, nouveau modèle régissant l'inspection) occuperont une place importante dans le domaine de la surveillance du notariat.

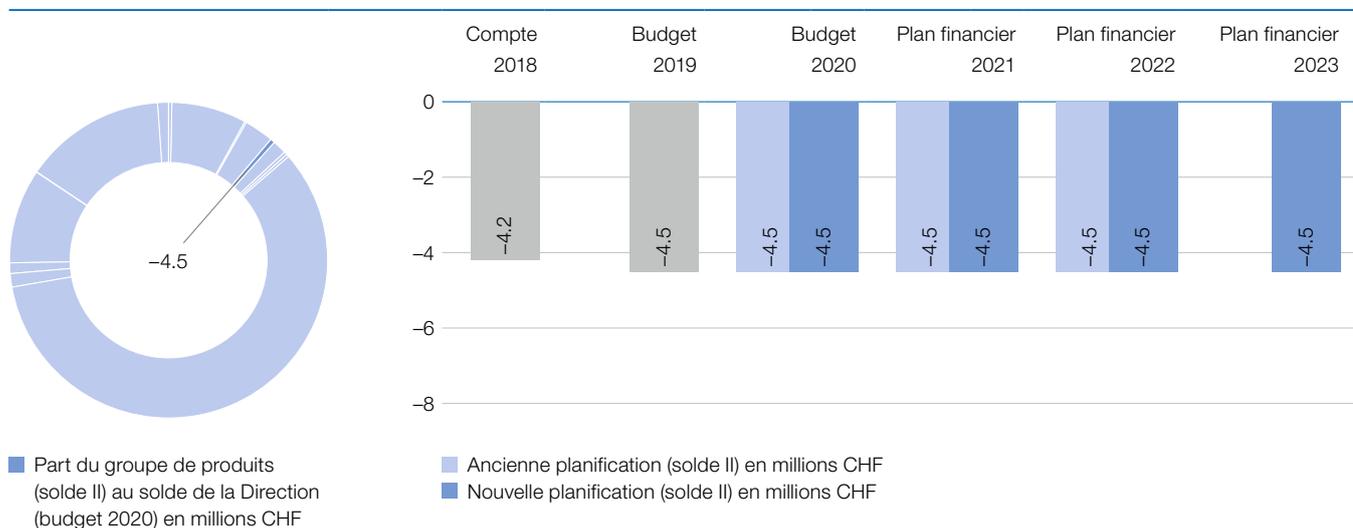
importante de projets et à la dépendance croissante par rapport à l'informatique résultant des processus de numérisation.

Afin de pouvoir fournir un travail optimal, les collaborateurs doivent être préparés à gérer les changements par un développement ciblé du personnel.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	7	14	stabilité

### 6.7.5 Soutien et surveillance des communes



#### Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de

l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	40 137	96 900	94 900	94 900	94 900	94 900
(-) Frais de personnel	-2 352 037	-2 459 491	-2 457 346	-2 468 730	-2 475 726	-2 470 828
(-) Coûts matériels	-211 648	-452 993	-457 640	-457 652	-457 619	-457 575
(-) Intérêts et amortissements standard	430	-348	-335	-322	-310	-297
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 523 117</b>	<b>-2 815 932</b>	<b>-2 820 422</b>	<b>-2 831 804</b>	<b>-2 838 755</b>	<b>-2 833 800</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 684 028	-1 700 000	-1 700 000	-1 700 000	-1 700 000	-1 700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 825	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 202 320</b>	<b>-4 515 932</b>	<b>-4 520 422</b>	<b>-4 531 804</b>	<b>-4 538 755</b>	<b>-4 533 800</b>
(+)/(-) Régularisations	-5 323	59	50	42	34	25
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 207 643</b>	<b>-4 515 874</b>	<b>-4 520 371</b>	<b>-4 531 762</b>	<b>-4 538 721</b>	<b>-4 533 774</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	-1 358 088	-1 552 690	<b>-1 534 665</b>	-1 540 739	-1 544 718	-1 542 374
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 165 030	-1 263 242	<b>-1 285 756</b>	-1 291 066	-1 294 037	-1 291 425

**Commentaire:**

**Modifications par rapport à la planification précédente**

Les recettes ainsi que les frais de personnel et de matériel sont stables.

Les subventions cantonales inscrites au budget dans le solde II pour les fusions envisagées sont stables. Ce n'est pas l'OACOT,

mais les communes elles-mêmes qui décident librement des fusions. Il n'est donc pas possible de fournir un calcul exact. Aussi, il arrive souvent que les subventions à verser s'écartent du montant prévu.

**Priorités de développement**

Les travaux réalisés dans le cadre de la stratégie pour les communes et les régions doivent se poursuivre. Il s'agit notamment de consolider la Stratégie – déjà existante – en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR), de mettre en œuvre les déclarations de planification du Grand Conseil y

relatives ainsi que de poursuivre la politique cantonale en matière de fusion de communes sur la base du rapport du Conseil-exécutif intitulé «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», très largement approuvé par le Grand Conseil lors de sa session d'été 2019 et qui a abouti à un mandat législatif.

**Chances et risques**

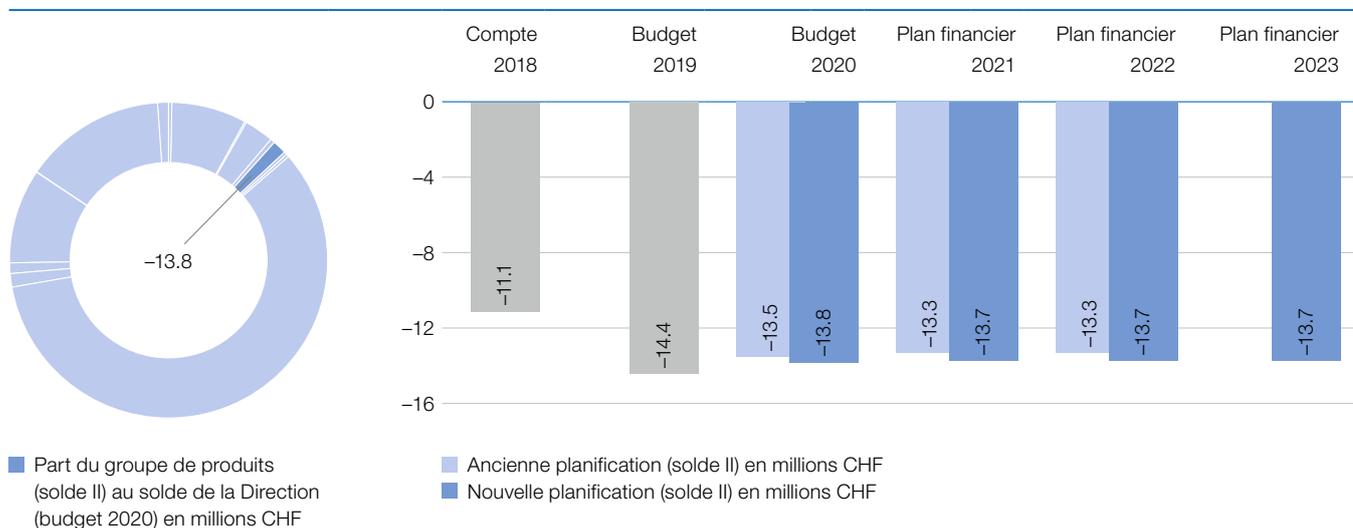
Si la structure géopolitique peut être améliorée grâce à la politique en matière de fusions que le Grand Conseil a largement soutenue, le canton de Berne verra son économie renforcée puisque les communes auront plus de capacités d'action et

seront plus performantes. Des risques sont courus dans le cas où les moyens financiers mis à disposition pour la concrétisation de cette politique ne sont pas suffisants.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 149	1 133	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	5	1	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	778	810	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	25	23	fluctuation
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	72	66	stabilité

### 6.7.6 Organisation du territoire



#### Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans

le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 182 171	1 403 100	1 376 100	1 376 100	1 376 100	1 376 100
(-) Frais de personnel	-7 841 383	-7 921 809	-8 184 469	-8 218 237	-8 250 705	-8 248 794
(-) Coûts matériels	-1 119 751	-1 217 706	-1 225 160	-1 225 148	-1 225 181	-1 225 226
(-) Intérêts et amortissements standard	15 946	-523	-504	-484	-465	-446
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-7 763 017</b>	<b>-7 736 938</b>	<b>-8 034 033</b>	<b>-8 067 769</b>	<b>-8 100 251</b>	<b>-8 098 365</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	2 329	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 301 414	-6 647 500	-5 737 500	-5 647 500	-5 647 500	-5 647 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 238	6 300	12 100	12 100	12 100	12 100
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-11 054 864</b>	<b>-14 378 138</b>	<b>-13 759 433</b>	<b>-13 703 169</b>	<b>-13 735 651</b>	<b>-13 733 765</b>
(+)(-) Régularisations	-15 151	167	143	119	95	72
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-11 070 016</b>	<b>-14 377 971</b>	<b>-13 759 289</b>	<b>-13 703 050</b>	<b>-13 735 555</b>	<b>-13 733 693</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Développement territorial cantonal	-2 741 791	-2 768 523	-2 998 578	-3 008 551	-3 017 785	-3 016 463
Aménagement local et régional	-3 260 635	-3 329 218	-3 315 679	-3 329 670	-3 344 122	-3 344 442
Construction	-1 760 592	-1 639 197	-1 719 775	-1 729 547	-1 738 344	-1 737 460

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2018, les frais de personnel ont augmenté de quelque CHF 260 000 car des postes supplémentaires ont été demandés. Ils sont justifiés par la complexité croissante de l'application des dispositions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire (dont les prescriptions découlant, d'une part, de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire et de la définition des espaces réservés aux eaux dans le cadre de la révision de la législation sur la protection des eaux et, d'autre part, de la vaste révision partielle de la législation sur les constructions, du contre-projet à l'initiative cantonale sur

la protection des terres cultivables et de la révision du plan directeur 2030).

Les subventions cantonales budgétées dans le solde II correspondent une fois de plus aux montants budgétés habituellement. La diminution de quelque CHF 900 000 est normale: un financement initial pour la mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) avait fait l'objet d'un crédit complémentaire pour 2018 et 2019.

### Priorités de développement

La mise en œuvre cohérente du principe de l'urbanisation interne, l'optimisation de la politique en matière de terres arables et de surfaces d'assolement, ainsi que la poursuite du programme des pôles de développement économique (PDE) et des zones stratégiques d'activités (ZSA) restent des priorités. L'optimisation de la planification dans le domaine de l'extraction de

matériaux, des décharges et des transports (EDT), les changements intervenus dans le domaine des constructions hors de la zone à bâtir dans le cadre de la deuxième phase de la révision de la LAT et la mise en œuvre des projets «procédure électronique d'octroi du permis de construire» (eBau) et «plans d'affectation numériques» constituent d'autres priorités.

### Chances et risques

Les vagues de réformes qui se sont succédées dans le domaine de l'aménagement du territoire (révision de 2012 de la LAT, révision de 2015 du plan directeur cantonal, révision de 2017 de la loi sur les constructions) ont plongé de nombreux acteurs (communes, bureaux d'aménagement, etc.) dans l'incertitude. L'OACOT a désormais mis à disposition tous les outils de travail et bases nécessaires. Si une pratique à laquelle tous les acteurs adhèrent selon leur rôle se confirme rapidement, l'urbanisation interne s'imposera et les nombreuses chances qu'elle offre aux plans économique, social et environnemental pourront être saisies.

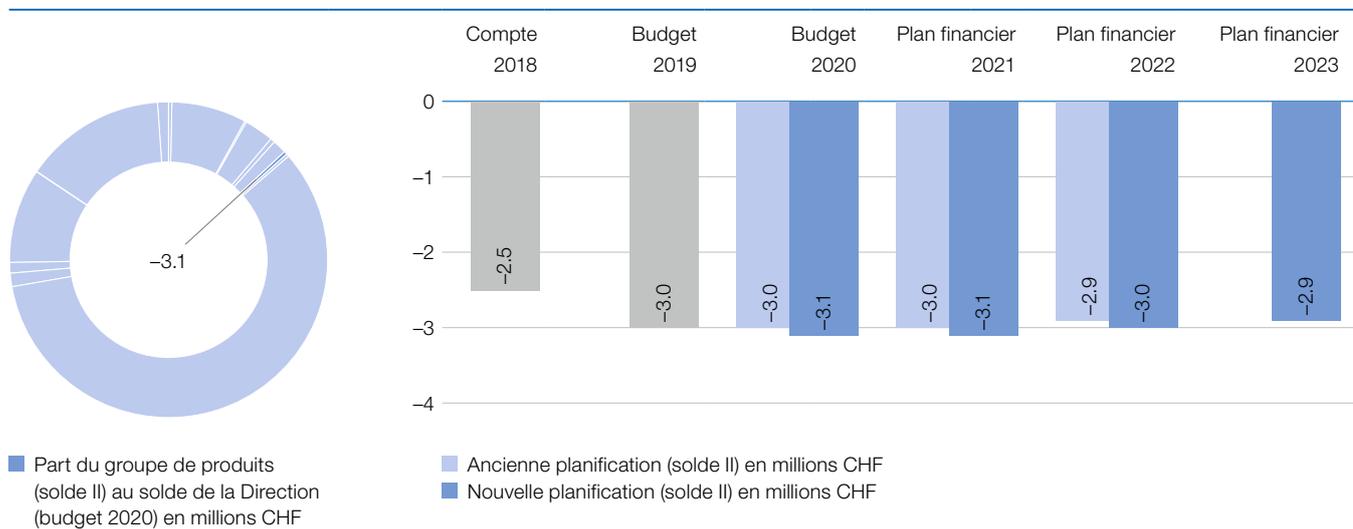
Le domaine demande plus de travail qu'auparavant. Le nombre trop limité de ressources dans les communes (qui péjore la qualité des plans) et à l'OACOT (qui rallonge la durée des procédures d'examen préalable et d'approbation des plans) présente un risque qui ne peut être compensé que partiellement par le développement de l'urbanisation interne.

La deuxième étape de la révision partielle de la LAT n'est pas exempte de risque. Traitée par le Chambres fédérales en 2019, elle peut générer des changements et de nouvelles incertitudes concernant l'aménagement du territoire.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	13	0	stabilité
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 335	1 289	diminution
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	12	5	diminution
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	254	270	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 521	3 481	stabilité

### 6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



#### Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et

coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	110 292	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
(-) Frais de personnel	-2 392 203	-2 752 268	-2 769 347	-2 784 698	-2 659 832	-2 670 660
(-) Coûts matériels	-229 403	-299 266	-404 297	-419 297	-399 285	-299 285
(-) Intérêts et amortissements standard	-121	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 511 434</b>	<b>-2 950 534</b>	<b>-3 072 644</b>	<b>-3 102 995</b>	<b>-2 958 117</b>	<b>-2 868 945</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-5 500	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 962	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-2 513 972</b>	<b>-2 959 334</b>	<b>-3 081 444</b>	<b>-3 111 795</b>	<b>-2 966 917</b>	<b>-2 877 745</b>
(+)(-) Régularisations	4 514	1 250	1 915	1 556	1 196	836
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-2 509 458</b>	<b>-2 958 084</b>	<b>-3 079 529</b>	<b>-3 110 239</b>	<b>-2 965 721</b>	<b>-2 876 908</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 273 848	-2 631 410	-2 848 229	-2 873 489	-2 753 866	-2 683 958
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-237 587	-319 124	-224 415	-229 505	-204 251	-184 987

**Commentaire:**

**Modifications par rapport à la planification précédente**

Par rapport à la planification précédente, le solde I enregistre une variation d'environ CHF 120 000, qui s'explique par l'introduction de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (loi sur l'encouragement et la protection, LPEP). Durant la phase de mise en œuvre du nouveau modèle de pilotage, de financement et de surveillance (entre 2020 et 2022), ce montant servira notamment

au financement des expertises et du suivi externes que la réorganisation de l'Office des mineurs (OM) rend nécessaires.

Après l'augmentation résultant de la possibilité offerte aux couples de même sexe d'adopter un enfant et des modifications apportées à l'adoption d'une personne majeure, le nombre d'adoptions va se stabiliser à un niveau élevé.

**Priorités de développement**

Les travaux de l'OM sont entièrement axés sur la nouvelle législation sur l'encouragement et la protection. Ils visent principalement l'organisation, au sein d'une entité unique, d'un pilotage des prestations d'encouragement et de protection qui réponde aux besoins particuliers des enfants et des jeunes, soit rentable et efficace. Les offres de type résidentiel sont concernées, telles que les foyers pour enfants et adolescents, de même que les prestations ambulatoires comme l'encadrement familial so-

cio-pédagogique. Les mécanismes de financement, aujourd'hui très complexes, sont simplifiés et restructurés. Le placement chez des parents nourriciers doit en outre bénéficier de mesures spécifiques. Les nouveaux instruments en question sont introduits dans les différents sous-projets. L'OM doit aussi revoir sa structure et son fonctionnement. Enfin, le transfert des trois institutions cantonales qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022 nécessitera également quelques travaux structurels et fonctionnels.

**Chances et risques**

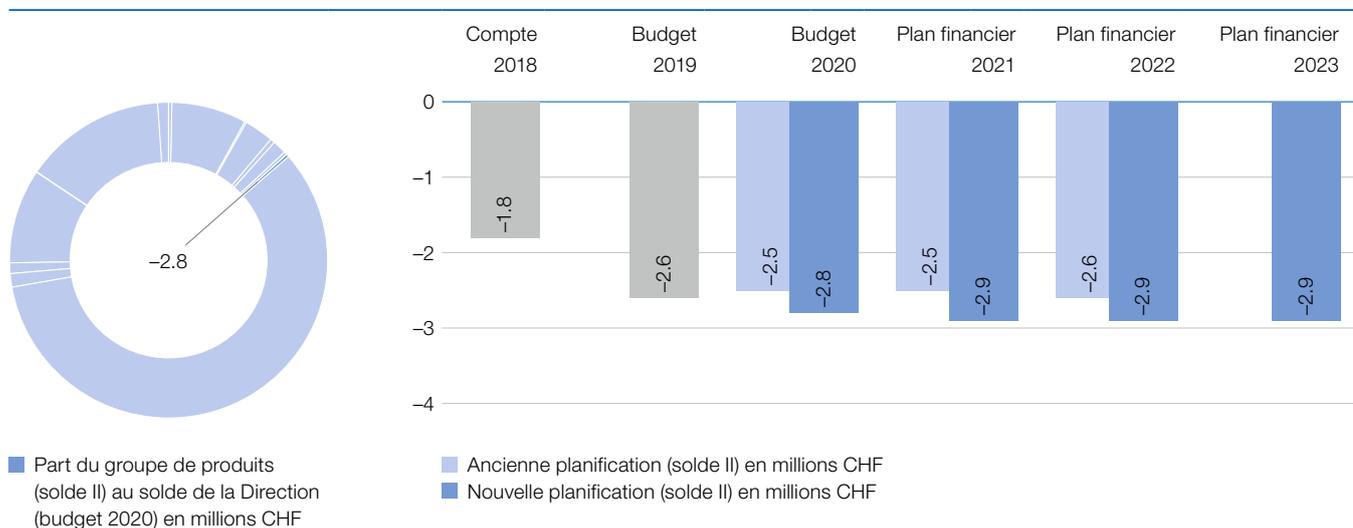
De nombreux acteurs de terrain sont concernés par la mise en œuvre de la nouvelle législation. Il est convenu de les impliquer activement et les faire participer afin que les chances de voir le projet accepté augmentent. Les travaux structurels et de mise en œuvre passent par la collaboration des quatre Directions et

des cinq offices jouant un rôle dans le domaine. En raison des multiples recoupements qui existent entre ces Directions, la capacité de l'OM à remplir son mandat dépend de l'efficacité de la coopération.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	67	97	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	205	188	augmentation
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	25	12	stabilité

### 6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



#### Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observatio, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises

en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	7 860 185	8 628 300	8 206 700	8 206 700	8 206 700	8 206 700
(-) Frais de personnel	-6 702 623	-7 160 701	-7 057 788	-7 115 178	-7 115 989	-7 154 681
(-) Coûts matériels	-2 982 897	-4 017 034	-3 977 003	-3 977 003	-3 977 015	-3 977 015
(-) Intérêts et amortissements standard	-15 508	-10 231	-13 592	-13 055	-12 518	-11 982
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 840 843</b>	<b>-2 559 667</b>	<b>-2 841 682</b>	<b>-2 898 536</b>	<b>-2 898 823</b>	<b>-2 936 978</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 577	4 000	8 600	8 600	8 600	8 600
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 832 266</b>	<b>-2 555 667</b>	<b>-2 833 082</b>	<b>-2 889 936</b>	<b>-2 890 223</b>	<b>-2 928 378</b>
(+)(-) Régularisations	2 224	616	943	766	589	412
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 830 042</b>	<b>-2 555 051</b>	<b>-2 832 139</b>	<b>-2 889 170</b>	<b>-2 889 634</b>	<b>-2 927 966</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits	-1 840 843	-2 559 667	-2 841 682	-2 898 536	-2 898 823	-2 936 978

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2020 et du plan financier 2021–2023 est différent des valeurs de la planification précédente car les recettes ont été adaptées selon les données empiriques des années 2015 à 2017 et, par conséquent, revues à la baisse.

A l'automne 2018, la compétence en matière d'expertises a été transmise aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU). L'information sur les prestations « Nombre d'expertises facturées » n'a donc plus lieu d'être à partir de 2020.

### Priorités de développement

Les prestations actuellement fournies dans différents projets font l'objet d'une analyse. Le but est d'évaluer les besoins de la Station cantonale d'observation pour adolescents à partir de 2022, après l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et après la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS). L'analyse doit aussi servir de base aux études de faisabilité planifiées pour la recherche de solutions à long terme concernant les bâtiments (p. ex. rénovation complète, démolition et reconstruction, nouveau site). Le projet aboutira à une réorganisation, nécessaire pour que les autorités de droit civil et les autorités

chargées de la mise en œuvre du droit pénal applicable aux mineurs disposent d'un nombre précis de places permettant une observation et un encadrement souples, interdisciplinaires et décentralisés des jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes comme pour autrui et qui ont donc besoin d'un suivi poussé.

Un nouveau contrat conclu avec les SPU doit déterminer les prestations, les coûts et l'organisation futurs relatifs à la Station cantonale d'observation pour adolescents et au réseau de psychiatrie légale pour enfants et adolescents.

### Chances et risques

En proposant des offres solides et ciblées et, partant, une chance d'intégration à une jeunesse socialement largement défavorisée qui présente souvent un danger potentiel important pour elle-même et pour autrui, la Station cantonale d'observation pour adolescents contribue durablement à la cohésion sociale et à la sécurité de la population cantonale. Les tâches présentent un risque pour les collaborateurs en mettant forte-

ment à l'épreuve leur devoir de diligence et leur professionnalisme.

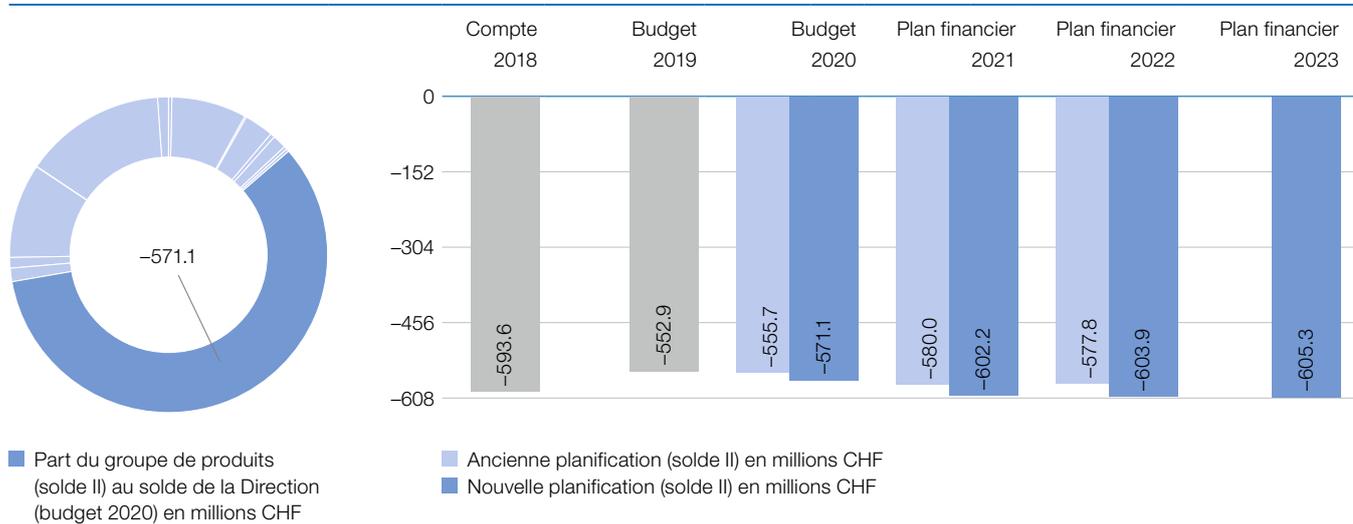
Les offres novatrices à la croisée des disciplines que propose la Station cantonale d'observation pour adolescents aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection présentent une plus-value pour les commanditaires de prestations chargés d'aider les jeunes en difficulté.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	18 782	18 389	stabilité
Nombre d'expertises facturées <sup>1)</sup>	15	5	–
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	38	37	stabilité

<sup>1)</sup> Suppression dès 2020

### 6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



#### Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles

personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	9 636	806 000	15 000	15 000	15 000	15 000
(-) Frais de personnel	-3 674 369	-3 752 540	-3 842 962	-3 858 935	-3 857 262	-3 890 967
(-) Coûts matériels	-1 097 594	-1 539 999	-1 491 000	-1 515 000	-1 509 000	-1 485 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 048 260	-911 801	-2 127	-1 863	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-5 810 587</b>	<b>-5 398 340</b>	<b>-5 321 089</b>	<b>-5 360 797</b>	<b>-5 351 262</b>	<b>-5 360 967</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	787 950 210	800 140 000	862 280 900	882 840 000	903 991 700	925 670 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 375 717 728	-1 347 630 115	-1 428 061 300	-1 479 700 000	-1 502 500 000	-1 525 600 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 234	2 500	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-593 573 870</b>	<b>-552 885 955</b>	<b>-571 096 489</b>	<b>-602 215 797</b>	<b>-603 854 562</b>	<b>-605 285 467</b>
(+)/(-) Régularisations	1 065 589	618	-9 859	-9 957	-10 000	-10 000
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-592 508 281</b>	<b>-552 885 337</b>	<b>-571 106 348</b>	<b>-602 225 754</b>	<b>-603 864 562</b>	<b>-605 295 467</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	5 343	1	0	0	0	0
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 815 930	-5 398 341	-5 321 089	-5 360 798	-5 351 262	-5 360 967
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	0	0	0	0	0	0

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de CHF 0,077 million par rapport au budget 2019. Cette amélioration résulte, d'une part, d'une baisse des frais de matériel ainsi que des amortissements de CHF 0,95 million et, d'autre part, de la comptabilisation des remboursements des montants de la réduction des primes comme diminutions des charges, et plus comme revenus, conformément aux directives comptables du MCH2 (principe du produit brut).

Le solde II présente une détérioration d'environ CHF 18,2 millions par rapport au budget 2019. Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires sont supérieures de

CHF 9,2 millions à ce qui était attendu. Les subventions fédérales pour la réduction des primes ont quant à elles augmenté de CHF 6,7 millions. En matière de contributions communales, on constate une hausse de CHF 2,1 millions pour les prestations complémentaires et de CHF 2,1 millions s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges se sont accrues de CHF 26 millions dans le domaine de la réduction des primes, en raison notamment d'un arrêt du Tribunal fédéral, et de CHF 7,7 millions dans celui des prestations complémentaires. En ce qui concerne les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les charges ont augmenté de CHF 4,2 millions.

#### Priorités de développement

Les travaux législatifs concernant la révision partielle de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM) de même que la mise en œuvre de la réforme du domaine des prestations complémentaires sont au centre des préoccupations. En outre, l'OAS continue à travailler sur l'automatisation

et la simplification de l'échange de données et sur le dépôt par la voie électronique des demandes de réduction des primes. Une analyse globale est par ailleurs prévue concernant les actes de défaut de biens au sens de l'article 64a LAMal, ce qui doit permettre de réduire les dépenses cantonales.

#### Chances et risques

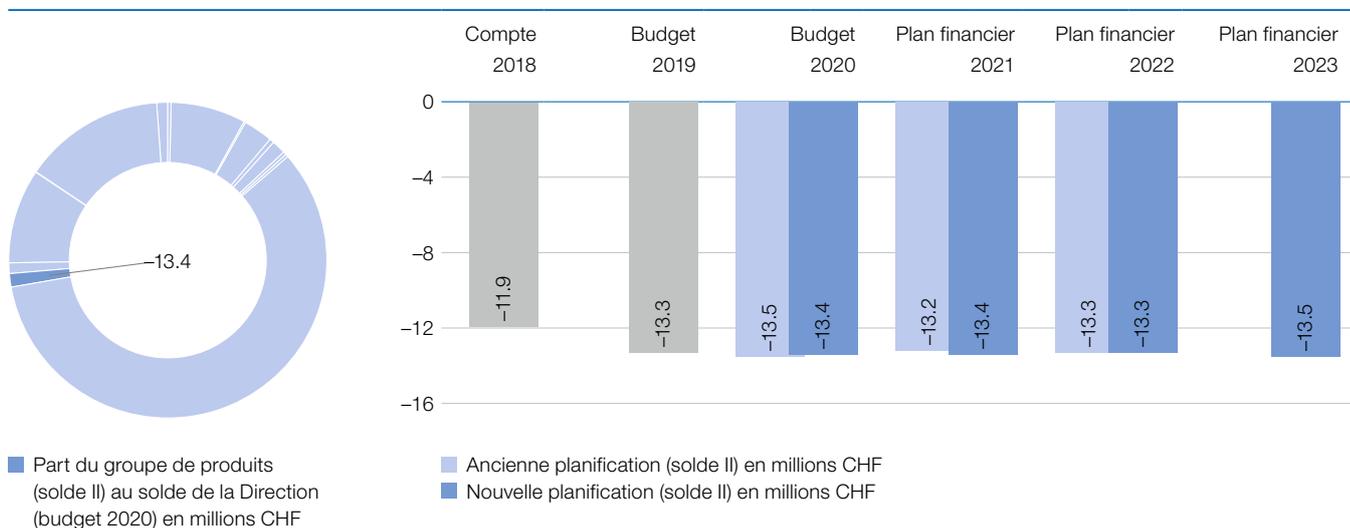
Les frais de garde des enfants par des tiers qui peuvent être déduits passent de CHF 8 000 à CHF 25 000. Ce changement a une influence directe sur le droit à la réduction des primes car il modifie le calcul du revenu net alors que l'OAS n'apporte pas

de correction à la définition du revenu déterminant. Enfin, les effets concrets de la réforme du domaine des prestations complémentaires sur les finances du canton de Berne se dessineront dans le courant de l'année.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 500	15 000	stabilité
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	17 000	16 000	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 400	1 400	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	2 600	1 400	stabilité
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	55 500	46 300	augmentation
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 300	3 100	stabilité
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 500	16 000	augmentation
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	315 000	217 500	augmentation
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 500	93 000	stabilité
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14	stabilité
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	53	54	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 568	2 000	stabilité
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 376	3 200	stabilité

### 6.7.10 Préfectures



#### Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre

les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	12 612 146	11 271 700	11 324 200	11 324 200	11 324 200	11 324 200
(-) Frais de personnel	-16 609 447	-17 190 215	-17 272 803	-17 244 898	-17 177 572	-17 314 661
(-) Coûts matériels	-5 634 930	-5 207 107	-5 240 508	-5 240 510	-5 240 506	-5 240 508
(-) Intérêts et amortissements standard	-11 643	-1 690	-3 037	-2 924	-2 810	-2 697
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-9 643 875</b>	<b>-11 127 312</b>	<b>-11 192 148</b>	<b>-11 164 131</b>	<b>-11 096 689</b>	<b>-11 233 667</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 255 865	-2 217 000	-2 255 500	-2 255 500	-2 255 500	-2 255 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	-19 357	10 800	20 700	20 700	20 700	20 700
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-11 919 096</b>	<b>-13 323 512</b>	<b>-13 421 948</b>	<b>-13 393 931</b>	<b>-13 326 489</b>	<b>-13 463 467</b>
(+)/(-) Régularisations	-14 955	-119 288	-90 931	-91 044	-91 158	-91 271
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-11 934 052</b>	<b>-13 442 800</b>	<b>-13 512 879</b>	<b>-13 484 975</b>	<b>-13 417 646</b>	<b>-13 554 738</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits						
Justice administrative	-3 556 990	-5 047 242	-2 667 508	-2 680 518	-2 688 657	-2 661 054
Surveillance	-1 825 999	-1 791 746	-2 129 393	-2 130 835	-2 136 835	-2 152 591
Exécution d'autres tâches légales	-4 260 886	-4 288 324	-6 395 247	-6 352 778	-6 271 196	-6 420 022

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le nombre d'affaires courantes traitées par les dix préfectures se situe au même niveau que les années précédentes. Un changement d'ordre qualitatif est cependant perceptible et les exigences liées à l'exécution des tâches prévues par la loi vont croissant. Les affaires, en particulier celles relevant la procédure d'octroi du permis de construire, sont pour la plupart plus com-

plexes et plus exigeantes qu'avant et l'étude des demandes requiert un plus gros investissement en temps.

Selon le calcul des marges contributives (budget 2020 et PIMF 2021-2023), les différences entre le budget et le plan financier sont faibles. Aucun écart exceptionnel n'est constaté.

### Priorités de développement

Les travaux préparant l'introduction du nouveau logiciel «Evidence» battent leur plein. Ce logiciel convient aux processus des 60 types d'affaire courante différents et les modèles sont retravaillés avant d'être mis à disposition. Le succès de l'introduction dépendra notamment de la formation des collaborateurs. Après une phase pilote, menée dans deux préfectures, le déploiement sera étendu en deux ou trois temps à l'ensemble

du canton durant l'été 2020. «Evidence» devra ensuite s'imposer comme outil de travail quotidien et être consolidé avec eBau (procédure électronique d'octroi du permis de construire) avant que les autres procédures d'octroi soient pas à pas numérisées. Le domaine des expulsions (évacuation d'un bien-fonds autorisée par un tribunal), du ressort des préfectures depuis début 2019, va encore évoluer.

### Chances et risques

Les examens et l'encadrement présentent globalement une charge plus importante qu'auparavant et nécessitent pour chaque domaine un personnel doté de bonnes qualifications. Il n'est donc pas toujours aisé de régler la question des suppléances. Lorsqu'une personne du domaine des constructions est absente, elle ne peut en effet pas être remplacée par un collègue d'un autre domaine. De plus, les interruptions de travail,

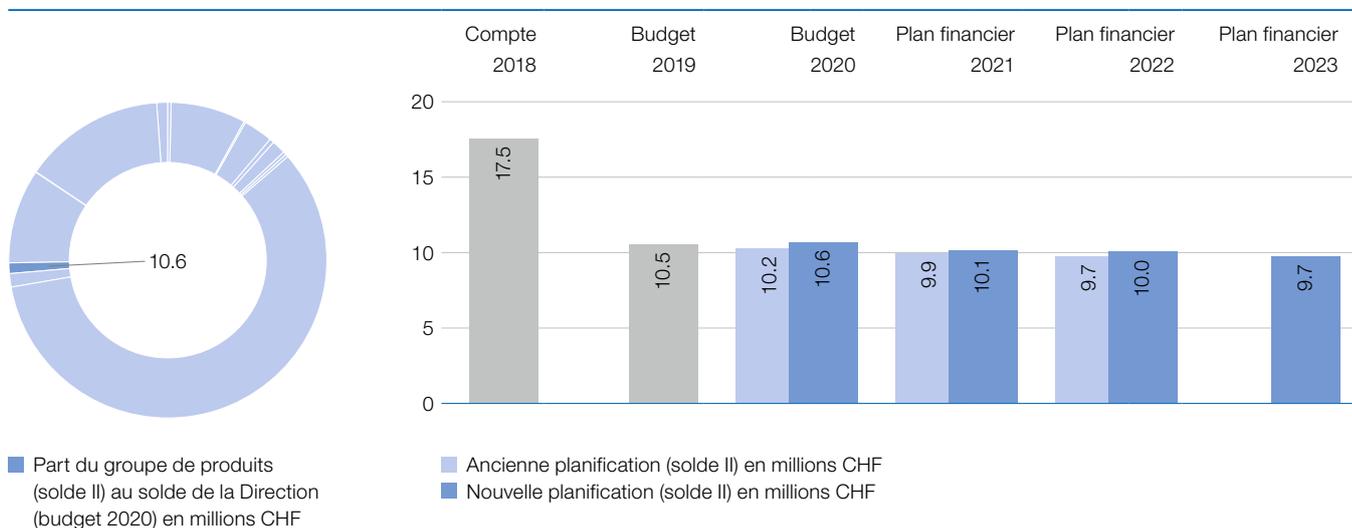
lorsqu'elles ne sont pas prévues à l'avance, mettent en péril la bonne marche des préfectures.

L'introduction et l'utilisation de nouveaux logiciels comme «Evidence» ou eBau offrent l'occasion d'optimiser les processus de travail et de les uniformiser afin qu'ils puissent répondre aux défis de demain. Il faut notamment compter sur une augmentation des charges de personnel lors du déploiement.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	665	592	stabilité
Nombre de recours réglés (justice administrative)	695	604	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	269	253	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 345	2 389	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 485	2 479	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 184	18 408	stabilité

### 6.7.11 Poursuites et faillites



#### Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage,
- Traitement des procédures de faillite,
- Octroi de renseignements sur la base des registres,
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux,
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge,
- Tenue du registre des réserves de propriété,
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	52 810 246	48 084 800	52 203 900	52 203 900	52 203 900	52 203 900
(-) Frais de personnel	-27 777 848	-29 489 148	-29 705 935	-30 152 657	-30 314 767	-30 579 274
(-) Coûts matériels	-7 458 585	-8 034 800	-11 923 100	-11 923 100	-11 923 100	-11 923 100
(-) Intérêts et amortissements standard	-62 434	-37 926	-41 234	-41 567	-50 639	-66 851
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>17 511 380</b>	<b>10 522 926</b>	<b>10 533 631</b>	<b>10 086 576</b>	<b>9 915 394</b>	<b>9 634 674</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	35 043	20 900	35 000	35 000	35 000	35 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>17 546 423</b>	<b>10 543 826</b>	<b>10 568 631</b>	<b>10 121 576</b>	<b>9 950 394</b>	<b>9 669 674</b>
(+)/(-) Régularisations	56 972	-74 629	-50 795	-47 511	-44 385	-41 694
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>17 603 395</b>	<b>10 469 197</b>	<b>10 517 837</b>	<b>10 074 065</b>	<b>9 906 009</b>	<b>9 627 980</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Exécution des procédures de poursuite	17 857 547	13 442 493	<b>11 902 328</b>	11 530 236	11 399 478	11 185 233
Exécution des procédures de faillite	-346 167	-2 919 567	<b>-1 368 697</b>	-1 443 660	-1 484 084	-1 550 559

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2019, le solde II présente une hausse de CHF 24 000 environ. La différence s'explique par une augmentation de la charge de travail. Davantage de dépenses à titre des charges de biens et services sont prévues en raison de l'intro-

duction de la prestation postale concernant les actes juridiques. A noter que les recettes augmentent aussi par la même occasion.

#### Priorités de développement

L'introduction de la prestation postale concernant la distribution des actes juridiques permettra la réduction du nombre de tentatives de notification pour quelque 20 pour cent des commandements de payer. Le personnel s'en trouvera soulagé malgré la croissance continue du volume de travail et les collaborateurs des services externes pourront ainsi de nouveau mieux se

concentrer sur les tâches principales qui leur incombent dans l'exécution des saisies. Enfin, les mandats donnés à la police communale diminueront grâce au nouveau service de la Poste. Quant au projet SAKA, l'introduction du nouveau logiciel dans les agences a été reporté d'une année et est désormais prévue au dernier trimestre 2020.

#### Chances et risques

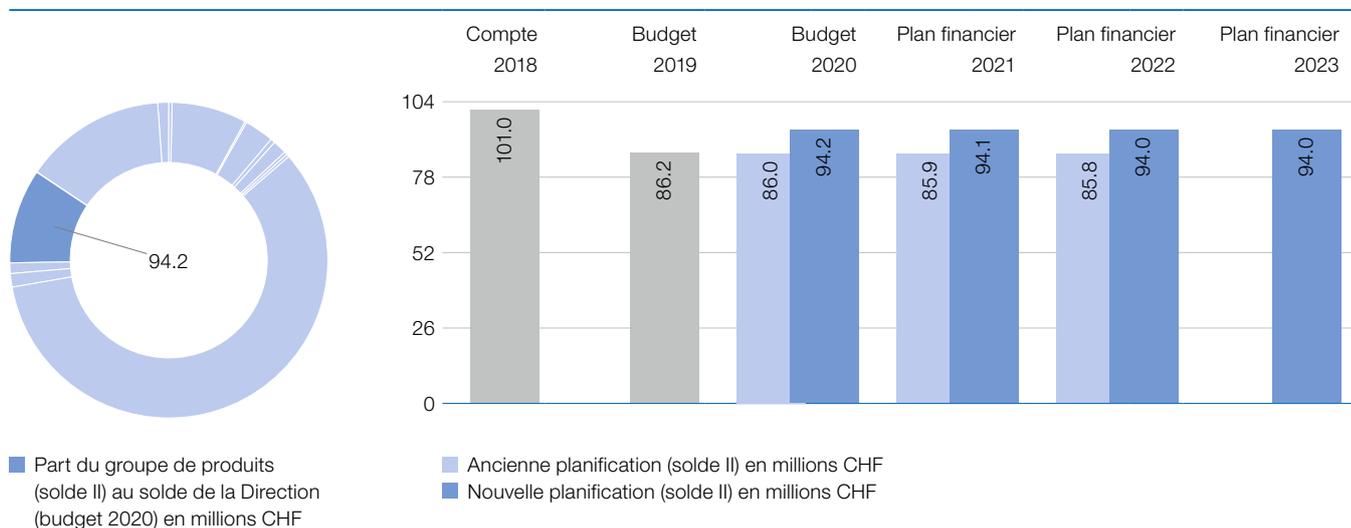
La nouvelle prestation postale ainsi que la poursuite de la numérisation sont considérées comme des chances. Elles permettent d'enrayer pour le moment le besoin de personnel supplémentaire.

Par contre, les interventions politiques et les prescriptions de la Confédération ainsi que les arrêts du Tribunal fédéral et les décisions rendues par l'autorité de surveillance peuvent influencer négativement les recettes liées à la perception d'émoluments. La question de la baisse des tarifs applicables aux émoluments est actuellement examinée sur le plan fédéral.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	317 487	321 507	augmentation
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	243 505	248 229	augmentation
Nombre de recours formés	214	261	stabilité
Nombre de recours admis	19	22	stabilité
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 453	1 593	stabilité
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	638	988	augmentation
Nombre de recours admis	2	2	stabilité

### 6.7.12 Tenue du registre foncier



#### Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	13 521 033	14 305 300	13 585 300	13 585 300	13 585 300	13 585 300
(-) Frais de personnel	-14 418 656	-14 361 873	-14 723 403	-14 907 170	-14 963 286	-15 009 085
(-) Coûts matériels	-464 989	-732 900	-636 000	-636 000	-636 000	-636 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-758 705	-3 704	-1 716	-1 639	-1 307	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 121 317</b>	<b>-793 176</b>	<b>-1 775 820</b>	<b>-1 959 509</b>	<b>-2 015 294</b>	<b>-2 059 786</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	103 159 626	87 008 200	96 008 200	96 008 200	96 008 200	96 008 200
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>101 038 309</b>	<b>86 217 124</b>	<b>94 234 480</b>	<b>94 050 791</b>	<b>93 995 006</b>	<b>93 950 514</b>
(+)/(-) Régularisations	-389 307	1 715 104	179	102	28	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>100 649 002</b>	<b>87 932 227</b>	<b>94 234 660</b>	<b>94 050 893</b>	<b>93 995 034</b>	<b>93 950 514</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Tenue du registre foncier	-1 558 697	851 627	-482 523	-648 217	-696 454	-733 881
Taxation et perception des impôts sur les mutations	271 464	-32 280	143 177	143 073	143 036	143 003
Renseignements	-834 084	-1 612 523	-1 436 473	-1 454 365	-1 461 875	-1 468 908

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

En raison de divers facteurs internes et externes, le montant budgété pour les émoluments a dû être revu à la baisse. Parmi ces facteurs, on compte notamment le nombre de réquisitions d'inscription de nouvelles affaires au registre foncier, l'augmentation d'affaires non soumises à des émoluments (p. ex. en re-

lation avec les travaux d'épuration), les importants retards dans le traitement de dossiers dus à la complexité croissante des affaires et la baisse du nombre de renseignements fournis contre un émolument, qui s'explique par la progression de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier.

### Priorités de développement

- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (le nouveau chapitre est consacré à l'impôt sur les mutations).
- Poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition de l'ensemble de ces pièces à titre rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1960.
- Poursuite et fin de la collaboration avec les Archives de l'Etat au sujet d'un archivage central des pièces justificatives remontant jusqu'au 31 décembre 1911.
- Introduction d'ici à la mi-2020 de GRUDIS public comme première étape du projet Grundbuch@BE et élaboration d'un programme pour le développement de la numérisation du domaine.

### Chances et risques

Suite à l'harmonisation de la pratique au sujet de l'article 6a de la loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2), due à la motion Haas 237/2018 adoptée par le Grand Conseil, des recettes légèrement inférieures sont attendues dans le domaine des impôts sur les mutations.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des articles 11a et 17a ss LIMu demeure très élevé; aussi bien le traitement juridique de l'affaire que la procédure administrative y relative sont à l'origine d'une importante charge de travail.

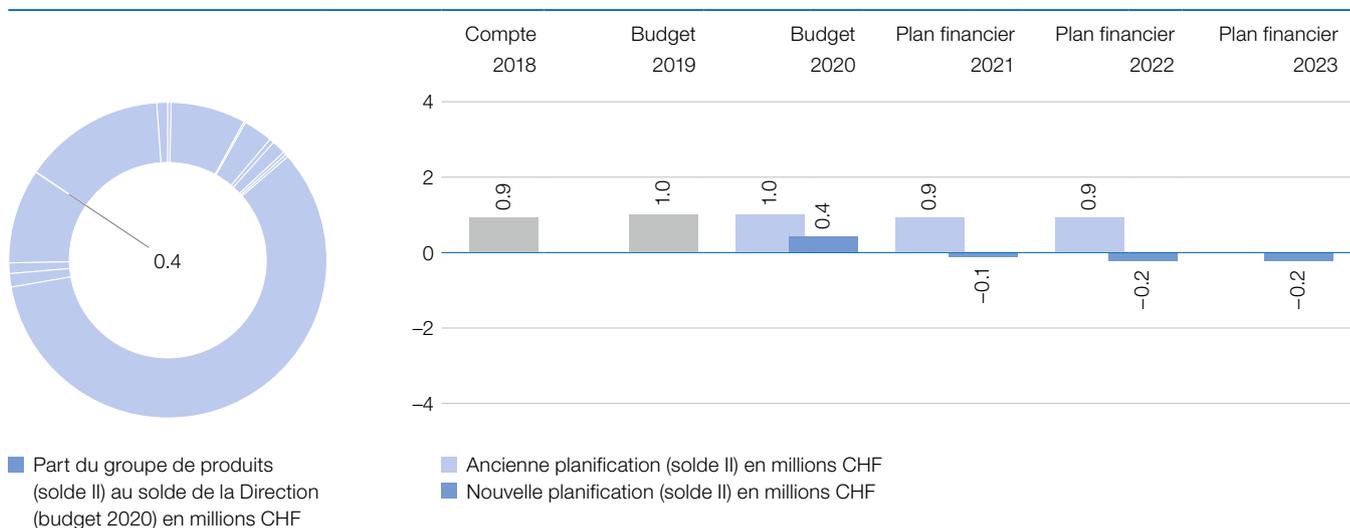
---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	64 837	59 213	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	59 228	49 409	stabilité
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force <sup>1)</sup>	37 166 000	35 939 000	–

<sup>1)</sup> N'est plus nécessaire étant donné que la somme des impôts sur les mutations est simplement mentionnée en annexe au lieu de figurer comme avant sur la facture.

### 6.7.13 Registre du commerce



#### Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'iden-

tification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	4 309 465	4 000 000	3 501 000	3 001 000	3 001 000	3 001 000
(-) Frais de personnel	-3 191 932	-2 819 174	-2 921 019	-2 932 124	-2 974 232	-2 982 356
(-) Coûts matériels	-227 520	-193 500	-193 200	-193 200	-193 200	-193 200
(-) Intérêts et amortissements standard	1 301	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>891 314</b>	<b>987 326</b>	<b>386 781</b>	<b>-124 324</b>	<b>-166 432</b>	<b>-174 556</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 308	1 700	3 300	3 300	3 300	3 300
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>894 622</b>	<b>989 026</b>	<b>390 081</b>	<b>-121 024</b>	<b>-163 132</b>	<b>-171 256</b>
(+)/(-) Régularisations	-76 135	-80 000	-76 300	-76 300	-76 300	-76 300
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>818 487</b>	<b>909 026</b>	<b>313 781</b>	<b>-197 324</b>	<b>-239 432</b>	<b>-247 556</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Inscription au registre	921 267	1 164 415	573 527	63 127	23 088	15 651
Procédure d'examen préalable	-29 953	-177 088	-186 746	-187 452	-189 520	-190 207

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

En raison de la révision prévue de l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1), il faut s'attendre à partir de 2020 à une diminution importante des recettes, qu'il est difficile d'estimer pour le moment (probablement environ 25%). L'entrée en vigueur étant prévue pour mi-

2020, le budget 2020 doit tenir compte d'une baisse de CHF 0,5 million. Pour la période du plan financier, la perte de recettes à prendre en considération est de quelque CHF 1 million.

### Priorités de développement

Après la certification des données des entités juridiques actives, soit quelque 59 000 dossiers des entreprises, le processus de commande doit être adapté. De plus, le projet de révision de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC ; RS 221.411)

mis en consultation prévoit la gratuité de l'accès en ligne aux statuts, aux actes de fondation, aux autres pièces justificatives et aux réquisitions. Le nouveau dispositif requiert une solution d'archivage électronique globale, qui doit être déployée en 2020.

### Chances et risques

La numérisation croissante des pièces justificatives du registre du commerce est une chance, puisque la mise à disposition sous forme numérique des dossiers des entreprises allège les tâches quotidiennes liées aux inscriptions, examens préalables et commandes.

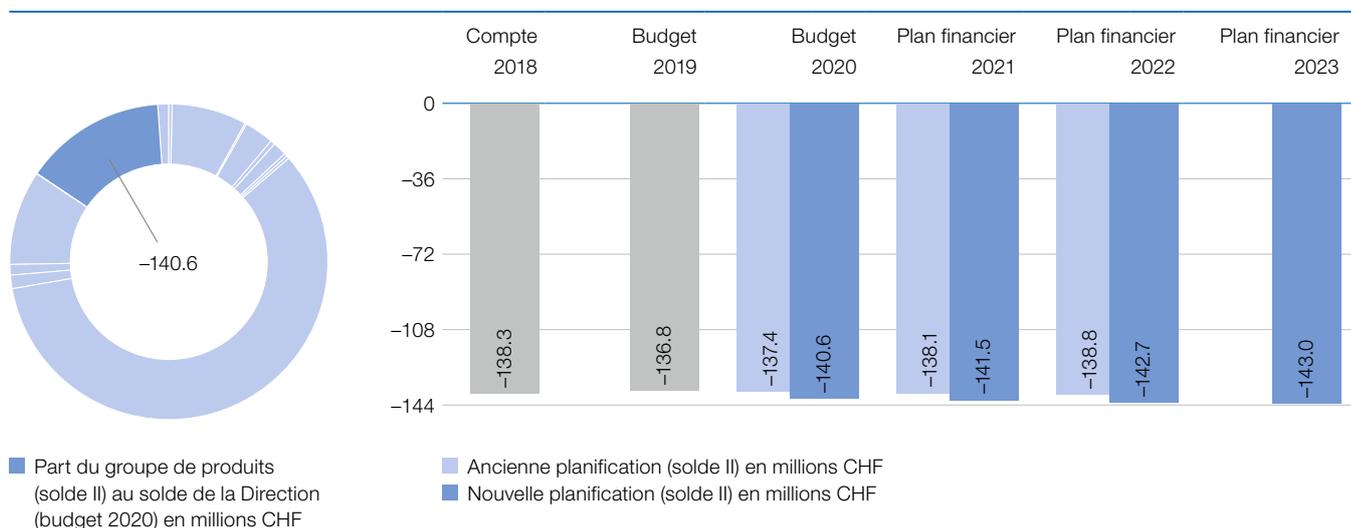
Une infrastructure parfaitement fonctionnelle est cependant nécessaire. En raison de la masse de données que constituent les dossiers des entreprises, trouver une solution d'archivage sécurisé est un enjeu primordial.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	19 839	19 386	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 767	18 789	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	585	647	stabilité

### 6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



#### Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA,

art. 17 LF-CLaH), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	29 415 467	27 862 500	27 702 000	27 702 000	27 702 000	27 702 000
(-) Frais de personnel	-23 001 794	-23 381 202	-23 299 964	-23 526 650	-23 617 801	-23 953 014
(-) Coûts matériels	-144 663 190	-141 305 001	-145 012 900	-145 612 900	-146 762 899	-146 762 898
(-) Intérêts et amortissements standard	-51 034	-7 596	-7 273	-6 039	-3 097	-1 916
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-138 300 552</b>	<b>-136 831 299</b>	<b>-140 618 136</b>	<b>-141 443 589</b>	<b>-142 681 798</b>	<b>-143 015 828</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 969	17 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-138 263 583</b>	<b>-136 814 299</b>	<b>-140 638 136</b>	<b>-141 463 589</b>	<b>-142 701 798</b>	<b>-143 035 828</b>
(+)(-) Régularisations	-771 956	-248 663	-548 786	-549 103	-549 295	-549 408
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-139 035 539</b>	<b>-137 062 962</b>	<b>-141 186 923</b>	<b>-142 012 691</b>	<b>-143 251 092</b>	<b>-143 585 236</b>

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-87 231 196	-86 814 480	<b>-89 740 314</b>	-90 185 048	-90 922 857	-91 094 464
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-45 638 279	-44 592 887	<b>-45 518 897</b>	-45 808 272	-46 267 055	-46 405 677
Exécution de tâches non liées à des mesures	-3 562 791	-1 773 001	<b>-1 947 489</b>	-1 965 608	-1 967 051	-1 980 769
Interventions et surveillance dans le domaine des	-102 553	-183 732	<b>-214 442</b>	-214 582	-214 663	-214 868
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-434 255	-584 309	<b>-509 624</b>	-513 630	-515 535	-524 976
Surveillance et gestion de la qualité	-1 331 479	-2 882 890	<b>-2 687 370</b>	-2 756 449	-2 794 636	-2 795 075

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le revenu, essentiellement composé de recettes provenant des émoluments et de remboursements de coûts de mesures ayant donné lieu à un préfinancement, est prévu dans le budget 2020 à hauteur de presque CHF 27,7 millions. Ce montant correspond presque à la valeur de l'année précédente et tient compte du programme d'allègement 2018 et des nouvelles instructions du Manuel sur la présentation des comptes concernant les diminutions de charges.

Les charges de personnel, qui s'élèvent à CHF 23,3 millions dans le budget 2020, sont presque inchangées par rapport à l'année précédente.

#### Priorités de développement

Les priorités résident dans l'amélioration continue de l'organisation en place et des diverses relations extérieures. Les APEA prévoient notamment de mettre en service un tout nouveau système de gestion des modèles, qui doit favoriser une meilleure compréhension et une uniformisation cantonale des décisions rendues. La parution d'un manuel destiné aux mandataires privés et la promotion du dialogue avec les groupes cibles des différentes régions feront en sorte que la confiance de la population envers les APEA repose sur des bases encore plus so-

lides. Les APEA analyseront et évalueront pour chaque arrondissement la structure des mesures et des coûts afin de déterminer s'il est nécessaire d'intervenir pour garantir une pratique transparente, équitable et efficace. S'agissant du recrutement et de l'encadrement des mandataires privés, tâches accomplies actuellement par les services sociaux des communes à la demande des APEA, le pour et le contre d'une internalisation seront pesés.

lides. Les APEA analyseront et évalueront pour chaque arrondissement la structure des mesures et des coûts afin de déterminer s'il est nécessaire d'intervenir pour garantir une pratique transparente, équitable et efficace. S'agissant du recrutement et de l'encadrement des mandataires privés, tâches accomplies actuellement par les services sociaux des communes à la demande des APEA, le pour et le contre d'une internalisation seront pesés.

#### Chances et risques

Une fois encore, le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés doit être considéré comme une chance. Selon une analyse actuelle de la situation, les principaux risques, quant à eux, sont liés aux événements impor-

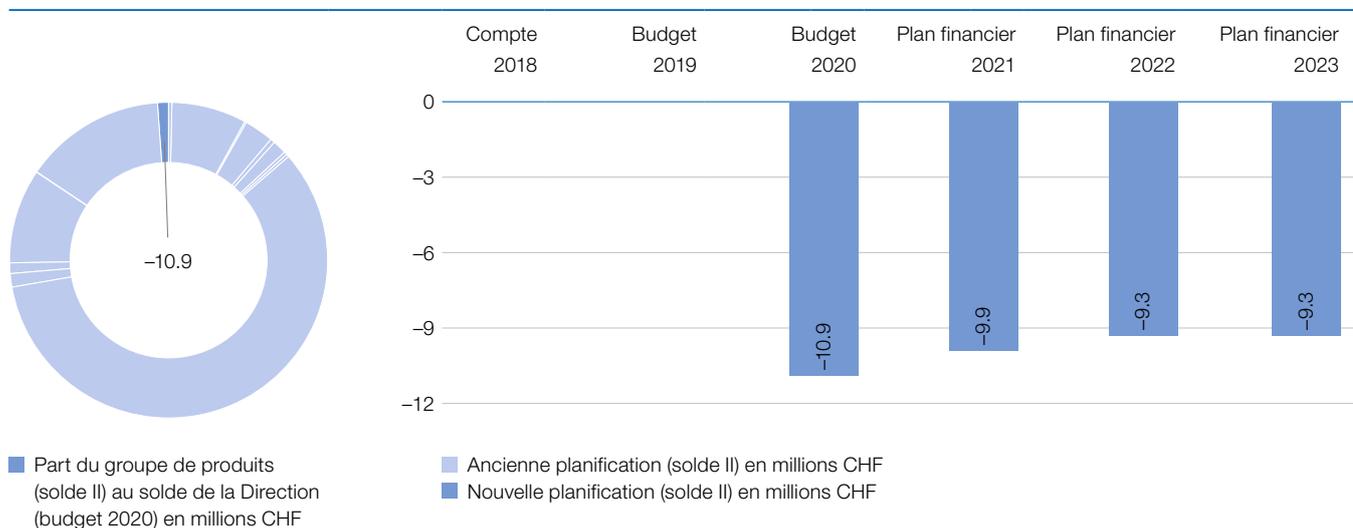
tants pouvant survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, à la hausse des coûts des mesures ainsi qu'à des problèmes fonctionnels que certains services sociaux sont susceptibles de rencontrer.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 566	7 350	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 772	3 814	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	168	188	augmentation
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	173	171	augmentation

### 6.7.15 Information géographique



#### Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	0	0	2 005 000	2 005 000	2 005 000	2 005 000
(-) Frais de personnel	0	0	-5 187 090	-5 237 391	-5 264 008	-5 312 004
(-) Coûts matériels	0	0	-2 211 000	-2 166 000	-2 046 000	-1 976 000
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-33 481	-37 033	-24 013	-21 763
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 426 571</b>	<b>-5 435 424</b>	<b>-5 329 021</b>	<b>-5 304 767</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	565 000	565 000	565 000	565 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-6 070 000	-5 070 000	-4 570 000	-4 570 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10 929 571</b>	<b>-9 938 424</b>	<b>-9 332 021</b>	<b>-9 307 767</b>
(+)/(-) Régularisations	0	0	3 401	2 955	2 565	2 523
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-10 926 170</b>	<b>-9 935 469</b>	<b>-9 329 456</b>	<b>-9 305 244</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Information géographique	0	0	-5 426 571	-5 435 424	-5 329 021	-5 304 767

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant du solde I est plus élevé que celui prévu dans le budget 2019 en raison d'une augmentation des frais de personnel due à la création de postes en relation avec le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). En outre, la réalisation de divers projets donne lieu à des dépenses supplémentaires pour la rémunération de prestations de services de tiers. Le montant du solde II augmente

également en raison d'un accroissement des subventions cantonales destinées à la réalisation de la mensuration officielle.

Dans le cadre de la réforme des Directions (RDir), l'Office de l'information géographique (OIG) sera transféré de la Direction des travaux publics et des transports (DTT) à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle et d'assurer le bon fonctionnement du cadastre RDPPF, introduit depuis peu dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie de la mensuration officielle, visant à augmenter la superficie décrite, et l'importance croissante des informations géographiques sont présentées dans les informations sur les prestations.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation, l'introduction du cadastre des conduites constitue une des principales priorités.

#### Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition d'informations géographiques répondant aux exigences actuelles ainsi que le développement

de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Grâce au transfert de l'OIG à la DIJ, des synergies pourront être exploitées efficacement avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et les bureaux du re-

gistre foncier (BRF), qui accomplissent eux aussi des tâches ayant une incidence spatiale.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	290	302	stabilité
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	978	1 019	stabilité
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	19	22	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	48	50	stabilité

## 6.8 Financements spéciaux

### 6.8.1 Compensation de la plus-value

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-2 329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0%				
<b>Revenus</b>	<b>2 329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 329	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 329	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

## Commentaire

Selon les articles 142 s de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0, teneur du 9 juin 2016, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017), dix pour cent de la compensation de la plus-value prélevée par les communes sont désormais versés au canton (compensation des avantages dus à l'aménagement). Ils alimentent un financement spécial et, comme le prévoit le droit

fédéral (art. 5, al. 1<sup>er</sup> en relation avec l'al. 2 et art. 3, al. 2, lit. a et al. 3, lit. a de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, LAT ; RS 700), doivent être affectés à des mesures d'aménagement du territoire. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur les revenus prévus, ni d'ailleurs sur l'utilisation des fonds.

## 7 Direction de la sécurité (DSE)

### 7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-17.3		3.0
Police	-437.2		130.4
Circulation routière et navigation	-51.1		335.8
Exécution judiciaire	-187.9		77.2
Population et immigration	-117.6		87.5
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-20.7		16.7

### 7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-10.3	-13.5	-14.3	-15.1	-14.8	-14.2
Police	-270.8	-294.2	-306.8	-313.1	-323.9	-327.7
Circulation routière et navigation	285.8	282.7	284.7	285.8	288.8	289.9
Exécution judiciaire	-87.6	-106.9	-110.8	-112.3	-112.4	-112.0
Population et immigration	-35.3	-44.0	-30.1	-24.4	-24.1	-23.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-1.8	-5.3	-4.0	-4.6	-4.9	-4.9
<b>Total</b>	<b>-120.0</b>	<b>-181.2</b>	<b>-181.3</b>	<b>-183.7</b>	<b>-191.3</b>	<b>-192.6</b>

### 7.3 Priorités de développement de la Direction

Au cours des prochaines années, la Direction de la sécurité (DSE) travaillera à mettre en œuvre la nouvelle organisation TIC et participera activement à la préparation de l'introduction du nouveau système Enterprise Resource Planning (système ERP) à l'échelle cantonale. À cet égard, il faudra tenir compte des besoins particuliers des services qui opèrent sur le front (p. ex. assurer un fonctionnement 24 heures sur 24), mais aussi de la taille supérieure à la moyenne des unités organisationnelles par rapport au standard cantonal.

Renforcer la prévention est une priorité en matière de lutte contre la criminalité informatique. La Police cantonale bernoise (POCA) prévoit une campagne de grande ampleur en ce sens. Thème restant par définition d'actualité, la violence dans l'espace public fait aussi l'objet d'une action ciblée de la POCA. L'augmentation prévue des effectifs policiers (à la suite du rapport Wüthrich) exigera un plus grand nombre de formations auprès de l'École intercantonale de police de Hitzkirch.

L'application spécialisée SUSA doit être rattachée à la solution ERP du canton. Comme le paysage informatique et les processus d'exploitation présentent une grande complexité dans la masse des activités de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN), il faut rendre la gestion des débiteurs et la facturation partiellement autonomes. Une dissociation de l'application spécialisée et l'application de groupe permet de réduire les risques liés au lancement du projet ERP dans l'ensemble du canton.

Les prisons et établissements pénitentiaires du canton de Berne nécessitent de grands travaux de rénovation et de modernisation, et doivent être équipés pour correspondre aux prescriptions légales et aux normes actuelles. L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a élaboré un plan directeur pour concrétiser les réflexions stratégiques sur l'organisation future possible des tâches lui incombant. Ce document énumère les projets de rénovation dans les établissements et prisons du canton de Berne, et les infrastructures requises à cette fin.

La mise en œuvre du projet «NA-BE» constitue une autre priorité de la Direction. Les tâches relevant du domaine de l'asile seront transférées de la DSE à la Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI) le 1<sup>er</sup> juillet 2020, à l'exception du versement de l'aide d'urgence et de l'exécution des renvois. En adoptant la motion 265/2018 le 13 mars 2019, le Grand Conseil a décidé qu'il convenait de renoncer à l'ouverture d'un centre de retour dans l'ancien Foyer d'éducation Prêles. La pla-

nification prévoit désormais d'ouvrir plusieurs centres de retour dans le canton de Berne, en principe durant le premier semestre de 2020.

Dans les domaines du sport et de la protection de la population, les priorités sont la mise en œuvre de la stratégie sportive, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et l'élaboration de planifications et de stratégies.

## 7.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-877 538 532</b>	<b>-943 762 099</b>	<b>-889 776 601</b>	<b>-838 718 864</b>	<b>-848 008 565</b>	<b>-853 444 871</b>
Modification		-7.5 %	5.7 %	5.7 %	-1.1 %	-0.6 %
<b>Revenus</b>	<b>753 409 237</b>	<b>763 746 596</b>	<b>708 516 082</b>	<b>655 065 917</b>	<b>656 107 620</b>	<b>658 875 932</b>
Modification		1.4 %	-7.2 %	-7.5 %	0.2 %	0.4 %
<b>Solde</b>	<b>-124 129 295</b>	<b>-180 015 503</b>	<b>-181 260 519</b>	<b>-183 652 947</b>	<b>-191 900 945</b>	<b>-194 568 940</b>
Modification		-45.0 %	-0.7 %	-1.3 %	-4.5 %	-1.4 %
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-504 854 324	-526 773 302	-531 081 722	-535 223 525	-543 317 117	-551 149 243
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-140 459 165	-183 063 942	-182 527 949	-179 937 562	-181 774 057	-180 676 194
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19 007 665	-20 250 377	-19 454 906	-21 052 248	-21 121 399	-20 580 485
34 Charges financières	-46 702	-829 000	-1 311 500	-1 961 500	-1 611 500	-911 500
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-66 236 066	-56 000 000	-56 000 000	-56 000 000	-56 000 000	-56 000 000
36 Charges de transfert	-132 525 433	-139 849 113	-78 989 039	-21 328 739	-20 824 244	-20 821 244
37 Subventions à redistribuer	-1 360 881	-1 373 000	-1 483 000	-1 483 000	-1 483 000	-1 483 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-13 048 296	-15 623 365	-18 928 485	-21 732 290	-21 877 248	-21 823 206
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	268 426 730	271 075 000	274 290 000	277 000 000	279 740 000	281 120 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	205 562 106	212 888 297	213 197 574	212 779 340	212 829 942	215 683 273
43 Revenus divers	57 022	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	3 018 604	2 178 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	64 077 112	55 490 000	54 090 000	54 090 000	54 090 000	54 090 000
46 Revenus de transfert	203 029 981	213 250 068	155 652 737	99 900 073	98 147 251	96 671 125
47 Subventions à redistribuer	1 360 881	1 373 000	1 483 000	1 483 000	1 483 000	1 483 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 876 801	7 492 231	7 684 771	7 695 504	7 699 426	7 710 534

### Evolution du compte de résultats

Le budget 2020 prévoit un excédent de charges de CHF 181,3 millions. Après prise en compte de l'ensemble des dépenses et des revenus, le solde connaît une péjoration de CHF 1,3 million en comparaison avec le budget de l'exercice précédent. L'augmentation des frais de personnel de CHF 4,3 millions s'explique par la hausse ordinaire de la masse salariale, le plus grand nombre de formations à l'École intercantonale de police de Hitzkirch et l'augmentation des effectifs par suite du rapport Wüthrich. La diminution du nombre des requérants d'asile mineurs non accompagnés se traduit par une réduction de charges de CHF 11,0 millions en matière de biens et services. La POCA affiche cependant une augmentation de ces mêmes charges de CHF 10,0 millions (y c. l'imputation de l'acquisition des uniformes sur un autre compte) en raison de la hausse prévue des effectifs, du déplacement prévu de postes

de police, de l'introduction de la sécurité au travail et du remplacement de tous les défibrillateurs installés dans les postes de police. L'OCRN a par ailleurs budgété CHF 1,0 million pour le développement, la maintenance et l'exploitation de la gestion des débiteurs et de la facturation (application spécialisée FIS/SUSA en vue de son rattachement au progiciel de gestion intégré, le système ERP).

Dans le budget 2020, les revenus liés à la taxe sur les véhicules à moteur augmentent de CHF 3,2 millions, toujours en raison de l'accroissement du parc de véhicules. Vu que le budget de l'aide sociale en matière d'asile (NA-BE) est transféré de la DSE à la SSI, les charges et les revenus de transfert connaissent une diminution d'environ CHF 60,0 millions.

## 7.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-21 476 485</b>	<b>-20 446 500</b>	<b>-24 549 000</b>	<b>-24 746 500</b>	<b>-21 648 750</b>	<b>-21 247 500</b>
Modification		4.8%	-20.1%	-0.8%	12.5%	1.9%
<b>Recettes</b>	<b>3 719 052</b>	<b>1 850 000</b>				
Modification		-50.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-17 757 433</b>	<b>-18 596 500</b>	<b>-22 699 000</b>	<b>-22 896 500</b>	<b>-19 798 750</b>	<b>-19 397 500</b>
Modification		-4.7%	-22.1%	-0.9%	13.5%	2.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-16 857 258	-15 909 500	-18 450 000	-19 922 500	-16 777 750	-16 622 500
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 852 031	-2 687 000	-4 249 000	-2 974 000	-3 021 000	-2 775 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-1 767 196	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 084 097	0	0	0	0	0
61 Remboursements	239 039	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	628 720	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 767 196	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Les investissements nets augmentent de CHF 4,1 millions par rapport au budget 2019. Par ACE 597 du 5 juin 2019, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements pour chaque Direction. La DSE s'est vu attribuer un plafond de CHF 22,7 millions pour 2020.

Pour les années du plan intégré mission-financement, la part des investissements est de CHF 22,9 millions (2021), CHF 19,8 millions (2022) et CHF 19,4 millions (2023). Le Conseil-exécutif a autorisé un nouvel écart de planification de 30 pour cent pour les années 2020 à 2023, afin de permettre le financement de tous les projets figurant dans la planification des investissements du canton.

## 7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 003.0	4 045.6	4 064.6	4 046.6	4 149.3	4 131.7

### Commentaire

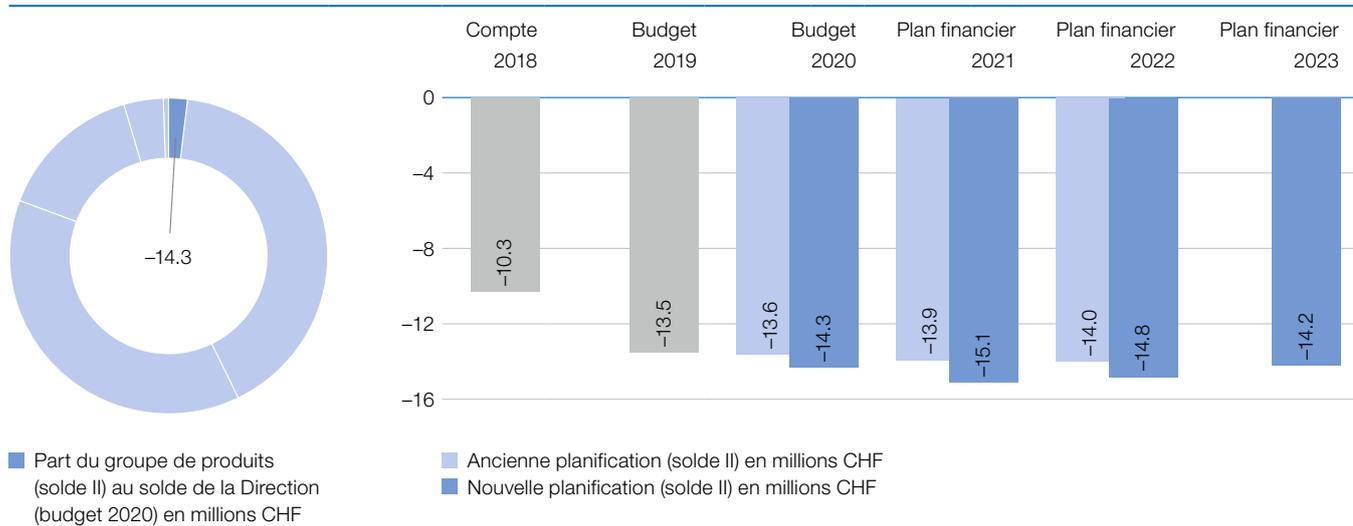
La DSE connaît une diminution globale de ses effectifs de 17,6 équivalents plein temps (EPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour un total de 4 131,7 EPT. La réduction de 29,1 EPT est due à un report de postes en lien avec le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE; -11,3 EPT; de la DSE à la SSI), le projet «IT@BE» (-6,7 EPT; de la DSE à l'OIO) et la suppression de postes due à la de la déclaration de planification Brönnimann (-11,1 EPT). L'augmentation de 11,5 EPT s'explique par une création de postes au sein de la POCA (+4,0 EPT), de l'OEJ (+5,5 EPT) et de l'Office de la population (+2,0 EPT). Cette progression est notamment nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles tâches légales introduites lors de

procédures de révision (loi cantonale sur les prestations des entreprises de sécurité privées, nouvelles lignes directrices européennes sur les armes, loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, Code pénal suisse). Par ailleurs, l'OEJ a besoin de postes supplémentaires pour pouvoir offrir une plus grande liberté de mouvement aux personnes détenues au sein de ses structures et mettre en œuvre une section pour mineurs conforme à la législation.

La DSE pourra procéder à d'autres petites restructurations dans le cadre des effectifs autorisés.

## 7.7 Groupes de produits

### 7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



#### Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi et à l'ordonnance d'organisation; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport; octroi d'autorisations de loterie.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	1 477 708	1 437 824	1 472 780	1 485 287	1 504 840	1 514 857
(-) Frais de personnel	-7 086 511	-8 111 060	-8 173 026	-8 141 392	-8 130 448	-7 823 656
(-) Coûts matériels	-5 829 208	-7 777 109	-8 721 650	-9 517 021	-9 226 979	-9 108 937
(-) Intérêts et amortissements standard	-106 017	-237 244	-145 820	-132 808	-221 432	-28 220
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-11 544 029</b>	<b>-14 687 590</b>	<b>-15 567 716</b>	<b>-16 305 934</b>	<b>-16 074 019</b>	<b>-15 445 956</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	136 720	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-454 730	-390 000	-305 000	-305 000	-305 000	-305 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 571 595	1 532 752	1 537 600	1 537 600	1 537 600	1 537 600
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-10 290 443</b>	<b>-13 544 838</b>	<b>-14 335 116</b>	<b>-15 073 334</b>	<b>-14 841 419</b>	<b>-14 213 356</b>
(+)/(-) Régularisations	5 667	46 025	25 972	19 765	16 850	10 351
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-10 284 777</b>	<b>-13 498 812</b>	<b>-14 309 145</b>	<b>-15 053 569</b>	<b>-14 824 569</b>	<b>-14 203 006</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-9 637 753	-12 741 849	<b>-13 172 526</b>	-13 923 888	-13 708 258	-13 078 662
Justice administrative	-1 988 252	-1 945 339	<b>-2 399 944</b>	-2 386 800	-2 385 514	-2 387 048
Autorisations de police industrielle et de loterie	81 976	-401	<b>4 754</b>	4 754	19 754	19 754
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	<b>0</b>	0	0	0

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2020, le solde I (budget global) du groupe de produits augmente d'environ CHF 0,88 million par rapport à l'année précédente. Cette péjoration du solde I est due aux facteurs suivants.

Les rentrées sont en hausse d'environ CHF 35 000 grâce à diverses contributions (procédures du Service juridique, taxes de cours). Par contre, des frais de personnel supplémentaires d'environ CHF 62 000 sont prévus pour la prolongation de postes à durée déterminée au Service juridique (qui reste très fortement sollicité) et pour la création de postes en vue de la mise en œuvre de projets cantonaux à la DSE. Parallèlement, des coûts sont en baisse en raison du transfert de postes lié au projet IT@BE à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et de la réduction des effectifs voulue par la déclaration de planification Brönnimann. Les coûts matériels sont en hausse d'environ CHF 0,95 million pour le soutien et les interfaces informatiques dans le projet ERP@POM, pour les prestations informatiques pendant la phase d'exploitation transitoire du projet IT@BE, pour les frais liés au projet de réformes des Directions (RDir), pour l'indemnisation de prestations informatiques de l'OIO et pour la création de groupes de parole supplémentaires animés par le Service de lutte contre la violence domestique (en vue de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence). Par

ailleurs, les coûts sont en baisse d'environ CHF 91 000 du fait des intérêts et des amortissements.

La mesure du programme d'allègement 2018 se répercute sur le solde II : la part versée sur le fonds de lutte contre la toxicomanie est réduite (ce qui diminue les coûts de CHF 85 000).

Les valeurs pour la planification des années 2021 à 2023 subissent les influences suivantes : diminution des frais de personnel d'environ CHF 0,35 million en raison de la suppression prévue des postes à durée déterminée au Service juridique (en 2023) ; coûts supplémentaires d'environ CHF 1,2 million pour l'approvisionnement informatique de base ; à partir de 2021, l'OIO refacturera intégralement les coûts de BE-Net. À partir de 2021, les coûts diminueront d'environ CHF 0,43 million ; le soutien externe au projet IT@BE et la mise en œuvre de la RDir ne sont prévus qu'en 2020. À partir de 2020, il y aura d'autres diminutions en raison de la disparition de divers coûts matériels pour l'informatique en lien avec le projet IT@BE. En revanche, il y aura des variations au niveau des intérêts et des amortissements en raison du caractère irrégulier des investissements effectués et prévus (plan intégré mission-financement 2021 et 2023 : remplacement des véhicules utilisés par les chauffeurs du Conseil-exécutif).

#### Priorités de développement

Au cours des années à venir, le Secrétariat général s'occupera des aspects concrets de la mise en œuvre de la nouvelle organisation TIC du canton (nouveaux processus et centralisation de l'approvisionnement de base) au niveau de la DSE ; il prendra aussi une part active à la préparation de l'introduction dans tout

le canton du nouveau système ERP. Il s'agira alors de tenir compte des besoins particuliers des services qui opèrent sur le front (p. ex. assurer un fonctionnement 24 heures sur 24), mais aussi de la taille supérieure à la moyenne des unités organisationnelles par rapport au standard cantonal.

#### Chances et risques

En raison, notamment, de sa taille opérationnelle nettement supérieure à la moyenne des autres Directions, la DSE restera particulièrement sollicitée par la mise en œuvre des projets IT@BE, ERP et GAE.

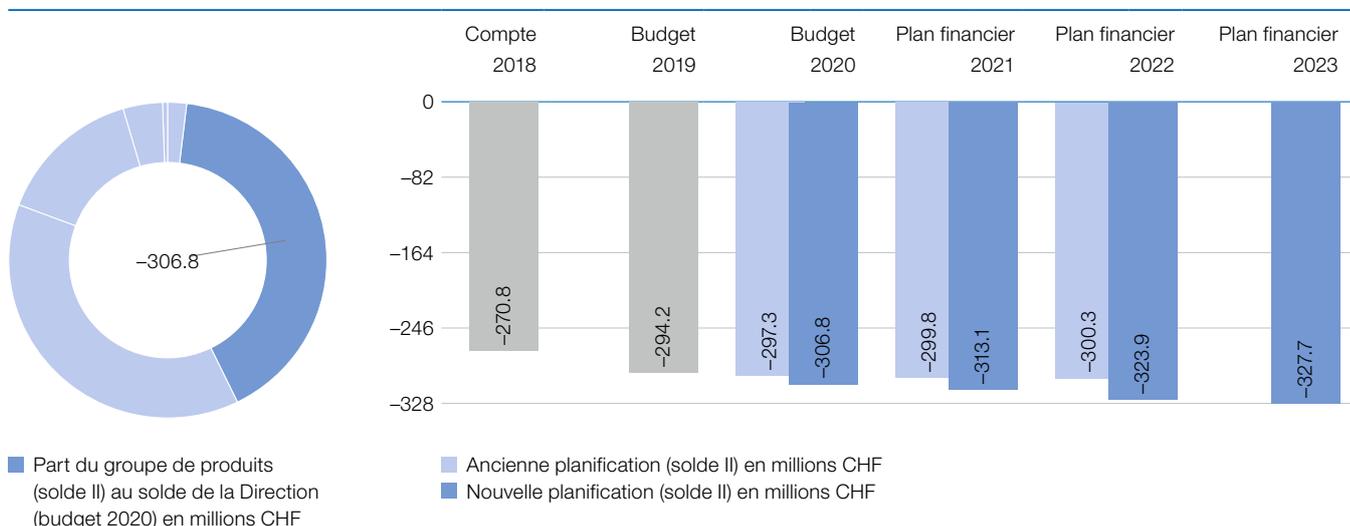
Dans le domaine de la juridiction administrative, elle continue de contrer l'accroissement de la charge de travail grâce à des postes à durée déterminée. Une consolidation ne semble possible que si le nombre de recours reçus au cours des années à venir se stabilise à son niveau déjà élevé.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	137	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	27	18	diminution
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	31	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	237	223	stabilité
Nombre de recours déposés	476	503	augmentation
Nombre de recours traités	399	489	augmentation

## 7.7.2 Police



### Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme

- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale.

Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	87 230 239	89 553 000	90 273 000	90 280 000	89 310 000	89 219 000
(-) Frais de personnel	-319 506 616	-329 892 178	-333 539 360	-337 205 680	-346 241 368	-353 654 984
(-) Coûts matériels	-63 760 422	-77 650 804	-87 554 618	-89 673 931	-91 404 641	-89 048 490
(-) Intérêts et amortissements standard	-15 292 171	-16 367 820	-15 985 135	-16 522 061	-15 602 276	-14 205 517
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-311 328 970</b>	<b>-334 357 803</b>	<b>-346 806 113</b>	<b>-353 121 672</b>	<b>-363 938 285</b>	<b>-367 689 991</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	566 375	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-422 716	0	-139 998	-139 998	-139 998	-139 998
(+) Rentrées fiscales et amendes	40 387 259	40 138 000	40 138 000	40 138 000	40 138 000	40 138 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-270 798 052</b>	<b>-294 219 803</b>	<b>-306 808 111</b>	<b>-313 123 670</b>	<b>-323 940 283</b>	<b>-327 691 989</b>
(+/-) Régularisations	2 158 145	2 102 096	2 336 913	2 296 309	1 857 366	480 346
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-268 639 907</b>	<b>-292 117 706</b>	<b>-304 471 198</b>	<b>-310 827 361</b>	<b>-322 082 917</b>	<b>-327 211 644</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-93 871 152	-107 717 849	<b>-104 816 385</b>	-107 070 929	-110 086 423	-109 804 733
Police judiciaire	-218 555 006	-228 941 047	<b>-244 890 839</b>	-248 553 871	-255 720 899	-259 784 120
Prestations pour des tiers	1 097 188	2 301 093	<b>2 901 111</b>	2 503 127	1 869 037	1 898 862

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Police, le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 12,4 millions par rapport au budget 2019, évolution négative due en particulier à la hausse des charges liées au personnel et aux biens et services. On note l'influence positive des rentrées de CHF 0,7 million découlant de la convention de prestations sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, passée avec la Confédération, et de la nouvelle convention de prestations conclue avec Ambulance Région Bienne SA concernant les places de travail au sein de la nouvelle centrale d'engagement cantonale (CEC) à Bienne.

L'augmentation des charges de personnel au cours des prochaines années s'explique par les cursus de formation plus longs à l'École intercantonale de police de Hitzkirch, l'augmentation des effectifs par suite du rapport Wüthrich, la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices sur les armes, l'intégration des collaborateurs et collaboratrices de la protection des ambassades dans le plan de prévoyance établi par la caisse de pension et l'augmentation des allocations. La mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann entraîne la suppression de 9,9 postes au sein de l'administration centrale et diminue d'autant les frais de personnel.

Le solde du calcul des marges contributives en matière de frais de personnel connaît une évolution négative de CHF 5,6 millions. Vu que les charges liées à l'acquisition d'uniformes sont désormais imputées sur le compte des biens et services (opération unique), cette péjoration se réduit toutefois à CHF 3,6 mil-

lions, les charges des biens et services augmentant de CHF 2,0 millions.

Comme évoqué ci-avant, une partie de l'augmentation de CHF 9,9 millions des charges liées aux biens et services s'explique par le changement de compte en lien avec l'acquisition d'uniformes. Les frais de matériel augmentent notamment en raison de la hausse prévue des effectifs, le déplacement prévu de postes de police à la suite de la résiliation des contrats de bail, l'introduction de la sécurité au travail et le remplacement de tous les défibrillateurs installés dans les postes de police. On note par ailleurs une augmentation des émoluments versés à la Confédération en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, des dépenses occasionnées par les analyses ADN, les frais d'informatique et l'accroissement des prestations qui sont indemnisées à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO).

L'optimisation des locaux dans la région de Berne avance suivant la planification. La projection relative à l'avant-projet et au projet de construction du centre de police de Berne et l'élaboration des aménagements spécifiques à l'utilisateur seront achevées à la fin de l'année 2020. Il est prévu que la demande du crédit de réalisation correspondant soit soumise au Grand Conseil courant 2020. Quelque CHF 25,9 millions (estimation) ont été annoncés dans la planification financière à partir de 2022 et dans la planification d'investissement net sur dix ans en matière d'aménagements spécifiques à l'utilisateur sur les années 2022 à 2027.

#### Priorités de développement

Il est prévu de doter la Police cantonale bernoise (POCA) d'un système d'alerte précoce qui lui permettra d'identifier assez tôt des questions d'organisation et de réagir de manière appropriée. Menés dans le cadre de la conception d'un processus interne de contrôle stratégique, les travaux de base prendront fin en 2019 encore, de manière à procéder à l'intégration opérationnelle en 2020.

Dans le courant des dernières années, tous les membres de la police ont été invités à participer à un sondage portant sur leur

situation de travail, la satisfaction liée à leurs activités, l'identification avec la POCA, l'enthousiasme pour leur action et leur détermination. Sur la base d'un taux de retour d'environ 65 pour cent, on peut considérer dans l'ensemble que les réponses reçues étaient très positives. Une analyse commentée a permis de mettre en valeur le détail des échos reçus et d'en obtenir une vision plus concrète. Sur cette base, des travaux supplémentaires ont été menés dans le cadre de quatre projets partiels, afin d'en présenter les résultats début 2020. La conceptualisa-

tion et la mise en œuvre de ces projets partiels est prévue pour 2020.

Avec la création du réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique, un pas essentiel a été fait pour mieux concerter et cibler l'action policière en la matière. Renforcer la prévention reste une priorité: l'objectif est d'empêcher la commission de telles infractions, de nature très hétérogène et qui exigent des enquêtes longues et coûteuses.

### Chances et risques

Selon la planification actuelle, la POCA disposera, avec le nouveau Centre de police de Berne-Niederwangen, d'une centrale d'engagement régionale (CER) ou d'une CEC moderne dans la région de Berne, mais pas avant 2027. D'ici là, il faut entretenir et développer les systèmes existants. Sur le site de Bienne, les modernisations les plus urgentes ont pu être réalisées dans le cadre du déménagement de la CER dans les locaux provisoires de la rue Alexandre-Schöni 40. Une évaluation est en cours concernant le futur site définitif de la CEC biennoise, mais la planification des dépenses à cette fin n'est pas établie. L'équipement des postes de travail de la CER de Berne pour la POCA, les sapeurs-pompiers professionnels et la police sanitaire de Berne doit être remplacé d'ici à 2021 pour satisfaire aux besoins actuels. Vu la structure décentralisée du système prévalant dans le canton de Berne, un risque pèse en permanence sur la gestion des appels d'urgence, de la mobilisation et de l'engagement, malgré tous les efforts entrepris. Tout retard dans la réalisation du Centre de police de Berne, dû par exemple à des mesures d'économie, augmente ce risque et peut conduire, en situation extrême, à une panne des systèmes d'alarme.

Pour l'entraînement au tir des quelque 2 000 agents et agentes de police armés, comme pour des formations générales et de minage, la POCA utilise les fosses de Steinige Brüggli, Länggried et Holzacher, situées dans la région de Berne, mais aussi le stand de tir de l'association biennoise des Polizeibergschützen, situé à la montagne de Boujean. La modernisation des buttes pare-balles de ce site est désormais achevée et une démarche identique est en cours dans les trois fosses précitées (installation de systèmes pare-balles retenant les projectiles, les éclats et les poussières). Par ailleurs, la POCA est actuellement en négociation avec la ville de Thoun en vue de la location de places de tir à l'arme longue au stand de Guntelsey. Ces places devraient elles aussi être équipées de buttes pare-balles conformes aux exigences écologiques et de sécurité. Toutes les places de tir seront mises à disposition de la POCA sur la base de contrats de servitude, lesquels pourront toutefois être résiliés indépendamment des investissements effectués par la POCA dans les installations. Outre les normes environnementales plus sévères, les émissions sonores pourraient justifier l'édiction de limitations futures voire d'une suppression complète des tirs. En cas de résiliation de contrats par les exploitants de stands de tir, la POCA se verrait obligée de louer d'autres emplacements ou d'élaborer une autre solution conjointement avec l'Office des

Une campagne de grande ampleur est prévue en ce sens, avec les frais que cela suppose.

Thème restant par définition d'actualité, la violence dans l'espace public fait l'objet d'une action policière ciblée pour en réduire la portée. La POCA a intégré cette priorité dans son activité opérationnelle et mené une campagne de sensibilisation au sein de la population. Les statistiques révèlent une diminution des infractions dans ce domaine par rapport aux années passées.

immeubles et des constructions, par exemple construire une halle de tir.

Exploitante du réseau partiel du canton de Berne, la POCA répond du fonctionnement et de l'entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM. Les dépenses nécessaires à cette fin ont été autorisées par AGC 277/2018 pour les années 2019 à 2023. Parallèlement aux dépenses régulières telles que les frais de location des sites et leurs coûts en énergie, et aux concessions, émoluments et contrats avec des partenaires de service, notamment, l'autorisation comprend également une réserve annuelle pour les imprévus et des travaux d'entretien d'une teneur encore inconnue à hauteur de CHF 1,4 million. Il semble qu'à ce jour, on se dirige vers un changement de site dû à la résiliation du bail dans la vallée de Lauterbrunnen, et on ne peut exclure que d'autres sites doivent être abandonnés ou déplacés, voire que des systèmes d'alimentation électrique de secours, des composantes du système de gestion ou des infrastructures équipant des locaux de conduite soient exceptionnellement remplacés avant la fin de leur cycle de vie. Même si la réserve est accordée, son utilisation n'est pas prévue au budget et constitue dès lors un risque.

Les agressions toujours plus brutales visant les membres de la police mobilisent désormais l'attention. Tout récemment encore, lors de festivités spontanées qui se sont déroulées en ville de Berne à l'Aarberggasse à l'occasion du titre de champion remporté par YB et d'une intervention rendue nécessaire aux abords de la Reitschule en raison de l'incendie de barricades érigées durant la nuit, des pierres, des bouteilles et d'autres objets ont été lancés en direction de membres de la police, lesquels ont par ailleurs été visés au moyen de pointeurs laser. Certains membres de la police ont été grièvement blessés durant ces événements, d'une violence sans précédent. Dotés du meilleur équipement possible, les collaborateurs et collaboratrices suivent une formation spécialisée et bénéficient d'un encadrement étroit de la part de leurs supérieurs et du service psychologique, qui les soutiennent au mieux. Sur le plan financier toutefois, la hausse des agressions génère des coûts parallèlement aux frais de santé proprement dits: il faut en effet compenser les absences en engageant d'autres collaborateurs sur le terrain. La violence croissante de ces attaques amène également la police à user plus souvent de moyens de contrainte à l'égard des fauteurs de trouble, ce qui accroît aussi le risque de bles-

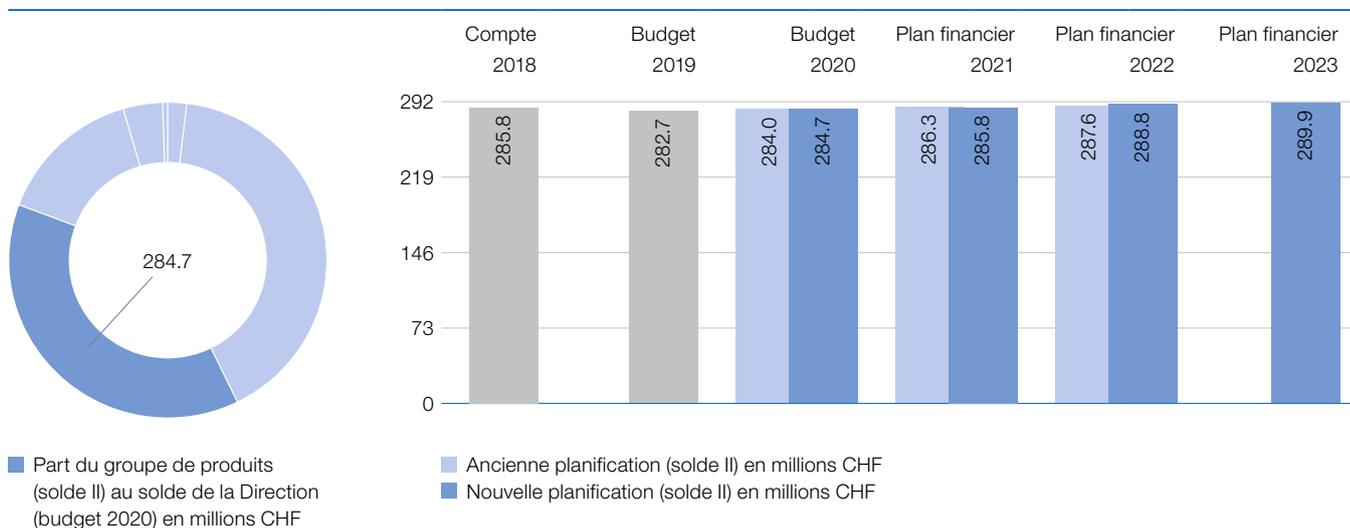
sures de ce côté, avec pour conséquence une augmentation des actions en responsabilité de l'État.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 951	1 964	diminution
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	526	525	augmentation
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'ac- complissement des tâches	3 457 773	3 390 635	diminution
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'ac- complissement des tâches	54	54	stabilité
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	118	132	augmentation
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	174 771	188 841	stabilité

### 7.7.3 Circulation routière et navigation



#### Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'exams de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'exams de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation
- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	64 027 994	61 731 000	62 315 500	62 307 500	62 307 500	62 307 500
(-) Frais de personnel	-35 406 420	-36 257 315	-36 734 199	-37 057 895	-36 678 719	-37 024 572
(-) Coûts matériels	-7 284 609	-10 312 295	-11 931 645	-12 888 484	-12 743 484	-12 662 484
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 267 425	-2 722 583	-2 454 763	-2 763 530	-3 051 461	-3 032 879
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>19 069 541</b>	<b>12 438 807</b>	<b>11 194 893</b>	<b>9 597 591</b>	<b>9 833 836</b>	<b>9 587 565</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	266 724 228	270 295 000	273 530 000	276 240 000	278 980 000	280 360 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>285 793 769</b>	<b>282 733 807</b>	<b>284 724 893</b>	<b>285 837 591</b>	<b>288 813 836</b>	<b>289 947 565</b>
(+)/(-) Régularisations	-1 414 444	-1 015 865	-1 134 111	-1 088 519	-1 055 794	-1 023 179
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>284 379 324</b>	<b>281 717 943</b>	<b>283 590 782</b>	<b>284 749 072</b>	<b>287 758 041</b>	<b>288 924 386</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Admission des véhicules	16 566 813	12 801 376	<b>12 706 227</b>	11 865 747	12 066 603	11 849 791
Admission des conducteurs de véhicules	1 497 106	834 405	<b>683 873</b>	477 102	535 623	491 721
Mesures administratives	-1 609 251	-2 176 469	<b>-2 068 842</b>	-2 222 090	-2 181 336	-2 251 279
Admission des bateaux	56 898	-25 045	<b>-39 438</b>	-52 975	-48 760	-48 813
Admission des conducteurs de bateaux	85 477	68 122	<b>48 633</b>	41 317	45 397	45 485
Signalisation sur les voies d'eau	-7 987	-18 806	<b>-15 862</b>	-15 976	-15 975	-15 981
Redevances cantonales sur le trafic	-102 544	-605 850	<b>-1 642 740</b>	-2 006 692	-2 078 955	-2 000 725
Redevances fédérales sur le trafic	1 650 069	734 123	<b>735 352</b>	732 224	731 289	732 136
Places d'amarrage	932 960	826 952	<b>787 690</b>	778 934	779 950	785 229

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans les années 2020 à 2023, des rentrées annuelles d'environ CHF 62,3 millions sont attendues (contre CHF 61,7 mio au budget 2019). Cette hausse s'explique par l'adaptation des rentrées au résultat des comptes de 2018 dans les domaines des expertises, des immatriculations et de la redevance sur la circulation routière.

Le solde I du groupe de produits atteint CHF 11,2 millions (contre CHF 12,4 mio dans le budget 2019). Dans toutes les années de la planification, une diminution des rentrées est attendue, alors que les frais de personnel connaîtront une hausse. Les frais de matériel augmenteront également, étant donné qu'il faut compter sur des coûts d'environ CHF 1,0 million par année pour le développement, l'utilisation et la maintenance de l'application spécialisée FIS/SUSA en vue de son rattachement au progiciel

de gestion intégré (Enterprise Resource Planning, ERP) du canton de Berne.

Le budget 2020 prévoit que les rentrées provenant des taxes sur les véhicules à moteur poursuivront leur augmentation, en raison de la hausse constante du nombre de véhicules. Elles se situeront entre CHF 269,9 millions (2020) et CHF 276,8 millions (2023). Pour leur part, les rentrées provenant des taxes sur les bateaux resteront inchangées, à CHF 2,7 millions par an.

Le budget 2020 comporte en outre des investissements d'un volume de CHF 2,9 millions, comprenant l'entretien planifié des infrastructures TIC et d'expertise et des places d'amarrage, mais aussi l'acquisition de nouveaux véhicules de service en remplacement d'anciens modèles et le rattachement de l'application SUSA à la solution ERP du canton.

#### Priorités de développement

À la fin de l'année 2018, le directeur de la DSE a lancé une analyse préalable concernant l'autonomisation de l'OCRN et la création d'un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. À cet égard, l'OCRN a actualisé une stratégie datant de 2003 qui n'avait pas été mise en œuvre et l'a adaptée aux réalités juridiques et économiques actuelles. En été 2019, le directeur de la DSE soumettra au Conseil-exécutif des propositions concernant la suite des événements. La DSE examinera les questions techniques de fond d'une telle transformation d'ici la fin de l'année 2019 afin de pouvoir proposer, en se basant sur ces analyses, l'élaboration d'un projet de loi en ce sens.

Une motion adoptée en mars 2019 demande une révision de la législation sur l'imposition des véhicules routiers. Elle vise une harmonisation de l'impôt bernois avec la moyenne suisse et une imposition plus écologiste. Des recettes supplémentaires d'environ CHF 40,0 millions devraient ainsi être réalisées. Dans l'intervalle, divers modèles de calcul ont été mis au point. Conformément à la décision politique, les modifications techniques du

système se feront à partir de l'année 2021 et nécessiteront d'importants travaux d'essai. Une entrée en vigueur ne sera possible qu'au début d'une période fiscale.

Parallèlement, l'application spécialisée SUSA doit être rattachée à la solution ERP du canton. Le paysage informatique et les processus d'exploitation présentent une grande complexité dans la masse des activités de l'OCRN, c'est pourquoi il faut rendre la gestion des débiteurs et la facturation partiellement autonomes. Une dissociation de l'application spécialisée et l'application de groupe permet de réduire les risques liés au lancement du projet ERP dans l'ensemble du canton. Les modules de FIS V10, adaptés spécialement pour l'OCRN, peuvent continuer à être utilisés dans un propre environnement d'exploitation. Selon la planification, le changement de technologie et les tests en découlant se dérouleront principalement en 2020. La charge de travail des personnes responsables des processus augmentera sensiblement pendant la période de lancement, étant donné

qu'elles devront continuer d'assumer les activités et la production courantes.

En 2020, les permis de conduire seront imprimés selon une procédure centralisée. La sécurité des documents en sera augmentée. Il s'agit d'un projet de l'Association des services des automobiles (asa). La clientèle continuera de bénéficier d'un service compétent.

Sur la base d'un site Internet remanié en 2019, l'objectif est d'étendre progressivement les services en ligne pour arriver à une forme de portail personnalisable. Ce dernier sera élaboré dans le cadre du projet FIS/SUSA. Ainsi, l'OCRN pourra satisfaire les besoins actuels et futurs de sa clientèle, qui gère en principe ses affaires par Internet, tout en ménageant ses propres ressources.

### Chances et risques

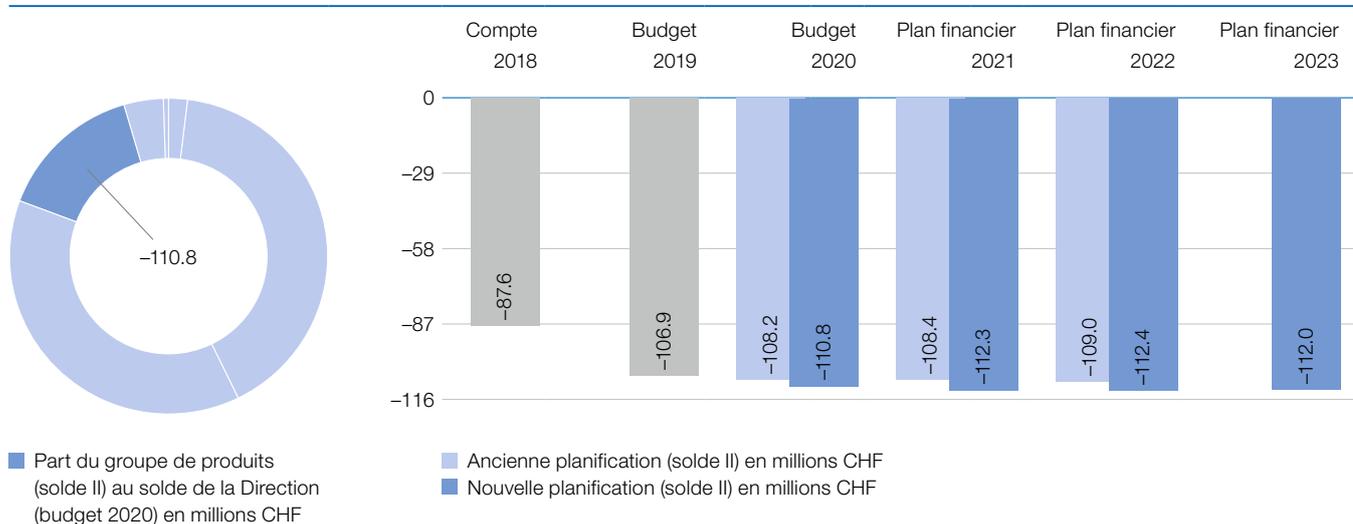
Le bâtiment au Schermenweg 9 à Berne, qui abrite le Centre d'expertises et d'examen, est en piteux état. Étant donné que les deux affaires soumises Grand Conseil visant d'une part à lancer un concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle infrastructure à Münchenbuchsee et d'autre part à approuver le contrat de droit de superficie correspondant ont été refusées, les risques dans ce domaine sont d'autant plus élevés.

Actuellement, l'imposition des véhicules électriques dans le canton de Berne est attractive, incitant l'achat d'un tel véhicule. Si leur nombre augmente fortement, les ressources imposables pourraient connaître un recul considérable. La révision de la législation sur l'imposition des véhicules routiers devrait tenir compte de cette évolution.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	793 310	802 956	augmentation
Effectif des bateaux	11 784	11 820	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	272 854	272 500	stabilité
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	89 408	88 369	stabilité
Nombre d'expertises	267 472	267 660	stabilité
Nombre d'examen de conduite (théoriques et pratiques)	44 365	42 422	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	18 959	18 721	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	480 000	480 000	stabilité

### 7.7.4 Exécution judiciaire



#### Description

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte

relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	68 833 197	76 531 682	76 089 477	75 999 477	76 017 977	76 554 503
(-) Frais de personnel	-104 543 970	-106 595 259	-109 800 804	-109 969 985	-109 640 828	-109 777 521
(-) Coûts matériels	-47 098 507	-72 365 354	-72 957 583	-73 743 681	-73 847 832	-73 220 381
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 698 365	-3 154 100	-2 637 434	-3 126 397	-3 501 993	-4 149 018
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-86 507 645</b>	<b>-105 583 031</b>	<b>-109 306 345</b>	<b>-110 840 587</b>	<b>-110 972 675</b>	<b>-110 592 417</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	1 184 485	1 113 341	1 089 177	1 089 177	1 089 177	1 089 177
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 243 744	-2 461 500	-2 539 499	-2 539 499	-2 539 499	-2 539 499
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	15 000	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-87 566 904</b>	<b>-106 916 189</b>	<b>-110 756 667</b>	<b>-112 290 909</b>	<b>-112 422 997</b>	<b>-112 042 739</b>
(+/-) Régularisations	9 224	535 766	522 779	551 258	523 605	467 003
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-87 557 680</b>	<b>-106 380 423</b>	<b>-110 233 888</b>	<b>-111 739 650</b>	<b>-111 899 393</b>	<b>-111 575 736</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Exécution de mesures	-56 982 105	-76 949 552	<b>-80 638 719</b>	-81 778 476	-81 753 679	-80 661 490
Détention	-25 722 875	-26 425 224	<b>-27 325 848</b>	-27 643 475	-27 782 196	-28 393 691
Exécution de mesures pour mineurs	-3 802 665	-2 208 255	<b>-1 341 778</b>	-1 418 636	-1 436 801	-1 537 235

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

À l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), le solde II du budget 2020 (CHF 110,8 mio) se péjore de CHF 3,9 millions par rapport au budget 2019 (CHF 106,9 mio).

La diminution des rentrées de CHF 0,5 million est due à des travaux de transformation à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil. Le début de ces travaux devrait faire diminuer le nombre de détenus placés par d'autres cantons. Les rentrées manquantes de CHF 0,5 million seront à nouveau prises en compte dans la planification à partir de 2023, une fois les travaux achevés.

Les frais de personnel augmentent de CHF 3,2 millions; ils passent ainsi de CHF 106,6 millions dans le budget 2019 à CHF 109,8 millions en 2020. Cette augmentation est due à des mesures salariales (CHF 1 550 000), à l'adaptation au renché-

rissement (CHF 200 000), à la planification financière de 5,5 postes supplémentaires (CHF 650 000), à des allocations pour le travail de nuit et de fin de semaine (CHF 380 000), aux services de piquet (CHF 200 000 pour le service de disponibilité et CHF 30 000 pour le service de présence), à des prestations de sécurité (CHF 340 000) et au transfert de 1,2 poste à l'OIO (CHF 165 000).

Les coûts matériels augmentent de CHF 0,4 million par rapport au budget 2019 pour atteindre CHF 73,0 millions. Cette hausse est due à l'accroissement des besoins en matériel d'exploitation et de consommation et à un achat conjoint de prestations de sécurité avec l'entreprise Insel AG et la Police cantonale. CHF 0,5 million ont été inscrits à la planification pour 2021 et 2022 (mais plus à partir de 2023) en vue de la réalisation d'aménagements intérieurs dans des cellules.

#### Priorités de développement

Le projet IT@BE prévoit que l'approvisionnement informatique de base sera assuré exclusivement par l'OIO à partir de 2020. Cela implique, pour l'OEJ, de supprimer des postes et d'en transférer à l'OIO, et de réorganiser son secteur informatique.

Par ailleurs, l'OEJ est en train de franchir une nouvelle étape dans sa transition numérique grâce au logiciel Axioma, introduit en 2019. Dans ce cadre, il s'agira, en 2020, de consolider les processus liés à la gestion des dossiers et à l'archivage élec-

troniques. La numérisation ne concerne pas que l'administration. Le projet pilote « SMART-Prison » permettra d'inclure les personnes détenues dans l'évolution numérique.

L'application spécialisée pour la gestion des dossiers et des personnes détenues sera introduite dans toutes les unités de l'OEJ en 2019. En 2020, l'accent sera mis sur la consolidation des connaissances du personnel et sur la stabilisation de l'utilisation du logiciel.

#### Chances et risques

Les prisons et établissements pénitentiaires du canton de Berne nécessitent de grands travaux de rénovation et de modernisation. Ils doivent être équipés pour correspondre aux prescriptions légales et aux normes actuelles. L'OEJ a exposé ces nécessités dans la stratégie qu'il a publiée en février 2018. Il a ensuite concrétisé les réflexions y figurant dans un plan directeur, lequel énumère les projets de rénovation dans les établissements d'exécution judiciaire du canton de Berne et les infrastructures requises. Dans le cadre de ces différents projets, une décision sera prise quant à l'avenir de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg. L'OEJ estime qu'une rénovation complète de l'ensemble des bâtiments de cet établissement engen-

drerait des coûts disproportionnés par rapport à son utilité et aux possibilités de développement qu'elle offrirait. Par conséquent, le Conseil-exécutif envisage d'engager des négociations avec les autres cantons concordataires afin d'optimiser, à terme, la répartition des places de détention nécessaires au sein du concordat. C'est dans ce cadre qu'une décision de principe sera prise quant à l'avenir de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg.

Les travaux d'optimisation de l'organisation de l'OEJ se poursuivent. Le groupe de travail mis sur pied par la DSE en juillet 2018 a, avec une assistance externe, analysé les structures de

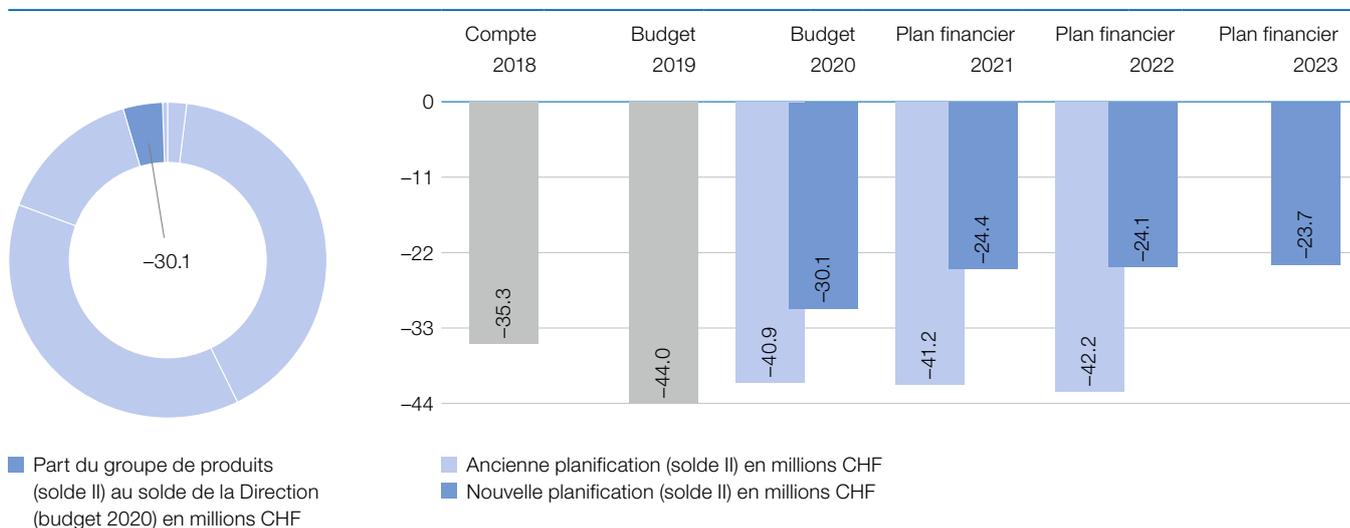
l'office et les processus de direction, de conduite et de surveillance; il est en train de développer d'autres propositions d'optimisation en vue d'harmoniser et de standardiser les processus

liés aux ressources. Les mesures d'optimisation devraient permettre de renforcer l'efficacité des processus.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	359 052	354 053	stabilité
Nombre de journées de travail d'intérêt général	19 310	21 678	augmentation
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 027	1 008	stabilité
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	95	96	stabilité
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	142	138	stabilité
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	1	1	stabilité

### 7.7.5 Population et immigration



#### Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de part-

nariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	26 338 474	23 298 694	25 398 682	24 734 174	25 063 645	27 372 540
(-) Frais de personnel	-26 249 138	-30 248 296	-29 516 948	-29 481 816	-29 302 628	-29 487 865
(-) Coûts matériels	-25 844 725	-32 199 555	-22 166 356	-17 752 160	-17 962 797	-19 357 536
(-) Intérêts et amortissements standard	-148 598	-539 453	-1 107 372	-1 407 482	-1 632 844	-1 986 270
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-25 903 987</b>	<b>-39 688 611</b>	<b>-27 391 994</b>	<b>-23 907 284</b>	<b>-23 834 624</b>	<b>-23 459 131</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	110 477 694	120 436 804	62 142 437	6 741 108	6 430 860	6 456 860
(-) Coûts des subventions cantonales	-119 868 268	-124 715 995	-64 812 297	-7 224 197	-6 719 702	-6 719 702
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 903	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-35 262 658</b>	<b>-43 963 802</b>	<b>-30 057 854</b>	<b>-24 386 373</b>	<b>-24 119 466</b>	<b>-23 717 973</b>
(+)/(-) Régularisations	-3 060 685	-39 550	69 174	77 247	49 890	4 659
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-38 323 344</b>	<b>-44 003 352</b>	<b>-29 988 681</b>	<b>-24 309 126</b>	<b>-24 069 576</b>	<b>-23 713 315</b>

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Asile	-15 897 144	-24 927 149	<b>-12 858 982</b>	-8 839 786	-9 036 618	-9 372 915
Etrangers	-5 310 138	-5 971 719	<b>-7 745 107</b>	-8 003 212	-7 627 190	-7 451 031
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 949 896	-7 861 149	<b>-7 543 151</b>	-7 487 292	-7 585 324	-7 702 549
Communication de données extraites des registres	576 739	-155 474	<b>-186 921</b>	-181 440	-209 617	-255 321
Documents d'identité des ressortissants suisses	676 452	-773 121	<b>942 168</b>	604 446	624 125	1 322 684

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Les effets du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) figurent pour la première fois dans la planification, ce qui explique les modifications dans les chiffres de l'Office de la population (OPOP) par rapport à la planification précédente. Sont également prises en compte les répercussions financières du transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la Direction de la sécurité (DSE) à la Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI; transfert des charges et revenus, répartition du forfait versé par

la Confédération pour les frais administratifs, frais de personnel, transfert de postes, etc.) et de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la nouvelle législation en la matière (LAAR et Li LFAE) sur la compensation des charges. Excepté un petit écart, le budget est transféré de la DSE à la SSI sans incidence sur le solde. Par rapport au budget de 2019, le solde II de la planification de l'OPOP s'améliore de CHF 13,9 millions pour 2020 et annuellement d'environ CHF 19,6 millions à CHF 20,2 millions à partir de 2021.

#### Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en considération dans le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023: remplacement des applications spécialisées ELAR et Asydata (2020) dans le domaine des migrations, remplacement du système informatique en matière de biométrie pour les documents d'identité suisses (2020 selon les prévisions) et introduction du nouveau titre de séjour biométrique pour les ressortissants UE/AELE (2020).

Une autre priorité de développement réside dans le projet NA-BE, qui sera mis en œuvre en 2020 et dont l'objectif central est de confier l'intégration à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP, renommée SSI le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

dès le début de la procédure, tandis que la Direction de la police et des affaires militaires (POM, renommée DSE le 1<sup>er</sup> janvier 2020) se chargera de l'exécution systématique des renvois. Les tâches relevant du domaine de l'asile seront transférées de la DSE à la SSI le 1<sup>er</sup> juillet 2020, à l'exception du versement de l'aide d'urgence et de l'exécution des renvois.

Le 13 mars 2018, le Grand Conseil a accepté la motion 265/2018, empêchant ainsi le projet déjà bien avancé d'ouverture d'un centre de retour d'environ 350 places dans l'ancien Foyer d'éducation Prêles. La planification prévoit désormais d'ouvrir plusieurs centres de retour dans le canton de Berne durant le premier semestre de 2020.

#### Chances et risques

Les coûts et les revenus liés à l'aide d'urgence sont difficiles à prévoir malgré les modèles de coûts de la Confédération, en particulier en raison de la baisse en partie considérable du nouveau forfait d'aide d'urgence versé par la celle-ci, dont le montant est défini en fonction du type de procédure d'asile. Divers éléments peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur la couverture des coûts: l'évolution du nombre de décisions négatives selon le type de procédure, la durée moyenne de versement de l'aide d'urgence et le nombre effectif de personnes qui demanderont l'aide d'urgence après la mise en œuvre du projet NA-BE. Durant les deux premières années

suivant la mise en œuvre de ce dernier, la planification table sur une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence.

Le message relatif à la modification de la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (loi sur les documents d'identité, LDI; RS 143.1) et de son ordonnance d'application indiquait que le degré de couverture de la part des émoluments à charge des cantons serait revu en 2016. Le mandat en ce sens est désormais parvenu aux cantons, en lien avec le lancement d'une nouvelle plateforme bio-

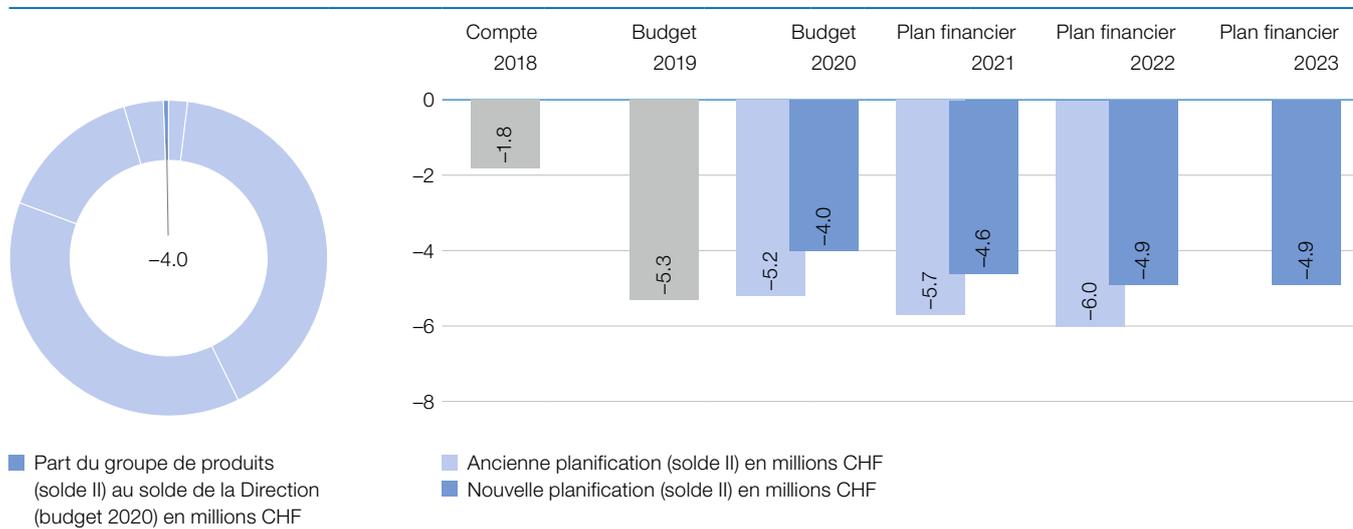
métrique et l'introduction d'un nouveau passeport à partir de 2020. Cette révision pourrait aboutir à une modification de la part des émoluments à charge des cantons. Cependant, comme il n'est pas possible de quantifier les répercussions financières éventuelles, la planification ne tient pas compte d'une adaptation des recettes.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et sur l'intégration (LEI; RS 142.20) le 1er janvier 2019 occasionne des frais supplémentaires en ce qui concerne l'examen d'autorisations de séjour (permis B) et d'autorisations d'établissement (permis C). En effet, il faut s'attendre à davantage de recours en raison de la rétrogradation de permis C en permis B. Les prochains mois révéleront s'il est possible de mener à bien ces tâches avec les effectifs actuels ou autorisés.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	2 125	1 677	fluctuation
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	3 401	2 379	fluctuation
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	3 516	3 986	fluctuation
Naturalisations ordinaires	1 943	1 532	fluctuation
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 336 000	4 093 000	stabilité
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	167 391	150 509	diminution
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	84 987	72 349	diminution

### 7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



#### Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe

d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

**Schéma du calcul des marges contributives**

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	8 121 488	7 614 731	7 672 452	7 669 452	7 351 452	7 351 452
(-) Frais de personnel	-12 143 613	-13 021 652	-13 317 454	-13 366 827	-13 323 194	-13 380 714
(-) Coûts matériels	-4 260 855	-4 685 166	-4 833 478	-5 452 471	-5 473 472	-5 409 471
(-) Intérêts et amortissements standard	-75 587	-217 172	-164 372	-191 153	-205 486	-220 502
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-8 358 566</b>	<b>-10 309 260</b>	<b>-10 642 853</b>	<b>-11 340 999</b>	<b>-11 650 698</b>	<b>-11 659 235</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	616 206	637 700	617 000	615 500	615 500	615 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 330 786	-3 720 042	-2 373 242	-2 302 042	-2 302 042	-2 299 042
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 317 151	8 135 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 755 995</b>	<b>-5 256 602</b>	<b>-3 969 095</b>	<b>-4 597 541</b>	<b>-4 907 240</b>	<b>-4 912 777</b>
(+)/(-) Régularisations	-1 946 916	-476 549	-1 879 295	-1 874 773	-1 875 291	-1 876 849
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-3 702 911</b>	<b>-5 733 151</b>	<b>-5 848 390</b>	<b>-6 472 313</b>	<b>-6 782 531</b>	<b>-6 789 626</b>

**Solde I budget global produits**

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Sport	-3 015 056	-3 328 515	-3 335 133	-3 469 777	-3 475 565	-3 486 370
Infrastructure	4 182 930	3 537 315	3 470 488	3 457 722	3 154 554	3 152 605
Affaires militaires	-3 793 455	-4 004 186	-3 965 457	-4 266 660	-4 211 305	-4 225 937
Coordination de la protection de la population	-4 168 842	-4 444 698	-4 575 514	-4 753 943	-4 810 924	-4 779 617
Protection civile	-1 564 144	-2 069 177	-2 237 236	-2 308 341	-2 307 459	-2 319 916

**Commentaire:****Modifications par rapport à la planification précédente**

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde I du calcul des marges contributives connaît une péjoration de CHF 0,3 million par rapport au budget 2019, ceci

en raison de la modification des directives relatives à la mise en compte, d'adaptations, en lien notamment avec le leasing de véhicules, et de postes à nouveau inscrits au budget.

**Priorités de développement**

Les priorités de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires résident dans la mise en œuvre de la stratégie sportive, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et l'élaboration de planifications et de stratégies dans

le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

**Chances et risques**

Les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et

des amendes ne peuvent pas encore être jaugés. Le résultat pourrait être excédentaire comme déficitaire.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 637	17 028	fluctuation
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	58 612	53 457	fluctuation
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 526	9 645	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 346	21 900	augmentation
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	10 265	10 961	diminution
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	51 968	53 220	fluctuation
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	257 097	254 084	stabilité

## 7.8 Financements spéciaux

### 7.8.1 Contributions de remplacement

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-6 160 370</b>	<b>-7 490 000</b>	<b>-6 090 000</b>	<b>-6 090 000</b>	<b>-6 090 000</b>	<b>-6 090 000</b>
Modification		-21.6%	18.7%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>6 160 370</b>	<b>7 490 000</b>	<b>6 090 000</b>	<b>6 090 000</b>	<b>6 090 000</b>	<b>6 090 000</b>
Modification		21.6%	-18.7%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0%				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-14 400	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 152 463	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
36 Charges de transfert	-1 903 508	-3 400 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 166 862	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 993 508	3 490 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	25 916 967	28 075 922	28 585 922	29 985 922	31 385 922	32 785 922
Etat du patrimoine au 31.12.	28 075 922	28 585 922	29 985 922	31 385 922	32 785 922	34 185 922
Variation du patrimoine	2 158 955	510 000	<b>1 400 000</b>	1 400 000	1 400 000	1 400 000

### Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Dès lors que les communes ont épuisé les moyens des fonds décentralisés, elles

peuvent prélever le fonds central en vue de l'acquisition de matériel ou de l'entretien, de l'assainissement ou de la construction d'infrastructures de protection civile.

## 8 Direction des finances (FIN)

### 8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-5.0	0.2
Prestations de services finances du groupe	-60.8	176.8
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	-0.9	1 111.6
Impôts et prestations de services	-164.1	5 882.2
Personnel	-20.5	2.8
Informatique et organisation	-131.4	83.3

### 8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	-5.1	-4.8	-4.8	-4.9	-4.8
Prestations de services finances du groupe	202.5	111.2	116.0	115.2	112.4	118.4
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 287.6	1 199.6	1 110.7	1 084.1	1 071.4	1 079.4
Impôts et prestations de services	5 311.3	5 328.4	5 718.1	5 755.8	5 852.1	5 892.2
Personnel	-15.8	-17.0	-17.7	-17.8	-17.7	-17.6
Informatique et organisation	-47.9	-46.8	-48.1	-44.6	-41.2	-40.5
<b>Total</b>	<b>6 733.3</b>	<b>6 570.3</b>	<b>6 874.2</b>	<b>6 887.9</b>	<b>6 972.1</b>	<b>7 027.1</b>

### 8.3 Priorités de développement de la Direction

Concernant la situation et les développements prévus dans le domaine de la politique financière, voir les explications dans le rapport. La priorité est actuellement plutôt donnée à la coordination des investissements.

En politique fiscale, la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) de la Confédération adoptés par le peuple et les cantons devront être intégrés au droit cantonal bernois via la révision 2021 de la loi sur les impôts et les modifications d'ordonnances. La conception des détails est exigeante et primordiale.

Dans le domaine des TIC, la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016–2020 se poursuit avec le programme «IT@BE». Dans le même temps, le projet ERP s'accélère: maintenant que le par-

tenaire chargé de l'implémentation a été trouvé, le projet va se poursuivre avec les phases de réalisation et de déploiement. Dès que le Grand Conseil aura autorisé les moyens nécessaires, leur mise en œuvre commencera.

Dans le domaine du personnel, l'actuelle Stratégie relative au personnel du canton de Berne 2016 à 2019 va être revue et transférée pour ces prochaines années sous une forme retravaillée dans la nouvelle Stratégie relative au personnel du canton de Berne 2020 à 2023.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

## 8.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-812 747 840</b>	<b>-814 712 746</b>	<b>-826 166 913</b>	<b>-833 149 361</b>	<b>-838 034 466</b>	<b>-859 989 377</b>
Modification		-0.2%	-1.4%	-0.8%	-0.6%	-2.6%
<b>Revenus</b>	<b>7 458 714 439</b>	<b>7 434 141 073</b>	<b>7 728 758 062</b>	<b>7 748 287 144</b>	<b>7 843 140 876</b>	<b>7 918 293 839</b>
Modification		-0.3%	4.0%	0.3%	1.2%	1.0%
<b>Solde</b>	<b>6 645 966 599</b>	<b>6 619 428 328</b>	<b>6 902 591 149</b>	<b>6 915 137 783</b>	<b>7 005 106 410</b>	<b>7 058 304 462</b>
Modification		-0.4%	4.3%	0.2%	1.3%	0.8%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-114 144 484	-140 285 028	-145 850 163	-147 680 166	-146 508 252	-145 631 459
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-192 981 822	-218 021 247	-226 559 183	-229 416 232	-232 015 430	-226 551 625
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 579 735	-3 483 783	-3 292 565	-2 785 533	-1 730 187	-1 898 530
34 Charges financières	-97 092 493	-88 579 000	-74 360 000	-75 440 000	-69 749 000	-71 558 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-316 738 140	-318 233 706	-338 374 412	-339 653 118	-339 619 824	-339 400 529
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-26 150 575	-9 885 000	0	0	0	0
39 Imputations internes	-62 060 593	-36 224 982	-37 730 591	-38 174 312	-48 411 773	-74 949 234
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	5 054 411 022	5 110 600 000	5 403 800 000	5 434 500 000	5 523 800 000	5 559 100 000
41 Patentes et concessions	162 844 651	81 600 000	81 100 000	81 100 000	81 100 000	81 100 000
42 Taxes	33 659 412	32 499 627	32 119 539	32 119 539	32 119 539	32 119 539
43 Revenus divers	603 110	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	120 022 857	114 013 600	120 537 800	120 937 800	121 037 800	121 137 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 180 869	1 023 000	823 000	523 000	523 000	323 000
46 Revenus de transfert	1 961 185 391	1 843 008 044	1 871 500 088	1 854 118 724	1 848 001 998	1 861 266 244
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	40 956 025	176 956 025	136 000 000	136 000 000	145 800 000	171 900 000
49 Imputations internes	83 851 101	74 340 777	82 777 635	88 888 081	90 658 539	91 247 256

### Evolution du compte de résultats

Le budget 2020 dégage un excédent de revenus d'environ CHF 6,9 milliards, ce qui représente une amélioration de solde de CHF 280 millions par rapport au budget 2019.

Les impôts cantonaux devraient générer d'importantes rentrées – donc revenus fiscaux – supplémentaires (CHF +293,2 mio). Par contre, on prévoit une diminution des moyens alloués au canton en rapport avec la RPT (net CHF -86,8 mio), compensée toutefois par une augmentation des parts des revenus fédéraux (CHF +117,0 mio, principalement révision 2020 de la loi sur les impôts), ce qui se reflète dans les revenus de transfert. La hausse des charges de transfert indique dans le même temps que les communes et les paroisses participent à l'augmentation des revenus fédéraux à hauteur d'environ CHF 25 millions. Le recul des revenus extraordinaires est dû à la révision partielle de la LFP prévue, le prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH2 étant ainsi annulé (CHF -40,9 mio).

La mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016-2020 se traduit par ailleurs par d'autres modifications dans les charges de biens et services, y compris concernant la facturation interne. Les charges de personnel un peu plus élevées comprennent notamment la mise en œuvre de la mesure PA 2018 « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source », des transferts de postes entre Directions dans le cadre de IT@BE, de nouveaux postes pour l'échange automatique de renseignements (EAR) et des fonds pour des mesures d'allègement à durée déterminée concernant l'ensemble du canton dans le cadre du projet ERP. Enfin, une diminution des charges financières est escomptée (CHF -14,2 mio) et dans les charges extraordinaires, les compensations de l'an dernier disparaissent (CHF -9,9 mio).

## 8.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-2 332 902</b>	<b>-7 300 000</b>	<b>-24 418 000</b>	<b>-9 922 000</b>	<b>-3 708 000</b>	<b>-9 320 000</b>
Modification		-212.9 %	-234.5 %	59.4 %	62.6 %	-151.3 %
<b>Recettes</b>	<b>618 945</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0 %				
<b>Solde</b>	<b>-1 713 957</b>	<b>-7 300 000</b>	<b>-24 418 000</b>	<b>-9 922 000</b>	<b>-3 708 000</b>	<b>-9 320 000</b>
Modification		-325.9 %	-234.5 %	59.4 %	62.6 %	-151.3 %
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-91 993	-610 000	-380 000	-500 000	-610 000	-600 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 240 609	-6 690 000	-24 038 000	-9 422 000	-3 098 000	-8 720 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	-300	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	118 945	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	500 000	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Le budget 2020 prévoit des dépenses de CHF 24,4 millions. Ce montant comprend les fonds nécessaires à l'acquisition d'un

système PGI, à des renouvellements d'applications fiscales et à l'approvisionnement en services TIC de base.

## 8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
949.3	951.7	965.2	964.9	1 009.2	1 032.2

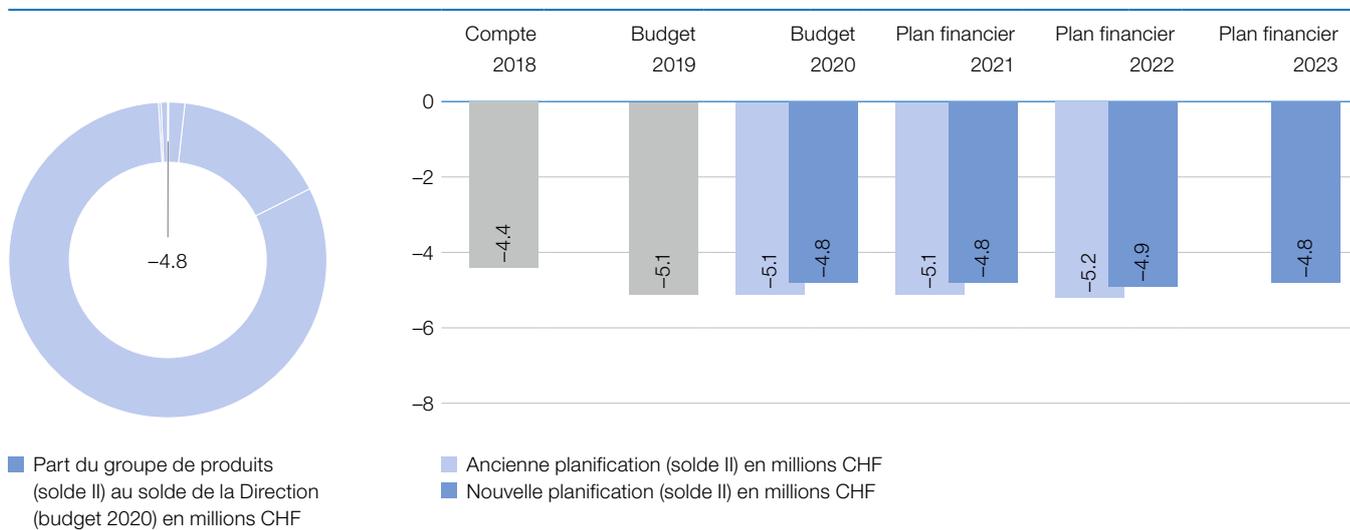
### Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), était stable après l'augmentation enregistrée entre 2016 et 2017 (engagement de personnel à l'OIO résultant du programme «IT@BE»). Mais à partir de 2018, le programme «IT@BE» a entraîné une nette croissance des effectifs autorisés du fait des internalisations de personnel TIC de Bedag et de transferts de postes entre Directions. En 2020, les transferts de postes comptent 7,3 EPT. 14 EPT sont en outre

pris en charge par les villes de Berne, Bienne et Thoune (mise en œuvre de la mesure PA 2018 «Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source») et 5 EPT nécessités par l'échange automatique de renseignements (EAR). Dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann exigeant des réductions de postes dans l'administration centrale, 3,3 EPT sont en contrepartie supprimés.

## 8.7 Groupes de produits

### 8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



#### Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	161 431	130 000	120 000	120 000	120 000	120 000
(-) Frais de personnel	-3 886 186	-4 045 645	-3 947 536	-3 964 482	-4 020 978	-4 001 912
(-) Coûts matériels	-809 879	-1 152 140	-957 406	-957 472	-957 472	-957 472
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 014	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-4 535 649</b>	<b>-5 067 785</b>	<b>-4 784 942</b>	<b>-4 801 953</b>	<b>-4 858 449</b>	<b>-4 839 384</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-120 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	110 878	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 424 770</b>	<b>-5 086 785</b>	<b>-4 783 942</b>	<b>-4 800 953</b>	<b>-4 857 449</b>	<b>-4 838 384</b>
(+)/(-) Régularisations	13 585	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 411 185</b>	<b>-5 086 785</b>	<b>-4 783 942</b>	<b>-4 800 953</b>	<b>-4 857 449</b>	<b>-4 838 384</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 535 649	-5 067 785	-4 784 942	-4 801 953	-4 858 449	-4 839 384

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le contexte de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann (Mittelhäusern, PVL) «Réduction des postes dans l'administration centrale» les effectifs autorisés du Secrétariat général FIN ont été réduits de 70 points de pourcentage (renonciation à repourvoir le poste de responsable de la

Section de l'économie et des participations). Les frais de personnel sont ainsi inférieurs d'environ CHF 0,1 million au montant budgété pour 2019. Différents allègements des frais de matériel sont en outre prévus les années du PIMF, en particulier dans le domaine des services TIC de base.

#### Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2020 :

- révision 2021 de la loi sur les impôts (incluant le projet RFFA de la Confédération),
- poursuite de la politique fiscale/mise à jour de la stratégie fiscale,
- programme IT@BE : mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2022,
- projet ERP de progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning),
- loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDLP),
- loi sur la cyberadministration (titre de travail),

- arrêté du Grand Conseil sur la révision totale de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP),
- mise en œuvre de la stratégie de propriétaire actualisée du canton vis-à-vis de Bedag Informatique SA, y compris rapport au Grand Conseil sur la motion 028-2016 Köpfli (Berne, PVL) «Vente de Bedag Informatique SA»,
- évaluation générale des immeubles et des forces hydrauliques 2020.

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine «Politique financière» sera l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et plan intégré mission-financement. Il faudra en outre coordonner au plan cantonal la planification de rechange de l'investissement net ordinaire («voie 2»), et par ailleurs aussi assurer le controlling du Programme d'allègement 2018 (PA 2018) pour l'ensemble du canton.

## Chances et risques

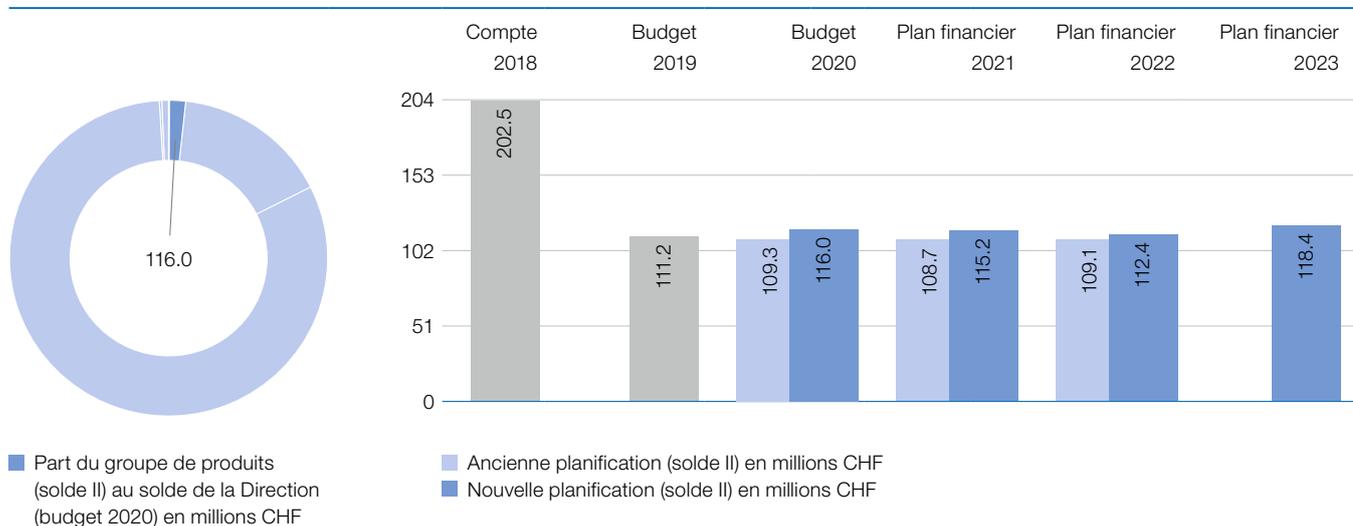
Le groupe de produits « Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	185	195	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	10	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	29	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	472	431	stabilité
Nombre de recours déposés	4	18	stabilité
Nombre de recours réglés	5	7	stabilité

### 8.7.2 Prestations de services finances du groupe



#### Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des

participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	92 820 508	89 256 800	95 791 400	96 191 400	96 291 400	96 391 400
(-) Frais de personnel	-6 163 718	-7 587 430	-8 311 546	-8 699 628	-7 690 951	-4 513 770
(-) Coûts matériels	-15 579 381	-20 738 984	-20 500 496	-21 082 564	-25 211 308	-22 275 388
(-) Intérêts et amortissements standard	-31 333 537	-31 274 162	-32 007 429	-32 234 574	-32 000 975	-32 222 744
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>39 743 871</b>	<b>29 656 224</b>	<b>34 971 929</b>	<b>34 174 634</b>	<b>31 388 166</b>	<b>37 379 497</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	162 746 065	81 503 500	81 003 500	81 003 500	81 003 500	81 003 500
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>202 489 936</b>	<b>111 159 724</b>	<b>115 975 429</b>	<b>115 178 134</b>	<b>112 391 666</b>	<b>118 382 997</b>
(+)/(-) Régularisations	-32 341 316	-15 938 730	-36 242 693	-37 344 036	-31 797 754	-33 551 847
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>170 148 620</b>	<b>95 220 993</b>	<b>79 732 736</b>	<b>77 834 098</b>	<b>80 593 912</b>	<b>84 831 150</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Trésorerie	61 247 505	57 703 350	<b>64 647 133</b>	65 042 598	65 114 804	65 206 296
Production FIS et support	-17 557 658	-24 295 490	<b>-25 768 098</b>	-26 934 693	-29 810 171	-23 948 045
Gestion des assurances	-2 323 194	-2 063 417	<b>-2 045 750</b>	-2 052 549	-2 056 662	-2 053 718
Comptabilité du groupe	-1 622 783	-1 688 220	<b>-1 861 357</b>	-1 880 722	-1 859 805	-1 825 036

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) du groupe de produits est de CHF 35,0 millions dans le budget de 2020, c'est-à-dire en progression de CHF 5,3 millions par rapport au budget de 2019 (CHF 29,7 mio). Cet écart résulte principalement de l'estimation plus élevée du produit des dividendes (CHF 6,5 mio).

Le projet ERP entre dans sa phase de réalisation et d'introduction au cours de l'exercice budgétaire 2020 et de la période de

planification financière 2021 à 2023. Ces travaux vont maintenant mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). Le projet présente, par rapport au budget 2019, des coûts supplémentaires de CHF 0,5 million pour les traitements (décharge des collaborateurs et collaboratrices participant au projet) et CHF 0,5 million de prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils, honoraires et exploitation).

#### Priorités de développement

Le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 reflètent en particulier les priorités suivantes :

- Comptabilité du groupe: l'exécution des mesures d'amélioration et d'optimisation de la gestion financière cantonale mises en place se poursuivra et sera soumise à une surveillance continue pour pouvoir atteindre le niveau de qualité exigé. Les développements du Modèle comptable harmonisé 2 se poursuivront et la référence aux normes IPSAS sera vérifiée.
- Trésorerie : le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que toutes les échéances à moyen et long termes seront converties. Sont de plus pris en compte les besoins financiers supplémentaires pour les transactions du bilan ayant une incidence sur les liquidités ainsi que l'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension et l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. En ce qui concerne les participations importantes, le produit des dividendes correspond au potentiel de distribution de dividendes prévu.

- Production FIS et support : la version 10 du FIS a été introduite et le démontage (anciens modules et ordinateur central) est terminé. Aucun projet ni développement extraordinaire du FIS n'est prévu entre 2020 et 2023, année de mise en place du progiciel de gestion intégré. Seuls seront mis en œuvre des ajustements nécessaires pour l'exploitation et des exigences formulées par des tiers (banques, place financière, etc.) par exemple en relation avec le code QR. Le projet ERP entrera dans sa phase de réalisation et d'introduction au cours de l'exercice budgétaire 2020 et de la période de planification financière 2021 à 2023. Ces travaux vont mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières).
- Gestion des assurances : ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assurances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ou relevant des franchises applicables ne sont pas inscrits au budget car ils ne sont pas planifiables.

## Chances et risques

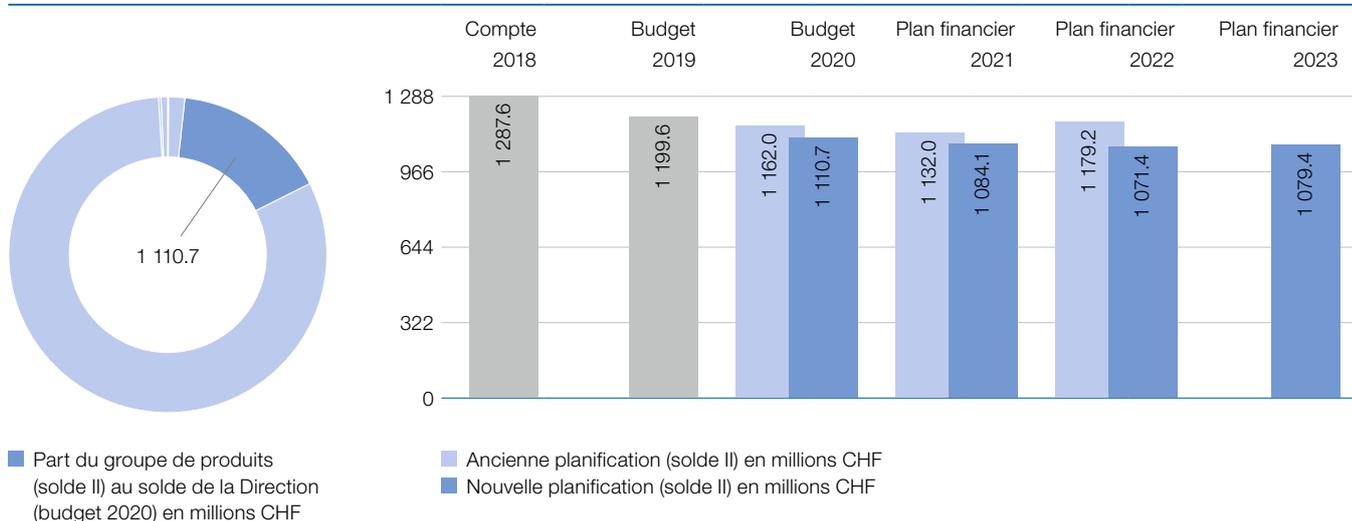
L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des

participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	60	56	stabilité
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 500	14 500	stabilité
Nombre de versements traités	1 086 914	1 088 094	stabilité
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	29	48	diminution
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	84	31	diminution
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF))	3	3	stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	627	523	stabilité

### 8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



#### Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	16 231	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-846 234	-796 239	-777 607	-788 155	-795 913	-792 979
(-) Coûts matériels	-30 674	-106 669	-109 443	-110 376	-260 634	-210 724
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-860 677</b>	<b>-892 908</b>	<b>-877 050</b>	<b>-888 532</b>	<b>-1 046 547</b>	<b>-993 704</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 288 424 931	1 200 474 588	1 111 562 176	1 085 025 106	1 072 427 674	1 080 411 215
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>1 287 564 254</b>	<b>1 199 581 680</b>	<b>1 110 685 126</b>	<b>1 084 136 574</b>	<b>1 071 381 127</b>	<b>1 079 417 511</b>
(+)/(-) Régularisations	-660 027	-325 280	-739 647	-762 123	-648 934	-684 732
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>1 286 904 227</b>	<b>1 199 256 399</b>	<b>1 109 945 479</b>	<b>1 083 374 451</b>	<b>1 070 732 193</b>	<b>1 078 732 780</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-500 170	-514 771	<b>-536 526</b>	-542 770	-547 136	-545 399
Coordination statistique et statistique financière	-310 685	-374 444	<b>-338 981</b>	-344 210	-347 837	-346 736
Péréquation financière confédération – canton	-49 822	-3 693	<b>-1 543</b>	-1 552	-151 574	-101 568

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le bud-get 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023, par rapport au budget 2019. Cependant, les rentrées fiscales figurant dans le solde II sont en nette baisse par rapport à la précédente planification en raison d'une diminution des montants perçus au titre de la péréquation financière fédérale (RPT). Les fonds reçus de la Confédération et

d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 101 millions au budget 2020 et de montants situés entre CHF 1 063 et CHF 1 075 millions aux années du plan intégré mission-financement 2021 à 2023.

#### Priorités de développement

Le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 reflètent en particulier les priorités suivantes :

- Les chiffres de la planification de 2020 à 2023 concernant le financement spécial «Fonds pour les cas spéciaux» comprennent un montant total de CHF 2,1 millions pour la compensation des pertes subies au titre de la péréquation financière suite à des fusions de communes.

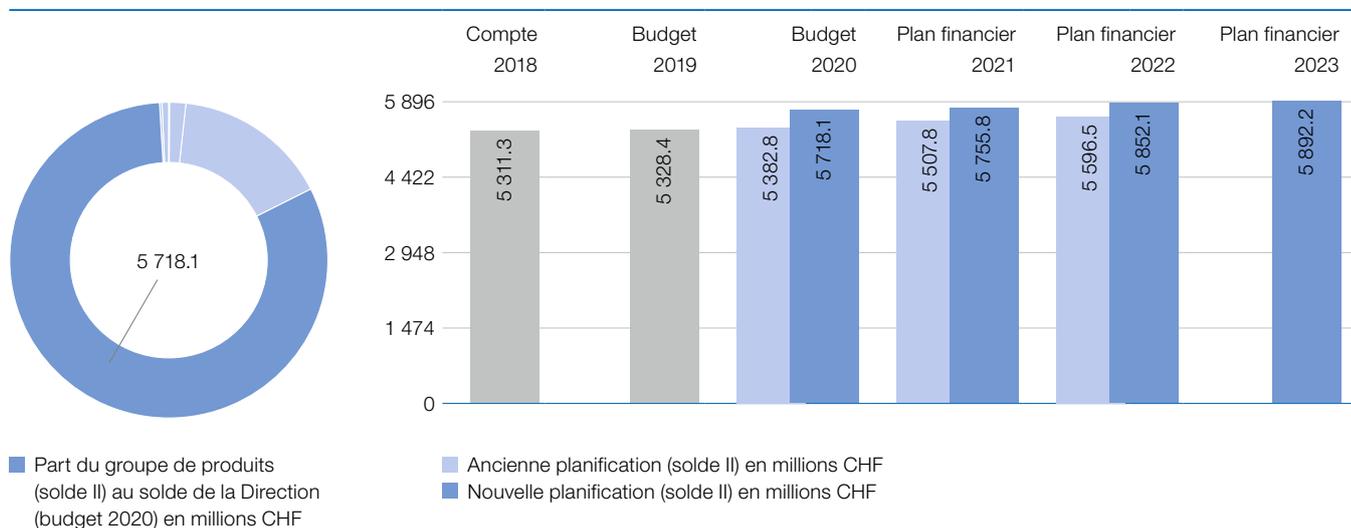
#### Chances et risques

Aucun

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	286	282	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	168	163	diminution
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	240	236	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 463	1 442	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 291	1 266	diminution
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	145	131	augmentation

### 8.7.4 Impôts et prestations de services



#### Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise.

Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	60 663 786	59 754 400	60 350 500	60 350 500	60 350 500	60 350 500
(-) Frais de personnel	-92 409 904	-97 017 026	-100 352 087	-101 033 560	-100 978 880	-101 397 127
(-) Coûts matériels	-68 147 571	-68 704 518	-61 356 366	-62 063 813	-62 312 275	-62 324 738
(-) Intérêts et amortissements standard	-920 087	-2 342 885	-2 414 025	-1 941 220	-1 188 493	-1 491 622
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-100 813 775</b>	<b>-108 310 028</b>	<b>-103 771 977</b>	<b>-104 688 092</b>	<b>-104 129 148</b>	<b>-104 862 986</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 412 089 892	5 436 697 000	5 821 840 000	5 860 440 000	5 956 240 000	5 997 040 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>5 311 276 117</b>	<b>5 328 386 972</b>	<b>5 718 068 023</b>	<b>5 755 751 908</b>	<b>5 852 110 852</b>	<b>5 892 177 014</b>
(+)(-) Régularisations	-71 398 160	65 282 647	65 292 043	65 259 344	65 260 464	65 284 240
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>5 239 877 957</b>	<b>5 393 669 619</b>	<b>5 783 360 065</b>	<b>5 821 011 252</b>	<b>5 917 371 316</b>	<b>5 957 461 253</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Impôts	-94 173 728	-95 659 745	<b>-90 055 500</b>	-90 619 672	-90 075 234	-90 568 749
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-6 640 048	-12 650 283	<b>-13 716 477</b>	-14 068 420	-14 053 914	-14 294 237

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2020, le solde I de ce groupe de produits est en recul de près de CHF 4,5 millions (- 4,2 %) par rapport au budget 2019. Cet écart est principalement dû au programme d'allègement (PA18) : baisse de l'intérêt sur les trop-perçus d'impôt, qui est passé à 0,5 %, et adaptation des indemnités versées aux communes. Ces postes figurent dans le calcul des marges contributives sous « coûts matériels ». La mesure du PA18 intitulée « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source » augmente les charges de personnel de l'Intendance des impôts, mais réduit ses charges d'indemnisation.

#### Impôts:

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2019 et des acomptes des PM d'une part et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques.

Le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) a été adopté par le peuple le 19 mai 2019 et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020. A partir cette année-là, la part cantonale aux impôts fédéraux directs passera de 17 pour cent à 21,2 pour cent. Le Conseil-exécutif entend en faire profiter les communes et les paroisses en leur redistribuant 1,6 pour cent. Le canton table sur une augmentation nette de ses rentrées fiscales de CHF 43,9 millions. Les pertes fiscales imputables à la révision

#### Priorités de développement

Dans le cadre de la mesure du PA18 intitulée « Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source », l'administration cantonale intègre, d'ici la fin de l'année 2019, 14 personnes qui étaient jusque-là employées par la commune de Berne, de Bienne ou de Thoun.

Le remplacement du système de Gestion centrale des personnes (GCP) se fait en deux étapes: le transfert, vers NESKO-TAX-IS, des données modifiées au registre des communes sera probablement opérationnel d'ici la fin de l'année 2019. Le reste (attributs GCP, données des partenaires et registre des enfants) sera mis en œuvre dans le cadre du projet « Nouvel impôt à la source 2021 ».

2021 de la loi sur les impôts sont prises en compte dans l'impôt sur le bénéficiaire et sur le capital des SA et des Sàrl à raison de CHF 58,9 millions à partir de l'année de planification 2021. Cela se traduit par un effet de base exceptionnel.

On table sur une croissance constante du produit de l'impôt des personnes physiques de 2,4 pour cent en moyenne. La planification financière prévoit une augmentation du produit de l'impôt sur la fortune d'environ 33,6 millions à partir de l'année 2020 suite à l'évaluation générale des immeubles non agricoles (valeur médiane de 70 %). Celle-ci prendra effet fin 2020 comme prévu, malgré le recours pendant interjeté par la ville de Berne. L'Intendance des impôts fixera les valeurs officielles compte tenu de l'arrêt du Tribunal fédéral. On s'attend à une croissance modérée sur les années de planification 2021 à 2023.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers devrait rester aussi important. Les prix de l'immobilier et le nombre de transferts de propriété se sont stabilisés à un niveau élevé. Leur évolution dépendra notamment de l'évolution des intérêts hypothécaires, de la bourse et de l'économie en Suisse. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie directement en fonction des cas taxés et il est estimé sur la base de celui de l'année précédente ainsi que des taux de croissance.

En raison de la révision de la loi sur l'impôt à la source, qui prendra effet en 2021, il faut procéder à quelques adaptations techniques d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le système informatique dédié NESKO-TAX-IS. De gros changements sont à prévoir, en particulier pour la taxation ordinaire ultérieure (TOU). La constitution du groupe TOU au domaine IS demandera un gros travail d'organisation.

Les préparatifs de l'EG2020 et la formation du personnel supplémentaire vont fortement augmenter l'activité de la section Evaluation officielle. L'Intendance des impôts s'attend à une forte progression des réclamations à partir de 2020 (principalement dans le domaine des bâtiments non agricoles).

Le nombre de dénonciations spontanées non punissables a nettement diminué par rapport aux deux années précédentes. Avec les ressources humaines supplémentaires engagées à durée déterminée, il devrait ainsi être possible de réduire le nombre de cas en souffrance à un niveau acceptable à moyen terme.

Des rulings ont été signalés à la section Personnes morales dans le cadre de l'échange spontané de renseignements (SIA). Leur contrôle a nécessité peu de travail supplémentaire et n'a dégagé aucun revenu. Nous ne savons pas encore si les demandes d'assistance administrative vont augmenter.

### Chances et risques

Les ressources sont au centre des préoccupations: les nombreuses nouvelles tâches à accomplir nécessitent fatalement des ressources supplémentaires, mais plus pour les mêmes domaines d'activité; les besoins se déplacent des tâches automatisables vers les activités d'analyse et les projets.

beaucoup de capacité et de ressources. Il y a un risque important de baisse de productivité et de qualité.

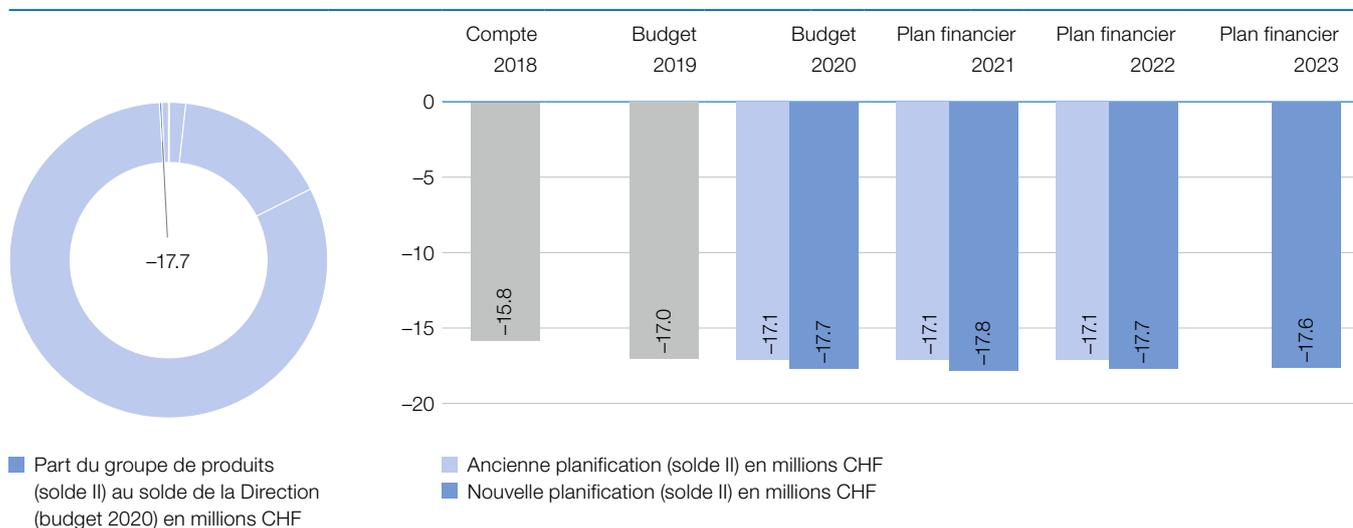
La mise en œuvre de IT@BE et le passage des systèmes informatiques de l'ICI au langage Java (au lieu de Cobol) mobilisent

La digitalisation, et l'automatisation qui va avec, ouvre de grandes perspectives, particulièrement dans le domaine de la fiscalité. Le travail, et du même coup la culture d'entreprise, vont sensiblement changer à moyen terme à l'Intendance des impôts, ce qui représente de grands défis pour le personnel et la direction, qui doivent s'y préparer.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	662 301	665 691	augmentation
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	45 649	46 807	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	604	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	10	augmentation
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	71 287	72 982	augmentation
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	703 987	705 961	stabilité
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 647	14 927	augmentation
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	336 689	350 881	augmentation

### 8.7.5 Personnel



#### Description

Politique du personnel et traitements: élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit.

Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales: offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	2 496 151	2 530 000	2 760 000	2 760 000	2 760 000	2 760 000
(-) Frais de personnel	-10 012 835	-10 733 142	-10 834 441	-10 883 113	-10 914 439	-10 979 375
(-) Coûts matériels	-8 186 777	-8 460 367	-9 331 789	-9 386 988	-9 376 988	-9 316 988
(-) Intérêts et amortissements standard	-338 847	-375 244	-356 095	-390 648	-292 120	-154 987
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-16 042 307</b>	<b>-17 038 753</b>	<b>-17 762 326</b>	<b>-17 900 749</b>	<b>-17 823 546</b>	<b>-17 691 350</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	17 000	18 250	74 000	74 000	74 000	74 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	264 080	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-15 761 227</b>	<b>-17 017 503</b>	<b>-17 685 326</b>	<b>-17 823 749</b>	<b>-17 746 546</b>	<b>-17 614 350</b>
(+)/(-) Régularisations	17 185 926	35 890	25 484	14 592	-301	-2 153
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>1 424 699</b>	<b>-16 981 613</b>	<b>-17 659 841</b>	<b>-17 809 157</b>	<b>-17 746 847</b>	<b>-17 616 503</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Politique du personnel et traitements	-11 875 454	-11 973 784	<b>-13 254 948</b>	-13 380 871	-13 304 946	-13 164 939
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-4 166 854	-5 064 969	<b>-4 507 378</b>	-4 519 878	-4 518 601	-4 526 411

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2020 présente une augmentation de charges d'environ CHF 670 000 (solde II) par rapport à celui de 2019. La détérioration du budget est en grande partie due à des coûts supplémentaires pour PERSISKA sur l'ordinateur central. Etant donné de l'Administration des finances n'a plus besoin de cette infrastructure, l'Intendance des impôts et l'Office du personnel

doivent assumer les coûts fixes. L'évolution du résultat sur l'ensemble de la période de planification financière 2021 à 2023 est similaire à celle du résultat du budget 2020. La mise hors service de l'ordinateur central pour l'Office du personnel est prévue pour le milieu de l'année 2023.

#### Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2020 et au plan intégré mission-financement 2021 à 2023 pour le groupe de produits « Personnel » :

- 45 000 salaires sont versés chaque mois, pour un montant de CHF 240 millions, par le biais des systèmes de gestion des traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées.
- Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les collaborateurs et collaboratrices qui connaissent des situations difficiles. Les consultations sont de plus en

plus complexes et durent donc plus longtemps. Il faut partir du principe que la forte demande ne faiblira pas.

- Beaucoup de ressources sont nécessaires pour les travaux du projet de remplacement du système informatique du personnel PERSISKA par un système de gestion intégré (Enterprise Resource Planning, ERP) et les questions d'organisation complexes qui en découlent.
- La mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et les mesures correspondantes figurent aussi parmi les priorités.

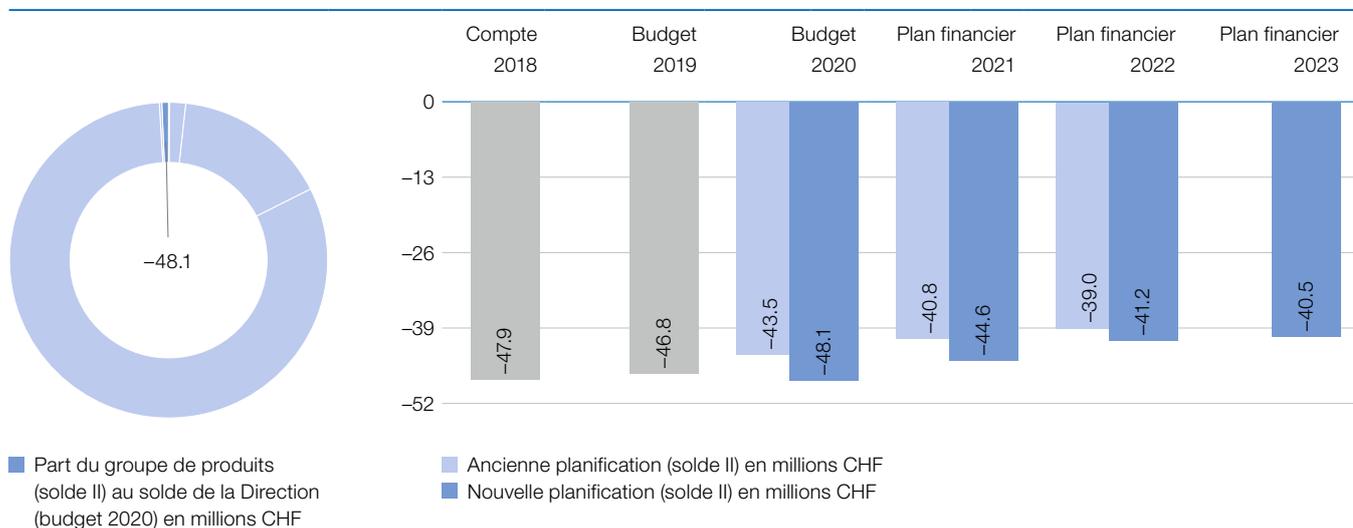
#### Chances et risques

Aucun

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 518	10 414	diminution
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	45 700	46 200	stabilité
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	241	245	augmentation
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	147	158	augmentation
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	150	augmentation
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	618	582	stabilité

### 8.7.6 Informatique et organisation



#### Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'uti-

lisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	57 878 382	74 840 816	83 253 674	89 364 120	91 134 578	91 723 295
(-) Frais de personnel	-16 916 564	-20 058 575	-21 626 976	-22 311 267	-22 107 126	-21 708 157
(-) Coûts matériels	-88 278 422	-101 318 023	-109 260 243	-111 118 292	-109 533 490	-109 688 685
(-) Intérêts et amortissements standard	-194 230	-223 727	-96 893	-177 221	-294 914	-438 283
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-47 510 834</b>	<b>-46 759 508</b>	<b>-47 730 438</b>	<b>-44 242 659</b>	<b>-40 800 951</b>	<b>-40 111 830</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-364 553	0	-372 000	-372 000	-372 000	-372 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 936	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-47 859 450</b>	<b>-46 751 508</b>	<b>-48 094 438</b>	<b>-44 606 659</b>	<b>-41 164 951</b>	<b>-40 475 830</b>
(+)/(-) Régularisations	-118 268	101 222	91 090	134 751	178 237	209 995
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-47 977 718</b>	<b>-46 650 286</b>	<b>-48 003 348</b>	<b>-44 471 908</b>	<b>-40 986 715</b>	<b>-40 265 834</b>

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Organisation	-11 350 143	-8 875 207	<b>-10 179 868</b>	-7 523 470	-4 782 948	-4 880 157
Poste de travail	-14 300 559	-17 648 473	<b>-19 467 292</b>	-19 171 684	-19 062 867	-18 893 458
Sécurité	-696 789	-1 299 550	<b>-1 303 903</b>	-1 329 375	-1 373 415	-1 428 604
Applications	-9 730 716	-8 832 995	<b>-9 439 880</b>	-10 164 245	-10 129 135	-9 926 448
Infrastructure	-11 432 626	-10 103 282	<b>-7 339 495</b>	-6 053 884	-5 452 586	-4 983 162

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne. Cela se traduit par une augmentation des revenus et une amélioration du solde II dans le groupe de produits « Informatique et organisation », mais le budget n'est pas impacté au niveau cantonal. Le processus cantonal d'harmonisation de la facturation interne a encore été amélioré durant le processus de planification 2020-2023, le même système TIC (ITSMS) ayant été pour la première fois utilisé à cet effet dans l'ensemble de l'administration.

Les coûts TIC de la fourniture de services de base sont enregistrés d'une part dans les charges de biens et services (groupe

de matières 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, et d'autre part sur le compte 390700 dans les DIR/CHA/JUS. L'évolution des coûts dépend du moment où ont été conclues les conventions de prestations avec les DIR/CHA/JUS, des volumes et du niveau de service fournis. Des exigences des DIR/CHA/JUS supplémentaires et pas encore connues jusque-là peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie TIC, le solde II du groupe de produits inscrit au budget 2020 (CHF -48,0 mio) est dans un premier temps encore de CHF 1,3 million supérieur à celui budgété pour 2019 (CHF -46,7 mio). Ce solde devrait diminuer continuellement durant la période de planification 2021 à 2023 (d'environ CHF -41 mio).

## Priorités de développement

### Programme IT@BE

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne intervient en deux étapes: les premières années, elle s'est focalisée sur la poursuite de la standardisation des services de base et sur la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage et la gestion TIC au niveau cantonal ont en outre été mis en place et consolidés. La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie s'effectue dans le cadre du programme IT@BE, avec les projets suivants: direction du programme IT@BE, ITSM@BE, UAM@BE, Rollout@BE et APF@BE.

### Cyberadministration

- eDéménagement BE: ce projet introduit dans le canton de Berne la solution «eDéménagement» qui permet aux particuliers d'annoncer un déménagement dans le canton par voie électronique. Il s'achèvera en 2020.
- GERES V3: GERES assure l'interaction des annonces de différents registres. La communauté GERES a mis en place la nouvelle norme eCH-0020v3 en 2018. Ce projet s'achèvera en 2020.

- Assistance au public: un point de contact est mis en place pour assister la population dans l'utilisation des services de cyberadministration. Ce projet s'achèvera en 2020.
- Paiement des émoluments canton BE: l'OIO procure désormais de manière centralisée à l'administration les prestations pour le paiement d'émoluments au guichet par carte de crédit ou de débit. Ce projet s'achèvera en 2020.
- Intégration de SwissID dans BE-Login: conformément à la loi e-ID fédérale, quiconque souhaite obtenir des prestations de cyberadministration devra à l'avenir utiliser une identité électronique (e-ID) pour s'identifier. Ce projet vise à intégrer «SwissID» au portail de cyberadministration cantonal [www.be.ch/login](http://www.be.ch/login).
- Numérisation du courrier: l'OIO recherche une solution sûre, économique et axée sur l'avenir pour numériser le courrier papier reçu dans l'administration. Ce projet prendra fin en 2021.

*Sûreté de l'information*

– Sûreté de l'information BE (SI BE) : ce projet remanie et met en œuvre dans l'ensemble de l'administration les bases, les méthodes et les prescriptions en matière de sûreté de l'information. Il s'achèvera en 2023.

– Authentification à deux facteurs : pour se connecter à leur poste de travail cantonal (PTC), les agents et agentes devront à l'avenir entrer non seulement un mot de passe, mais aussi un autre attribut de sécurité. Cela permettra d'améliorer la sécurité et l'authenticité des informations. Ce projet s'achèvera en 2021.

**Chances et risques**

La préparation de la stratégie TIC (qui fait suite à l'audit indépendant de l'informatique dans le canton de Berne) a mis en évidence un potentiel d'économie estimé à environ CHF 24 millions. Il concerne pour environ une moitié les services de base TIC et, pour le reste, le remplacement prévu de FIS et de PER-SISKA par un progiciel de gestion intégré (ERP). La mise en

œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir les économies indiquées et les dépenses nécessaires à cette fin. Le contrôle de la mise en œuvre se poursuit avec le rapport sur le programme IT@BE et le rapport sur la gestion des coûts TIC à l'intention du comité stratégique TIC (CST).

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 085	4 410	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	175	159	stabilité
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	18	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	6 255	8 788	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	541	498	stabilité

## 8.8 Financements spéciaux

### 8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-1 180 869</b>	<b>-1 023 000</b>	<b>-823 000</b>	<b>-523 000</b>	<b>-523 000</b>	<b>-323 000</b>
Modification		13.4%	19.6%	36.5%	0.0%	38.2%
<b>Revenus</b>	<b>1 180 869</b>	<b>1 023 000</b>	<b>823 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	<b>323 000</b>
Modification		-13.4%	-19.6%	-36.5%	0.0%	-38.2%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 177 869	-1 000 000	-800 000	-500 000	-500 000	-300 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 180 869	1 023 000	823 000	523 000	523 000	323 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	8 037 337	6 856 468	5 833 468	5 010 468	4 487 468	3 964 468
Etat du patrimoine au 31.12.	6 856 468	5 833 468	5 010 468	4 487 468	3 964 468	3 641 468
Variation du patrimoine	-1 180 869	-1 023 000	<b>-823 000</b>	-523 000	-523 000	-323 000

### **Commentaire**

Prestations fournies conformément à la description et au commentaire du groupe de produits « Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes ».

## 8.9 Préfinancements

### 8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 800 000</b>	<b>-35 900 000</b>
Modification						-266.3 %
<b>Revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 800 000</b>	<b>35 900 000</b>
Modification						266.3 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	-9 800 000	-35 900 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	9 800 000	35 900 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	272 691 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	272 691 000	236 791 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	-9 800 000	-35 900 000

### **Commentaire**

Voir compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds.

## 8.10 Réserve de politique financière

### 8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-26 150 575</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0%				
<b>Revenus</b>	<b>26 150 575</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-26 150 575	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	26 150 575	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	223 849 425	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Variation du patrimoine	26 150 575	0	0	0	0	0

### **Commentaire**

Variation du patrimoine conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

## 9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

### 9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.7		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 340.2		390.9
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-749.7		179.7
Enseignement supérieur	-604.3		0.1
Culture	-70.7		2.5
Services centralisés	-59.9		11.1

### 9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.6	-17.2	-17.5	-17.5	-17.6	-17.5
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-878.9	-906.6	-949.4	-975.5	-982.1	-990.6
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-579.0	-562.6	-570.0	-573.7	-587.8	-591.2
Enseignement supérieur	-600.0	-602.7	-604.3	-622.6	-627.6	-632.6
Culture	-68.7	-74.2	-68.2	-70.4	-72.3	-72.1
Services centralisés	-40.6	-47.5	-48.7	-52.6	-54.0	-54.0
<b>Total</b>	<b>-2 183.8</b>	<b>-2 210.8</b>	<b>-2 258.1</b>	<b>-2 312.3</b>	<b>-2 341.4</b>	<b>-2 358.0</b>

### 9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité reste le développement de l'enseignement, la garantie d'offres et de conditions d'engagement compétitives et le maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignants et d'enseignantes constitue l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et d'un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne, ces prochaines années vont être marquées par un grand besoin en enseignants et enseignantes.

Une attention toute particulière sera encore accordée à la mise en œuvre du Lehrplan 21. S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés et diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, c'est le passage à l'enseignement supérieur qui concentrera les efforts.

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2020) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la scolarisation spécialisée sera transférée vers la Direction de l'instruction publique et de la culture des talents sportifs et artistiques se verra octroyer un cadre légal (stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et stratégie sportive).

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la révolution numérique (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels.

La Wyss Foundation à Washington DC souhaite lancer le Wyss Center Berne (WCB) à l'Université de Berne en collaboration

avec le canton de Berne. La part de financement du canton de Berne au WCB est prise en compte dans la planification et entraîne une augmentation des contributions annuelles versées à l'Université de Berne. S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux occupera toujours une place importante dans les discussions.

Dans le domaine de la culture, les contrats conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale seront renouvelés au cours des prochaines années. Le Service archéologique restera sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnachwald et sur le campus de la BFH à Bienne. En outre, la révision du recensement architectural restera une charge de travail supplémentaire pour le Service des monuments historiques au cours des prochaines années.

Malgré une légère amélioration, les tâches liées à la migration et à l'intégration représentent toujours un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes, les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela n'implique pas uniquement la mise à disposition de ressources supplémentaires mais aussi une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

## 9.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-2 782 787 654</b>	<b>-2 806 194 577</b>	<b>-2 868 380 943</b>	<b>-2 932 415 142</b>	<b>-2 966 269 785</b>	<b>-2 986 490 487</b>
Modification		-0.8 %	-2.2 %	-2.2 %	-1.2 %	-0.7 %
<b>Revenus</b>	<b>591 311 756</b>	<b>598 403 074</b>	<b>607 843 864</b>	<b>619 353 335</b>	<b>625 809 035</b>	<b>628 148 653</b>
Modification		1.2 %	1.6 %	1.9 %	1.0 %	0.4 %
<b>Solde</b>	<b>-2 191 475 898</b>	<b>-2 207 791 503</b>	<b>-2 260 537 079</b>	<b>-2 313 061 807</b>	<b>-2 340 460 751</b>	<b>-2 358 341 834</b>
Modification		-0.7 %	-2.4 %	-2.3 %	-1.2 %	-0.8 %
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-1 679 128 224	-1 717 585 947	-1 764 901 602	-1 806 119 226	-1 819 887 829	-1 833 322 373
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-75 609 535	-78 067 516	-88 608 077	-89 221 766	-89 355 661	-89 274 968
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 045 177	-10 460 633	-9 592 977	-8 406 475	-7 681 340	-7 122 736
34 Charges financières	-277 193	-666 600	-665 600	-665 600	-665 600	-665 600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-17 200 000	-15 600 000	-18 500 000	-18 500 000	-18 500 000	-18 500 000
36 Charges de transfert	-965 007 711	-948 068 632	-949 029 130	-968 510 426	-987 636 568	-994 520 949
37 Subventions à redistribuer	-10 138 590	-8 632 200	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-25 381 223	-27 113 049	-28 636 858	-32 544 949	-34 096 087	-34 637 160
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	40 579 436	57 280 439	46 811 521	46 947 210	48 053 805	47 963 399
43 Revenus divers	156 196	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 409 082	1 336 102	1 336 102	1 336 102	1 336 102	1 336 102
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14 100 000	15 600 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
46 Revenus de transfert	517 136 244	510 227 061	529 298 661	540 348 947	545 527 216	547 700 568
47 Subventions à redistribuer	10 138 590	8 632 200	8 446 700	8 446 700	8 446 700	8 446 700
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 792 208	5 327 272	6 950 880	7 274 376	7 445 212	7 701 884

### Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 52,7 millions (2,4 %) dans le budget 2020 par rapport au budget 2019. Outre l'augmentation du nombre de classes de la scolarité obligatoire en raison de l'évolution démographique, l'introduction du Lehrplan 21 en 11<sup>e</sup> année HarmoS dans la partie germanophone du canton nécessite la mise à disposition de ressources supplémentaires. Des ressources supplémentaires ont aussi dû être planifiées pour la formation professionnelle afin de faire face à la hausse des indemnités versées aux experts, à l'accroissement des frais pour les diplômes professionnels pour les adultes, aux

contributions versées à SwissSkills ainsi qu'aux pertes de recettes résultant de la suppression des contributions des communes pour les solutions transitoires.

D'ici à l'exercice 2023, le solde va augmenter de CHF 97,8 millions (4,3 %). Cette augmentation est due non seulement à la progression du nombre de classes de la scolarité obligatoire mais aussi à la hausse continue des contributions versées dans le domaine des hautes écoles.

## 9.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-8 772 504</b>	<b>-13 033 000</b>	<b>-5 800 000</b>	<b>-8 100 000</b>	<b>-11 500 000</b>	<b>-10 500 000</b>
Modification		-48.6%	55.5%	-39.7%	-42.0%	8.7%
<b>Recettes</b>	<b>61 197</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Solde</b>	<b>-8 711 307</b>	<b>-13 033 000</b>	<b>-5 800 000</b>	<b>-8 100 000</b>	<b>-11 500 000</b>	<b>-10 500 000</b>
Modification		-49.6%	55.5%	-39.7%	-42.0%	8.7%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-8 752 116	-8 877 000	-4 283 000	-4 483 000	-5 983 000	-5 983 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-20 388	-506 000	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	-3 650 000	-1 517 000	-3 617 000	-5 517 000	-4 517 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	51 197	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	10 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2019, les investissements nets dans le budget 2020 diminuent de CHF 7,2 millions (55,5 %). Cette adaptation est due au transfert de dépenses d'investissement dans le compte de résultats dans le cadre de la présentation des comptes et au report de certains projets.

Dans les plans financiers, les besoins en investissements vont augmenter en raison des remises en état d'institutions culturelles et du rééquipement de certains gymnases.

## 9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 066.9	1 068.5	1 076.8	1 028.6	1 032.0	1 034.5

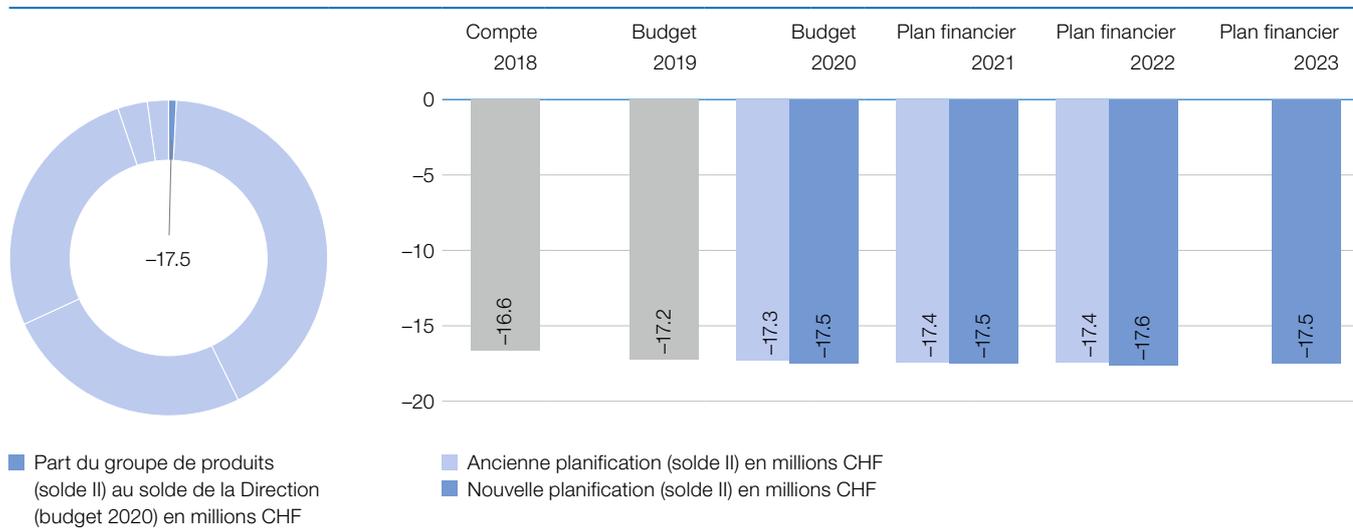
### Commentaire

La baisse du nombre de postes à plein temps observée entre 2017 et 2018 (EPT 48,2) est principalement due aux répercussions du programme d'allègement 2021, à la suppression de postes en découlant ainsi qu'à la vacance de certains postes au moment du relevé. La valeur-cible adaptée pour 2019 de EPT

1032 montre la valeur à atteindre pour fin 2019. La valeur à atteindre pour fin 2020 s'élève à EPT 1034,5, en raison du rajout des postes informatiques demandés par l'OSC (3 EPT) et d'autres mesures de suppression de postes.

## 9.7 Groupes de produits

### 9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



#### Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planifi-

cation financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	188 289	170 000	176 000	176 000	176 000	176 000
(-) Frais de personnel	-9 031 640	-9 339 715	-9 593 853	-9 640 897	-9 681 276	-9 653 747
(-) Coûts matériels	-1 284 914	-1 434 180	-1 391 899	-1 363 899	-1 349 900	-1 349 899
(-) Intérêts et amortissements standard	216	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-10 128 048</b>	<b>-10 603 895</b>	<b>-10 809 753</b>	<b>-10 828 796</b>	<b>-10 855 176</b>	<b>-10 827 646</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 477 816	-6 629 100	-6 703 100	-6 703 100	-6 703 100	-6 703 100
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 497	5 400	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-16 595 367</b>	<b>-17 227 595</b>	<b>-17 507 853</b>	<b>-17 526 896</b>	<b>-17 553 276</b>	<b>-17 525 746</b>
(+)/(-) Régularisations	-899	-500	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-16 596 266</b>	<b>-17 228 095</b>	<b>-17 509 853</b>	<b>-17 528 896</b>	<b>-17 555 276</b>	<b>-17 527 746</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Soutien aux fonctions de direction	-8 824 734	-9 390 346	<b>-9 656 881</b>	-9 602 697	-9 702 717	-9 680 209
Prestations juridiques	-1 303 314	-1 213 550	<b>-1 152 872</b>	-1 226 098	-1 152 459	-1 147 437

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2020 a progressé de CHF 0,2 million par rapport à celui du budget 2019. Les chiffres du budget 2020 et du plan financier 2021-2023 sont représentatifs de la situation actuelle.

#### Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

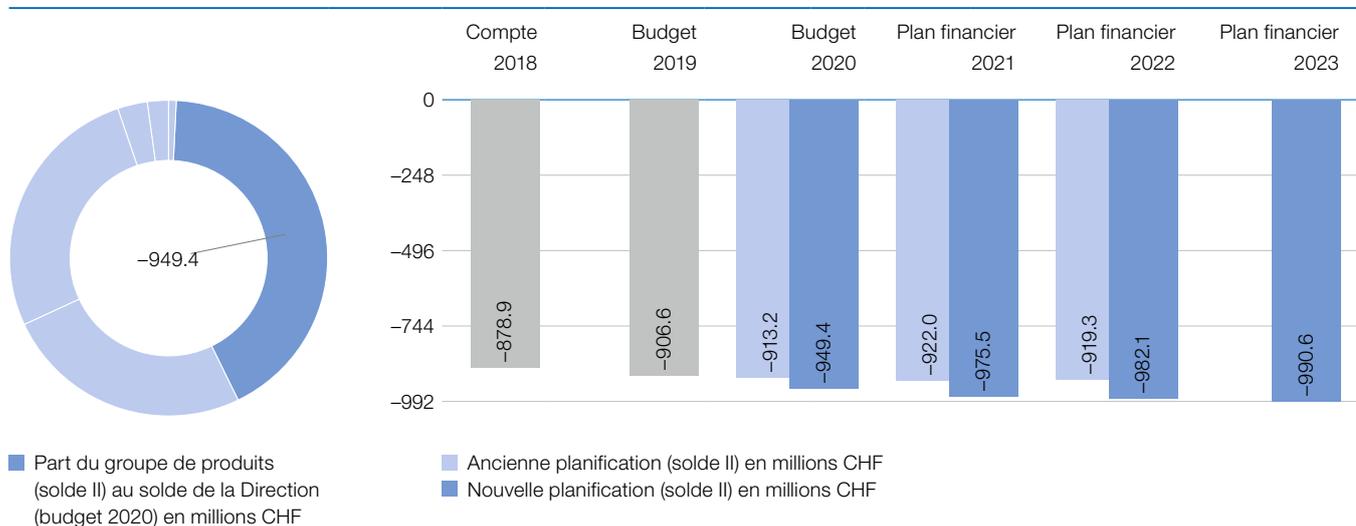
#### Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2020 et le plan financier 2021-2023.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	79	75	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	15	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	21	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	197	187	fluctuation
Nombre de recours déposés	300	255	stabilité
Nombre de recours réglés	297	278	stabilité

### 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



#### Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psycho-

logiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	374 477 021	380 660 279	389 433 178	400 734 514	406 094 719	408 486 135
(-) Frais de personnel	-1 184 419 026	-1 214 806 972	-1 264 394 220	-1 300 426 593	-1 311 987 189	-1 322 814 474
(-) Coûts matériels	-49 227 720	-50 499 621	-52 434 122	-53 862 122	-54 262 122	-54 262 122
(-) Intérêts et amortissements standard	673 371	-114 453	-115 656	-109 355	-108 709	-125 889
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-858 496 354</b>	<b>-884 760 767</b>	<b>-927 510 820</b>	<b>-953 663 557</b>	<b>-960 263 301</b>	<b>-968 716 350</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	1 103 407	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-22 857 371	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500	-23 303 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 384 240	524 241	524 241	524 241	524 241	524 241
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-878 866 078</b>	<b>-906 640 026</b>	<b>-949 390 079</b>	<b>-975 542 816</b>	<b>-982 142 560</b>	<b>-990 595 609</b>
(+)/(-) Régularisations	-859 007	-90 809	-135 476	-133 990	-133 231	-91 692
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-879 725 085</b>	<b>-906 730 836</b>	<b>-949 525 554</b>	<b>-975 676 806</b>	<b>-982 275 791</b>	<b>-990 687 301</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
Ecole obligatoire	-806 811 357	-831 090 179	-871 745 145	-896 482 379	-902 694 249	-911 139 609
Offres périscolaire	-51 684 996	-53 670 588	-55 765 675	-57 181 178	-57 569 052	-57 576 742

## **Commentaire: Modifications par rapport à la planification précédente**

Le budget 2020 est supérieur de CHF 42,8 millions (4,7 %) au budget 2019.

Cette hausse est due à la croissance de la masse salariale et à l'introduction du Lehrplan 21 en 3<sup>e</sup> année du degré secondaire I. L'augmentation du nombre d'élèves et de classes y contribue aussi.

## **Priorités de développement**

L'introduction échelonnée du Lehrplan 21 prend fin en 2021. Le nombre de leçons dispensées dans les établissements bernois de la scolarité obligatoire sera alors comparable à celui des autres cantons.

La révision de la loi sur l'école obligatoire (projet REVOS 2020) prévoit de transférer la scolarisation spécialisée à la Direction de l'instruction publique et de la culture au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et fixe le cadre légal de l'encouragement des talents dans les domaines du sport et des arts (stratégie sur la pédagogie spécialisée et stratégie sportive).

L'évolution économique positive et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée renforcent l'extension des offres d'accueil. Une hausse du nombre d'heures de prise en charge est toujours attendue en ce qui concerne les écoles à journée continue. La Direction de l'instruction publique part notamment du principe que, suite à l'introduction des bons de garde pour les garderies et les parents de jour, le nombre d'enfants fréquentant l'école enfantine qui seront pris en charge dans les écoles à journée continue augmentera. En outre, la participation du canton aux frais sup-

portés par les communes pour les structures d'accueil durant les vacances scolaires a permis de combler une autre lacune dans l'accueil des enfants au cours de l'année scolaire.

Ces prochaines années, les écoles de musique mettront l'accent sur la promotion des talents et la collaboration avec les établissements de la scolarité obligatoire. Grâce à de meilleures conditions générales, davantage d'enfants, d'adolescents et d'adolescentes auront accès à une formation musicale et les élèves particulièrement doués seront préparés à une éventuelle carrière dans un environnement très compétitif. A cet égard, il est impératif que la formation scolaire et la formation musicale soient bien coordonnées.

Les services psychologiques pour enfants et adolescents introduiront la procédure d'évaluation standardisée (PES) en 2021 dans le but de définir les besoins en matière de pédagogie spécialisée. Cette procédure permettra d'optimiser l'affectation des enfants aux offres particulières de l'école obligatoire. Elle est en outre indispensable pour que le canton de Berne puisse adhérer au concordat sur la pédagogie spécialisée.

## **Chances et risques**

L'augmentation du nombre de leçons dispensées en allemand, mathématiques et informatique pourrait être bénéfique pour la formation de la relève dans l'industrie et les PME.

La pénurie actuelle d'enseignants et enseignantes perturbe le bon fonctionnement des établissements de la scolarité obligatoire.

Les écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire ainsi que la prise en charge pendant les vacances scolaires renforcent et complètent l'offre de soutien aux parents, aux enfants et aux jeunes du canton de Berne. Ils demeurent un avantage d'implantation important.

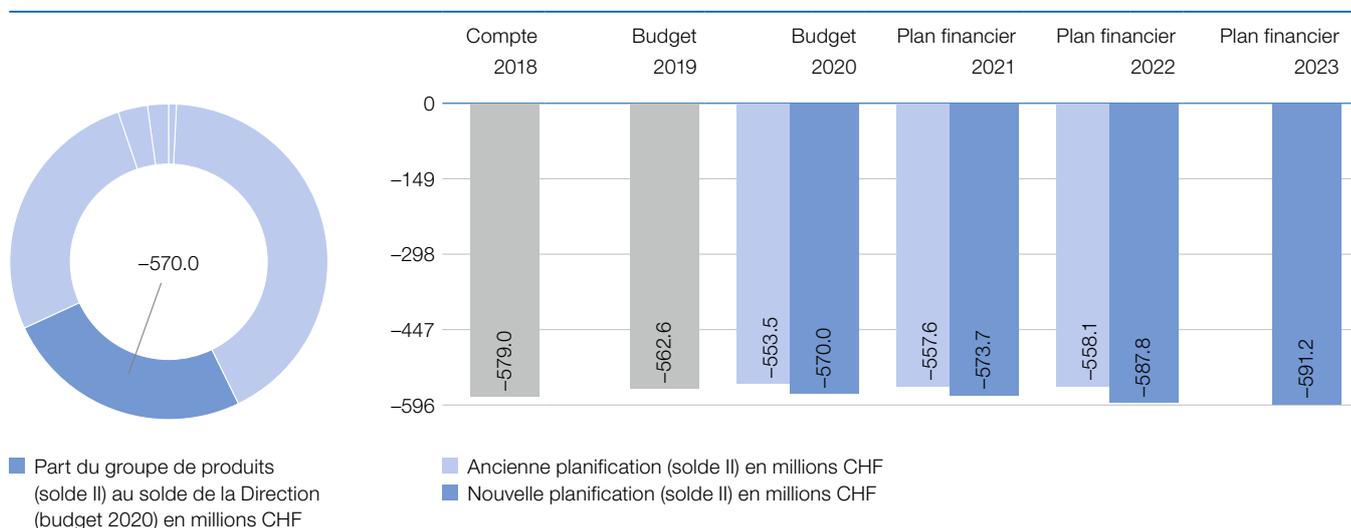
Le nombre de leçons dispensées dans les écoles de musique est en recul depuis quelques années, bien que les effectifs d'élèves globaux augmentent. La marge de manœuvre financière des écoles de musique est faible, malgré le bon appui offert par la loi sur les écoles de musique et par les contrats de prestations conclus avec les communes. Les évolutions dans la prévoyance professionnelle constituent par exemple un risque dans ce domaine. Les émoluments payés par les parents peuvent rapidement augmenter en raison de frais supplémentaires.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre d'élèves (école obligatoire)	103 855	104 796	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 321	5 346	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 401 000	5 604 000	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	8 474	9 300	stabilité
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000	stabilité

### 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



#### Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue

offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	66 164 472	71 890 208	73 170 208	72 780 208	72 780 208	72 780 208
(-) Frais de personnel	-452 802 509	-457 546 833	-456 192 670	-461 288 679	-462 488 357	-464 710 488
(-) Coûts matériels	-105 595 864	-111 602 620	-121 226 129	-121 784 625	-122 135 461	-122 192 134
(-) Intérêts et amortissements standard	-11 660 527	-11 769 445	-10 811 486	-9 313 435	-8 348 579	-7 736 094
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-503 894 428</b>	<b>-509 028 690</b>	<b>-515 060 077</b>	<b>-519 606 532</b>	<b>-520 192 189</b>	<b>-521 858 508</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	109 910 852	106 237 175	106 211 650	106 160 600	106 160 600	106 160 600
(-) Coûts des subventions cantonales	-185 646 229	-160 052 673	-161 433 980	-160 557 930	-174 032 931	-175 732 931
(+) Rentrées fiscales et amendes	621 745	268 400	268 400	268 400	268 400	268 400
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-579 008 060</b>	<b>-562 575 788</b>	<b>-570 014 007</b>	<b>-573 735 462</b>	<b>-587 796 120</b>	<b>-591 162 439</b>
(+/-) Régularisations	-1 289 382	486 113	806 520	541 019	378 999	445 186
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-580 297 442</b>	<b>-562 089 675</b>	<b>-569 207 487</b>	<b>-573 194 443</b>	<b>-587 417 121</b>	<b>-590 717 253</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits						
Ecoles moyennes	-146 140 446	-147 764 256	-149 233 724	-152 356 169	-152 117 446	-153 387 830
Formation professionnelle supérieure	-337 068 867	-339 620 391	-344 425 617	-345 785 851	-346 445 987	-347 336 567
Orientation professionnelle	-20 685 116	-21 644 043	-21 400 737	-21 464 512	-21 628 757	-21 134 111

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget du groupe de produits s'élève à CHF 570,0 millions en 2020, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 16,5 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé pour 2020. Cette hausse est due notamment à l'augmentation des indemnités versées aux

experts et expertes résultant d'une modification du cadre fiscal, à une progression des dépenses liées aux diplômes professionnels pour adultes, à une diminution des recettes du fait de la suppression de la participation des communes aux solutions transitoires et du versement de subventions pour les SwissSkills.

### Priorités de développement

#### *Ecoles moyennes*

S'agissant des gymnases, la première priorité est de garantir l'accès aux études supérieures aux titulaires de la maturité gymnasiale.

Le plan d'études cantonal 2017 pour la formation gymnasiale, prévoyant un renforcement des disciplines STIM, s'appliquera à la 4<sup>e</sup> année de la filière à partir de l'année scolaire 2020-2021, achevant ainsi la mise en œuvre de ce document de référence. Il s'agit aussi de la dernière mesure d'économies résultant de l'examen des offres et des structures qui restait à appliquer dans les écoles moyennes.

Dès la rentrée 2019, l'informatique comptera parmi les disciplines obligatoires durant les deux premières années de gymnase. Le recours à l'approche AVEC (apportez votre équipement personnel de communication) accompagnera cette nouveauté. Cette approche est déjà ou sera bientôt mise en place dans toutes les écoles.

Un nouveau plan d'études, qui doit répondre aux nouvelles prescriptions suisses, est en cours d'élaboration pour les écoles de culture générale. L'objectif est d'axer la formation encore davantage sur les exigences des filières d'études supérieures.

#### *Formation professionnelle*

Les quatre lignes d'action prioritaires définies dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030 (orientation vers l'apprentissage tout au long de la vie, flexibilisation des offres de formation, intensification des activités d'information et de conseil, et optimisation de la gouvernance et du partenariat) sont intégrées aux activités cantonales de manière progressive. Il s'agit notamment, en partenariat avec les organisations du monde du travail, de renforcer l'attractivité de la formation professionnelle. Dans le même temps, à des fins d'assurance-qualité, un monitoring de la formation sera mis en place à partir des données existantes. Par ailleurs, les projets pilote Formation CFC en informatique 4.0, Apprentissage autonome accompagné pour les apprentis et apprenties employés de commerce avec profil E et Année scolaire de préparation professionnelle pour les migrants et migrantes âgés de 20 à 35 ans (API 2) répondent à l'exigence de flexibilisation de la formation et tiennent compte des évolutions en matière de comportements d'appren-

tissage. Ces projets pourraient aussi inspirer d'autres secteurs professionnels et institutions de formation.

Considérant la transition numérique, priorité est donnée à l'élaboration de lignes directrices pour le développement des écoles et des autres institutions de formation, à la formation continue des enseignants et enseignantes et à la consolidation de plateformes de connaissances et d'apprentissage.

L'activité se concentrera également sur la création d'offres spécifiquement axées sur les besoins des adultes dans le domaine des compétences de base et de la certification au degré secondaire II et dans les écoles supérieures. Une première offre de ce type, proposant des modules en langues et en mathématiques/ICT, a été lancée avec succès pour les adultes souhaitant accéder à la formation d'ASSC.

L'intégration des jeunes qui n'ont pas réussi à accéder directement à la formation professionnelle et des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire constituera également un grand chantier dans les années à venir. Une préparation modulaire d'une durée de un à trois ans en année scolaire de préparation professionnelle associée à un préapprentissage a donné de bons résultats pour ce groupe cible.

#### *Orientation professionnelle et personnelle*

L'Orientation professionnelle et personnelle (OP) se trouve actuellement dans un processus d'évolution de plusieurs années qui vise une réorganisation complète et un développement des prestations. Divers projets entreront dans leur phase de mise en œuvre durant l'année scolaire 2019-2020.

Dans le domaine du choix professionnel, il s'agira d'intensifier la collaboration avec les écoles et d'étendre les offres de soutien pour les jeunes qui nécessitent un accompagnement plus étroit. Des projets pilotes ont par ailleurs été lancés pour sensibiliser les enfants du primaire et leurs parents aux questions liées à l'orientation professionnelle et personnelle, avec pour objectif affiché de lutter contre les choix stéréotypés en la matière.

Dans le domaine de la gestion de carrière, la plateforme consacrée à la validation des acquis sera étendue pour concerner de manière globale les diplômes professionnels pour adultes. D'ici à 2020, les offres de conseil en gestion de carrière connaîtront

un repositionnement (nouvelle approche empirique) et des offres spécifiques aux divers groupes cibles seront élaborées. Les infothèques seront davantage axées sur le développement des compétences des utilisateurs et utilisatrices en gestion de

carrière. Divers modules numériques ont été développés à cette fin.

### Chances et risques

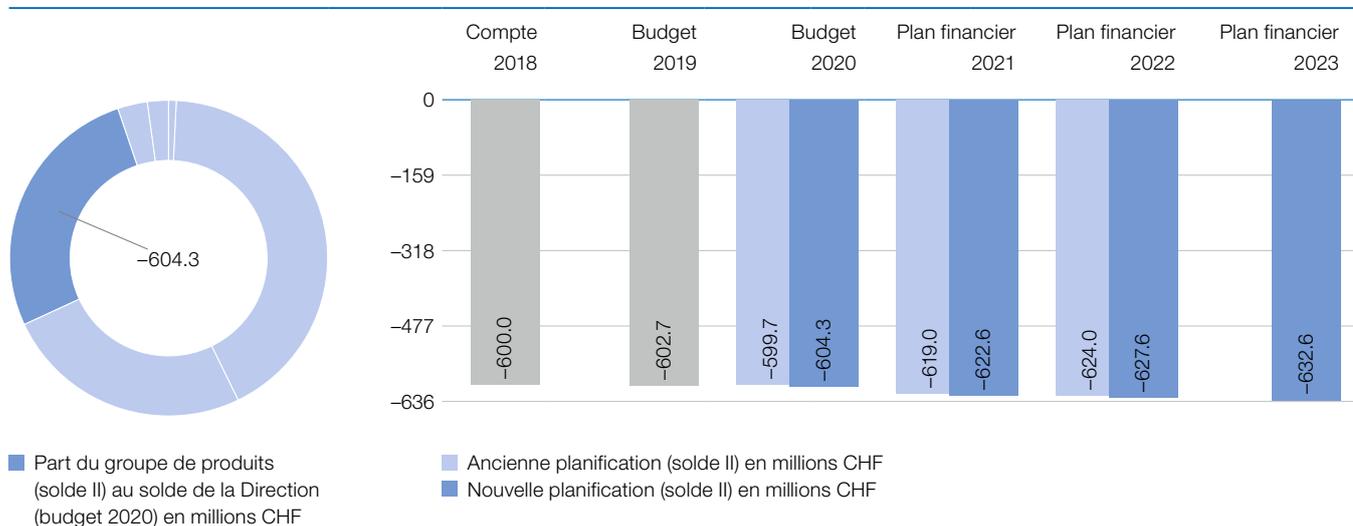
La formation professionnelle et la formation en écoles moyennes continuent d'évoluer dans un contexte dynamique. Le monde du travail réagit rapidement aux tendances générales que représentent la transition numérique, la mondialisation, la flexibilisation et l'accroissement du niveau de qualification, ce qui oblige le monde de la formation à adapter ses offres. Cela constitue un grand défi pour les écoles professionnelles, pour l'OP comme pour l'administration cantonale, qui doivent sans cesse modifier les offres et conditions pour répondre aux nou-

velles exigences. S'agissant de la formation gymnasiale, de nouvelles réformes de fond sont discutées à l'échelle nationale, des réformes qui pourraient en partie prendre le pas sur des projets cantonaux en cours. L'accroissement des effectifs d'élèves et la progression de la demande en places d'études dans le domaine de la formation professionnelle supérieure pourraient quant à eux entraîner des dépassements budgétaires.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 415	25 830	stabilité
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 806	1 843	augmentation
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 797	5 097	augmentation
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	77 418	87 658	augmentation
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 950	5 865	stabilité
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 198	1 398	stabilité
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	12 979	13 001	fluctuation

### 9.7.4 Enseignement supérieur



#### Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique et de la culture élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la

HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	109 569	5 000	85 500	85 500	85 500	85 500
(-) Frais de personnel	-3 324 420	-3 527 296	-3 572 234	-3 604 266	-3 619 948	-3 621 957
(-) Coûts matériels	-227 161	-310 397	-230 397	-230 397	-230 397	-230 397
(-) Intérêts et amortissements standard	-12	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-3 442 024</b>	<b>-3 832 693</b>	<b>-3 717 130</b>	<b>-3 749 163</b>	<b>-3 764 846</b>	<b>-3 766 853</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	26 500	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-596 621 823	-598 856 000	-600 542 000	-618 833 000	-623 825 000	-628 875 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 746	2 500	4 600	4 600	4 600	4 600
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-600 032 601</b>	<b>-602 686 193</b>	<b>-604 254 530</b>	<b>-622 577 563</b>	<b>-627 585 246</b>	<b>-632 637 253</b>
(+/-) Régularisations	-1 447 449	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-601 480 050</b>	<b>-602 686 193</b>	<b>-604 254 530</b>	<b>-622 577 563</b>	<b>-627 585 246</b>	<b>-632 637 253</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Formation universitaire	-1 556 795	-1 688 182	<b>-1 660 518</b>	-1 672 903	-1 681 621	-1 682 452
Formation en haute école spécialisée	-1 010 473	-1 112 155	<b>-1 109 600</b>	-1 119 698	-1 123 565	-1 123 923
Formation du corps enseignant	-874 756	-1 032 355	<b>-947 013</b>	-956 562	-959 659	-960 478

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La Direction de l'instruction publique et de la culture a pour principal objectif d'offrir un cadre financier stable aux hautes écoles de sorte à leur donner une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

La fondation Wyss à Washington DC souhaite lancer le Wyss Center Bern (WCB) à l'Université de Berne en collaboration avec

le canton, centre qu'elle financerait à hauteur de 50 pour cent. Le Grand Conseil a approuvé un crédit-cadre pour la part de financement incombant au canton.

Le budget dévolu aux contributions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire et de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées sera accru de CHF 2,0 millions par an (de CHF 3,0 mio en 2020).

#### Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, de la nécessité de rénover d'importants laboratoires ainsi que des conséquences possibles de l'extension prévue de la gare de Berne pour le bâtiment des sciences exactes. Les travaux préliminaires concernant la construction d'un premier bâtiment de remplace-

ment dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt sont en cours.

La situation de la BFH en matière de locaux va s'améliorer avec la mise en service du Campus Biel/Bienne en 2022. La concentration des autres sites de la BFH à Bern-Weyermannshaus et la mise en place du TecLab à Berthoud devraient être achevées d'ici à 2026.

#### Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles puissent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme.

Alors que la BFH et l'Université sont en mesure de constituer des réserves grâce à des fonds de tiers, la PH Bern ne peut pas le faire dans une même mesure.

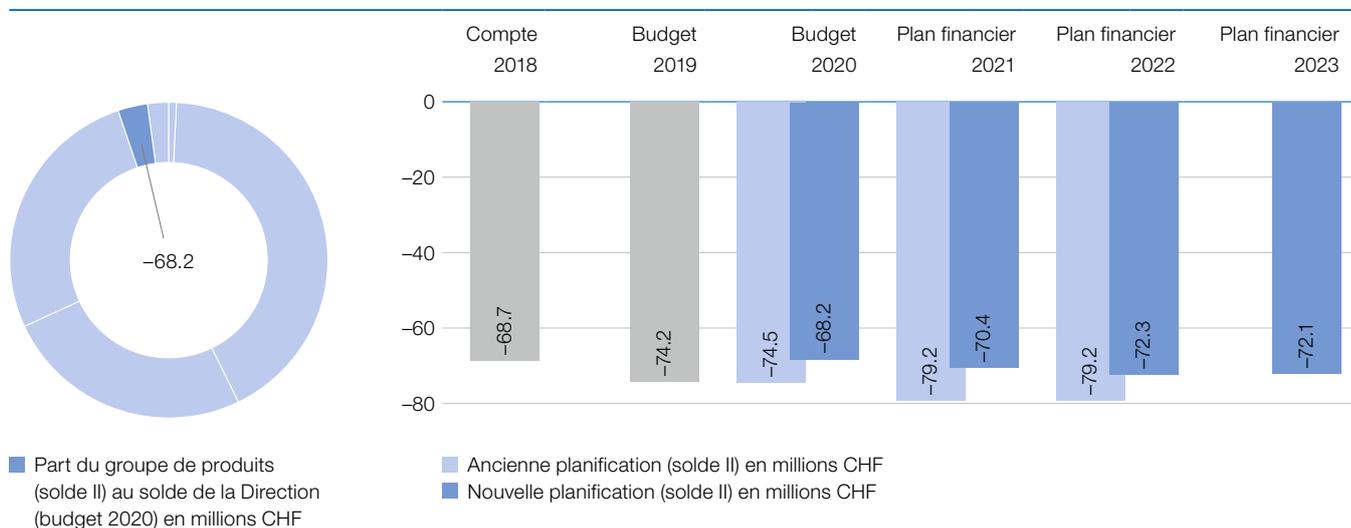
La planification financière pluriannuelle de la PH Bern présente une évolution négative durable. La PH Bern et l'INC surveillent la situation et élaborent des solutions visant à contrer cette évolution pour la période contractuelle 2022-2025.

L'Université a augmenté sa capacité d'accueil en médecine humaine de 100 places en 2018. Un plan d'affaires prévoyant des recettes supplémentaires significatives résultant de l'Accord intercantonal universitaire a été élaboré à cet égard. Selon une hypothèse prudente, les étapes importantes du développement pourront être financées. Les chiffres permettant de vérifier cette hypothèse sur la base des effectifs accrus de la première volée seront disponibles à la fin de l'année académique 2018-2019. La construction des nouveaux bâtiments pour l'enseignement et la recherche dans le périmètre de l'Hôpital de l'Île d'ici à 2030 sera déterminante pour garantir l'étendue de l'offre sur le long terme.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 896	18 019	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	37	37	diminution
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 891	6 970	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	50	50	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 578	2 631	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	67	67	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	731	735	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	210	226	stabilité

### 9.7.5 Culture



#### Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	2 497 201	2 235 600	2 472 000	2 354 000	3 014 064	2 796 000
(-) Frais de personnel	-19 603 262	-20 042 291	-19 485 529	-19 150 565	-20 060 639	-20 412 128
(-) Coûts matériels	-3 494 625	-3 941 379	-3 987 113	-3 752 113	-3 521 113	-3 787 576
(-) Intérêts et amortissements standard	-159 936	-174 296	-170 072	-166 860	-170 357	-164 187
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-20 760 621</b>	<b>-21 922 366</b>	<b>-21 170 714</b>	<b>-20 715 538</b>	<b>-20 738 045</b>	<b>-21 567 892</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	3 000	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-47 987 870	-52 298 000	-47 065 000	-49 665 000	-51 565 000	-50 565 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	23 236	12 000	22 000	22 000	22 000	22 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-68 722 256</b>	<b>-74 208 366</b>	<b>-68 213 714</b>	<b>-70 358 538</b>	<b>-72 281 045</b>	<b>-72 110 892</b>
(+)/(-) Régularisations	-3 168 816	2 912 046	-2 703 235	-712 254	958 098	-310 293
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-71 891 072</b>	<b>-71 296 320</b>	<b>-70 916 949</b>	<b>-71 070 791</b>	<b>-71 322 947</b>	<b>-72 421 184</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits						
Encouragement des activités culturelles	-2 624 980	-2 828 821	-2 901 065	-2 821 617	-2 816 710	-2 842 649
Protection du patrimoine	-7 136 640	-7 049 074	-7 003 541	-6 689 773	-6 703 711	-6 762 968
Archéologie	-10 999 002	-12 044 471	-11 266 108	-11 204 148	-11 217 624	-11 962 275

Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2020 et dans le plan intégré mission-financement 2021-2023, les coûts liés aux fouilles de sauvetage prévues sur le site d'Agglolac ont été revus à la baisse car le début

de ces travaux n'est pas encore connu. Le compte des investissements a été adapté en raison de retards pris par des projets.

### Priorités de développement

#### Encouragement des activités culturelles

Le Musée alpin suisse (alps) et la Bourse Suisse aux Spectacles de Thoune (ktv), deux institutions d'importance nationale, disposent de nouveaux contrats de prestations pour les années 2020 à 2023. Il en va de même pour les institutions culturelles d'importance régionale sises dans les régions Berne-Mittelland et Bienne-Seeland-Jura bernois ainsi que pour le fOrum Culture. Les contrats avec les institutions culturelles des régions Thoune-Oberland occidental (et sous-régions), Oberland oriental, Emmental et Haute-Argovie seront approuvés courant 2020 par les différents partenaires de financement (commune-siège, région, canton).

Le concours d'architecture lancé par le Musée des Beaux-Arts de Berne est en cours et la sécurité parasismique sera améliorée. Le masterplan relatif au pôle muséal de Berne est par ailleurs mis en œuvre. Au Zentrum Paul Klee, la planification du remplacement du système de commande est en cours.

#### Monuments historiques

Le projet Recensement architectural 2020 sollicite fortement le Service des monuments historiques.

#### Archéologie

Les fouilles de sauvetage sur le site de Challnechwald, la conservation du matériel trouvé sur le Campus de la BFH à Biel/Bienne, la protection des sites palafittiques et du site du patrimoine mondial Rütte à Sutz-Lattrigen ainsi que l'inventorisation des données occupent le Service archéologique. Ce dernier doit toujours réagir à des facteurs externes avec flexibilité pour éviter de ralentir les projets de construction. Dès lors, les mesures archéologiques sont soumises à un ordre de priorité conformément à la Stratégie de protection du patrimoine.

### Chances et risques

Les risques financiers augmentent dans tous les domaines en raison de divers facteurs. Les bâtiments de plusieurs institutions culturelles ont besoin d'être rénovés. En outre, la diminution des fonds versés au titre de la convention-programme 2016-2020 conclue avec l'Office fédéral de la culture peut entraîner des

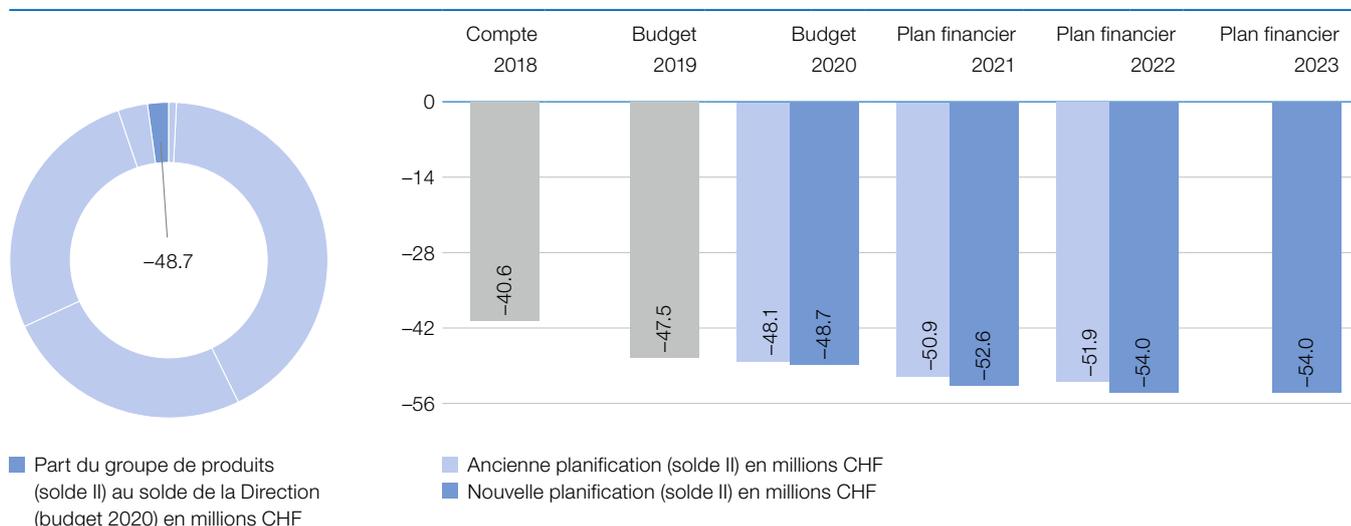
retards ou des réductions en ce qui concerne l'archéologie et la protection des monuments historiques.

L'accroissement de la charge de travail risque de prolonger les temps de réaction du Service des monuments historiques.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 235	2 526	augmentation
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	74	75	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 137	7 229	augmentation
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	114	123	fluctuation
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 087	4 187	fluctuation
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	13	14	fluctuation
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	15 822 419	12 465 589	diminution

### 9.7.6 Services centralisés



#### Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsidies de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes
- des charges liées aux traitements du corps enseignant,

- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INC, y c. EDUBERN,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsidies de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	5 359 271	6 437 979	6 805 195	7 572 380	8 007 811	8 174 077
(-) Frais de personnel	-9 921 264	-11 209 955	-11 553 109	-11 898 240	-11 940 433	-11 999 593
(-) Coûts matériels	-8 566 396	-13 650 953	-15 697 261	-19 923 545	-21 502 742	-21 639 987
(-) Intérêts et amortissements standard	75 440	-361 774	-112 240	-213 329	-336 769	-351 838
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-13 052 950</b>	<b>-18 784 703</b>	<b>-20 557 416</b>	<b>-24 462 733</b>	<b>-25 772 134</b>	<b>-25 817 342</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	5 132 860	3 800 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-32 715 480	-32 492 400	-32 493 400	-32 493 400	-32 493 400	-32 493 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 726	11 292	11 292	11 292	11 292	11 292
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-40 622 843</b>	<b>-47 465 811</b>	<b>-48 739 524</b>	<b>-52 644 841</b>	<b>-53 954 242</b>	<b>-53 999 450</b>
(+)/(-) Régularisations	-863 140	-294 574	-383 182	-368 466	-350 127	-351 646
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-41 485 983</b>	<b>-47 760 385</b>	<b>-49 122 706</b>	<b>-53 013 308</b>	<b>-54 304 369</b>	<b>-54 351 096</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Prestations internes de service	-11 515 944	-17 248 803	<b>-19 104 628</b>	-22 993 813	-24 299 076	-24 325 293
Subsides de formation	-1 537 006	-1 535 900	<b>-1 452 789</b>	-1 468 920	-1 473 058	-1 492 049

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2020 et des plans financiers pour les années 2021 et 2022 est supérieur par rapport à la planification actuelle. Cette hausse est d'une part imputable à l'adaptation des coûts liés aux interfaces dans le cadre du système ERP (CHF 0,3 mio par an en moyenne). D'autre part, la facturation interne des coûts informatiques par l'OIO pour les années 2020 à 2023 augmente en raison de la migration de la fourniture des services de base TIC de l'administration de l'INC.

La hausse des montants facturés est notamment due aux changements dans la structure des prix et dans la planification de la migration du produit Plateformes d'applications (APF@BE).

Les subventions cantonales pour les années 2020 à 2023 diminuent de CHF 0,5 million par rapport à la planification actuelle. Les remboursements de subsides de formation ont été adaptés en conséquence.

#### Priorités de développement

Les projets et évolutions ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2020 et les exercices 2021 à 2023 :

- développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II),
- centralisation de l'approvisionnement TIC de base au sein de l'OIO en 2021 (IT@BE),
- Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019-2023.

#### Chances et risques

Aucun risque particulier n'est attendu pour le budget 2020 et les plans financiers des années 2021 à 2023.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 384	6 203	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	67	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 869	17 241	augmentation
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	3 352	3 771	augmentation

## 10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

### 10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-23.6		0.6
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.4		0.2
Développement durable (valable jusqu'au 31.12.2019)	0.0		0.0
Information géographique (valable jusqu'au 31.12.2019)	0.0		0.0
Infrastructures	-306.0		186.5
Transports publics et coordination des transports	-444.5		146.8
Gestion des biens immobiliers	-633.6		171.9
Eaux et déchets	-27.0		67.6

### 10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien à la direction	-20.0	-19.9	-23.0	-20.0	-20.0	-20.0
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.1	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2
Développement durable (valable jusqu'au 31.12.2019)	-16.7	-14.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Information géographique (valable jusqu'au 31.12.2019)	-6.5	-7.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Infrastructures	-65.2	-67.7	-119.5	-123.2	-126.7	-132.4
Transports publics et coordination des transports	-254.8	-291.1	-297.7	-304.2	-360.2	-370.5
Gestion des biens immobiliers	-312.8	-323.0	-461.7	-471.1	-476.2	-454.4
Eaux et déchets	21.5	34.3	40.6	40.5	40.4	40.4
<b>Total</b>	<b>-656.6</b>	<b>-692.2</b>	<b>-863.5</b>	<b>-880.2</b>	<b>-944.9</b>	<b>-939.1</b>

### 10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. La stratégie de l'exécution judiciaire figure pour la première fois dans la planification des investissements actuelle.

Les grands projets suivants sont notamment en cours :

- Etudes de projet pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle, début des travaux à partir de 2022. Achèvement du contournement de Wilderswil, agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF), désenchevêtrement du Wylerfeld, et réalisation du tram Bern-Ostermundigen. Réalisation du Campus HESB de Bienne, construction d'un bâtiment de laboratoires pour la recherche clinique de l'université. Etudes de projet/réalisa-

tion du centre de police de Berne et du Campus HESB de Berne, et étude de projet du campus, du TF/gymnase et du TF/TecLab de Berthoud. Planifications/études de projet des nouveaux bâtiments pour la recherche médicale et la formation sur le site de l'île et nouveau bâtiment nécessaire au transfert du site de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours, le besoin d'investissement en 2023 s'élève à CHF 619 millions et augmente dans les années suivantes à plus de CHF 800 millions. Des moyens supplémentaires seront nécessaires pour réaliser l'ensemble des projets. Le Grand Conseil décide à la session de 2019 d'une possibilité de financement au moyen d'un nouveau fonds.

## 10.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-1 388 460 350</b>	<b>-1 145 728 286</b>	<b>-1 189 970 732</b>	<b>-1 211 852 028</b>	<b>-1 259 895 843</b>	<b>-1 284 662 539</b>
Modification		17.5 %	-3.9 %	-1.8 %	-4.0 %	-2.0 %
<b>Revenus</b>	<b>796 808 943</b>	<b>544 113 620</b>	<b>570 415 503</b>	<b>576 388 005</b>	<b>602 074 696</b>	<b>643 470 936</b>
Modification		-31.7 %	4.8 %	1.0 %	4.5 %	6.9 %
<b>Solde</b>	<b>-591 651 407</b>	<b>-601 614 667</b>	<b>-619 555 229</b>	<b>-635 464 024</b>	<b>-657 821 147</b>	<b>-641 191 603</b>
Modification		-1.7 %	-3.0 %	-2.6 %	-3.5 %	2.5 %
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-109 233 502	-113 386 078	-108 569 089	-108 864 449	-109 172 575	-109 266 725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-198 530 874	-170 265 627	-175 614 250	-176 332 902	-174 947 170	-174 402 244
33 Amortissements du patrimoine administratif	-336 590 461	-290 048 400	-261 039 403	-262 428 241	-260 719 068	-242 618 158
34 Charges financières	-11 186 796	-8 484 122	-8 841 036	-9 358 687	-9 403 664	-9 484 590
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 657 659	-2 987 000	-4 013 700	-4 023 700	-4 033 700	-4 043 700
36 Charges de transfert	-639 332 316	-526 987 470	-597 336 999	-619 552 899	-658 923 516	-678 550 972
37 Subventions à redistribuer	-11 227 635	-4 970 000	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-35 959 573	0	-19 738 717	-16 800 000	-28 200 000	-51 800 000
39 Imputations internes	-41 741 533	-28 599 589	-14 817 538	-14 491 150	-14 496 150	-14 496 150
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	7 924 322	4 780 000	53 623 000	53 623 000	53 623 000	53 623 000
42 Taxes	108 324 177	108 704 114	44 666 678	44 645 220	44 645 162	44 618 216
43 Revenus divers	2 185 836	2 170 000	380 000	380 000	380 000	380 000
44 Revenus financiers	220 397 083	11 779 500	156 819 000	158 206 000	159 606 870	170 521 749
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	46 836 881	1 633 000	6 682 760	6 117 760	7 652 760	5 087 760
46 Revenus de transfert	355 922 662	380 361 011	294 065 036	301 595 596	314 471 475	321 369 782
47 Subventions à redistribuer	11 227 635	4 970 000	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	43 990 347	29 715 995	14 179 029	11 820 429	21 695 429	47 870 429

### Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats augmente dans le budget 2020 d'environ CHF 17,9 millions par rapport à l'année précédente. Un excédent de revenus (CHF 26,3 mio) et des charges supplémentaires (CHF 44,2 mio) conduisent à ce résultat. Compte tenu de la réforme des Directions, des charges (CHF 78,2 mio) et des revenus (CHF 55,7 mio) pour l'OCEE et l'OIG sont supprimés avec un résultat net de CHF 22,5 millions au total. Une limite d'inscription à l'actif plus élevée pour les projets de routes cantonales augmente les charges de biens, services et marchan-

dises et allège le compte des investissements. La planification prend pour la première fois en compte des amortissements extraordinaires en raison d'affaires de réfection. Des charges supplémentaires sont en outre générées par la nouvelle pratique comptable, à savoir l'amortissement immédiat des subventions d'investissement à la charge des financements spéciaux. La première planification des revenus locatifs fictifs entraîne un supplément de charges (CHF 144,6 mio) et de revenus (CHF 144,6 mio).

## 10.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-421 311 580</b>	<b>-452 552 000</b>	<b>-422 954 000</b>	<b>-439 166 000</b>	<b>-530 615 000</b>	<b>-593 063 000</b>
Modification		-7.4%	6.5%	-3.8%	-20.8%	-11.8%
<b>Recettes</b>	<b>101 867 103</b>	<b>135 262 000</b>	<b>78 024 848</b>	<b>79 966 000</b>	<b>96 615 000</b>	<b>112 963 000</b>
Modification		32.8%	-42.3%	2.5%	20.8%	16.9%
<b>Solde</b>	<b>-319 444 477</b>	<b>-317 290 000</b>	<b>-344 929 152</b>	<b>-359 200 000</b>	<b>-434 000 000</b>	<b>-480 100 000</b>
Modification		0.7%	-8.7%	-4.1%	-20.8%	-10.6%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-262 263 426	-339 712 000	-306 434 000	-336 671 000	-377 717 000	-442 133 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-50 427 173	-940 000	-530 000	-735 000	-598 000	-530 000
54 Prêts	-1 359 362	-1 500 000	-1 400 000	-1 400 000	-1 300 000	-1 200 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-82 478 140	-93 400 000	-96 590 000	-82 360 000	-133 000 000	-131 200 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-24 783 479	-17 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	14 234 560	100 000	217 468	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	7 639 539	9 406 000	7 031 000	5 376 000	6 157 000	5 903 000
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	453 380	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	46 062 579	91 294 000	43 823 000	48 190 000	64 558 000	82 060 000
64 Remboursement de prêts	9 146 946	9 000 000	8 500 000	8 300 000	7 800 000	6 900 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	8 462 000	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	24 783 479	17 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Compte tenu du besoin plus élevé, les investissements nets augmentent dans le budget 2020 de CHF 27,6 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 344,9 millions. L'excédent de plans sectoriels s'élève à 30 pour cent. Les investissements nets croissent jusqu'en 2023 pour atteindre CHF 480,1 millions. Le besoin croissant en investissements se

poursuit ces prochaines années. La planification sectorielle augmente d'ici à 2025 à CHF 852,6 millions. En 2022 et 2023, des prélèvements opérés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement sont prévus pour les deux réaménagements de réseau routier de Berthoud et d'Aarwangen.

## 10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
786.1	795.1	781.8	784.9	802.4	763.2

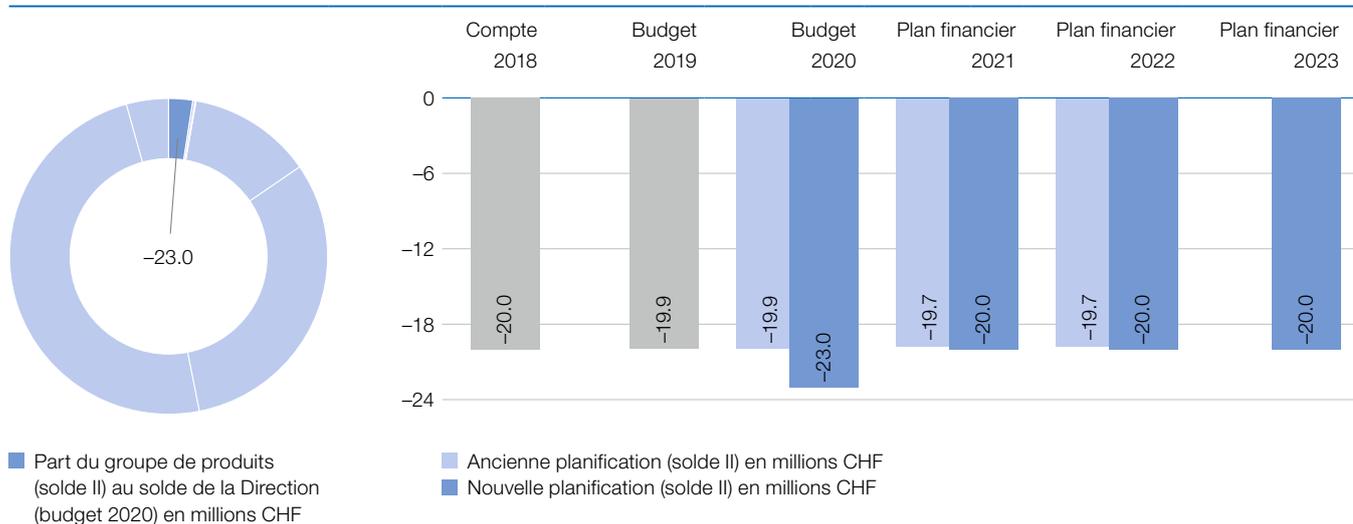
### Commentaire

En 2014 et en 2015, les effectifs s'élevaient à 786,1 équivalents plein temps (EPT). En 2016, quelques postes vacants ont pu être repourvus, ce qui a permis d'augmenter légèrement les effectifs, pour atteindre 795,1 EPT. En 2017, les effectifs ont à nouveau diminué à 781,8 EPT, pour un objectif de 808,2 EPT. C'est surtout dans les offices en charge des constructions que

la DTT n'est pas parvenue à repourvoir immédiatement les postes vacants. En 2018, les effectifs ont augmenté de 3,1 EPT par rapport à 2017. Certains postes vacants ont pu être repourvus. Les effectifs autorisés de 808,2 EPT en 2018 étaient similaires à ceux de 2017.

## 10.7 Groupes de produits

### 10.7.1 Soutien à la direction



#### Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des

ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	544 044	691 995	562 112	567 229	567 229	567 229
(-) Frais de personnel	-9 944 618	-9 893 261	-10 722 883	-10 699 414	-10 753 467	-10 771 773
(-) Coûts matériels	-8 886 977	-9 007 004	-11 693 963	-8 921 322	-9 018 322	-8 921 322
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 628 920	-1 712 568	-1 015 648	-805 670	-716 759	-787 409
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-19 916 472</b>	<b>-19 920 838</b>	<b>-22 870 383</b>	<b>-19 859 177</b>	<b>-19 921 319</b>	<b>-19 913 275</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	190 000	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-114 695	-135 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 600	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-20 020 567</b>	<b>-19 860 838</b>	<b>-22 980 383</b>	<b>-19 969 177</b>	<b>-20 031 319</b>	<b>-20 023 275</b>
(+)/(-) Régularisations	153 857	13 087	111 364	101 156	105 155	104 688
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-19 866 710</b>	<b>-19 847 751</b>	<b>-22 869 019</b>	<b>-19 868 021</b>	<b>-19 926 164</b>	<b>-19 918 587</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Soutien à la direction	-6 697 765	-2 969 354	<b>-3 902 101</b>	-3 915 093	-3 929 562	-3 934 835
Prestations aux offices	-13 218 708	-16 951 484	<b>-18 968 282</b>	-15 944 084	-15 991 757	-15 978 440

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le solde II, la planification financière 2020-2023 connaît des changements peu importants. Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des Directions, des frais uniques de biens,

services et marchandises d'environ CHF 2,7 millions de francs sont prévus en 2020.

#### Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des

offices et se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, informatique, finances).

#### Chances et risques

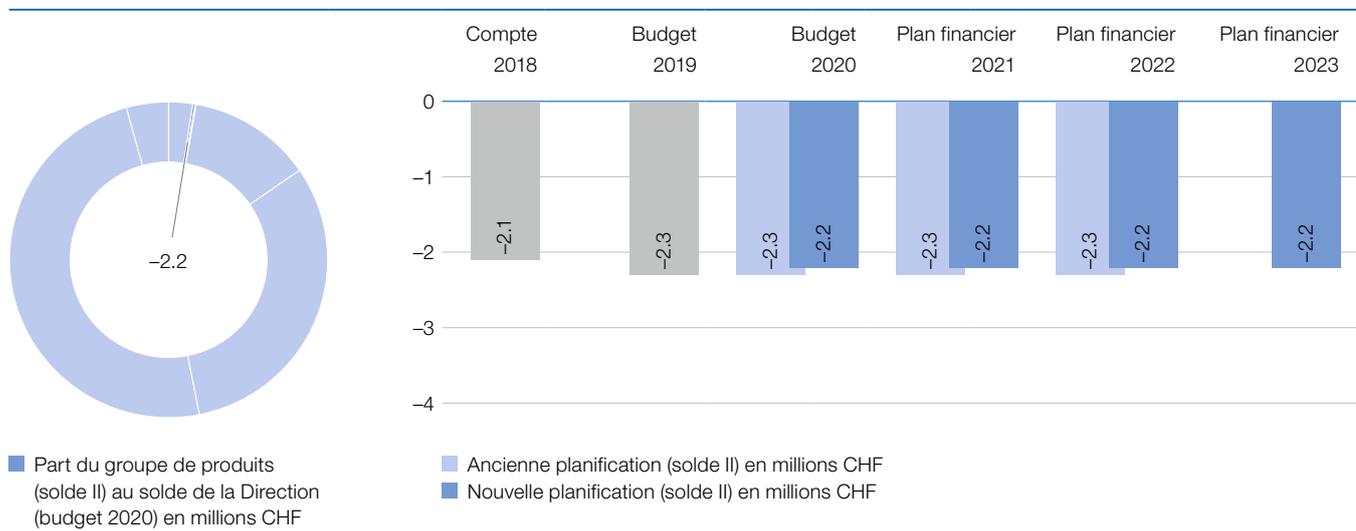
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (par ex. pour la gestion des immeubles).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	135	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	41	25	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	44	36	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	141	158	stabilité

### 10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



#### Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur. L'Office

juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	223 519	197 700	197 700	197 700	197 700	197 700
(-) Frais de personnel	-2 331 941	-2 412 542	-2 371 609	-2 361 729	-2 384 146	-2 385 121
(-) Coûts matériels	-31 828	-55 200	-56 000	-56 000	-56 000	-56 000
(-) Intérêts et amortissements standard	627	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 139 622</b>	<b>-2 270 042</b>	<b>-2 229 909</b>	<b>-2 220 029</b>	<b>-2 242 446</b>	<b>-2 243 421</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 555	500	1 300	1 300	1 300	1 300
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-2 137 067</b>	<b>-2 269 542</b>	<b>-2 228 609</b>	<b>-2 218 729</b>	<b>-2 241 146</b>	<b>-2 242 121</b>
(+)(-) Régularisations	-5 521	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-2 142 589</b>	<b>-2 269 542</b>	<b>-2 228 609</b>	<b>-2 218 729</b>	<b>-2 241 146</b>	<b>-2 242 121</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 862 287	-1 949 235	-1 938 596	-1 929 901	-1 949 628	-1 950 486
Prestations juridiques	-277 335	-320 806	-291 313	-290 128	-292 818	-292 935

**Commentaire:**

**Modifications par rapport à la planification précédente**

Les frais de personnel connaissent une modification dans le cadre des mesures salariales ordinaires. Les frais du poste des biens, services et marchandises et les recettes restent inchangés.

**Priorités de développement**

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée aux travaux législatifs dans les domaines des taxes et des routes d'approvisionnement.

**Chances et risques**

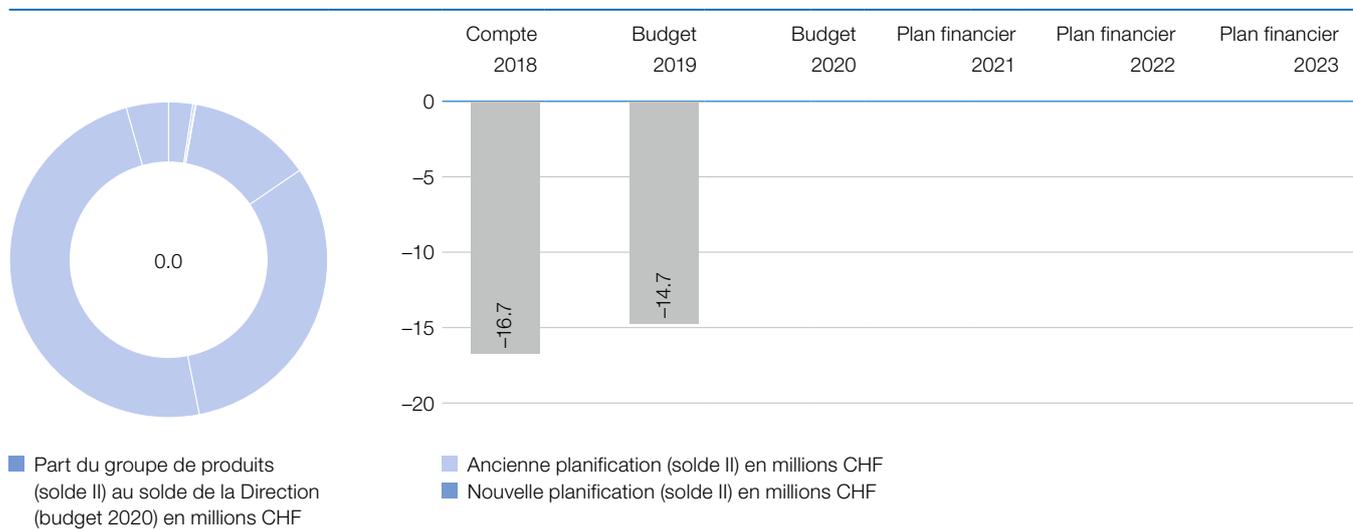
Ce groupe de produits ne présente pas de chances ni de risques sur le plan financier.

---

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Compte 2018</b>	<b>Évolution attendue</b>
Nombre de recours déposés	283	308	stabilité
Nombre de recours réglés	269	303	stabilité
Nombre de projets législatifs réglés	5	3	stabilité

### 10.7.3 Développement durable (valable jusqu'au 31.12.2019)



#### Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	276 678	180 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-2 321 979	-2 443 317	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-431 094	-303 000	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	674	-1 223	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 475 722</b>	<b>-2 567 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	40 381 995	48 100 000	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-54 624 263	-60 250 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 749	1 000	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-16 715 240</b>	<b>-14 716 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+)/(-) Régularisations	-1 621	276	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-16 716 861</b>	<b>-14 716 264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Développement durable	-766 694	-1 032 416	0	0	0	0
Energie	-1 709 028	-1 535 124	0	0	0	0

### Commentaire:

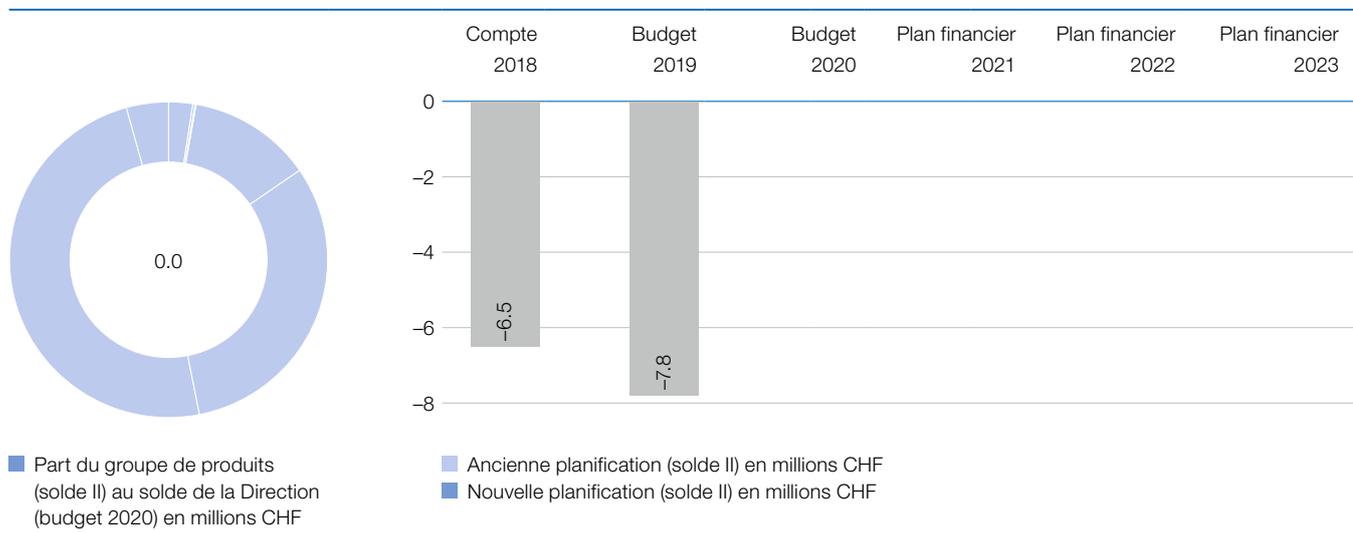
#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits « Développement durable » sera transféré à la DEEE le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	234	252	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	58	68	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	3 097	3 171	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	6	4	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	78	71	stabilité

### 10.7.4 Information géographique (valable jusqu'au 31.12.2019)



#### Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
(+) Rentrées financières	2 345 820	2 010 028	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-4 689 886	-4 916 465	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-1 429 020	-1 744 812	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-43 944	-34 841	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-3 817 031</b>	<b>-4 686 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	442 728	470 000	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 176 263	-3 570 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 667	2 141	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-6 544 898</b>	<b>-7 783 949</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+)/(-) Régularisations	21 966	4 761	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-6 522 931</b>	<b>-7 779 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Information géographique	-3 817 031	-4 686 090	0	0	0	0

### Commentaire:

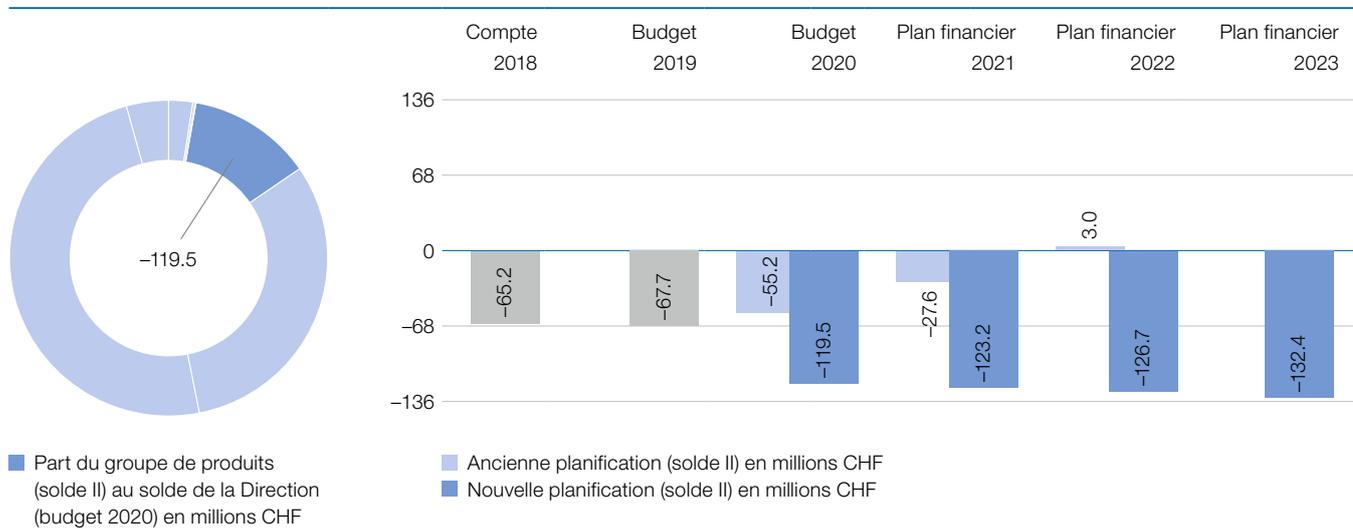
#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits « Information géographique » sera transféré à la DIJ le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	290	302	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	978	1 019	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	19	22	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	48	50	augmentation

### 10.7.5 Infrastructures



#### Description

Planification; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 7 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,3 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne.

Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1 150 km

## Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	45 679 683	24 622 600	45 060 100	45 070 100	45 070 100	45 070 100
(-) Frais de personnel	-62 379 516	-65 032 162	-66 911 709	-67 341 546	-67 662 692	-67 667 973
(-) Coûts matériels	-51 776 105	-47 024 950	-59 949 250	-61 070 950	-60 442 150	-60 075 150
(-) Intérêts et amortissements standard	-143 053 198	-184 468 377	-152 962 932	-156 331 809	-158 957 010	-163 175 221
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-211 529 136</b>	<b>-271 902 890</b>	<b>-234 763 792</b>	<b>-239 674 205</b>	<b>-241 991 752</b>	<b>-245 848 244</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	102 939 595	167 286 000	71 039 973	71 140 000	71 140 000	71 140 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-26 516 029	-33 470 000	-26 220 000	-25 070 000	-26 220 000	-28 120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	69 933 109	70 409 000	70 409 000	70 409 000	70 409 000	70 409 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-65 172 462</b>	<b>-67 677 890</b>	<b>-119 534 819</b>	<b>-123 195 205</b>	<b>-126 662 752</b>	<b>-132 419 244</b>
(+)/(-) Régularisations	31 477 735	27 288 895	66 786 761	67 572 251	69 690 827	73 853 761
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-33 694 727</b>	<b>-40 388 995</b>	<b>-52 748 057</b>	<b>-55 622 954</b>	<b>-56 971 925</b>	<b>-58 565 484</b>

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Routes cantonales	-199 042 467	-236 888 812	-220 987 824	-225 371 275	-227 189 740	-230 350 621
Routes nationales	-1 279 734	-22 805 987	-1 995 012	-2 069 201	-2 451 149	-3 030 745
Protection contre les crues	-9 387 632	-10 343 387	-9 785 800	-10 235 453	-10 343 769	-10 454 348
Produits spéciaux	-1 819 303	-1 864 704	-1 995 156	-1 998 276	-2 007 094	-2 012 531

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Les contributions globales de la Confédération destinées à l'exploitation des routes nationales étant désormais comptabilisées en tant que recettes dans le solde I et non en tant que subventions cantonales dans le solde II, les recettes augmentent d'environ CHF 20 millions.

Les frais directs de biens, services et marchandises augmentent en outre en raison de la nouvelle limite d'inscription à l'actif de CHF 100 000, qui s'applique à l'OPC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un nombre de petits projets plus important que prévu sont ainsi transférés du compte des investissements au compte de résul-

tats. Les coûts standard ont diminué, car l'effet unique (élimination comptable des routes cantonales à la suite de l'arrêt sur le réseau – NAR2) d'environ CHF 30 millions est inscrit au budget de 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les contributions de la Confédération et des communes aux ouvrages de génie civil ne seront plus inscrites au passif et dissoutes immédiatement, ce qui explique la baisse des rentrées financières des subventions cantonales. Le solde II comprend également les droits d'entrée sur les carburants (rentrées financières des subventions cantonales) et la part à la RPLP (rentrées fiscales et amendes) de la Confédération.

### Priorités de développement

L'accent est toujours mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales. Malgré des améliorations considérables, la qualité des infrastructures reste inférieure à l'objectif fixé. En outre, l'OPC réalise les travaux restants concernant les plans de protection contre le bruit approuvés dans le délai supplémentaire fixé par la Confédération, afin d'exploiter au maximum les subventions fédérales octroyées pour une durée limitée. Projets routiers importants: finalisation des mesures d'accompagnement pour le contournement de Thoune par le nord (Lauitorstutz, giratoire Berntor); mise en

œuvre des mesures d'accompagnement pour le contournement Est de Bienne (Brügg, Orpond); études de projet pour les réaménagements du réseau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle ainsi que pour la réfection de la traversée de Münsingen et la construction du contournement de Wilderswil. Les trois grands projets de Wilderswil, d'Emmentalwärts et d'Aarwangen, dont certains sont en cours de réalisation ou vont l'être en parallèle, confrontent le canton à un important pic d'investissement pluriannuel. Pour tous les projets, le début et le déroulement des travaux figurent dans la planifi-

cation financière et sont mis à jour rapidement. La création d'un fonds permettrait de remédier plus facilement aux pics d'investissement.

Concernant le contournement Ouest de Bienne par l'A5, la procédure d'approbation des plans reste suspendue jusqu'à mi-2020. Un groupe de dialogue institué par la délégation des autorités élaborera d'ici fin juin 2020 des recommandations pour la suite de la procédure à l'intention de la délégation des autorités et du canton.

L'actualisation du plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre est presque terminée et celle du plan sectoriel pour le trafic cycliste a commencé.

S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de construction sur le territoire de la ville de Berne et dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Lüttschine noire à Grindelwald, Lüttschine dans la plaine du Bödeli, Petite Simme à Zweisimmen, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, ancienne Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete dans la vallée de la Langete).

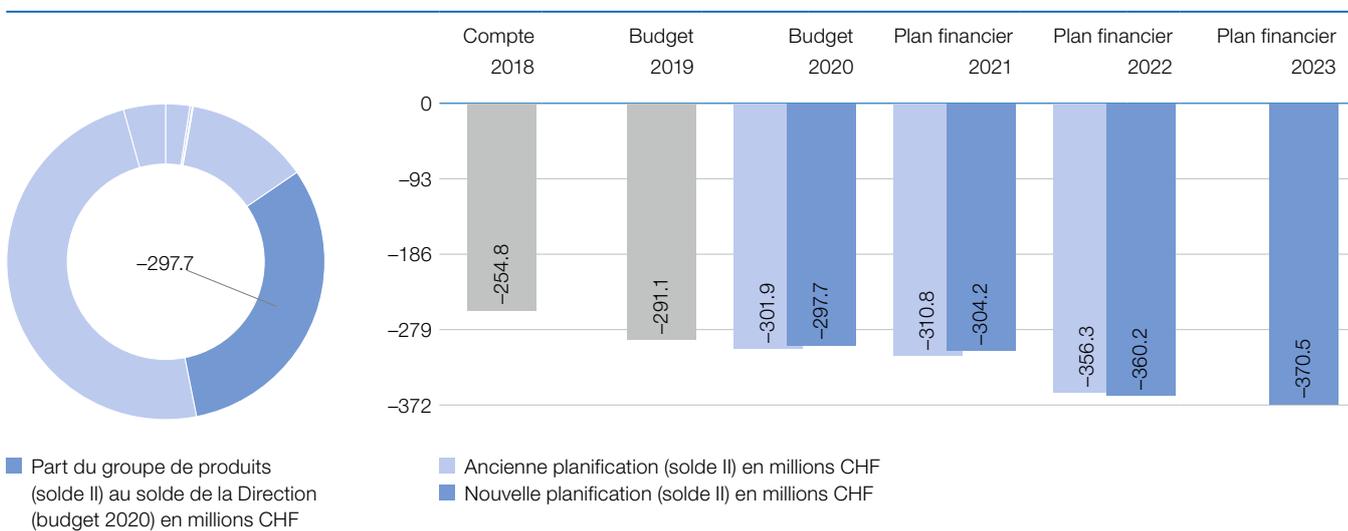
### Chances et risques

Garantir un entretien adapté des routes malgré des effectifs réduits et des moyens financiers limités reste un sérieux défi.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	581	538	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	80	78	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	257	255	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	240	252	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 802	2 934	stabilité

### 10.7.6 Transports publics et coordination des transports



#### Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce

dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
(+) Rentrées financières	796 685	258 082	658 878	658 920	658 862	658 916
(-) Frais de personnel	-2 204 247	-2 221 047	-2 286 358	-2 289 956	-2 237 529	-2 267 084
(-) Coûts matériels	-857 656	-743 500	-746 300	-746 300	-746 300	-746 300
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 139 630	-2 763 738	-2 386 651	-1 964 568	-1 556 859	-1 179 984
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-5 404 848</b>	<b>-5 470 203</b>	<b>-4 760 431</b>	<b>-4 341 903</b>	<b>-3 881 826</b>	<b>-3 534 453</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	124 339 032	142 499 855	146 158 655	149 631 983	177 851 979	183 195 312
(-) Coûts des subventions cantonales	-373 709 973	-428 099 566	-439 085 964	-449 505 950	-534 165 936	-550 195 935
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 642	300	300	300	300	300
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-254 773 147</b>	<b>-291 069 614</b>	<b>-297 687 440</b>	<b>-304 215 570</b>	<b>-360 195 483</b>	<b>-370 534 776</b>
(+/-) Régularisations	6 084 624	19 359 291	22 260 261	14 061 805	45 020 645	42 224 701
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-248 688 523</b>	<b>-271 710 323</b>	<b>-275 427 179</b>	<b>-290 153 765</b>	<b>-315 174 838</b>	<b>-328 310 075</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Infrastructure et matériel roulant	-2 928 750	-2 983 681	-2 171 188	-1 749 423	-1 336 530	-962 556
Offre de transports	-2 476 098	-2 486 522	-2 589 243	-2 592 481	-2 545 296	-2 571 896

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

L'amélioration du solde II par rapport à la planification précédente de 2020 résulte principalement de la baisse des indemnités pour les transports publics (TP).

Les aménagements de l'offre décidés par le Grand Conseil dans l'arrêté sur l'offre 2018-2021 ont conduit, grâce à l'évolution des recettes et à l'augmentation de la productivité des entreprises de transport, à une baisse des indemnités nécessaires.

#### Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle global des transports cantonal tablent sur une croissance des TP de près de 50 pour cent entre 2012 et 2030, soit en moyenne 2,7 pour cent par an. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut s'attendre à une demande en transports publics (TP) à la hausse dans les années à venir également, et ce principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

La hausse du solde II inscrite dans le plan financier de 2022 et de 2023 est liée aux grands projets d'investissement (amortissements) à venir, aux coûts d'investissement induits par l'acquisition de matériel roulant ainsi qu'à l'indexation de la subvention versée dans le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2022 à 2026, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne – Ostermundigen, du nœud de TP de la gare d'Ostermundigen, du tram de Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grütschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

## Chances et risques

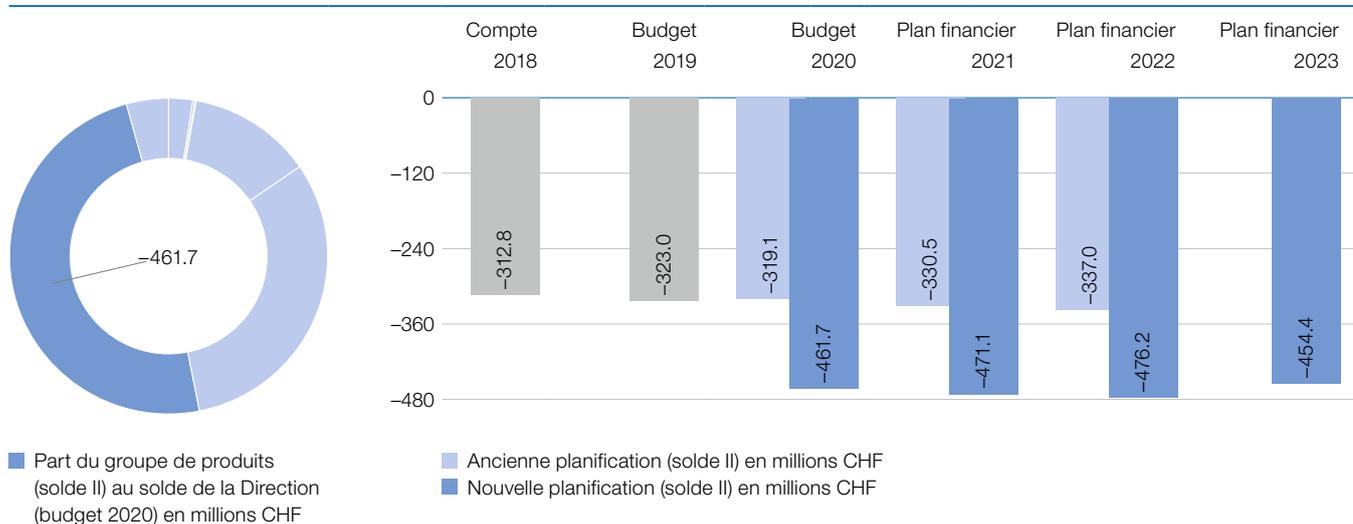
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'environnement et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures en place doit aussi y contribuer de manière significative (par ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours, etc.).

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	57 900 000	59 350 000	augmentation
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 643 000 000	1 646 000 000	augmentation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	254 900 000	257 400 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	49 600 000	54 200 000	augmentation

### 10.7.7 Gestion des biens immobiliers



#### Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (entretien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles

constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	234 262 501	26 102 000	171 137 700	172 524 700	173 925 570	184 840 449
(-) Frais de personnel	-9 922 231	-10 364 488	-10 095 526	-10 190 656	-10 249 320	-10 296 881
(-) Coûts matériels	-113 360 478	-103 755 000	-105 102 465	-107 145 670	-106 296 738	-106 215 812
(-) Intérêts et amortissements standard	-267 560 761	-246 543 810	-334 602 921	-341 760 224	-348 542 590	-338 171 747
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-156 580 969</b>	<b>-334 561 298</b>	<b>-278 663 213</b>	<b>-286 571 850</b>	<b>-291 163 078</b>	<b>-269 843 991</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	-9 238 220	11 700 000	800 000	800 000	800 000	800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-146 954 242	-142 292	-183 806 008	-185 309 589	-185 885 946	-185 314 027
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 717	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-312 761 714</b>	<b>-322 998 589</b>	<b>-461 664 221</b>	<b>-471 076 439</b>	<b>-476 244 024</b>	<b>-454 353 018</b>
(+)/(-) Régularisations	28 613 588	49 540 642	170 502 841	178 646 041	187 920 816	197 395 463
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-284 148 126</b>	<b>-273 457 947</b>	<b>-291 161 379</b>	<b>-292 430 398</b>	<b>-288 323 208</b>	<b>-256 957 555</b>

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023
Solde I des produits	-156 580 969	-334 561 298	-278 663 213	-286 571 850	-291 163 078	-269 843 991

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du groupe de produits diminue d'environ CHF 145 millions. L'alignement des intérêts standard et amortissements de la comptabilité analytique d'exploitation sur les intérêts et amortissements de la comptabilité financière, ainsi que l'adaptation liée au MCH2 ont induit au total une dégradation de CHF 125 millions. L'écart restant de CHF 20 millions résulte des corrections de valeur non planifiées. Le premier solde II neutre en matière

de planification pour la facturation des loyers Uni, PH et HESB induit une hausse des revenus d'environ CHF 145 millions et des charges supplémentaires correspondantes pour les subventions cantonales. Les rentrées financières en 2023 sont plus élevées par rapport aux années précédentes du plan en raison des gains comptables prévus de CHF 10 millions.

### Priorités de développement

La stratégie immobilière cantonale a été adoptée par ACE en mars 2019. Il convient à présent d'élaborer sur cette base des stratégies de portefeuilles immobiliers.

Le renforcement du site médical de Berne, la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire et la réalisation des sites de formation et administratifs à Bienne requièrent des moyens supplémentaires en termes de construction et de planification.

Pour certains objets, la planification de la réfection à long terme est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation):

Berne, déplacement du site de l'OCRN (P) – Berne, Université, 1<sup>re</sup> étape Muesmatt, bâtiment de chimie (P) – Berne, Uni Insel,

BB03, construction du bâtiment pour la recherche médicale et la formation (P) – Berne, Uni Insel, construction des cliniques de médecine dentaire (P) – Berne, Uni, hôpital vétérinaire, réfection et agrandissement (P) – Berne, gymnase de Neufeld, réfection et construction de remplacement (P) – Berne, Ecole d'arts visuels, Schänzlihalde, réfection complète (P) – Berthoud, campus, TF et gymnase (E) – Berthoud, HESB TecLab c (P) – Thoun, fusion des gymnases (P) – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (E) – Niederwangen, POM-POCA, construction du centre de police (E) – Bienne, construction du campus HESB (R) – Berne, construction du campus HESB (E) – Witzwil, réfections et extension (E) – Interlaken, gymnase, construction d'une halle de gymnastique triple (P) – Münchenbuchsee, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, nouvelles constructions et transformations (R) – Berne, Uni Insel Nord, recherche clinique (R).

### Chances et risques

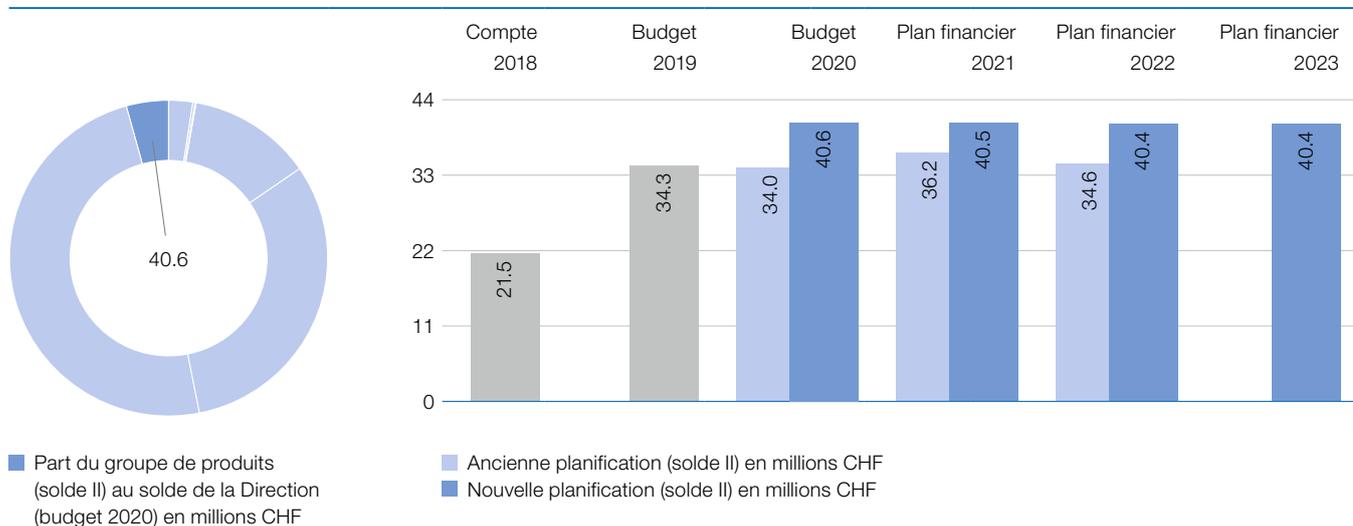
Des stratégies de portefeuilles immobiliers seront élaborées avec les utilisateurs. Elles permettront des optimisations des sites et des projets de densification. Les pôles de développement prévus et à venir entraînent un pic d'investissement dans les années 2025 et 2026. C'est la raison pour laquelle la décision portant sur la possibilité de financement au moyen d'un fonds

sera prise à l'automne 2019. Cette décision en suspens a occasionné des reports dans l'étude et la réalisation de certains projets. Cet effet renforce la problématique du pic d'investissement et a pour conséquence que les fonds ne pourront pas être entièrement utilisés à moyen terme.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Surface de plancher nette en m <sup>2</sup> pour les besoins du canton de Berne	1 914 926	1 898 424	stabilité
Dont part de surface de plancher Minergie en m <sup>2</sup>	215 625	233 712	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 364	1 348	stabilité

### 10.7.8 Eaux et déchets



#### Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2 500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoun et de Biene (service de piquet 365 jours par an) ;

- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km<sup>2</sup> d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses et de l'utilisation de la géothermie profonde.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	75 679 163	78 477 000	15 394 500	15 363 000	15 363 000	15 336 000
(-) Frais de personnel	-15 439 083	-16 096 094	-16 181 003	-15 981 150	-15 885 422	-15 877 893
(-) Coûts matériels	-29 601 856	-12 769 750	-4 118 810	-4 118 810	-4 118 810	-4 118 810
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 199 148	-3 317 439	-4 153 933	-4 421 213	-4 554 990	-4 571 088
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>26 439 076</b>	<b>46 293 717</b>	<b>-9 059 246</b>	<b>-9 158 172</b>	<b>-9 196 221</b>	<b>-9 231 791</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	1 908 537	1 102 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 709 098	-14 975 000	-2 585 000	-2 585 000	-2 585 000	-2 585 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 888 803	1 895 000	50 738 000	50 738 000	50 738 000	50 738 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>21 527 318</b>	<b>34 315 717</b>	<b>40 563 754</b>	<b>40 464 828</b>	<b>40 426 779</b>	<b>40 391 209</b>
(+)/(-) Régularisations	-1 398 258	-5 760 374	-15 684 740	-15 634 986	-15 610 645	-15 588 990
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>20 129 060</b>	<b>28 555 343</b>	<b>24 879 014</b>	<b>24 829 842</b>	<b>24 816 134</b>	<b>24 802 219</b>

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 372 836	-7 535 243	-8 190 204	-8 426 081	-8 567 771	-8 639 230
Protection des eaux	11 306 495	10 669 637	628 001	574 847	617 421	677 179
L'économie des déchets et des ressources	-24 051 696	-3 439 315	86 156	281 118	336 754	314 585
Utilisation des eaux	47 557 112	46 598 639	-1 583 199	-1 588 055	-1 582 625	-1 584 325

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Une nouvelle pratique comptable fait que dans le calcul des marges contributives les recettes de la taxe d'eau annuelle ne sont plus inscrites dans le solde I (budget global) mais dans le solde II (comptabilité analytique d'exploitation).

Suite à la révision de la loi sur la protection des eaux, la redevance sur les eaux usées a diminué, ce qui se traduit par une

baisse des recettes de CHF 4,8 millions dans la période de planification.

A partir de 2020, les investissements financés par un fonds sont amortis immédiatement et n'apparaissent plus dans les coûts des subventions cantonales (CHF 11,4 mio).

#### Priorités de développement

La concession pour le nouveau barrage de Trift est en cours d'élaboration et devrait être octroyée en 2020 par le Grand Conseil. Les décisions définitives d'assainissement concernant les installations hydroélectriques des secteurs figurant dans l'IFP (cours inférieur de l'Emme, Simme/Kander) sont rendues selon les prescriptions du Conseil-exécutif.

La mise en réseau des services des eaux en vue d'augmenter la sécurité d'approvisionnement progresse.

La concession d'usage privatif pour l'extraction souterraine de roches dures dans le Därliggrat est en cours d'élaboration. Dans le même temps, la loi sur la régle des mines est révisée pour devenir la loi sur la régle des mines et l'usage privatif du sous-sol public.

La mise en œuvre des programmes de mesures de la stratégie de l'eau 2017-2022 ainsi que la promotion et le renforcement de

l'économie circulaire selon le plan sectoriel déchets sont également prioritaires.

### Chances et risques

Les concessions pour de nouvelles centrales hydroélectriques (p. ex. sur le Sousbach) étant davantage attaquées juridique-

ment, il ne faut pas s'attendre à des recettes supplémentaires à court terme.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	967	1 078	stabilité
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	415	412	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 795	2 898	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	248	204	stabilité
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	198	197	stabilité
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	836	993	augmentation

## 10.8 Financements spéciaux

### 10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-35 552 571</b>	<b>-11 110 000</b>	<b>-5 825 000</b>	<b>-5 835 000</b>	<b>-5 845 000</b>	<b>-5 855 000</b>
Modification		68.8%	47.6%	-0.2%	-0.2%	-0.2%
<b>Revenus</b>	<b>35 552 571</b>	<b>11 110 000</b>	<b>5 825 000</b>	<b>5 835 000</b>	<b>5 845 000</b>	<b>5 855 000</b>
Modification		-68.8%	-47.6%	0.2%	0.2%	0.2%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-1 260	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-25 618 005	-9 430 000	-898 300	-898 300	-898 300	-898 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-257 000	-4 013 700	-4 023 700	-4 033 700	-4 043 700
36 Charges de transfert	-9 177 783	-450 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-755 523	-970 000	-850 000	-850 000	-850 000	-850 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	6 286 910	11 080 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	29 247 412	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	18 249	30 000	20 000	30 000	40 000	50 000
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	-55 052 875	-84 300 287	-84 043 287	-80 029 587	-76 005 887	-71 972 187
Etat du patrimoine au 31.12.	-84 300 287	-84 043 287	-80 029 587	-76 005 887	-71 972 187	-67 928 487
Variation du patrimoine	-29 247 412	257 000	<b>4 013 700</b>	4 023 700	4 033 700	4 043 700

### **Commentaire**

Les assainissements onéreux de sites pollués prévus entre 2020 et 2023, concernant entre autres la décharge d'Illiswil à Wohlen, le site de l'entreprise Grogg à Konolfingen et les sols contaminés à Reconwillier seront financés par des prélèvements sur la provision constituée. Les avances prélevées sur cette dernière seront remboursées dans les 20 à 25 prochaines années au moyen

des excédents annuels de recettes d'environ CHF 4,0 millions. Concernant l'assainissement des installations de tir, il faudra attendre la mise en œuvre de la motion Salzmann au niveau fédéral (probablement en 2021/2022), car elle permettra d'augmenter le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'assainissement.

### 10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-12 295 142</b>	<b>-12 154 000</b>	<b>-13 812 760</b>	<b>-13 312 760</b>	<b>-14 912 760</b>	<b>-12 412 760</b>
Modification		1.1 %	-13.6 %	3.6 %	-12.0 %	16.8 %
<b>Revenus</b>	<b>12 295 142</b>	<b>12 154 000</b>	<b>13 812 760</b>	<b>13 312 760</b>	<b>14 912 760</b>	<b>12 412 760</b>
Modification		-1.1 %	13.6 %	-3.6 %	12.0 %	-16.8 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		100.0 %				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-312	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 060 826	-716 000	-521 760	-521 760	-521 760	-521 760
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-4 627 799	-2 730 000	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 998 780	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	-11 000 000	-10 500 000	-12 100 000	-9 600 000
39 Imputations internes	-4 607 426	-6 693 000	-276 000	-276 000	-276 000	-276 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	12 176 337	12 000 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	6 492 760	5 932 760	7 472 760	4 912 760
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	118 805	154 000	120 000	180 000	240 000	300 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-4 248 666</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>-11 000 000</b>	<b>-10 500 000</b>	<b>-12 100 000</b>	<b>-9 600 000</b>
Modification		-41.2%	-83.3%	4.5%	-15.2%	20.7%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>-4 248 666</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>-11 000 000</b>	<b>-10 500 000</b>	<b>-12 100 000</b>	<b>-9 600 000</b>
Modification		-41.2%	-83.3%	4.5%	-15.2%	20.7%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-52 293	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-4 196 373	-6 000 000	-11 000 000	-10 500 000	-12 100 000	-9 600 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	54 032 527	58 660 326	61 390 326	54 897 566	48 964 806	41 492 046
Etat du patrimoine au 31.12.	58 660 326	61 390 326	54 897 566	48 964 806	41 492 046	36 579 286
Variation du patrimoine	4 627 799	2 730 000	<b>-6 492 760</b>	-5 932 760	-7 472 760	-4 912 760

## Commentaire

Durant la période de planification, la priorité est accordée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). La révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier

2019 a permis de diminuer la redevance sur les eaux usées afin de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ CHF 10 millions en l'espace de 10 à 15 ans.



	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>
Modification				0.0%	0.0%	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-1 500 000</b>
Modification				0.0%	0.0%	0.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	2 837 818	2 867 679	2 747 679	2 577 679	2 407 679	2 287 679
Etat du patrimoine au 31.12.	2 867 679	2 747 679	2 577 679	2 407 679	2 287 679	2 167 679
Variation du patrimoine	29 860	-120 000	<b>-170 000</b>	-170 000	-120 000	-120 000

## Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2018-2020 arrêté par le Conseil-exécutif en-

traînent un plafonnement des subventions cantonales prélevées sur le Fonds. La mise en œuvre avance selon le programme.

#### 10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-22 766 304</b>	<b>-6 428 000</b>	<b>-5 130 000</b>	<b>-5 130 000</b>	<b>-5 130 000</b>	<b>-5 130 000</b>
Modification		71.8%	20.2%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Revenus</b>	<b>22 766 304</b>	<b>6 428 000</b>	<b>5 130 000</b>	<b>5 130 000</b>	<b>5 130 000</b>	<b>5 130 000</b>
Modification		-71.8%	-20.2%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification		-100.0%				
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-208 756	-99 000	-101 000	-101 000	-101 000	-101 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-130 859	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	-4 800 000	-4 800 000	-4 800 000	-4 800 000
39 Imputations internes	-22 426 689	-6 229 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	40 455	0	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
42 Taxes	5 126 497	4 900 000	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	17 589 469	1 513 000	20 000	15 000	10 000	5 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 884	15 000	10 000	15 000	20 000	25 000

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-22 322 258</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>
Modification		73.1%	20.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>-22 322 258</b>	<b>-6 000 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>	<b>-4 800 000</b>
Modification		73.1%	20.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-22 322 258	-6 000 000	-4 800 000	-4 800 000	-4 800 000	-4 800 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Etat du patrimoine au 1.1.	4 076 658	-13 512 811	-15 025 811	-15 045 811	-15 060 811	-15 070 811
Etat du patrimoine au 31.12.	-13 512 811	-15 025 811	-15 045 811	-15 060 811	-15 070 811	-15 075 811
Variation du patrimoine	-17 589 469	-1 513 000	<b>-20 000</b>	-15 000	-10 000	-5 000

## Commentaire

La priorité est accordée durant cette période de planification à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans la stratégie d'alimentation en eau. Mais il est nécessaire d'intervenir, car les contributions garanties au moyen du Fonds selon la législation en vigueur dépassent les recettes. La version révisée de la loi cantonale sur l'alimentation en eau (LAEE) vise d'une

part une réduction du montant des engagements contractés qui avaient nettement augmenté ces dernières années et d'autre part un rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. La version révisée de la LAEE entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Grâce à cette dernière, le Fonds pour l'alimentation en eau sera assaini dans 15 ans environ.

## 11 Contrôle des finances (CF)

### 11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-4.7		0.1

### 11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Surveillance des finances	-4.1	-4.4	-4.6	-4.6	-4.6	-4.6
<b>Total</b>	<b>-4.1</b>	<b>-4.4</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.6</b>

### 11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses col-

laborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

## 11.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-4 171 966</b>	<b>-4 529 862</b>	<b>-4 655 306</b>	<b>-4 676 026</b>	<b>-4 726 450</b>	<b>-4 729 285</b>
Modification		-8.6%	-2.8%	-0.4%	-1.1%	-0.1%
<b>Revenus</b>	<b>107 727</b>	<b>92 000</b>				
Modification		-14.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-4 064 239</b>	<b>-4 437 862</b>	<b>-4 563 306</b>	<b>-4 584 026</b>	<b>-4 634 450</b>	<b>-4 637 285</b>
Modification		-9.2%	-2.8%	-0.5%	-1.1%	-0.1%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-3 934 790	-4 168 465	-4 303 806	-4 322 520	-4 370 958	-4 373 009
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-125 623	-193 021	-187 600	-187 600	-187 600	-187 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 317	-9 797	-9 868	-10 884	-11 879	-11 671
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-104 237	-158 579	-154 031	-155 022	-156 013	-157 004
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	66 413	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 729	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	36 585	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

### Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021-2022 se dégrade d'environ CHF 75 000 à CHF 78 000 annuellement. Alors que les charges

d'exploitation sur toute la période du plan diminuent légèrement, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

## 11.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-11 710</b>	<b>-15 000</b>	<b>-8 600</b>	<b>-8 600</b>	<b>-8 600</b>	<b>-17 800</b>
Modification		-28.1 %	42.7 %	0.0 %	0.0 %	-107.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>-11 710</b>	<b>-15 000</b>	<b>-8 600</b>	<b>-8 600</b>	<b>-8 600</b>	<b>-17 800</b>
Modification		-28.1 %	42.7 %	0.0 %	0.0 %	-107.0 %
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-11 710	-15 000	-8 600	-8 600	-8 600	-17 800
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

La période du plan 2020-2023 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

### 11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
23.4	23.9	23.9	22.9	24.0	24.0

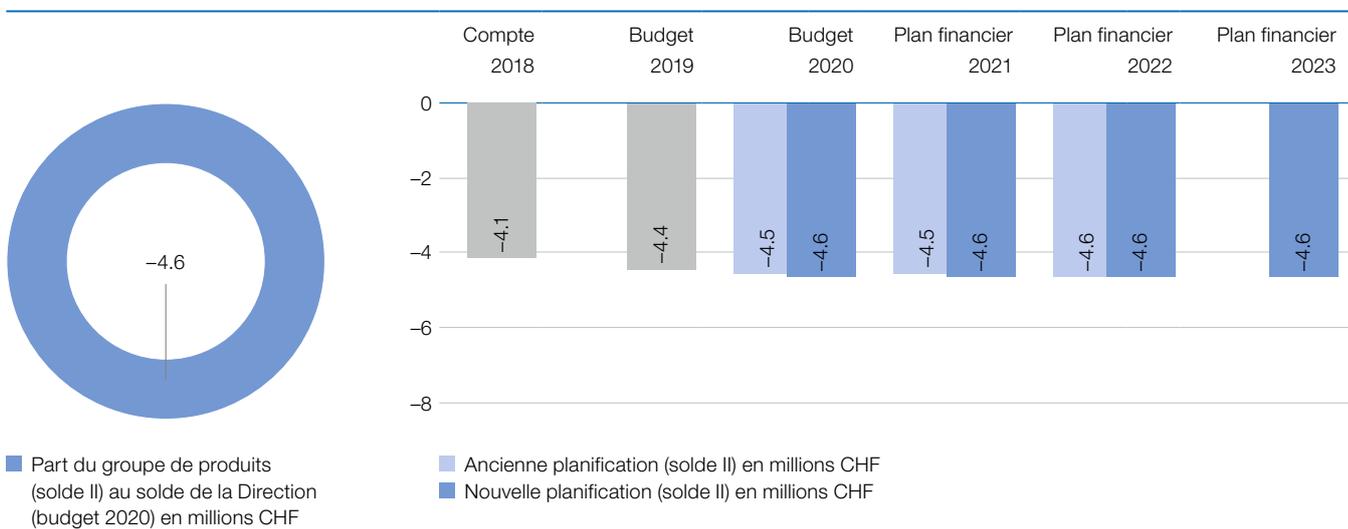
#### Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de

24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

## 11.7 Groupes de produits

### 11.7.1 Surveillance des finances



#### Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)

- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	102 998	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
(-) Frais de personnel	-3 934 790	-4 168 465	-4 303 806	-4 322 520	-4 370 958	-4 373 009
(-) Coûts matériels	-229 860	-351 600	-341 631	-342 622	-343 613	-344 604
(-) Intérêts et amortissements standard	-20 129	-18 694	-12 582	-13 509	-14 363	-14 251
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-4 081 781</b>	<b>-4 448 759</b>	<b>-4 568 019</b>	<b>-4 588 651</b>	<b>-4 638 935</b>	<b>-4 641 865</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 729	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 077 052</b>	<b>-4 446 759</b>	<b>-4 566 019</b>	<b>-4 586 651</b>	<b>-4 636 935</b>	<b>-4 639 865</b>
(+/-) Régularisations	12 813	8 897	2 713	2 625	2 485	2 580
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 064 239</b>	<b>-4 437 862</b>	<b>-4 563 306</b>	<b>-4 584 026</b>	<b>-4 634 450</b>	<b>-4 637 285</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Tâches essentielles	-3 462 554	-3 884 940	<b>-3 892 173</b>	-3 909 357	-3 952 191	-3 955 389
Mandats de contrôle spécifiques	-308 305	-249 528	<b>-351 850</b>	-355 213	-359 433	-359 095
Mandats de contrôle spéciaux	-260 657	-275 836	<b>-267 899</b>	-268 225	-271 066	-271 214
Activités de conseil	-50 265	-38 456	<b>-56 097</b>	-55 855	-56 246	-56 167

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du compte de résultats du budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021-2022 se dégrade d'environ CHF 75 000 à CHF 78 000 annuellement. Alors que les charges

de biens, services et marchandises sur toute la période du plan diminuent légèrement, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

#### Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la

profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

#### Chances et risques

Les charges de personnels sont avec près de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des

finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire. A partir du moment où le Contrôle des finances n'en fait pas usage, ceci aura un impact positif de l'ordre d'environ CHF 100 000 sur le résultat.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0	augmentation

## 12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

### 12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.1		0.0

### 12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Protection des données	-1.1	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
<b>Total</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>

### 12.3 Priorités de développement de la Direction

Après le remplacement de trois des six collaborateurs en 2019 (dont le délégué), il s'agira de consolider la nouvelle orientation que le bureau a donnée à sa collaboration avec les autres organes de l'administration. L'optimisation des processus et des

instruments doit contribuer à augmenter le rendement du BPD sans recours dans un premier temps à des ressources supplémentaires.

## 12.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-1 149 755</b>	<b>-1 179 984</b>	<b>-1 123 939</b>	<b>-1 126 603</b>	<b>-1 133 337</b>	<b>-1 140 117</b>
Modification		-2.6%	4.7%	-0.2%	-0.6%	-0.6%
<b>Revenus</b>	<b>1 001</b>	<b>3 000</b>				
Modification		199.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-1 148 754</b>	<b>-1 176 984</b>	<b>-1 120 939</b>	<b>-1 123 603</b>	<b>-1 130 337</b>	<b>-1 137 117</b>
Modification		-2.5%	4.8%	-0.2%	-0.6%	-0.6%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-1 002 322	-953 384	-956 439	-959 103	-965 837	-972 617
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-149 250	-226 600	-167 500	-167 500	-167 500	-167 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	1 818	0	0	0	0	0
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 001	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte de résultats

Les charges d'exploitation ont diminué par rapport au budget de 2019 car ce dernier tenait compte de deux postes de dépenses qui n'ont plus lieu d'être: les coûts d'équipement ex-

traordinaires découlant du déménagement du bureau ainsi que les coûts afférents au nombre élevé de prestations de tiers rendues nécessaires par un congé de préretraite.

## 12.5 Compte des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

### Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements budgétés ou prévus pour les années suivantes.

## 12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
4.5	4.8	5.9	4.5	5.2	5.2

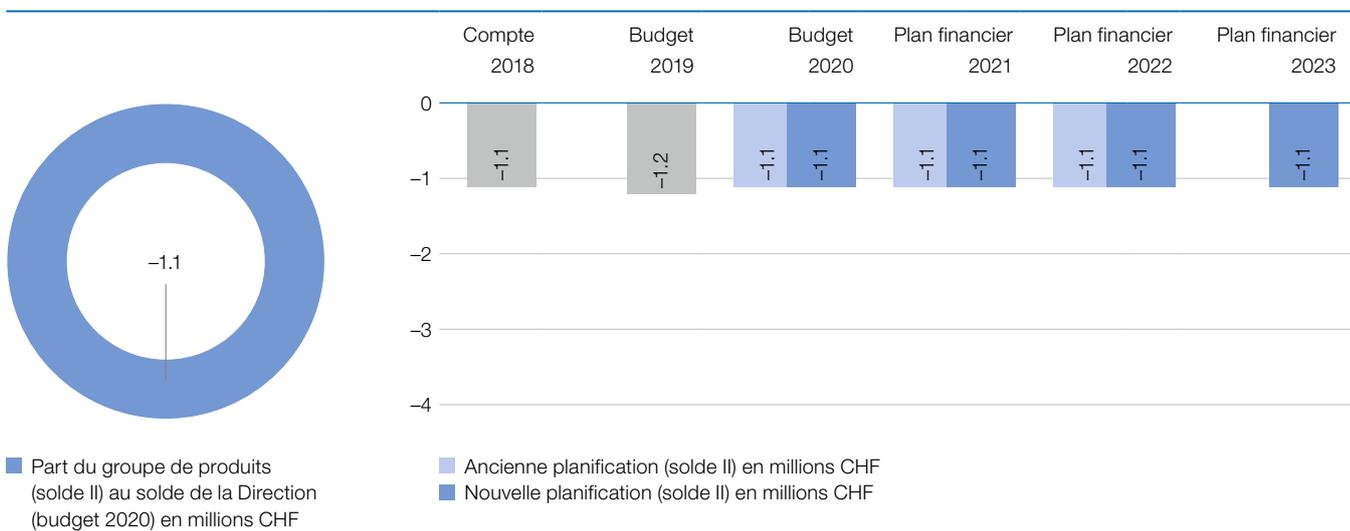
### Commentaire

L'effectif cible n'a pas été pleinement exploité fin 2018 en raison de la vacance d'un poste. Pour 2020, aucun changement n'est prévu concernant l'état des postes. L'évolution de la charge de

travail servira à déterminer au printemps 2020 le besoin en matière de personnel pour les années suivantes.

## 12.7 Groupes de produits

### 12.7.1 Protection des données



#### Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité sui-

vants: information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
CHF						
(+) Rentrées financières	0	0	3 000	3 000	3 000	3 000
(-) Frais de personnel	-1 002 322	-950 384	-956 439	-959 103	-965 837	-972 617
(-) Coûts matériels	-147 790	-226 600	-167 500	-167 500	-167 500	-167 500
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 150 111</b>	<b>-1 176 984</b>	<b>-1 120 939</b>	<b>-1 123 603</b>	<b>-1 130 337</b>	<b>-1 137 117</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 001	0	0	0	0	0
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 149 110</b>	<b>-1 176 984</b>	<b>-1 120 939</b>	<b>-1 123 603</b>	<b>-1 130 337</b>	<b>-1 137 117</b>
(+)/(-) Régularisations	357	0	0	0	0	0
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 148 754</b>	<b>-1 176 984</b>	<b>-1 120 939</b>	<b>-1 123 603</b>	<b>-1 130 337</b>	<b>-1 137 117</b>

#### Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Protection des données	-1 150 111	-1 176 984	-1 120 939	-1 123 603	-1 130 337	-1 137 117

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 56 000, qui s'explique principalement par l'absence, en 2020, des charges extraordinaires qui avaient dû être inscrites au budget

2019 (frais de déménagement, coûts d'équipement et nombre élevé de prestations de tiers rendues nécessaires par un congé de préretraite).

### Priorités de développement

La protection des données réunit les notions de la liberté personnelle et du respect de la vie privée, deux droits fondamentaux que la Constitution garantit à toute personne. La responsabilité de la protection des données incombe à l'autorité qui, pour accomplir les tâches que lui assigne la loi, traite ou fait traiter des données personnelles. Le Bureau pour la surveillance de la protection des données soutient les autorités cantonales qui doivent assumer cette responsabilité. Il veut élargir la portée de son rôle consultatif, les autorités ayant tout à gagner de son

implication rapide dans le traitement des questions relevant de la protection des données, et ne jouer qu'en dernier recours la carte de la surveillance. Une normalisation des processus de base du bureau est prévue à grande échelle, notamment en ce qui concerne le contrôle préalable de projets informatiques et l'examen des applications informatiques utilisées, afin que le déroulement, la durée et les résultats attendus deviennent plus prévisibles.

### Chances et risques

Le 8 janvier 2019, le Conseil-exécutif a arrêté le programme de législature 2019 à 2022 et a défini son engagement à l'horizon 2030. Il s'est alors notamment fixé comme objectif d'exploiter les opportunités de la transition numérique et de fournir à la population et à l'économie des services efficaces, de haute qualité et efficaces. Vu la hausse constante du nombre de données numériques traitées, une attention particulière doit être portée à la protection des données et à la sûreté de l'information

(SIPD). Autrement, il existe un risque que les citoyens et les entreprises n'aient pas assez confiance dans la gestion responsable des données personnelles pour utiliser dans la mesure souhaitée les offres proposées en ligne par les autorités. Chaque mandant doit donc nettement promouvoir le respect des principes de la protection des données et de la sûreté de l'information comme un facteur de réussite pour les projets de cyberadministration.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017 <sup>1)</sup>	Compte 2018 <sup>1)</sup>	Évolution attendue <sup>1)</sup>
Nombre de contrôles préalables entrepris	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de contrôles préalables terminés	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre d'audits terminés	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de vérifications terminées de la mise en oeuvre des mesures fixées lors de l'audit	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	p.v.	p.v.	p.v.
Nombre de propositions motivées	p.v.	p.v.	p.v.

<sup>1)</sup> La migration vers un nouveau système de gestion électronique des affaires et la disparition de certaines possibilités d'évaluation qui en découle rendent la présentation des informations sur les prestations de 2018 impossible sauf engagement de moyens

disproportionnés. En application de l'article 130 OFP (RSB 621.1), les informations sur les prestations du BPD sont modifiées lors du processus de planification de 2020 avec effet immédiat.

## 13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

### 13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2020, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-14.5		0.0
Juridictions civile et pénale	-89.1		25.4
Juridiction administrative	-16.5		1.5
Ministère public	-77.3		53.1

### 13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Direction de la magistrature	-8.6	-12.6	-14.5	-14.4	-14.6	-14.5
Juridictions civile et pénale	-54.2	-62.6	-63.7	-63.6	-63.3	-63.5
Juridiction administrative	-13.3	-14.8	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Ministère public	-14.9	-25.4	-24.2	-24.6	-24.8	-25.3
<b>Total</b>	<b>-91.0</b>	<b>-115.3</b>	<b>-117.4</b>	<b>-117.6</b>	<b>-117.7</b>	<b>-118.3</b>

### 13.3 Priorités de développement de la Direction

Ces prochaines années, de nombreux changements sont prévus dans différents secteurs informatiques. Ces changements entraîneront pour tout le personnel des charges de projet et du travail d'adaptation. Dans ce contexte, les autorités judiciaires

et le Ministère public envisagent, si l'occasion se présente, de vérifier les processus et de les aménager de manière plus efficace.

### 13.4 Compte de résultats

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte de résultats</b>						
<b>Charges</b>	<b>-207 975 078</b>	<b>-210 914 617</b>	<b>-216 492 286</b>	<b>-216 700 641</b>	<b>-216 794 929</b>	<b>-217 437 918</b>
Modification		-1.4%	-2.6%	-0.1%	0.0%	-0.3%
<b>Revenus</b>	<b>87 283 473</b>	<b>78 621 793</b>	<b>80 037 127</b>	<b>80 037 128</b>	<b>80 033 562</b>	<b>80 033 562</b>
Modification		-9.9%	1.8%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-120 691 605</b>	<b>-132 292 824</b>	<b>-136 455 159</b>	<b>-136 663 514</b>	<b>-136 761 367</b>	<b>-137 404 356</b>
Modification		-9.6%	-3.1%	-0.2%	-0.1%	-0.5%
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	-121 183 086	-127 626 421	-129 464 502	-130 268 542	-130 190 593	-130 785 343
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-82 915 850	-78 373 075	-80 975 070	-80 235 820	-80 422 370	-80 366 770
33 Amortissements du patrimoine administratif	-75 341	-215 702	-991 126	-1 134 387	-1 168 932	-1 269 772
34 Charges financières	0	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-153 001	-145 000	-190 000	-190 000	-190 000	-190 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 647 799	-4 551 419	-4 868 588	-4 868 893	-4 820 033	-4 823 033
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	84 719 202	77 566 600	79 213 850	79 213 850	79 213 850	79 213 850
43 Revenus divers	2 344 988	868 000	666 000	666 000	666 000	666 000
44 Revenus financiers	0	69 500	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	212 027	117 693	151 077	151 078	147 512	147 512
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 256	0	6 200	6 200	6 200	6 200

#### Evolution du compte de résultats

Le budget 2020 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 136,5 millions. Par rapport aux comptes annuels 2018, le solde se péjore de CHF 15,8 millions. Les charges de biens, services et marchandises, amortissements compris, présentent par rapport aux comptes annuels 2018 une amélioration de CHF 1,0 million. En comparaison avec le budget 2019, le

solde des charges de biens, services et marchandises se péjore de CHF 2,6 millions.

L'évolution des produits devrait rester stable à l'avenir. Une légère hausse des coûts est attendue dans le domaine des charges de personnel et de biens, services et marchandises.

### 13.5 Compte des investissements

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
<b>Compte des investissements</b>						
<b>Dépenses</b>	<b>-753 269</b>	<b>-1 150 000</b>	<b>-530 000</b>	<b>-510 000</b>	<b>-507 000</b>	<b>-507 000</b>
Modification		-52.7 %	53.9 %	3.8 %	0.6 %	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modification						
<b>Solde</b>	<b>-753 269</b>	<b>-1 150 000</b>	<b>-530 000</b>	<b>-510 000</b>	<b>-507 000</b>	<b>-507 000</b>
Modification		-52.7 %	53.9 %	3.8 %	0.6 %	0.0 %
<b>Dépenses</b>						
50 Immobilisations corporelles	-22 972	-866 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-730 297	-284 000	-220 000	-200 000	-197 000	-197 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Recettes</b>						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

#### Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2019, le compte des investissements du budget 2020 présente une réduction des coûts de CHF 0,6 million. Le compte des investissements contient principalement des dépenses en lien avec le projet NeVo (nouveau système de

gestion des dossiers) du Ministère public ainsi que des dépenses concernant l'installation d'une solution de vidéoconférence des juridictions civile et pénale.

### 13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l’JUS

Effectif réel				Effectif cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020
715.2	746.5	741.0	740.8	762.3	773.7

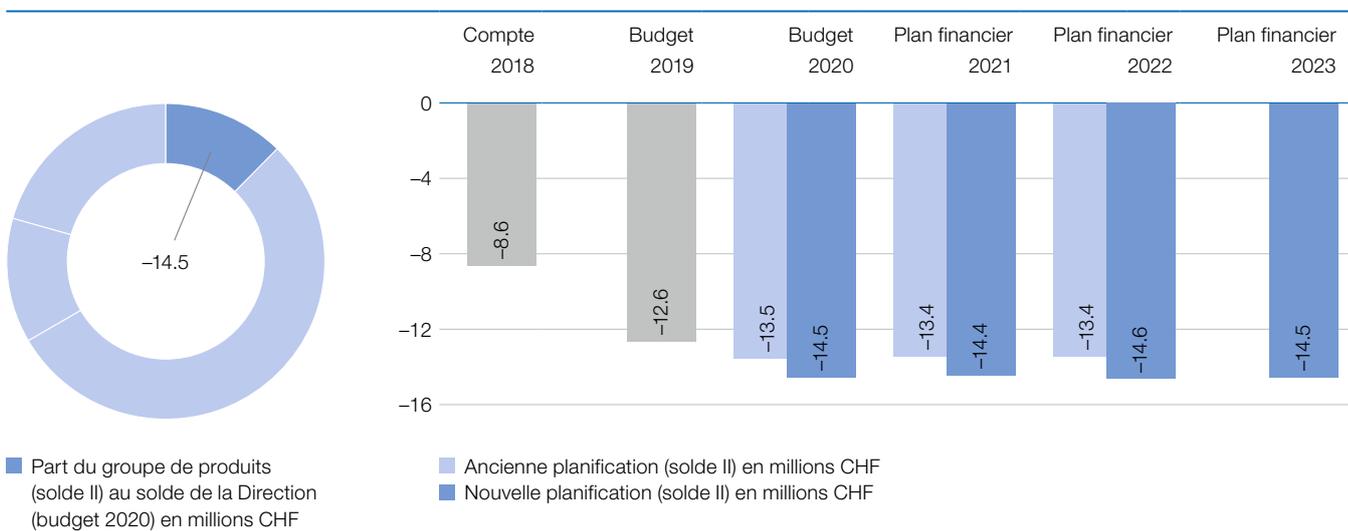
#### Commentaire

Les postes à plein temps augmentent légèrement en 2020. La liquidation des tâches visée n’est plus possible sans pourcentages de postes supplémentaires, aussi bien dans le domaine

du Ministère public que dans celui des juridictions civile et pénale.

## 13.7 Groupes de produits

### 13.7.1 Direction de la magistrature



#### Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement

du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	13 950	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	-4 046 589	-4 696 474	-4 684 238	-4 743 610	-4 800 226	-4 797 019
(-) Coûts matériels	-4 393 024	-7 673 224	-8 724 338	-8 455 243	-8 592 383	-8 536 383
(-) Intérêts et amortissements standard	-116 791	-248 021	-1 117 059	-1 192 144	-1 198 819	-1 211 749
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-8 542 455</b>	<b>-12 605 719</b>	<b>-14 513 635</b>	<b>-14 378 997</b>	<b>-14 579 428</b>	<b>-14 533 151</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-32 320	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 203	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-8 570 572</b>	<b>-12 603 719</b>	<b>-14 511 635</b>	<b>-14 376 997</b>	<b>-14 577 428</b>	<b>-14 531 151</b>
(+)/(-) Régularisations	108 591	200 778	218 761	179 821	137 918	93 390
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-8 461 981</b>	<b>-12 402 940</b>	<b>-14 292 874</b>	<b>-14 197 176</b>	<b>-14 439 511</b>	<b>-14 437 761</b>

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Soutien à la direction	-8 542 455	-12 605 719	-14 513 635	-14 378 997	-14 579 428	-14 533 151

## Commentaire :

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le budget 2020 du groupe de produit clôture dans le solde I avec un montant de CHF 14,5 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2020 de l'année précédente à hauteur de CHF 1,0 million.

Les frais de personnel de tous les domaines de l'état-major s'élèvent à CHF 4,7 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2020 de l'année pré-

cedente à hauteur de presque CHF 0,1 million. Les prescriptions concernant la politique du personnel constituent la majeure partie de ces coûts supplémentaires budgétés.

Les frais de matériel s'élèvent à CHF 8,7 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2020 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,7 million. Les dépenses en lien avec le projet « nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » ainsi que pour les prestations TIC de l'OIO pas encore facturées constituent la majeure partie des coûts supplémentaires budgétés.

Les intérêts et amortissements calculatoires budgétés sur le patrimoine administratif s'élèvent à 1,1 million. Il en résulte une péjoration par rapport au plan intégré mission-financement 2020 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,2 million. Contrairement à la planification de l'année précédente et conformément au déroulement du projet, le projet « nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » entraînera des coûts supplémentaires.

### Priorités de développement

En 2020, la JUS migrera sur le poste de travail cantonal. L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public doit être consolidée et dans le domaine de la juridiction, le remplacement de la version 3 de l'application spécialisée Tribuna doit être prévue. Les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne collaborent activement et à tous les niveaux au projet suisse concernant la numérisation de la justice (Justi-

tia 4.0). L'optimisation des processus de support pour l'ensemble de la justice constitue également toujours une priorité.

Les domaines des finances et du personnel seront fortement sollicités dans le cadre du projet ERP. Les processus actuels doivent être revus et harmonisés. En cas d'exigences impératives, des solutions adéquates doivent être trouvées.

### Chances et risques

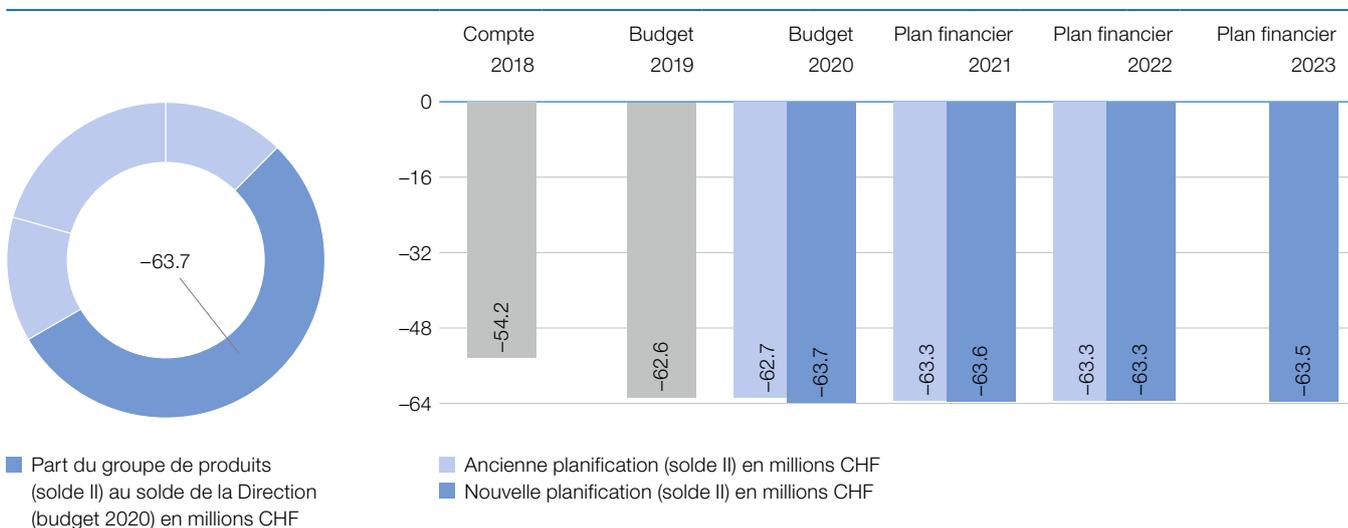
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et long terme, mais entraînent momentanément une charge de travail élevée et à nouveau en hausse. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amé-

lioration du système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	13 577	14 878	stabilité
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 007	8 847	stabilité
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	92 745	88 263	stabilité

### 13.7.2 Juridictions civile et pénale



#### Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et

des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	28 071 725	25 600 000	24 542 450	24 542 450	24 542 450	24 542 450
(-) Frais de personnel	-59 256 223	-62 458 625	-62 681 547	-63 004 764	-62 676 791	-62 817 679
(-) Coûts matériels	-24 925 032	-26 447 470	-26 335 220	-25 867 470	-25 872 920	-25 874 320
(-) Intérêts et amortissements standard	-79 691	-108 655	-51 967	-91 746	-140 871	-193 584
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-56 189 221</b>	<b>-63 414 750</b>	<b>-64 526 284</b>	<b>-64 421 530</b>	<b>-64 148 132</b>	<b>-64 343 133</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	1 600	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-66 181	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 011 961	900 000	875 980	875 980	875 980	875 980
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-54 241 841</b>	<b>-62 584 750</b>	<b>-63 720 304</b>	<b>-63 615 550</b>	<b>-63 342 152</b>	<b>-63 537 153</b>
(+)/(-) Régularisations	-10 812 199	-7 250 281	-7 675 203	-7 662 279	-7 650 910	-7 641 579
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-65 054 040</b>	<b>-69 835 031</b>	<b>-71 395 507</b>	<b>-71 277 829</b>	<b>-70 993 062</b>	<b>-71 178 732</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-5 778 110	-7 448 386	<b>-8 037 366</b>	-7 861 998	-7 638 612	-7 613 436
Décision de la section civile de la Cour suprême	-5 279 254	-7 616 150	<b>-6 787 147</b>	-6 618 220	-6 420 242	-6 403 109
Examens d'avocat	-79 849	27 851	<b>-94 255</b>	-85 980	-76 729	-74 846
Surveillance des avocats	-328 179	-397 802	<b>-374 525</b>	-365 718	-356 536	-356 355
Autres prestations de services Cour suprême	7 462	30 688	<b>9 662</b>	10 335	11 121	11 349
Décision de droit civil première instance	-22 098 659	-24 170 060	<b>-22 443 579</b>	-22 565 360	-22 690 439	-22 765 747
Décision de droit pénal première instance	-14 136 267	-14 776 517	<b>-17 633 558</b>	-17 694 436	-17 788 890	-17 853 602
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 178 193	-1 296 368	<b>-1 211 475</b>	-1 226 472	-1 224 048	-1 235 567
Procédure de conciliation	-6 347 596	-6 785 917	<b>-6 930 015</b>	-6 980 492	-6 937 402	-7 008 478
Conseil juridique de l'autorité de concilia-tion	-970 576	-982 089	<b>-1 024 025</b>	-1 033 189	-1 026 355	-1 043 344

### Commentaire :

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Contrairement à la planification antérieure (plan financier 2020) qui considérait encore que l'augmentation du nombre de procédure pénales était continue, le budget 2020 se base sur un nombre constant de tous les types de procédures.

Les rentrées financières ont été adaptées à l'évolution des affaires (nombre de procédures). Par rapport à la planification antérieure, les recettes de procédure et d'encaissement diminuent donc de CHF 1,9 million.

Les procédures deviennent de plus en plus volumineuses et complexes. La planification englobe par conséquent des postes supplémentaires. Ces frais supplémentaires sont compensés notamment par des gains de rotation, raison pour laquelle les frais de personnel restent inchangés par rapport à la planification antérieure.

En raison de la correction des indicateurs de performance, les frais de procédure sont moins élevés que dans la planification antérieure (CHF -0,9 mio). En 2020, certaines parties des dos-

siers de procédure des 70 dernières années stockés dans des archives externes seront éliminés. Les frais administratifs augmentent donc de CHF 0,2 million. Au total, les frais de matériel enregistrent des charges inférieures à hauteur d'environ CHF 0,7 million.

Le calcul des marges contributives des juridictions civile et pénale présente au niveau solde I/budget global une perte de CHF 64,5 millions. Par rapport au plan financier 2020, la perte augmente de CHF 1,0 million (+1,6 %).

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Le nombre et le volume des procédures judiciaires sont conditionnés par l'extérieur, les charges correspondantes et les produits en découlent presque obligatoirement. L'état des postes est établi en fonction des tâches à exécuter. Après leur approbation, les frais de personnel et les charges liées aux salaires, gérées de manière centralisée, ne peuvent pas être influencés. Les postes influençables et pris en considération dans les dépenses de biens, services et marchandises sont également restreints.

#### Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale peuvent exercer leurs tâches principales, à savoir rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performan

ce doit également être maintenue malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

## Chances et risques

Suite aux modifications en matière de droit de l'entretien et du partage de la prévoyance professionnelle (au 01.01.2017), ainsi qu'à la réintroduction de l'expulsion judiciaire (au 01.10.2016), une augmentation du nombre de procédures et de leur complexité est attendue.

Le législateur prévoit une révision du CPC dans le domaine du droit des frais de procédure. Les premières analyses ont mon-

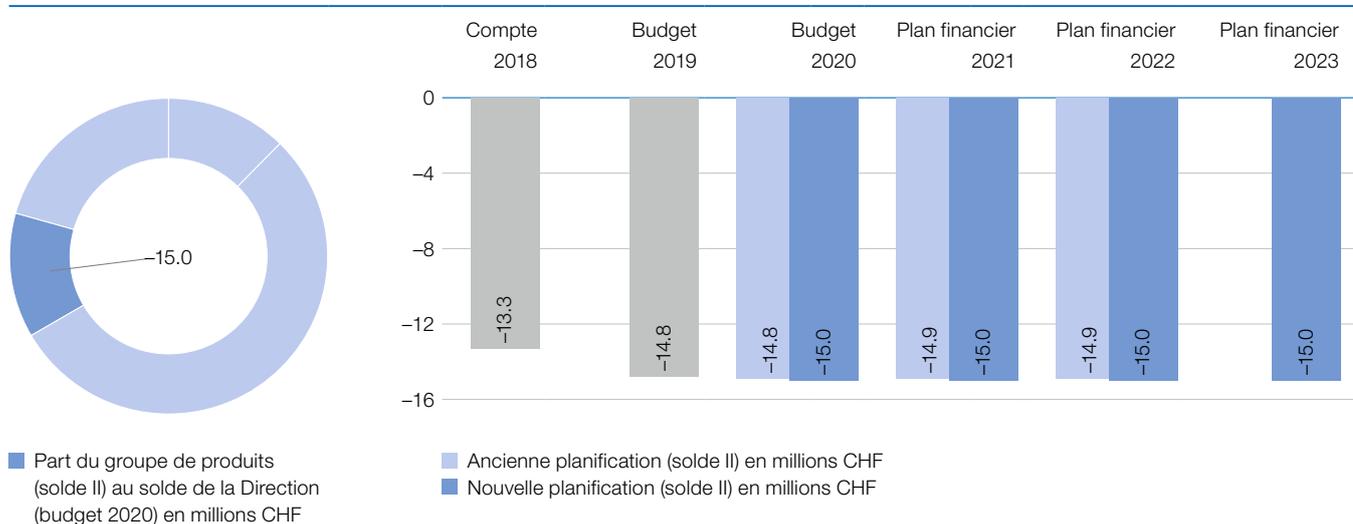
tré que les modifications actuellement proposées pourraient entraîner une péjoration du solde se chiffrant en millions.

Compte tenu de ces risques liés au droit fédéral, un paquet d'allègement supplémentaire serait impossible sans mettre en danger la qualité des tâches principales.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 050	1 050	stabilité
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 000	2 000	stabilité
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 600	21 200	stabilité
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	3 200	3 150	stabilité
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 500	2 400	stabilité
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	6 000	5 700	stabilité
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	21 400	19 000	stabilité

### 13.7.3 Juridiction administrative



#### Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'ex-

men, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	2 125 430	1 515 100	1 505 100	1 505 100	1 505 100	1 505 100
(-) Frais de personnel	-14 486 557	-15 230 510	-15 498 243	-15 508 663	-15 480 578	-15 481 919
(-) Coûts matériels	-973 146	-1 069 800	-1 014 400	-1 014 300	-1 014 400	-1 014 400
(-) Intérêts et amortissements standard	162	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-13 334 110</b>	<b>-14 785 210</b>	<b>-15 007 543</b>	<b>-15 017 863</b>	<b>-14 989 878</b>	<b>-14 991 219</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	19 180	19 032	23 032	23 032	23 032	23 032
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-13 314 930</b>	<b>-14 766 178</b>	<b>-14 984 511</b>	<b>-14 994 831</b>	<b>-14 966 846</b>	<b>-14 968 187</b>
(+)/(-) Régularisations	-66 827	-67 300	-64 300	-64 300	-64 300	-64 300
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-13 381 757</b>	<b>-14 833 478</b>	<b>-15 048 811</b>	<b>-15 059 131</b>	<b>-15 031 146</b>	<b>-15 032 487</b>

## Solde I budget global produits

	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
CHF Solde I des produits						
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 659 701	-5 772 588	<b>-6 360 891</b>	-6 362 480	-6 334 408	-6 347 128
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 421 463	-7 470 451	<b>-7 205 385</b>	-7 208 036	-7 173 617	-7 199 073
Autres prestations de services du Tribunal adminis	-20 880	1 120 100	<b>1 120 100</b>	1 120 100	1 120 100	1 120 100
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 725 602	-2 165 664	<b>-2 093 415</b>	-2 097 939	-2 130 881	-2 092 471
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	-55 131	-66 257	<b>-78 744</b>	-78 744	-78 744	-78 744
Jugement de la Commission d'estima-tion en matière	-101 387	-66 229	<b>-68 544</b>	-68 544	-68 544	-68 544
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-349 947	-364 121	<b>-320 665</b>	-322 220	-323 784	-325 360

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le cadre du budget 2020 du groupe de produits, une augmentation minime du nombre d'affaires est attendue. Le solde du compte de contribution de couverture sera de ce fait également légèrement supérieur, à raison d'environ CHF 0.05 mio. Les coûts de personnel et les charges sociales y relatives augmenteront en proportion des augmentations de traitements individuelles approuvées par le Conseil-exécutif fin 2019.

Le solde I tient compte pour 2020 de dépenses de l'ordre de CHF 16,5 mio., réparties en CHF 15,5 mio. de coûts de personnel et CHF 1 mio. de charges relatives aux biens, services et marchandises.

Les prévisions pour 2020 concernant les produits se situent dans le même ordre de grandeur que celles du budget 2019.

#### Priorités de développement

La juridiction administrative se voue essentiellement à sa tâche centrale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

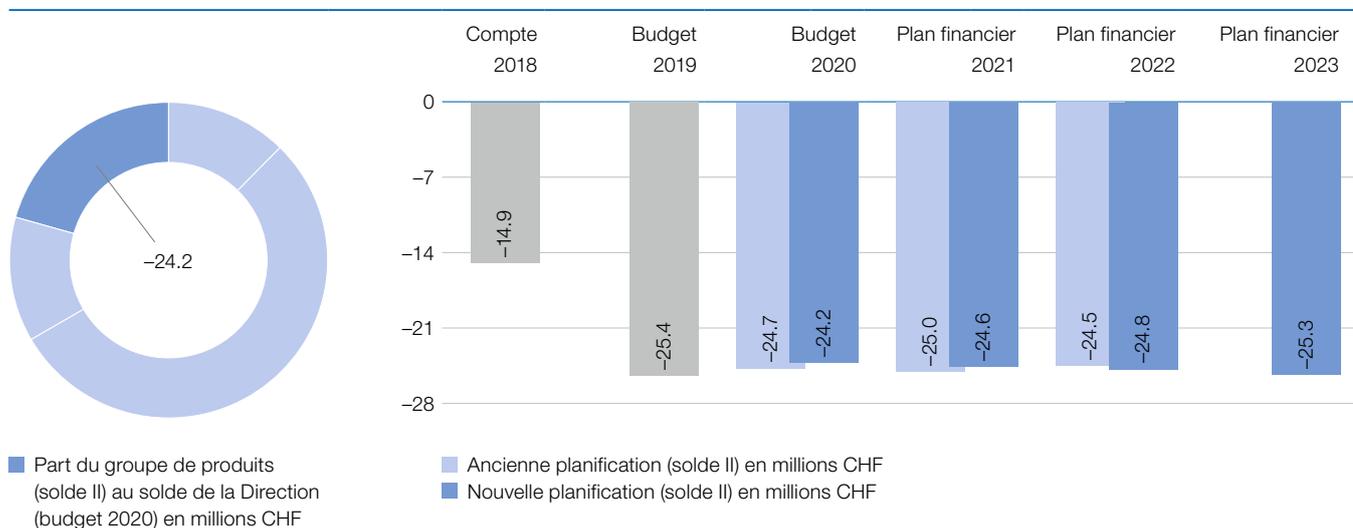
#### Chances et risques

Le programme d'allègement sera respecté.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 000	3 000	stabilité
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 000	3 000	stabilité
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 600	1 600	stabilité

### 13.7.4 Ministère public



#### Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de re-

cours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023
(+) Rentrées financières	25 328 878	23 244 000	25 596 000	25 596 000	25 596 000	25 596 000
(-) Frais de personnel	-43 393 725	-45 240 824	-46 600 481	-47 011 512	-47 233 005	-47 688 732
(-) Coûts matériels	-26 106 504	-30 522 187	-30 523 393	-30 521 393	-30 516 393	-30 518 393
(-) Intérêts et amortissements standard	-246 044	-102 732	-56 329	-56 575	-6 875	-6 562
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-44 417 397</b>	<b>-52 621 743</b>	<b>-51 584 202</b>	<b>-51 993 480</b>	<b>-52 160 273</b>	<b>-52 617 688</b>
(+) Recettes des subventions cantonales	62 069	53 000	53 000	53 000	53 000	53 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-54 500	-75 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	29 521 742	27 273 000	27 424 000	27 424 000	27 424 000	27 424 000
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-14 888 085</b>	<b>-25 370 743</b>	<b>-24 227 202</b>	<b>-24 636 480</b>	<b>-24 803 273</b>	<b>-25 260 688</b>
(+)/(-) Régularisations	-18 905 741	-9 850 630	-11 490 765	-11 492 898	-11 494 375	-11 494 688
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-33 793 826</b>	<b>-35 221 373</b>	<b>-35 717 967</b>	<b>-36 129 378</b>	<b>-36 297 648</b>	<b>-36 755 376</b>

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	2021	2022	Plan financier 2023
Instruction	-34 176 630	-37 728 195	<b>-37 186 348</b>	-37 435 537	-37 547 353	-37 836 885
Mise en accusation	-614 913	-570 907	<b>-559 579</b>	-562 659	-564 487	-568 530
Procédure simplifiée	-37 462	-35 086	<b>-35 528</b>	-35 845	-36 044	-36 220
Procédure d'ordonnance pénale	8 555 317	5 940 987	<b>6 795 776</b>	6 684 056	6 638 673	6 516 027
Procédure de recours	-2 098 691	-2 650 341	<b>-2 755 266</b>	-2 773 111	-2 785 896	-2 795 511
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-504 620	-821 628	<b>-1 402 101</b>	-1 411 450	-1 418 287	-1 423 150
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-15 540 399	-16 756 574	<b>-16 441 156</b>	-16 458 934	-16 446 880	-16 473 420

### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture dans le calcul des marges contributives avec un solde I de CHF 51,6 millions. Cela correspond à une amélioration du solde par rapport au plan intégré mission-financement 2020 d'origine d'environ CHF 0,5 million.

Les frais de personnel enregistrent des coûts supplémentaires à hauteur d'environ CHF 1,5 million. Ceux-ci sont dus aux créations de postes en lien avec le développement des ressources et du savoir-faire, ainsi que les spécialisations dans les domaines de la cybercriminalité, le recouvrement d'avois et l'entraide judiciaire. De plus, un poste de responsable des applications et de la numérisation est compris dans la valeur chiffrée. Les postes de durée déterminée en vue de décharger le Ministère public du Jura bernois-Seeland compris dans le processus de planification 2018 sont maintenus dans les années du plan financier 2022 à 2023 avec des conséquences en termes de coûts.

En raison du nombre d'affaires, une charge supplémentaire d'environ CHF 1,6 million est attendue pour les pertes de créances effectives (amortissements des créances résultant de livraisons et prestations, y compris exécution de peine/travail d'intérêt public, prescription, décès en cas de factures d'ordon-

nances pénales). Ces dépenses n'ont pas d'influence sur le calcul des marges contributives. Dans le domaine de l'exécution des mesures de protection et des peines du Ministère public cantonal des mineurs, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires d'environ CHF 0,2 million dans les frais de matériel en lien avec des mesures de protection institutionnelles coûteuses. Le transfert budgétaire de services postaux de la Chancellerie d'Etat entraîne des frais supplémentaires à hauteur d'environ CHF 0,1 million.

Dans le cadre de l'introduction de Rialto (projet NeVo), les coûts d'investissement pour l'application spécialisée JUGIS et par conséquent les frais d'amortissement à hauteur d'environ CHF 50 000 tombent.

Une contribution annuelle du canton de Berne d'environ CHF 50 000 sera enregistrée dans le domaine des frais de contributions étatiques pour l'aménagement ou l'exploitation d'un secrétariat général professionnel de la Conférence des procureurs de Suisse (CPS).

La perception de frais de rappel dans toutes les entreprises de facturation a entraîné une hausse des recettes d'environ CHF 2,2 millions.

#### Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) vise à élaborer, en collaboration avec la police cantonale, une solution pour la gestion électronique des dossiers et à remplacer l'actuelle application spécialisée Tribuna par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un

transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police cantonale au Ministère public. Après l'introduction de l'application, une consolidation des processus et un examen des structures auront lieu.

## Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produit des amendes, peines pécuniaires et émoluments), ni les éventuels frais en lien avec la protection extraprocédurale des témoins. Il est donc conditionné par l'extérieur. Une augmentation des procédures conduit d'une part à une hausse des frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances. Une charge d'affaires constante se traduit par une stagnation, le recouvrement de plus

difficile des peines pécuniaires, des amendes et des émoluments a un effet financier négatif.

Les frais relatifs aux mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT) ont été augmentés par la Confédération au 1<sup>er</sup> mars 2018, hausse qui se poursuivra progressivement et massivement au cours de ces prochaines années. Les autorités de poursuite pénale des cantons et les représentants de la Confédération continuent à négocier sur la future évolution des coûts.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2017	Compte 2018	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	121 833	120 022	stabilité
Nombre d'instructions ouvertes	8 080	8 373	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 138	4 311	stabilité
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	92 717	90 779	stabilité
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 925	15 478	stabilité



